



Janvier 2024

# Programme Communal de Développement Rural

Partie 1

## Analyse des caractéristiques socio-économiques

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32  
B-6880 BERTRIX  
Tél ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07  
[info@impact-sprl.be](mailto:info@impact-sprl.be) - [www.impact-sprl.be](http://www.impact-sprl.be)



# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Carte d'identité du territoire.....</b>	<b>29</b>
<b>2</b>	<b>Partenaires et plans communaux.....</b>	<b>39</b>
2.1	Acteurs transcommunaux .....	39
2.1.1	Partenaires sur le plan touristique.....	39
2.1.2	Partenaires sur le plan économique .....	39
2.1.3	Partenaires sur le plan environnemental.....	40
2.1.4	Partenaire agissant sur plusieurs domaines : le Parc naturel de Gaume .....	40
2.1.5	Centre Public d'Action Sociale .....	41
2.2	Outils stratégiques .....	42
2.2.1	Plan Communal de Mobilité.....	42
2.2.2	Programme Stratégique Transversal.....	43
<b>3</b>	<b>Dynamique transcommunale et transfrontalière.....</b>	<b>46</b>
<b>4</b>	<b>Aperçu historique .....</b>	<b>52</b>
<b>5</b>	<b>Aperçu géographique .....</b>	<b>54</b>
5.1	Situation géographique.....	54
5.1.1	Zones d'influence .....	54
5.1.2	Niveau d'influence de la commune .....	58
5.2	Occupation du sol.....	59
<b>6</b>	<b>L'aménagement du territoire .....</b>	<b>61</b>
6.1	Structure d'encadrement.....	61
6.2	Structure consultative .....	61
6.3	Schéma de Développement du Territoire .....	61
6.4	Plan de secteur.....	63
6.4.1	Généralités.....	63
6.4.2	Affectations .....	65
6.5	Schéma de Développement Communal.....	70
6.6	Schéma d'Orientation Local.....	70
6.7	Sites à réaménager.....	70
6.8	Périmètre de reconnaissance économique .....	70
6.9	Guide régional d'urbanisme .....	71
6.10	Guide communal d'urbanisme .....	71
6.11	Éléments de synthèse.....	72
<b>7</b>	<b>Environnement physique, naturel et paysager .....</b>	<b>72</b>

7.1	Contexte physique .....	72
7.1.1	Géologie .....	72
7.1.2	Réseau hydrographique .....	77
7.1.3	Aléas d'inondation.....	80
7.1.4	Relief .....	83
7.2	Contexte naturel .....	86
7.2.1	Natura 2000 .....	86
7.2.2	Réserve naturelle agréée.....	87
7.2.3	Réserves naturelles domaniales.....	87
7.2.4	Sites de grand intérêt biologique .....	88
7.2.5	Espèces invasives .....	91
7.2.6	Arbres et haies remarquables.....	92
7.3	Contexte paysager .....	95
7.3.1	Description paysagère .....	95
7.3.2	Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable .....	97
7.3.3	Programmes mis en place en faveur de l'environnement.....	99
7.4	Éléments de synthèse.....	101
<b>8</b>	<b>L'environnement bâti.....</b>	<b>102</b>
8.1	Caractéristiques urbanistiques architecturales.....	102
8.2	Espaces publics structurants .....	104
8.3	Patrimoine .....	104
8.3.1	Zone de protection, monument et site classés .....	104
8.3.2	Autres éléments patrimoniaux .....	104
8.3.3	Description cartographique des villages.....	105
8.4	Éléments de synthèse.....	112
<b>9</b>	<b>La population.....</b>	<b>113</b>
9.1	Nombre d'habitants et son évolution.....	113
9.1.1	Au niveau communal.....	113
9.1.2	Au niveau des localités.....	115
9.1.3	Au niveau de la micro-région .....	116
9.2	Population étrangère.....	117
9.3	Mouvements de la population .....	118
9.4	Structure d'âge .....	120
9.5	Structure des ménages .....	124
9.6	Structure socio-économique de la population .....	126
9.6.1	Taux d'activité et d'emploi .....	126

9.6.2	Taux de demande d'emploi et profil des demandeurs d'emploi.....	127
9.6.3	Taux de chômage.....	129
9.6.4	Niveau de vie.....	131
9.7	Éléments de synthèse.....	133
<b>10</b>	<b>Le logement.....</b>	<b>135</b>
10.1	Parc du logement.....	135
10.2	Marché immobilier.....	136
10.2.1	Les transactions immobilières de maisons ordinaires.....	136
10.2.2	Les transactions immobilières de terrains à bâtir.....	138
10.3	Permis d'urbanisme.....	140
10.5	Résidences secondaires.....	142
10.6	Logements publics.....	142
10.7	Éléments de synthèse.....	144
<b>11</b>	<b>L'économie et l'emploi.....</b>	<b>145</b>
11.1	Entreprises.....	145
11.1.1	Les entreprises assujetties à la TVA.....	145
11.1.2	Les entreprises en faillite.....	146
11.2	Emplois salariés.....	146
11.3	Emplois indépendants.....	147
11.4	Emplois frontaliers.....	149
11.5	Agglomération transfrontalière du Pôle Européen de Développement.....	150
11.6	Parcs d'activités économiques.....	150
11.7	Agence Locale pour l'Emploi – Titres services.....	151
11.8	Éléments de synthèse.....	151
<b>12</b>	<b>Le tourisme.....</b>	<b>153</b>
12.1	Structures d'encadrement.....	153
12.2	Structures d'hébergement.....	153
12.3	Restauration et cafés.....	153
12.4	Activités et points d'intérêt.....	153
12.5	Éléments de synthèse.....	158
<b>13</b>	<b>Agriculture.....</b>	<b>159</b>
13.1	Surface agricole utilisée.....	159
13.2	Situation des exploitations agricoles.....	161
13.2.1	Les exploitations agricoles.....	161
13.2.2	Profil des exploitants agricoles.....	162
13.3	Main d'œuvre agricole.....	163



13.4	Productions agricoles .....	163
13.5	Circuits courts.....	164
13.6	Éléments de synthèse.....	165
<b>15</b>	<b>Forêt.....</b>	<b>166</b>
15.1	Caractéristiques générales .....	166
15.2	Revenus liés à la forêt .....	169
15.3	Éléments de synthèse.....	169
<b>16</b>	<b>Mobilité.....</b>	<b>170</b>
16.1	Déplacements automobiles.....	170
16.1.1	Réseau routier.....	170
16.1.2	Stationnement.....	173
16.1.3	Sécurité routière.....	175
16.2	Déplacements en commun.....	176
16.2.1	Réseau SNCB.....	176
16.2.2	Réseau TEC.....	176
16.3	Déplacements lents.....	180
16.4	Éléments de synthèse.....	181
<b>17</b>	<b>Les équipements .....</b>	<b>182</b>
17.1	Réseau d'égouttage.....	182
17.2	Distribution d'eau.....	184
17.3	Distribution d'électricité et de gaz .....	184
17.4	Télécommunications .....	184
17.5	La gestion des déchets.....	186
17.6	La gestion énergétique.....	187
17.6.1	Projet éolien.....	187
17.6.2	Écopasseur.....	187
17.6.3	Convention des Maires .....	188
17.6.4	Politique local Energie-Climat (POLLEC).....	188
17.6.5	Consommation énergétique des bâtiments communaux .....	188
17.7	Éléments de synthèse.....	189
<b>18</b>	<b>Les services.....</b>	<b>191</b>
18.1	Le commerce .....	191
18.2	L'enseignement et l'éducation .....	193
18.3	Les services sociaux .....	195
18.4	Les services aux aînés .....	196
18.5	Les services aux enfants et aux jeunes .....	196

18.6	Les autres services publics .....	199
18.7	La santé.....	199
18.7.1	L'offre en soins de santé.....	199
18.7.2	Profil local de santé .....	200
18.7.3	Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux .....	201
18.8	Éléments de synthèse.....	203
<b>19</b>	<b>La culture, le sport et les loisirs.....</b>	<b>204</b>
19.1	Les infrastructures .....	204
19.2	Les associations et activités.....	206
19.2.1	Les associations .....	206
19.2.2	Les activités.....	207
19.3	Les conseils consultatifs .....	208
19.4	Éléments de synthèse.....	209
<b>20</b>	<b>Données complémentaires.....</b>	<b>210</b>
20.1	Les ressources humaines .....	210
20.1.1	Composition du Collège communal .....	210
20.1.2	Composition du Conseil communal .....	210
20.1.3	Organigramme des services communaux .....	211
20.2	Les ressources financières .....	213
20.2.1	Le compte budgétaire .....	213
20.2.2	Le compte de résultats .....	216
20.2.3	Le bilan.....	216
20.2.4	Conclusion.....	217
<b>21</b>	<b>Synthèse AFOM.....</b>	<b>218</b>
<b>22</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>220</b>

# Table des illustrations

## Les figures :

<b>Figure 1 : Situation géographique régionale</b> .....	31
<b>Figure 2 : Situation géographique communale</b> .....	32
<b>Figure 3 : Limite des anciennes communes</b> .....	33
<b>Figure 4 : Carte synthétique de Signeulx</b> .....	34
<b>Figure 5 : Carte synthétique de Mussy-la-Ville</b> .....	35
<b>Figure 6 : Carte synthétique de Willancourt</b> .....	36
<b>Figure 7 : Carte synthétique de Musson</b> .....	37
<b>Figure 8 : Carte synthétique de Baranzy</b> .....	38
<b>Figure 9 : Aire d'influence principale - CPDT - 2011</b> .....	54
<b>Figure 10 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 sans prise en compte des flux transrégionaux/transfrontaliers - 2011 - CPDT</b> .....	55
<b>Figure 11 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 tenant compte des flux transrégionaux et transfrontaliers vers le Grand-Duché de Luxembourg - 2011 - CPDT</b> .....	55
<b>Figure 12 : Zones d'influence des centres scolaires de niveau secondaire - 1997 - CPDT</b> .....	56
<b>Figure 13 : Zones d'influence des centres scolaires d'enseignement supérieur - 1997 - CPDT</b> ....	56
<b>Figure 14 : Zones d'influence des centres hospitaliers locaux, selon la première destination d'hospitalisation - 1997 - CPDT</b> .....	57
<b>Figure 15 : Zones d'influence des centres d'achats semi-courants recrutant plus de 7.000 personnes - 1997 - CPDT</b> .....	57
<b>Figure 16 : Classification synthétique des communes - 2011 - CPDT</b> .....	58
<b>Figure 17 : Occupation du sol</b> .....	60
<b>Figure 35 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie - 1999 - SDT</b> .....	62
<b>Figure 36 : Plan de secteur</b> .....	64
<b>Figure 18 : Principales associations des sols</b> .....	75
<b>Figure 19 : Sols hydromorphes et organiques</b> .....	76
<b>Figure 20 : Réseau hydrographique</b> .....	78
<b>Figure 21 : Captages et zones de protection</b> .....	79
<b>Figure 22 : Zone inondable</b> .....	81
<b>Figure 23 : Ruissellement LIDAXES</b> .....	82
<b>Figure 24 : Modèle numérique de terrain</b> .....	84
<b>Figure 25 : Classe des pentes</b> .....	85
<b>Figure 26 : Sites naturels</b> .....	94
<b>Figure 27 : Ensembles paysagers - 2004 - CPDT</b> .....	95
<b>Figure 28 : Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable</b> .....	98
<b>Figure 29 : Structure du bâti de Signeulx</b> .....	106
<b>Figure 30 : Structure du bâti de Mussy-la-Ville</b> .....	107
<b>Figure 31 : Structure du bâti de Willancourt</b> .....	108
<b>Figure 32 : Structure du bâti de Musson</b> .....	109
<b>Figure 33 : Structure du bâti de Baranzy</b> .....	110
<b>Figure 34 : Structure du bâti de Gennevaux</b> .....	111
<b>Figure 37 : Ratio de travailleurs frontaliers résidant en Province de Luxembourg et travaillant au Grand-Duché de Luxembourg - 2016 - REAL</b> .....	149
<b>Figure 38 : Circuit "Pays de Gaume et du Haut-Longuyonnais" - Chemins de Mémoire</b> .....	155
<b>Figure 39 : Itinéraire de la balade des calvaires - Administration communale</b> .....	156

<b>Figure 40 : Itinéraire des 6 promenades balisées - Administration communale</b> .....	157
Figure 41: Vue d'ensemble des sites du bassin de la Vire (carte du PpG).....	167
Figure 42 : Vue d'ensemble des sites du bassin de la Batte (carte du PpG) .....	167
<b>Figure 43 : Réseau routier</b> .....	171
<b>Figure 44 : Charges de trafic sur la N88 - 2017 - Plan Communal de Mobilité</b> .....	172
<b>Figure 45 : Offre de stationnement – 2017 – Plan Communal de Mobilité</b> .....	173
<b>Figure 46 : Taux d’occupation riverain à l’heure de pointe scolaire – 2017 – Plan Communal de Mobilité</b> .....	174
<b>Figure 47 : Lignes TEC desservant la commune - TEC</b> .....	176
<b>Figure 48: Offre TEC durant la semaine - 2017 - Plan Communal de Mobilité</b> .....	177
<b>Figure 49 : Réseau de transports en commun</b> .....	179
<b>Figure 50 : Plan d'Assainissement par sous-bassin Hydrographique</b> .....	183
<b>Figure 51 : Localisation des principales infrastructures techniques</b> .....	185
<i>Figure 52 : Centres commerciaux situés à proximité - 2017 - Plan Communal de Mobilité</i> .....	192
<b>Figure 53 : Maison de village de Signeux</b> .....	206

### Les graphiques :

<b>Graphique 1 : Évolution de la population - 2002-2023 – WALSTAT</b> .....	114
<b>Graphique 2 : Projections démographiques à horizon 2035 - 2009-2035 - WALSTAT</b> .....	114
<b>Graphique 3 : Évolution de la population des localités de Musson - 2010-2022 - Administration communale</b> .....	115
<b>Graphique 4 : Évolution de la population étrangère - 2014-2023 - Administration communale</b> .....	117
<b>Graphique 5 : Nationalités les plus représentées au sein de la population étrangère - 2020 - Administration communale</b> .....	118
<b>Graphique 6 : Mouvements de la population - 2010-2022 - WALSTAT</b> .....	119
<b>Graphique 7 : Pyramide des âges - 2023 - Walstat</b> .....	120
<b>Graphique 9 : Évolution et répartition des moins de 20 ans - 2013-2023 - WALSTAT</b> .....	122
<b>Graphique 10 : Évolution et répartition des plus de 80 ans - 2013-2023 – WALSTAT</b> .....	122
<b>Graphique 11 : Perspectives démographiques par tranches d'âge - 2023-2035 - WALSTAT</b> ..	123
<b>Graphique 12 : Structure des ménages privés par type - 2020 - STATBEL</b> .....	124
<b>Graphique 13 : Évolution des types de ménages privés - 2013-2023 - STATBEL</b> .....	125
<b>Graphique 14 : Projections du nombre de ménages privés à horizon 2035 - 2020-2035 - WALSTAT</b> .....	125
<b>Graphique 15 : Taux d'activité et d'emploi – mai 2023 - FOREM</b> .....	126
<b>Graphique 16 : Évolution du taux de demande d'emploi - 2019-2023 - FOREM</b> .....	127
<b>Graphique 17 : Répartition du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - 2023 - FOREM</b> .....	127
<b>Graphique 18 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - 2019-2023 - FOREM</b> .....	128
<b>Graphique 19 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur durée d'inoccupation - 2019-2023 - FOREM</b> .....	128
<b>Graphique 20 : Évolution du taux de chômage administratif des 15-64 ans - 2008-2022 – WALSTAT</b> .....	129
<b>Graphique 21 : Évolution du revenu net moyen par habitant - 2010-2020 - WALSTAT</b> .....	131
<b>Graphique 22 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus nets imposables - 2020 - WALSTAT</b> .....	131
<b>Graphique 23 : Répartition des logements selon leur type - 2022 - WALSTAT</b> .....	135

<b>Graphique 24 : Répartition des logements selon leur année de construction - 2022 – WALSTAT</b>	135
<b>Graphique 25 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente de maisons ordinaires - 2010-2017 - STATBEL</b>	136
<b>Graphique 26 : Évolution des transactions immobilières de maisons ordinaires au sein de la micro-région et l'arrondissement de Virton - 2010-2017 - STATBEL</b>	137
<b>Graphique 27 : Évolution du prix moyen de maisons ordinaires au sein de la micro-région et l'arrondissement de Virton - 2010-2017 - STATBEL</b>	138
<b>Graphique 28 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente de terrains à bâtir - 2004-2014 - STATBEL</b>	138
<b>Graphique 29 : Évolution des transactions immobilières au sein de la micro-région - 2010-2017 - STATBEL</b>	139
<b>Graphique 30 : Évolution du prix moyen de maisons ordinaires au sein de la micro-région et de l'arrondissement de Virton - 2004-2014 - STATBEL</b>	140
<b>Graphique 31 : Évolution du nombre de permis d'urbanisme - 2014-2019 - Administration communale</b>	140
<b>Graphique 32 : Évolution de la part d'appartements parmi les nouvelles constructions résidentielles au sein de la micro-région - 20011-2021 - STATBEL</b>	141
<b>Graphique 33 : Évolution du nombre de résidences secondaires par localité -2011-2020 - Administration communale</b>	142
<b>Graphique 34 : Répartition des entreprises assujetties à la TVA - 2018 - STATBEL</b>	145
<b>Graphique 35 : Répartition des sociétés en faillite par secteurs d'activités - 2009-2019 - INASTI</b>	146
<b>Graphique 36 : Évolution de la nature de l'activité indépendante - 2012-2022 - INASTI</b>	148
<b>Graphique 37 : Évolution de la surface agricole utilisée - 2011-2021 – CAPRU</b>	159
<b>Graphique 38 : Évolution de la surface agricole au sein de la micro-région – 2008-2019 – CAPRU</b>	160
<b>Graphique 40 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles - 2000-2019 - CAPRU</b>	161
<b>Graphique 41 : Répartition des exploitations agricoles par localités - 2020 - Administration communale</b>	161
<b>Graphique 42 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles au sein de la micro-région - 2000-2019 - CAPRU</b>	162
<b>Graphique 43 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des exploitants - 2009 - CAPRU</b>	163
<b>Graphique 44 : Évolution des revenus liés à la forêt - 2010-2019 - Administration communale</b>	169
<b>Graphique 45 : Évolution de la quantité de déchets produits - 2015-2018 - IDELUX</b>	
<b>Environnement</b>	186
<b>Graphique 46 : Répartition de la collecte de déchets - 2018 - IDELUX Environnement</b>	187
<b>Graphique 47 : Répartition des commerces par localité - 2023 - Administration communale</b>	192
<b>Graphique 48 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux - 2018 - WALSTAT</b>	202

#### Les tableaux :

<b>Tableau 1 : Principales occupations du sol - 2020 - WALSTAT</b>	59
<b>Tableau 22 : Périmètres de reconnaissance économique - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (SPW)</b>	71
<b>Tableau 2 : Inventaire des ruisseaux et rivières traversant le territoire - 2008 - PCDR</b>	77
<b>Tableau 3 : Inventaire des arbres remarquables - 2020</b>	92
<b>Tableau 4 : Inventaire des haies remarquables - 2020</b>	93



<b>Tableau 5 : Répartition du patrimoine selon le type d'édifice et la localité - 2020 - Inventaire du patrimoine culturel immobilier</b> .....	105
<b>Tableau 6 : Densité de population – 2023 – WALSTAT et 2020 – Insee</b> .....	113
<b>Tableau 7 : Évolution de la population - 2002-2023 - WALSTAT</b> .....	113
<b>Tableau 8 : Évolution de la population des localités de Musson - 2010-2022 - Administration communale</b> .....	115
<b>Tableau 9 : Évolution de la population au sein de la micro-région - 2003-2023 - WALSTAT</b> ..	116
<b>Tableau 10 : Évolution de la population des communes limitrophes françaises - 1990-2020 - Insee</b> .....	116
<b>Tableau 11 : Évolution de la population étrangère par village - 2014-2020 - Administration communale</b> .....	117
<b>Tableau 12 : Mouvements de la population - 2010-2022 - WALSTAT</b> .....	118
<b>Tableau 13 : Détails du solde migratoire - 2022 - WALSTAT</b> .....	119
<b>Tableau 14 : Comparaison des tranches d'âge de la population avec celles de l'arrondissement de Virton et de la Région wallonne - 2023 - STATBEL</b> .....	120
<b>Tableau 15 : Répartition de la population par tranches d'âge pour les communes françaises - 2020 - INSEE</b> .....	121
<b>Tableau 16 : Structure des ménages privés par type - 2023 - STATBEL</b> .....	124
<b>Tableau 17 : Indicateurs d'emploi pour les communes limitrophes françaises - 2020 - INSEE</b>	129
<b>Tableau 18 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus nets imposables - 2020 - WALSTAT</b> .....	132
<b>Tableau 19 : Répartition des emplois salariés selon le secteur d'activité - 2011-2021 - WALSTAT</b> .....	146
<b>Tableau 20 : Répartition de l'emploi indépendant par branche d'activité - 20012-2022 - INASTI</b> .....	148
<b>Tableau 21 : Détails des accidents entre 2013 et 2016 - 2017 - Plan Communal de Mobilité</b> .....	175
<b>Tableau 23 : Évolution des consommations énergétiques des bâtiments communaux - 2017-2019 - Administration communale</b> .....	188
<b>Tableau 24 : Répartition des commerces selon le type d'activité - 2023 - Administration communale</b> .....	191
<b>Tableau 25 : Évolution du nombre d'élèves par école - 2010-2020 - Administration communale</b> .....	193
<b>Tableau 26 : Profil local de santé - 2020 - Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg</b> .....	200

# Bibliographie

---

## **Références bibliographiques :**

Décret relatif au développement rural – Parlement wallon – 11 avril 2014

Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural – 12 juin 2014

Code du Développement Territorial – version applicable du 14 novembre 2019

Schéma de Développement du Territoire – projet adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018

Notes de recherche – Hiérarchie urbaine et aires d’influence – Conférence Permanente du Développement Territorial – Numéro 25 – Novembre 2011

Les territoires paysagers de Wallonie – Conférence Permanente du Développement Territorial – 2004

Histoire & Patrimoine des Communes de Belgique – Province de Luxembourg – Édition Racine – 2009

REAL – Votre commune à la loupe – Profil socio-économique de la Province de Luxembourg – Édition 2017

Plan Communal de Mobilité – ICEDD, IMPACT – mars 2017

Programme Communal de Développement Rural - 2008

## **Informations :**

Informations et notes fournies par la commune de Musson

Fiche d’utilisation du sol – Conférence Permanente du Développement Territorial – Septembre 2010

Province de Luxembourg – Observatoire de la Santé – Profil local de santé de Musson - 2020

## **Statistiques :**

Commune de Musson

STATBEL – <https://statbel.fgov.be/fr>

CYTISE – <http://cytisecommunes.cytise.be/>

WALSTAT – <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

FOREM – <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html>

CAPRU – <http://www.capru.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

INASTI – <https://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation>

INSEE – <https://www.insee.fr/>

ONSS – <https://www.rsz.fgov.be/fr>

 **Références Internet :**

Site de l'administration communale : <https://musson.be>

Portail de la biodiversité en Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

Site de la DGO4 : [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_portfolio/](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_portfolio/)

Site de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be>

Geoportail de la Wallonie <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Site de la SNCB : <http://www.belgianrail.be/jp/sncb-horaires/query.exe/fr>

Site du TEC : <http://www.infotec.be>

Site de l'Ibpt : <https://www.bipt-data.be/fr>

Site de ViaMichelin : <https://fr.viamichelin.be/>

# Présentation de l'auteur de projet

*Impact est un bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture, de l'environnement et du développement rural et urbain*

Nous mettons à votre service une équipe pluridisciplinaire comprenant les formations d'ingénieur agronome, d'architecte, d'urbaniste, de géographe, d'architecte paysagiste, d'infographiste, de dessinateur, de géomètre, etc.

Le bureau est structuré en quatre départements distincts mais complémentaires travaillant en étroite collaboration. Nous offrons, de ce fait, une approche globale, transversale et réaliste de chaque projet.

## ARCHITECTURE



Le département **ARCHITECTURE** se charge des études de nouvelles constructions et transformations tant sur le domaine public que privé tels que :

- Uni et multi familial, logements groupés
- Immeubles de bureaux
- Bâtiments associatifs
- Bâtiments industriels et commerciaux
- Restaurations d'édifices classés

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Le département **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** est agréé par la Région wallonne pour l'élaboration, la révision ou la modification de schémas de développement pluricommunaux et communaux, de guides communaux d'urbanisme et de schémas d'orientation locaux, ainsi que pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement.

Ce département se charge de différents types d'études à plus grande échelle tels que :

- Permis d'urbanisation
- Schéma de développement communal
- Schéma d'orientation local
- Masterplan et étude urbanistique
- Révision du plan de secteur
- Guide communal d'urbanisme
- Etude d'incidences sur l'environnement
- ...



## PAYSAGE



Le département **PAYSAGE** se charge de différents types d'études tels que :

- Aménagement de voiries
- Aménagement d'espaces publics
- Aménagements ruraux
- Analyses paysagères

## DEVELOPPEMENT RURAL ET URBAIN



Le département **DEVELOPPEMENT RURAL ET URBAIN** accompagne les communes dans l'ensemble des démarches nécessaires pour aboutir à la rédaction de différentes gestions prospectives telles que :

- Programme communal de développement rural
- Revitalisation urbaine
- Rénovation urbaine
- Plan communal de mobilité

## Présentation de l'équipe

### Chef de projet



#### Stéphane **MOTTIAUX**

- Gérant
- Ingénieur agronome - aménagement du territoire, AgroBio-tech Gembloux – 2003
- 15 années d'expérience dans le domaine du développement rural

### Chargée de projet



#### Mary **GENATZY**

- Chargée de projet en programmes de développement
- Master en sciences de la population et du développement
- Certificat complémentaire en Analyse Prospective

### Expertise spécifique



#### Marjorie **LEQUEUX**

- Gérante
- Architecte Saint-Luc à Liège - 2007
- Responsable PEB 2010



#### Dominique **PAJOT**

- Gérant DomP Consult snc
- Géomètre-Expert – 1980
- Urbaniste
- 30 années d'expérience dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement



#### Yann **VANCAYEMBERG**

- Aménageur urbaniste
- Bachelier en Sciences géographiques – 2017
- Master en Sciences géographiques, orientation générale, à finalité en développement des territoires – Université de Liège - 2019



**Frédéric MARTIN-ETIENNE**

- Bacheliers en construction - l'H.E.P.L. Rennequin Sualem - Verviers - 2010
- Ingénieur industriel finalité géomètre - Université de Liège – 2014



**Amaury DE MOL**

- Bacheliers en construction - l'H.E.P.L. Rennequin Sualem - Verviers - 2010
- Dessinateur DAO



**Victor LIENARD**

- Géographe urbaniste
- Master en sciences géographiques à l'ULB avec spécialisation en Développement territorial



**Valentine PINSON**

- Responsable PEB - 2018
- Master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire – Université de Liège – 2016
- Bachelier en architecture – Université de Liège – 2014



**Delphine FRESING**

- Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme – 2018
- Master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire – 2020



**Antoine MICHA**

- Licence en Arts plastiques, visuels et de l'espace – Option architecture d'intérieur et scénographie, Institut supérieur des Arts Saint-Luc à Liège (2007)
- Agrégation dans l'Enseignement secondaire supérieur (2008)



**Laurence THIRY**  
- Architecte d'intérieur



**Tiffanie GUIDI**  
- Master Bioingénieur en Sciences et technologies de l'environnement – Gembloux Agro Bio Tech (ULiège) – 2019



**Laurent ANSEEUW**  
Chargé de projet en environnement  
- Master bioingénieur en sciences agronomiques - Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège) - 2016 + Master en sciences de gestion - Louvain School of Management (Uclouvain) - 2017  
- Certificat universitaire en géomatique appliquée - Université catholique de Louvain (Uclouvain) – 2021



**Gladys LAVIANNE**  
- Architecte paysagiste



**Cédric CLARENNE**  
- Métreur deviseur



**William DEBROUX**  
- Géomètre



**Viviane ARNOULD**  
- Assistante de direction

# Méthodologie

---

La partie 1 du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) a été élaborée dans le respect du décret et de l'arrêté de 2014 régissant le déroulement d'une Opération de Développement Rural (ODR).

La présente analyse se base sur des données provenant de sources officielles (SPF Economie, FOREM, ONSS, INASTI, DGO4, DGO3...). Elle a servi de base à la réflexion lors des réunions citoyennes. Elle a pour objet d'appréhender globalement et transversalement les caractéristiques socioéconomiques de la commune de Musson.

Bien que se voulant transversale, la description socioéconomique est traitée par grandes thématiques faisant chacune l'objet d'un chapitre particulier pour une lecture plus aisée du document. Chaque chapitre se termine par une synthèse des éléments développés en rappelant les chiffres-clés et en introduisant les enjeux qui en découlent.

La fin du document propose un tableau « AFOM » mentionnant les principaux éléments significatifs sous la forme d'une analyse des forces et faiblesses du territoire et de ses composantes. Il est ainsi possible de dégager les problématiques majeures ainsi que les ressources spécifiques. Cette synthèse sera soumise en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

Enfin, des documents cartographiques, directement incorporés dans le rapport, permettent de visualiser le contexte territorial.



# Présentations succinctes

## L'aperçu géographique



La commune de Musson est située à l'extrême sud de la Province de Luxembourg et fait partie de l'arrondissement administratif de Virton.

Elle est bordée par les communes belges de Virton à l'ouest, de Saint-Léger au nord et d'Aubange à l'est. Elle est délimitée au sud par la frontière française qui la sépare du département de Meurthe-et-Moselle et de la région Lorraine. Les trois communes limitrophes françaises sont Ville-Houdlémont, Gorcy et Cosnes-et-Romain.

Depuis 1977, suite à la fusion des anciennes communes, elle regroupe les six villages : Musson, Mussy-la-Ville, Signeux, Willancourt, Baranzy et Gennevaux.

## L'environnement physique, naturel et paysager

### Contexte physique

Musson est repris sur la carte géologique « Saint-Léger – Messancy, Musson – Le Fays et Houwald ».

Les cuestas des régions de Saint-Léger et Musson (cuesta bajocienne) mettent en relief les couches géologiques les plus résistantes (grès et calcaire sinémurien, domérien et bajocien).

D'un point de vue géologique, la région est constituée de roches sédimentaires mésozoïques d'âge jurassique, déposées en marge du Golfe de Luxembourg. Ce golfe représente l'extension nord-orientale du bassin de Paris, dans lequel les orientations varisques ont influencé la sédimentation mésozoïque.

En bref, les éléments principaux qui constituent le sol de la commune de Musson sont l'argile, le calcaire et le sable.

Musson se trouve dans le sous-bassin hydrographique de la Semois-Chiers.

Le cours d'eau principal est *la Batte*. Il prend sa source à Battincourt (Aubange). La Batte reçoit en aval de Baranzy *le ruisseau du Fond du Hazat* qui prend sa source à Rachecourt, lui-même alimenté du *ruisseau du Moulin* qui arrose Willancourt.

A sa sortie de Baranzy, la Batte reçoit à la frontière le *ruisseau de Cussigny* et à droite le *ruisseau des Ecrevisses*. Elle prend le nom de Vire et continue son cours vers Virton.

La vallée du ruisseau des Ecrevisses coule du nord-est au sud, touchant le village de Mussy-la-Ville avec le ruisseau du Vieux Moulin qui le dédouble à cet endroit. Deux autres petits ruisseaux se jettent dans le premier ruisseau cité.

Au total, la commune de Musson est traversée par 37 kilomètres de rivières et ruisseaux.

## Contexte naturel et paysager



Musson fait partie de la Lorraine belge et de la Gaume. Le relief gaumais est caractérisé par trois cuestas : la cuesta sinémurienne, la cuesta charmoutienne et la cuesta bajocienne, offrant à Musson une identité paysagère remarquable.

Appartenant au Parc naturel de Gaume, Musson se caractérise par des spécificités naturelles, à savoir : deux sites Natura 2000 (Forêts et marais bajociens de Baranzy à Athus, Bassin supérieur de la Vire et du Ton), une réserve naturelle agréée (Marais de la Cussignière), trois réserves naturelles domaniales (Pré fleuri, Minière de

Musson, Crassier de Musson) et quinze sites de grand intérêt biologique. De plus, douze arbres et quatre haies remarquables ont été répertoriés sur le territoire communal.

En vue de préserver cet environnement singulier, Musson a mis en place diverses mesures et engagements. Citons l'adhésion communale à l'action « Combles et clochers », à la convention « Bords de route – Fauchage tardif », au contrat de rivière Semois-Chiers ou encore au Plan Maya.

---

## L'environnement bâti

---

Les villages de la commune présentent des spécificités architecturales spécifiques.

Gennevaux, Musson et Signeux apparaissent comme des villages-rue. Mussy-la-Ville et Willancourt sont des villages groupés, organisés autour de leur église respective. A l'inverse, Baranzy s'étire le long de la route principale « Athus-Virton ».

La commune dispose d'un patrimoine naturel riche avec un site classé (Marais de la Cussignière), et un patrimoine bâti préservé, avec un monument classé (calvaire dit « Croix de Justice ») et une zone de protection autour de ce monument. 146 édifiés sont repris à

l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique.

La commune de Musson se distingue pour sa tradition agricole marquée, à travers les fermes présentes dans toutes les entités communales, mais également sa tradition industrielle qui a marqué l'environnement bâti.



Le développement bancaire au Luxembourg a également contribué à la construction de nouvelles habitations sur le territoire.

## La démographie

### La population communale

Musson s'étend sur 3.541 hectares et comptabilise 4.675 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La densité de population atteint à cette date 132,2 habitants/km<sup>2</sup>. Le nombre de ménages est de 1.900 avec une moyenne de 2,46 personnes. Le nombre de ménages au sein de la commune augmente depuis 2013 (+ 7,8 %).

Depuis 2002, la population de Musson a augmenté de 657 habitants, soit une augmentation relative de 13,6 %. Cette croissance démographique peut être constatée à l'échelle de la micro-région, Musson connaît un taux de croissance proche de Aubange et de Saint-Léger.

Communes	Nombre d'habitants (2023)	Évolution (2003-2023)
Saint-Léger	3.742	+ 18,5 %
Musson	4.675	+ 14,4 %
Virton	11.416	+ 3,4 %
Aubange	17.652	+ 19,0 %
Arrondissement	55.178	+ 11,8 %
Région wallonne	3.681.575	+ 9,3 %

La commune se situe dans une région démographiquement attractive, dominée par Aubange avec 17.652 habitants. Notons que le taux de croissance communal est supérieur à ceux de l'arrondissement de Virton (+ 11,8 %) et de la Région wallonne (+ 9,3 %).

L'augmentation de la population est également soutenue par un solde naturel globalement positif depuis 2010, se traduisant par un nombre plus important de naissances que de décès. Elle est également marquée par un solde migratoire positif depuis 2016 et l'arrivée de nouveaux habitants.

La part des ressortissants étrangers dans la population communale est croissante (+ 21,2 % depuis 2014). Elle représente 11,9% de la population, soit 523 habitants. Majoritairement issue des pays membres de l'Union Européenne, elle concerne surtout des français, luxembourgeois et portugais.

Selon les projections démographiques de l'IWEPS, la commune devrait voir son nombre d'habitants et de ménages augmenter dans les années à venir. En effet, à l'horizon 2035, Musson comptera 4.940 habitants (+ 5,67 % par rapport à 2022) et 2.052 ménages (+ 9,3 % par rapport à 2020)

### La population dans les villages

Musson apparaît comme la localité la plus peuplée de la commune, avec 1.853 habitants (39,6 % de la population totale). Elle est suivie par Mussy-la-Ville avec 1.194 habitants (25,5 % de la population totale). Willancourt et Gennevaux sont les localités les moins peuplées, avec 347 habitants cumulés.

Depuis 2010, Baranzay, Musson et Mussy-la-Ville voient leur population augmenter – Baranzay connaissant le taux de croissance le plus important (+ 20,2 % depuis 2010). A l'inverse, Signeux connaît une perte de ses habitants sur la période.

## La structure d'âge

Pyramide des âges de l'entité MUSSON (Commune) [01/01/2023]



La population de Musson se caractérise par une base relativement large de sa pyramide des âges et par une surreprésentation des quaranténaires (14,8 % de la population communale). L'âge moyen de la population de Musson est de 39,6 ans (contre 41 ans pour l'arrondissement de Virton et 41,9 ans pour la Région wallonne).

Musson détient une part supérieure de ses habitants de moins de 20 ans (25,7 %) que celle des plus de 65 ans (15,8 %). Comparativement aux échelles de référence, la commune connaît des indicateurs démographiques favorables, avec une population plus jeune.

Selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2035, la part des moins de 20 ans de Musson diminuerait, avec la baisse de 2,7 % de sa population la plus jeune. L'IWEPS projette un maintien de la population actives (58,5%) et une augmentation des 65 ans et plus (+ 2,7 %) par rapport à 2023, laissant présager un vieillissement de la population.

L'enjeu est de maintenir la population jeune sur le territoire et d'anticiper le vieillissement de la population prévu par les projections démographiques. Pour cela, les services et l'offre en logements sont à adapter, en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future.

## La structure socio-économique

En mai 2023, Musson présente un taux d'activité de 66,9 % et un taux d'emploi de 62,2 %. Le taux d'activité communal est inférieur à ceux de l'arrondissement de Virton (68,6 %) et de la Région wallonne (69,5 %). Le taux d'emploi communal est inférieur à celui de l'arrondissement de Virton (63 %) et est supérieur au taux régional (60,8 %).

Le taux de demande d'emploi de la commune s'élève à 9,5 % en 2023. En baisse à partir de 2016 et ensuite en augmentation à partir de 2019, il concerne en majorité les jeunes de moins de 25 ans et ceux entre 20 et 34 ans, inoccupés depuis moins de 6 mois.

En 2022, le taux de chômage communal est de 7,4 %. Il est inférieur à ceux de l'arrondissement de Virton (8,3 %) et inférieur à ceux de la Région wallonne (12,6 %).

En 2020, le revenu moyen par habitant s'élevait à 19.537 €. Ce dernier est supérieur au revenu

moyen par habitant de la région wallonne (18.518 €) mais inférieur à celui de Virton (19.965 €).

En hausse depuis 2005 (+ 32,7 %), les revenus de la population communale se caractérisent par une surreprésentation des hauts revenus, supérieurs à 50.000 € (26,3 % des déclarations fiscales par tranches de revenus).

De moins en moins d'habitants bénéficient du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou équivalent (ERIS). En 2022, Musson comptabilisait 55 bénéficiaires, soit 1,19 % de la population communale.



---

## Le logement

---

En 2019, le parc immobilier de Musson comptait 2.157 bâtiments. Il est caractérisé essentiellement par des maisons de type ouvertes, fermes et château. Le parc immobilier communal dispose d'une majorité de bâtiments érigés avant 1900, pouvant engendrer des enjeux énergétiques et d'utilisation. En effet, la vétusté de certains bâtiments peut mettre à mal leur destination actuelle et causer des coûts supplémentaires à la commune.

Le marché immobilier de Musson se caractérise par une faible dynamique. Depuis 2017, les ventes de maisons ordinaires sont à la baisse. Ce constat peut s'expliquer par une hausse du prix moyen de vente (+ 7,8 % depuis 2010). Le nombre de ventes de terrains à bâtir stagne également depuis 2013 et connaît une hausse du prix moyen par m<sup>2</sup>.

En 2019, 31 permis d'urbanisme ont été délivrés par l'administration communale. La majorité des permis octroyés concernent la construction d'habitations unifamiliales et nouvelles habitations, la transformation d'habitations ou encore la construction de terrasses, balcons et vérandas. La tendance à Musson se tourne plus à la construction que la rénovation.

En 2020, la commune comptabilisait 23 résidences secondaires. Musson, Baranzy et Willancourt détiennent le plus de résidences secondaires.

La commune comptabilise au total 25 logements publics, répartis à Signeulx, Baranzy et Musson.

---

## L'économie et l'emploi

---

### Les entreprises

160 entreprises sont recensées sur le territoire communal. Musson voit ce nombre croître depuis 2008 (+ 10,3 %). Elles se caractérisent par plusieurs grands secteurs d'activités, à savoir la construction avec notamment les entreprises Lentini Construction, Dumont Construction ou Ecomat Home ; le commerce/réparation d'automobiles et de motocycles avec les garages de la Lorraine ou encore Paquit – Pneus ; l'agriculture, sylviculture et pêche avec la ferme pédagogique

du Bueau ou l'entreprise de travaux agricoles Pierre Bonmariage, et les autres activités de services.

Entre 2009 et 2019, 15 entreprises ont été reconnues en faillite. Le secteur du commerce et de la réparation des véhicules automobiles et de motocycles est le plus touché avec la perte de 4 entreprises sur cette période. Notons qu'aucune entreprise n'a été reconnue en faillite ces dernières années, en 2018 et 2019.

### L'emploi salarié, indépendant et frontalier

En 2018, 335 postes salariés étaient comptabilisés sur le territoire communal, représentant 17 % de la population communale active (2491 actifs). Comparativement à l'arrondissement de Virton et la Région wallonne, Musson détient une part salariale inférieure.

Réparti dans plusieurs secteurs d'activités, l'emploi salarial de Musson se distingue par sa prédominance dans le secteur de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social (74 % de l'emploi salarial total) – pouvant s'expliquer par ses nombreux équipements scolaires et services sociaux,



employant un certain nombre de salariés (administration communale, centre public d'action sociale, police, etc.)

203 indépendants sont recensés à Musson, représentant 10,3 % de la population active. Les grands secteurs sont le commerce et les professions libérales (50 indépendants pour chaque secteur, soit 24,6 % de l'emploi indépendant communal). Ils sont suivis par le secteur de l'industrie (24,1 %). Depuis 2009, le nombre d'emplois a baissé de 2 unités. Les activités principale et secondaire ont vu leur nombre d'emplois diminuer. Néanmoins, de

plus en plus d'indépendants restent actifs après la pension (+ 14 indépendants sur la période).

En termes d'emplois frontaliers, Musson voit 51,7 % de sa population travailler au Grand-Duché du Luxembourg. L'emploi situé sur le territoire est actuellement fortement dépendant du territoire luxembourgeois.

Notons que Musson souhaite favoriser la création et le maintien de l'emploi sur la commune. Elle bénéficie de la présence d'une Agence Locale pour l'Emploi – Titres services.

---

## Le tourisme

---

Musson fait partie de la Maison du Tourisme de Gaume et du Parc naturel de Gaume, ayant pour objectif la valorisation du territoire. La commune bénéficie également de deux syndicats d'initiatives, actifs sur les localités de Musson et Mussy-la-Ville. L'ensemble de ses acteurs participent à l'attractivité de la commune, en organisant diverses activités et manifestations sur le territoire.

L'offre en hébergements touristiques est peu développée. Le Commissariat Général au

Tourisme (CGT) identifie deux gîtes à Willancourt et trois gîtes ruraux à Musson. Aucune donnée sur le nombre d'arrivées et de nuitées n'est disponible, en raison du nombre insuffisant d'établissements touristiques.

Cette offre peu développée concerne également la restauration. En effet, la commune compte quelques friteries et pizzerias répartis à Musson, Signeulx et Baranzy. Quelques bars animent la commune.

### Activités et points d'intérêt

De nombreuses activités sont propres au territoire mussonnais. Citons la Foire aux Livres en octobre, la Fête gaumaise en mars ou encore le Marché de l'artisanat et du terroir en novembre, mettant à l'honneur les produits de bouche et réalisations artisanales.

Il est également intéressant de voir se développer un tourisme vert, s'appuyant sur le patrimoine historique de la commune. Le musée minier métallurgique Musson-Halanzy valorise le patrimoine industriel régional, centré sur l'exploitation du minerai de fer Lorrain.

Rappelons également que les localités de Signeulx, Baranzy, Musson et Mussy-la-Ville sont marquées par l'évènement militaire de la

bataille des frontières, ayant eu lieu en août 1914.

Cet évènement historique explique la présence du cimetière militaire de Baranzy, de nombreux monuments aux morts et de la stèle de Guy de Larigaudie au bois de Musson. Musson participe aux « Chemins de Mémoire » et invite les citoyens à suivre les traces de cet évènement au travers de circuits pédestres.

Sans oublier le projet européen « Chemin transfrontalier des Mines de fer », en collaboration avec Aubange, la commune de Gorcy et la Communauté de Communes des Deux Rivières en France, qui met en valeur l'activité d'extraction de minerais de fer.

De nombreuses promenades balisées se trouvent sur le territoire. Un projet est actuellement en cours avec la commune d'Aubange, visant à créer une liaison cyclo-piétonne entre ces deux territoires, afin de renforcer la mobilité douce.



## Les activités agricoles et forestières

### L'agriculture

En 2019, la commune compte 13 exploitations agricoles, principalement orientées vers l'élevage bovin. La surface agricole utilisée (SAU) couvre 1.114 hectares, soit 31,5 % du territoire communal. Cette dernière est majoritairement composée de superficies couvertes d'herbes (pâtures et prairies permanentes). La situation évolue peu ces dernières années. Depuis 2009, la SAU communale a toutefois augmenté de 31 hectares (+ 2,9 % sur la période).

Connaissant une diminution conséquente de 59,4 % depuis 2000, le nombre d'exploitations

agricoles semble se stabiliser depuis 2017. La question de la pérennisation de l'activité agricole apparaît être un enjeu important pour le territoire. De plus, les exploitants agricoles sont vieillissants, avec une faible part d'exploitants de moins de 35 ans (4,5 %).

Enfin, la commune de Musson voit apparaître plusieurs activités de diversification agricole avec notamment la ferme pédagogique de Bueau, de la vente directe et des événements locaux faisant la promotion du terroir.

### La forêt

Les zones forestières s'étendent sur 926 hectares, soit 26,3 % du territoire communal. Les bois communaux représentent environ 817 hectares. Gérée par la Division Nature et Forêts de la Région wallonne, plus particulièrement par le cantonnement de Virton, elle génère des revenus non-négligeables, par la vente de bois et les locations liées à la forêt. En 2019, les recettes s'élevaient à 135.079,82 €.

La forêt se caractérise par 95 % de feuillus (hêtre), 4 % de résineux (épicéa, mélèze et douglas) et 1 % de non-productifs.

Quelques entreprises de la filière bois sont recensées sur la commune.



---

## La mobilité

---

La commune de Musson est traversée par la N88 « Athus – Virton – Florenville », la N82 « Arlon – Virton » et la N800 « Musson – Rachecourt ». Le réseau autoroutier est inexistant sur la commune. La N88 connaît un trafic important, s'élevant à 3.100 véhicules (1.660 vers Luxembourg et 1.440 vers Virton) comptés sur 4 heures. 10 % des véhicules concernent le trafic de marchandises (poids lourds et camionnettes). Ce trafic engendre ici des nuisances pour le riverain, tant au niveau de la sécurité, de la pollution de l'air que de la pollution sonore.

Le centre-ville comptabilise 278 places de parking. Le territoire rencontre peu de problématiques de stationnement, hormis au centre de Musson, où se concentrent les activités économiques, sociales et administratives et aux heures de pointe scolaire où la capacité de stationnement sur la place de l'Abbé Goffinet est vite atteinte.

La commune dispose d'une gare ferroviaire à Signeulx, située sur la ligne 165 « Athus – Libramont ». C'était une halte ferroviaire de la SNCB jusqu'en juin 1984, fermée aujourd'hui. Cependant, les localités sont desservies par diverses lignes de bus. La quasi-totalité des zones d'habitat sont desservies par une ligne TEC, à une distance de 600 mètres, offrant ainsi une bonne couverture du réseau. Les arrêts de Musson et Baranzy sont les plus fréquentés.

Musson dispose d'un Plan Communal de Mobilité, approuvé en 2018. Des objectifs ont été définis sur diverses thématiques, à savoir l'aménagement du territoire, la mobilité piétonne et cyclable, les transports en commun, le covoiturage et l'autopartage, le transport à la demande, le réseau routier et le stationnement. Les actions tendent vers le développement d'une mobilité plus douce et durable.

---

## Les équipements

---

La commune est reprise sur le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de la Semois-Chiers. La majorité du territoire est reprise en zone à régime d'assainissement collectif, notamment tous les villages de la commune. Deux stations d'épuration sont effectives sur le territoire à Musson et Signeulx.

La commune est l'organisme distributeur d'eau potable sur l'entièreté du territoire (production, traitement et adduction). Musson dépend de plusieurs intercommunales, à savoir l'Opérateur des Réseaux Gaz et Électricité (ORES) et IDELUX Environnement pour la collecte et la gestion des déchets.

En 2018, la commune comptabilisait 778,51 kg par habitant (- 8,5 % depuis 2015). Comparativement à la Région wallonne, la moyenne communale est supérieure à celle de l'échelle régionale (520,49 kg). Les déchets les plus produits par les habitants de Musson sont les déchets inertes recyclés, les déchets verts et les encombrants.

Dans le domaine énergétique, un écopasseur travaille au sein de l'administration communale afin de sensibiliser la population aux économies énergétiques. Un projet d'implantation de six éoliennes est actuellement à l'étude entre Halanzy, Aubange et Musson. La commune a adhéré à la Convention des Maires le 26 mars 2019.

## Les services proposés à la population

### L'enseignement

La commune bénéficie de plusieurs établissements scolaires, à savoir une école communale à Mussy-la-Ville, trois écoles libres à Signeulx, Musson et Mussy-la-Ville et deux écoles de la Communauté Française, dont une école spécialisée, à Baranzy.

Toutes écoles confondues, la population scolaire s'élève à 667 élèves en 2020, soit une augmentation de 16,2 % depuis 2010. Quel que soit l'enseignement (maternel et primaire), l'école spéciale de la Communauté française de Musson connaît l'augmentation d'élèves la plus importante.



### Le sport, la culture et la vie associative

Disposant d'une grande salle intérieure et de plusieurs terrains extérieurs, le centre sportif et culturel à Baranzy permet la pratique de plusieurs disciplines. De nombreuses associations gravitent autour de lui, offrant à la population de pratiquer du basketball, du tennis, du football, de la gymnastique, du karaté et tant de sports. Notons aussi la présence de 3 centres équestres.

De nombreuses activités sont organisées au sein du centre sportif et culturel, à destination des

enfants et des jeunes. Quelques associations culturelles se sont développées à Musson.

Dans le domaine culturel, Musson dispose d'un point de lecture proposant un large choix d'ouvrages, DVD et livres audio. Diverses animations autour de la lecture y sont réalisées.

Plusieurs salles et espaces sont disponibles à la location.

### Les services sociaux et conseils consultatifs

De nombreux services sont proposés à la population. Dans le domaine social, il est possible de citer le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), le service de repassage « La Repasserie » géré par l'ALE ou encore l'Espace Public Numérique. Des actions propres aux aînés sont organisées par l'administration communale, telles que l'excursion et le goûter annuels. L'enfance communale peut également bénéficier de l'accueil extrascolaire, des activités proposées par le service communal « jeunesse ».

Il est également important de noter la volonté communale d'impliquer au maximum la population au travers de commissions consultatives. Musson dispose aujourd'hui d'une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), d'une Commission Locale de développement Rural (CLDR) et d'un Conseil Communal des Enfants (CCE), invitant les citoyens volontaires à développer des projets pour leur commune.

# Analyse des caractéristiques socio-économiques

---

## 1 Carte d'identité du territoire

**Code INS** : 85026

**Coordonnées de l'administration communale :**

Place de l'Abbé Goffinet, 1

6750 Musson

Numéro de téléphone : 063/38.08.40

Adresse e-mail : [commune@musson.be](mailto:commune@musson.be)

**Population communale au 1<sup>er</sup> janvier 2023** : 4.675 habitants

**Population par localité en 2022 :**

- Baranzy : 731 habitants ;
- Musson : 1.853 habitants ;
- Mussy-la-Ville : 1.194habitants ;
- Signeulx : 520 habitants ;
- Willancourt-Gennevaux : 347 habitants ;

**Superficie** : 3.541 hectares

**Région agro-géographique** : Lorraine belge

**Communes voisines :**

- Saint-Léger (BE) ;
- Virton (BE) ;
- Aubange (BE) ;
- Ville-Houdlémont (FR) ;
- Cosnes-et-Romain (FR) ;
- Gorcy (FR) ;

**Anciennes communes :**

- Baranzy ;
- Musson ;
- Mussy-la-Ville ;
- Signeulx ;
- Willancourt ;
- Gennevaux ;

**Accessibilité des anciennes communes, au départ de l'administration communale :**

- Baranzy : 1,6 kilomètres – 2 minutes ;
- Mussy-la-Ville : 4,3 kilomètres – 6 minutes ;
- Signeulx : 5,1 kilomètres – 7 minutes ;
- Willancourt : 3,2 kilomètres – 4 minutes ;
- Genevieux : 1,9 kilomètres – 2 minutes ;

**Axes principaux :**

- N88 « Athus – Virton - Florenville » ;
- N82 « Arlon – Virton » ;
- N800 « Musson – Rachecourt » ;

**Accessibilité des pôles, au départ de l'administration communale :**

- Aubange : 8,2 kilomètres – 10 minutes ;
- Saint-Léger : 10,1 kilomètres – 13 minutes ;
- Longwy : 11,6 kilomètres – 20 minutes ;
- Virton : 14 kilomètres – 18 minutes ;
- Arlon : 20,4 kilomètres – 22 minutes ;
- Esch-sur-Alzette : 27,5 kilomètres – 27 minutes ;
- Luxembourg : 42,9 kilomètres – 37 minutes ;
- Namur : 141 kilomètres – 95 minutes ;
- Bruxelles : 199 kilomètres – 135 minutes ;

**Accessibilité des autoroutes :**

- Autoroute E411 : 16,3 kilomètres – 17 minutes ;
- Autoroute E25 : 67,7 kilomètres – 45 minutes ;
- Autoroute E42 : 159 kilomètres – 105 minutes ;

**Accessibilité des gares :**

- Gare de Halanzy : 3,3 kilomètres – 5 minutes ;
- Gare de Virton : 14,8 kilomètres – 17 minutes ;
- Gare de Arlon : 18 kilomètres – 21 minutes ;

**Province :** Luxembourg

**Arrondissement administratif :** Virton

**Arrondissement judiciaire :** Luxembourg



Figure 1 : Situation géographique régionale

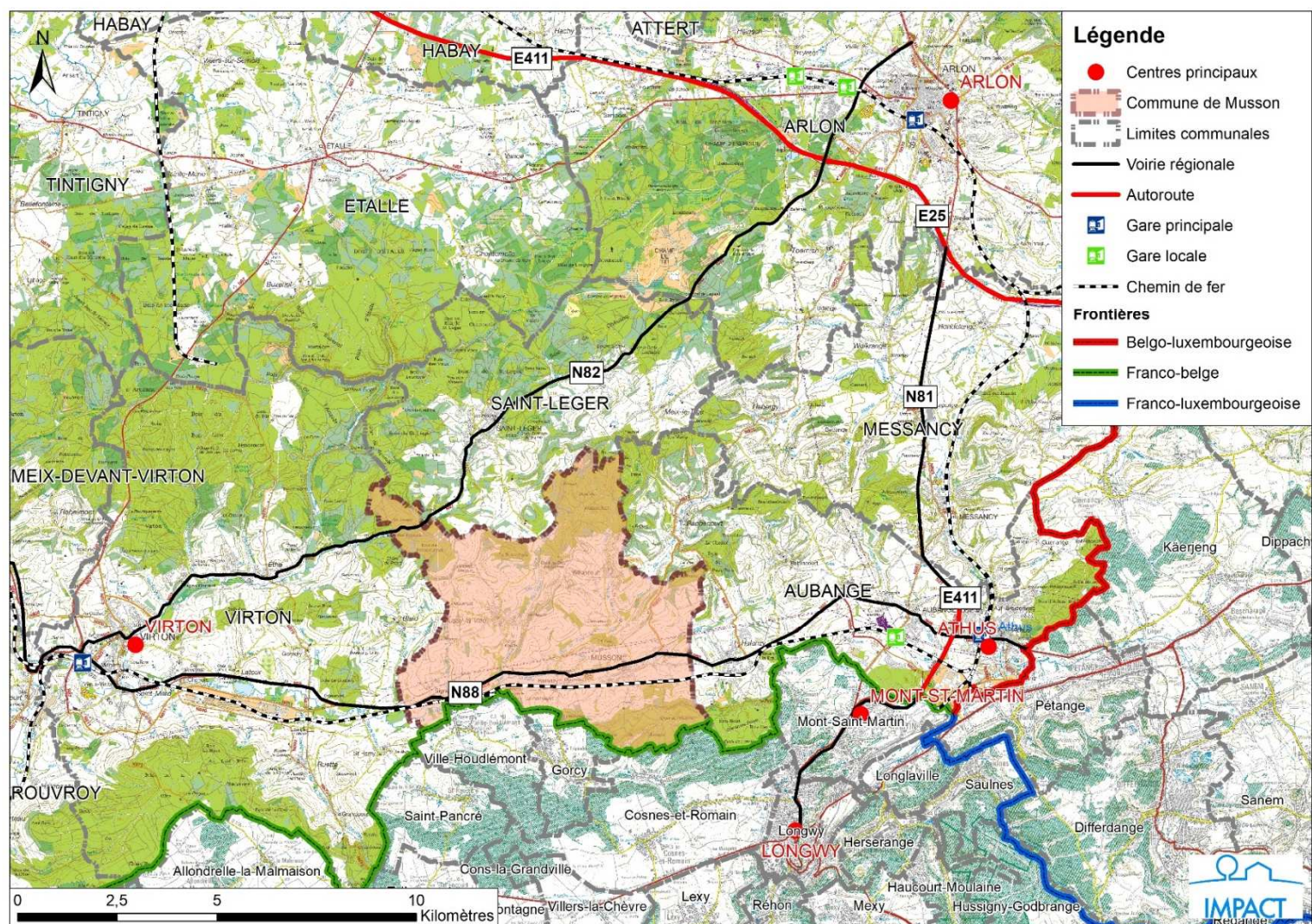




Figure 2 : Situation géographique communale

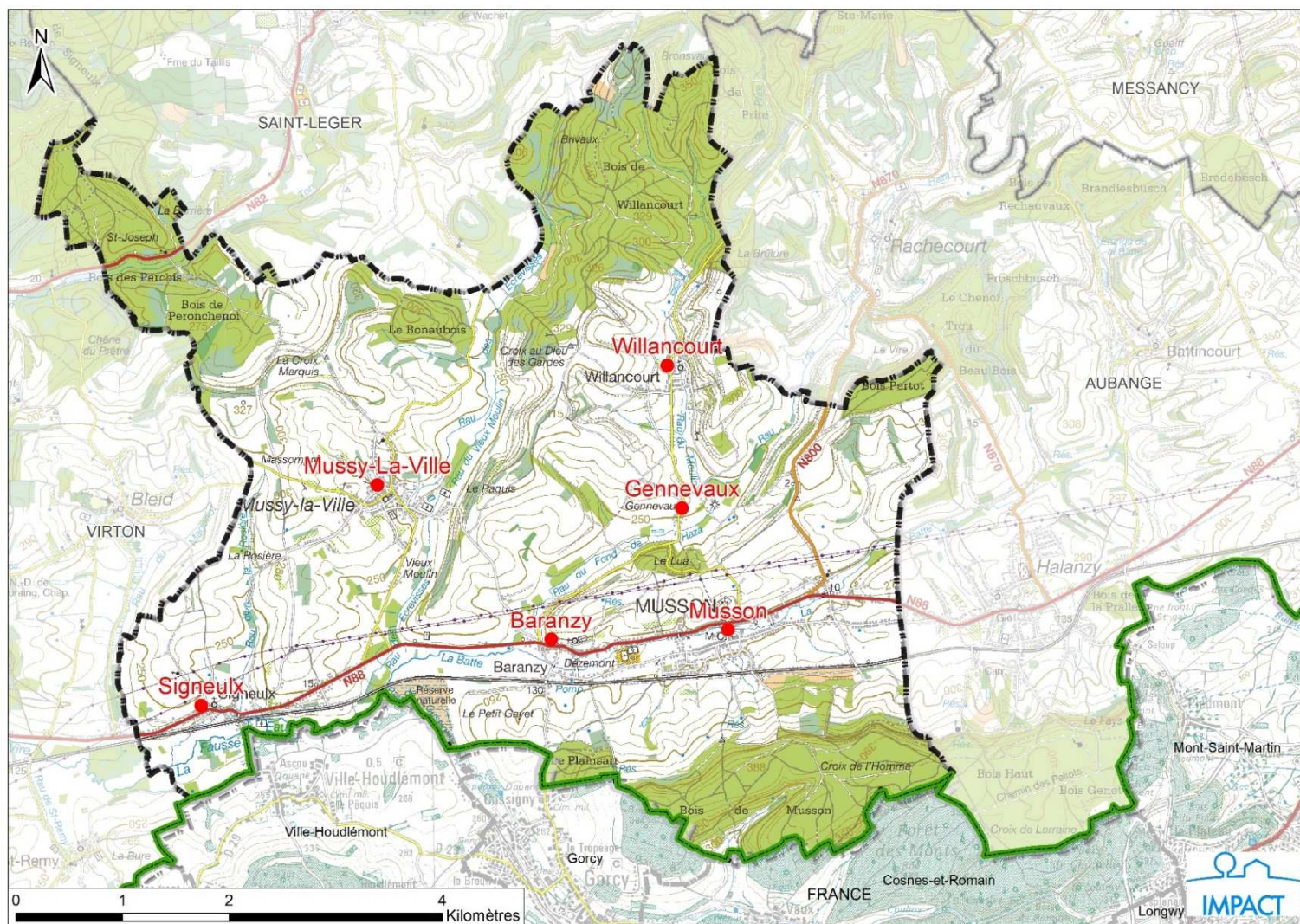
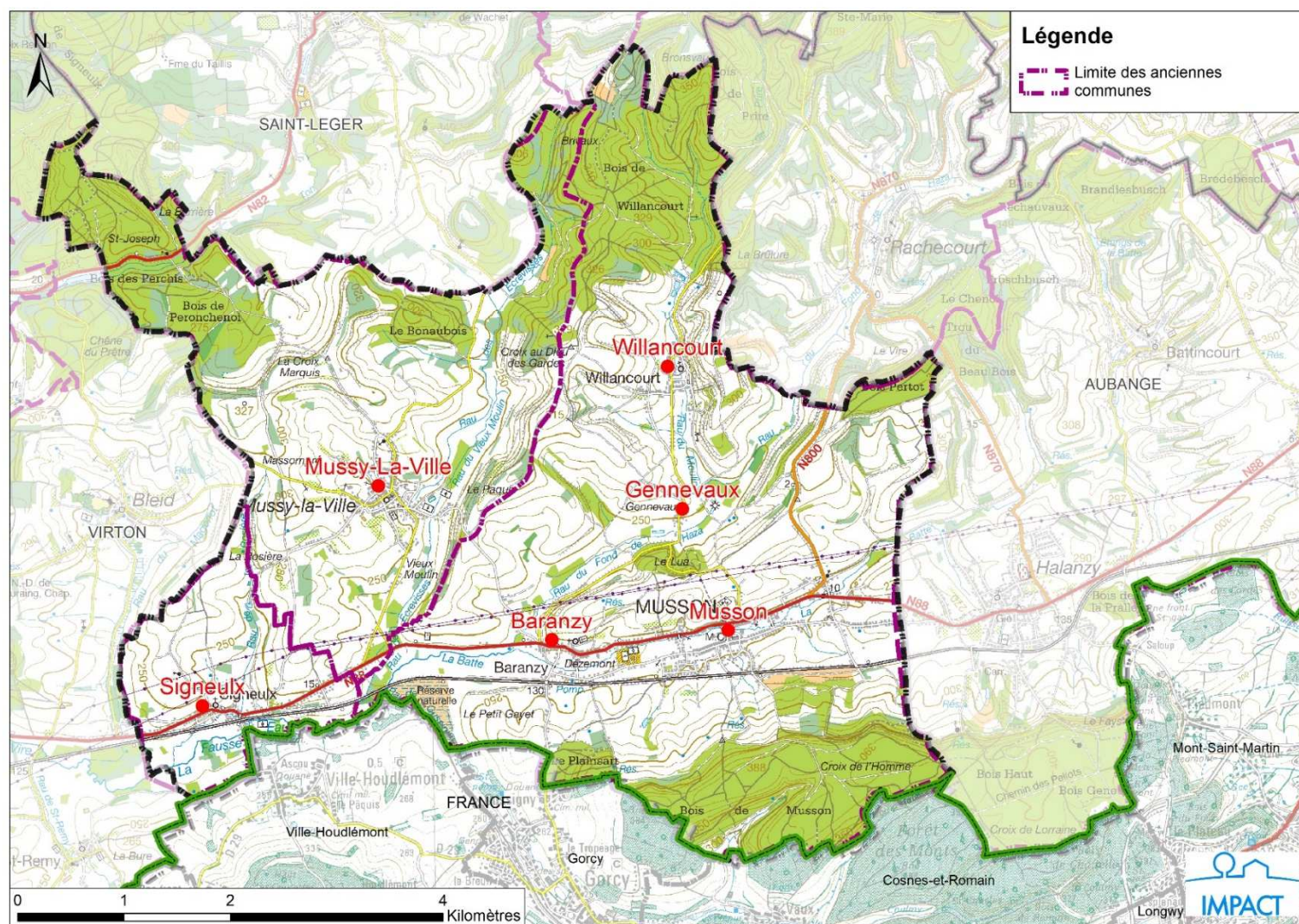




Figure 3 : Limite des anciennes communes



Seuls les villages de la commune de Musson disposant de services et d'équipements sont représentés ci-après.

*Figure 4 : Carte synthétique de Signeulx*





Figure 5 : Carte synthétique de Mussy-la-Ville



Figure 6 : Carte synthétique de Willancourt





Figure 7 : Carte synthétique de Musson

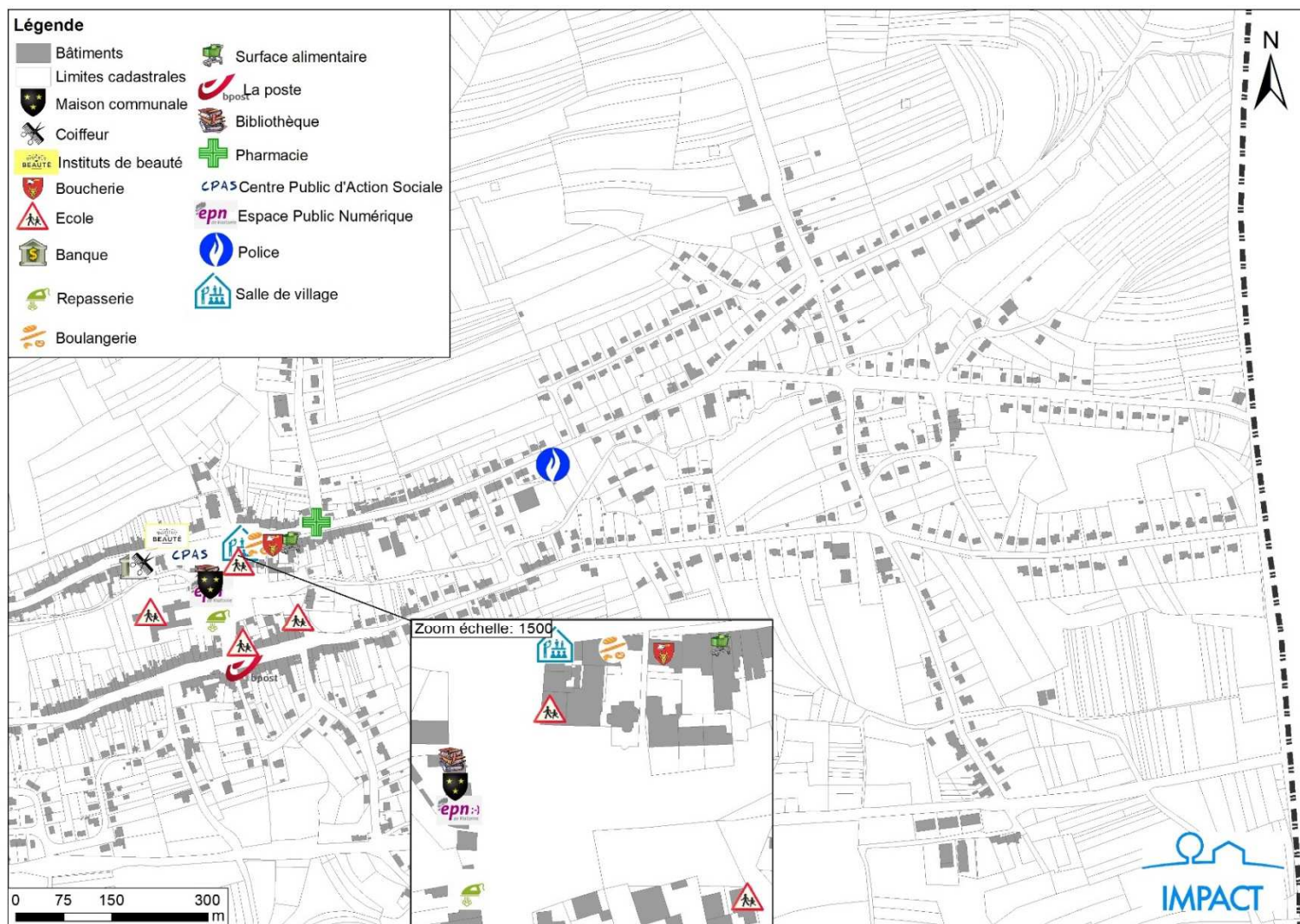
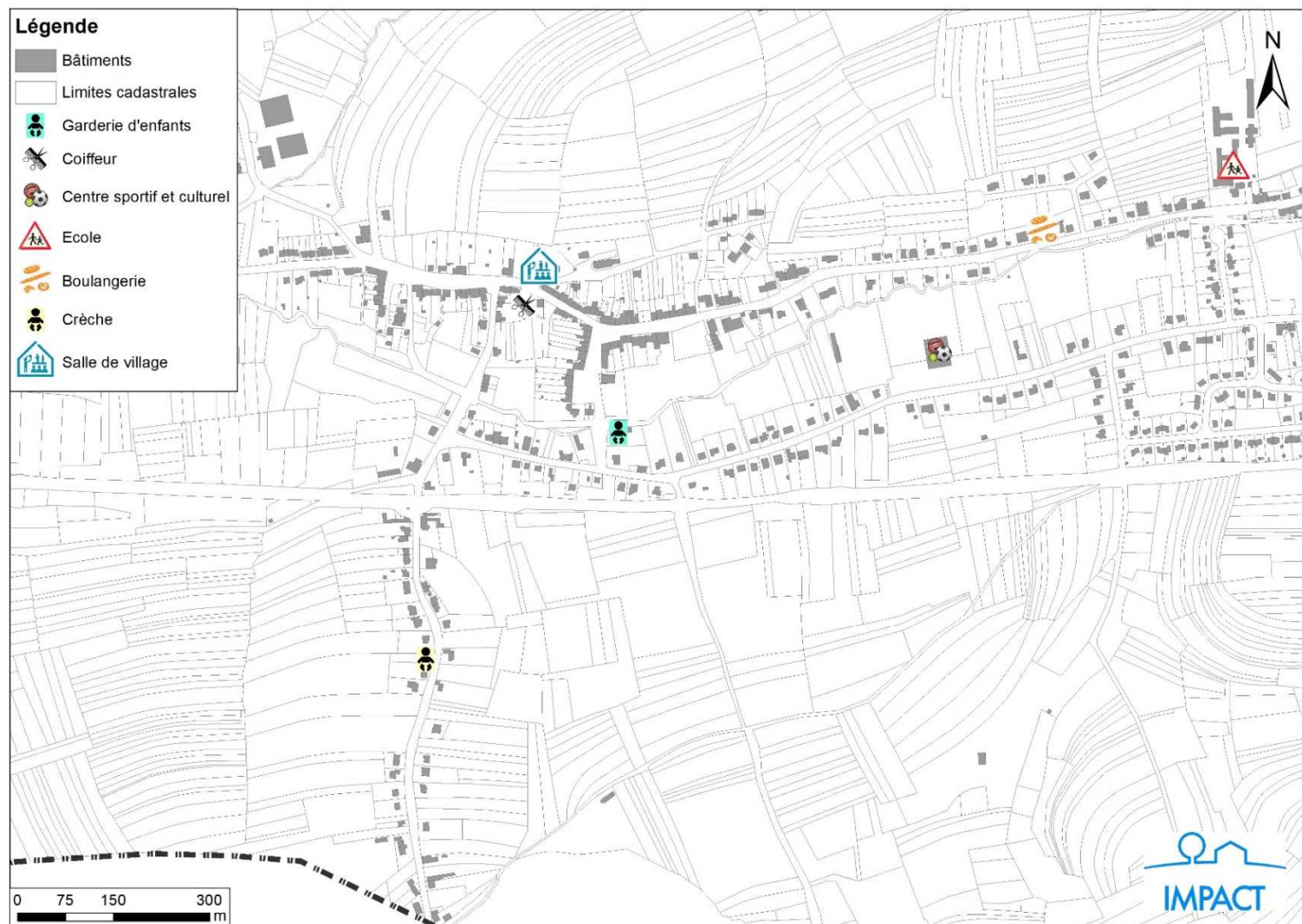


Figure 8 : Carte synthétique de Baranzy




## 2 Partenaires et plans communaux

### 2.1 Acteurs transcommunaux


#### 2.1.1 Partenaires sur le plan touristique

Sur le plan touristique, la Maison du Tourisme de Gaume, les syndicats d'initiatives de Musson et Mussy-la-Ville, ainsi que le Parc naturel de Gaume (présenté en point 3.1.4) avec son projet randos trains et sac à dos (0 carbone), œuvrent pour valoriser le territoire et le rendre attractif, à travers diverses missions.

#### Maison du Tourisme de Gaume :

Missions	 <b>MAISON DU TOURISME DE GAUME</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le territoire de la Gaume pour en faire une destination touristique à part entière.</li> </ul>		Communes concernées
		Virton, Étalle, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Florenville, Chiny


#### Syndicats d'initiatives de Musson et Mussy-la-Ville :

Missions	 Syndicat d'initiative de Musson a.s.b.l.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire découvrir le patrimoine des villages du territoire ;</li> <li>• Organisation de manifestations.</li> </ul>	

#### 2.1.2 Partenaires sur le plan économique

Sur le plan économique, la commune de Musson bénéficie de la présence et l'expertise de l'Agence Locale pour l'Emploi – Titres Services et du Parc naturel de Gaume (présenté en point 3.4).


**✚ Agence Locale pour l'Emploi – Titres Services :**

Missions	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux divers rémunérés en complément du chômage ou du RIS pour les bénéficiaires du chômage de longue durée ou du RIS ;</li> <li>• Possibilité pour les particuliers et/ou ASBL d'obtenir de l'aide afin d'effectuer des petits travaux (peinture, tapisserie, jardinage, etc.)</li> <li>• <b>Titres-Services</b> : Permettre aux particuliers d'obtenir une aide pour la réalisation de tâches diverses (repassage, repas, courses, etc.)</li> </ul>	

2.1.3 Partenaires sur le plan environnemental

Sur le plan environnemental, le contrat de rivière Semois-Chiers agit sur le territoire communal en vue de protéger la qualité de l'eau. On peut aussi évoquer la DNF, Natagora et Natagriwal.

**✚ Contrat de rivière Semois-Chiers :**


Missions	
	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement des usagers de l'eau dans le but de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau, par une gestion concertée, chacun dans le cadre de ses responsabilités ;</li> <li>• Animations et actions de sensibilisation.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Communes concernées</b></p> <p>Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Étalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois</p>

2.1.4 Partenaire agissant sur plusieurs domaines : le Parc naturel de Gaume

Le Parc naturel de Gaume, dont la commune de Musson fait partie, joue un rôle dans divers domaines d'actions, à savoir les activités économiques locales, l'agriculture, l'énergie et l'éco-construction, le tourisme et la vie associative et culturelle.



 **Parc naturel de Gaume :**

Missions	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ;</li> <li>• Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages ;</li> <li>• Faire circuler l'information, coordonner les initiatives, fédérer certaines actions ;</li> <li>• Transmettre aux jeunes la possibilité de vivre et de travailler en Gaume, par le biais d'outils de production et de la transmission des savoir-faire de notre région ;</li> <li>• Aider les porteurs de projets dans leurs démarches, mutualiser les moyens, les conseils ;</li> <li>• Sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles, culturelles... de notre région.</li> </ul>	<b>Communes concernées</b> Aubange (Rachecourt et Halanzy), Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton

### 2.1.5 Centre Public d'Action Sociale

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Musson a développé un Programme Stratégique Transversal (PST) pour les années 2019-2021. Des objectifs stratégiques ont été identifiés, tels que :

- Être un CPAS qui ouvre son champ d'action par des micros actions conviviales ;
- Être un CPAS qui veille à la bonne gouvernance ;
- Être un CPAS dans l'écoute, l'accueil et l'accessibilité ;
- Être un CPAS éco-responsable ;
- Veiller à l'entretien, l'amélioration et la rénovation des logements d'urgence ;
- Être un CPAS avec une politique locale faisant appel aux bénévoles.

Chaque objectif stratégique se décline en objectifs opérationnels et actions concrètes.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Être un CPAS qui ouvre son champ d'action par des micros actions conviviales</b>	Développer des ateliers à thème
<b>Être un CPAS qui veille à la bonne gouvernance</b>	Veiller à la formation continue des conseillers
<b>Être un CPAS dans l'écoute, l'accueil et l'accessibilité</b>	Améliorer la communication du CPAS vers le citoyen
<b>Être un CPAS éco-responsable</b>	Privilégier le recyclage et la récupération
	Promouvoir les économies d'énergie

<b>Veiller à l'entretien, l'amélioration et la rénovation des logements d'urgence</b>	Rénovation du sol de la chambre du logement d'urgence de la place Goffinet
<b>Être un CPAS avec une politique locale faisant appel aux bénévoles</b>	Rechercher des bénévoles parmi la population et les bénéficiaires du RIS

## 2.2 Outils stratégiques

### 2.2.1 Plan Communal de Mobilité

La commune de Musson dispose d'un Plan Communal de Mobilité (PCM), approuvé en septembre 2018. Sur base d'un état des lieux du développement territorial et en matière de mobilité, des objectifs et options stratégiques ont été définis sur diverses thématiques, à savoir l'aménagement du territoire, la mobilité piétonne et cyclable, les transports en commun, le covoiturage et l'autopartage, le transport à la demande, le réseau routier, le stationnement et les écoles. Cette analyse a permis de construire le PCM dont le schéma directeur et des actions concrètes de développement, par village.

<b>Thématiques</b>	<b>Principes généraux</b>
<b>Aménagement du territoire et mobilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Densifier les centres et favoriser la mixité des fonctions</li> <li>– Localiser les zones commerciales et d'activités économiques en fonction de leur accessibilité multimodale</li> <li>– Rénover les espaces publics pour améliorer le cadre de vie et promouvoir les modes actifs</li> <li>– Profiter du développement de nouveaux quartiers pour tester d'autres habitudes en matière de déplacements</li> </ul>
<b>Mobilité piétonne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sécuriser et faciliter les cheminements piétons</li> <li>– Rendre les circuits accessibles à tous (accessibilité universelle)</li> <li>– Valorisation des sentiers</li> </ul>
<b>Mobilité cyclable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rendre les cœurs de village « 100 % cyclables »</li> <li>– Développer des liaisons cyclables entre les villages</li> <li>– Développement du stationnement vélo</li> </ul>
<b>Transports en commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Assurer la vitesse commerciale des bus</li> <li>– Assurer l'accessibilité aux arrêts</li> <li>– Favoriser l'intermodalité bus/vélo</li> </ul>
<b>Covoiturage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Poursuivre le développement d'infrastructures de stationnement à des endroits stratégiques du réseau routier,</li> </ul>



	<p>tout en privilégiant les solutions de mutualisation, à travers des partenariats avec le privé ou les services publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Aménager des parkings de covoiturage</li> <li>– Mutualiser les infrastructures existantes</li> <li>– Localiser les aires de covoiturage</li> <li>– Promouvoir les plateformes de covoiturage</li> </ul>
<b>Transports à la demande</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Valorisation et communication autour des services existants du transport à la demande</li> </ul>
<b>Réseau routier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Hiérarchiser le réseau routier</li> <li>– Modérer la vitesse (Zones 30, aménagements en voirie, radars...)</li> <li>– Sécurité routière</li> <li>– Minimiser les nuisances de la circulation des poids lourds</li> </ul>
<b>Stationnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Valoriser les zones de stationnement</li> <li>– Aménager les parkings</li> <li>– Formaliser le stationnement en voirie</li> <li>– Développer les emplacements réservés</li> <li>– Communiquer sur la politique de stationnement</li> </ul>
<b>Écoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sécuriser les traversées et surveiller le bon fonctionnement du Kiss &amp; Ride</li> <li>– Améliorer l'accessibilité piétonne</li> <li>– Développer l'utilisation du vélo</li> <li>– Développer le covoiturage scolaire</li> </ul>

Les principes généraux seront détaillés dans le chapitre relatif à la mobilité.

### 2.2.2 Programme Stratégique Transversal

La commune de Musson dispose d'un Programme Stratégique Transversal pour les années 2019-2024. Des objectifs stratégiques ont été identifiés sur le volet interne et externe du fonctionnement de la commune.

<b>Volet externe</b>	<b>Volet interne</b>
----------------------	----------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être une commune axée sur la communication ;</li> <li>- Être une commune socialement attentive ;</li> <li>- Être une commune dynamique et accueillante ;</li> <li>- Être une commune sécurisante ;</li> <li>- Être une commune saine financièrement ;</li> <li>- Être une commune éthique et responsable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gestion des ressources ;</li> <li>- Rendre l'administration plus accessible ;</li> <li>- Améliorer la communication interne.</li> </ul>
---	---

Chaque objectif stratégique se décline en objectifs opérationnels et actions concrètes.

 **Sur le volet externe :**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<b>Être une commune axée sur la communication</b>	Améliorer la communication avec les citoyens par le numérique
	Offrir la possibilité à chacun d'avoir accès à des outils numériques
	Informier le grand public sur des sujets liés à la vie de la commune
	Encourager la participation citoyenne
<b>Être une commune socialement attentive</b>	Favoriser la création et le maintien de l'emploi sur notre commune
	Favoriser la création de logements sociaux sur la commune
	Favoriser le maintien des jeunes adultes sur la commune
	Aide aux citoyens les plus démunis
	Garantir l'accès aux soins de santé
<b>Être une commune dynamique et accueillante</b>	Développer les activités pour les jeunes
	Développer les activités culturelles
	Encourager le développement de l'école communale
	Encourager le développement de l'offre en matière de sports
	Offrir une aide ponctuelle aux associations de la commune
	Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune
	Améliorer la sécurité des citoyens

<b>Être une commune sécurisante</b>	Entretenir les voiries
<b>Être une commune saine financièrement</b>	Conserver notre réseau de distribution d'eau
	Maintenir et améliorer le patrimoine communal
<b>Être une commune éthique et responsable</b>	Adopter un comportement plus éthique et écologique

 **Sur le volet interne :**

<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>
<b>Être une commune accueillante, efficace et serviable</b>	Améliorer la gestion des ressources
	Rendre l'administration plus accessible au public
	Améliorer la communication interne

### **3 Dynamique transcommunale et transfrontalière**

La commune de Musson s'est saisie de l'importance de s'engager dans une dynamique transcommunale afin de mobiliser un territoire, ses ressources et moyens plus larges pour résoudre des problèmes structurants ou impacter le développement local.

Il convient ici de citer le **Contrat de rivière « Semois-Chiers »** dans lequel Musson est engagée avec 20 autres communes pour la protection de l'eau. Dans un domaine plus large, aux côtés des communes d'Aubange, Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton, Musson fait partie du **Parc naturel de Gaume**. Sur le plan touristique, la **Maison du Tourisme de Gaume** agit sur les communes de Chiny, Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, la commune de Musson dépend de la **Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne**, agissant également sur 23 autres communes du sud et du centre de la Province de Luxembourg.

Musson fait également partie de l'**Agglomération transfrontalière du Pôle Européen de Développement (PED)**, agglomération transfrontalière de communes situées autour des « 3 frontières » entre la Belgique, la France et le Grand-Duché de Luxembourg. Elle regroupe 25 communes au total dont 4 communes belges, 18 communes françaises et 3 communes luxembourgeoises. L'objectif est de favoriser les échanges socioculturels et économiques et de mettre en valeur leurs points communs et leur bassin de population d'environ 130.000 habitants.

En termes de logements, Musson dépend de l'**Agence Immobilière Sociale (AIS) Logésud** qui couvre les 15 communes des arrondissements d'Arlon et de Virton. Elle dépend aussi de la **Société de Logement de Service Public (SLSP) de la Maison Virtonaise**, rayonnant sur les dix communes de Gaume, à savoir Étalle, Tintigny, Habay, Florenville, Chiny, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Musson, Virton et Saint-Léger.

A ces éléments, s'ajoutent d'autres liens pluricommunaux à travers les services de sécurité (**zone de police « Sud Luxembourg »** rassemblant 4 communes) et de secours (**zone de secours « Luxembourg »** rassemblant 44 communes).

Enfin, la commune de Musson est affiliée à plusieurs intercommunales telles qu'**ORES** et **IDELUX**.

De manière plus spécifique, il est également possible de citer plusieurs projets transcommunaux/transfrontaliers dans lesquels la commune est engagée, à savoir :

#### **✚ Projet « La Gaume au fil de l'eau » :**

Dans le cadre de la réalisation d'un projet du contrat de rivière Semois-Chiers, nommé « La Gaume au fil de l'eau », Musson a été retenue avec les communes de Virton, Saint-Léger, Rouvroy et Meix-devant-Virton. Ce projet est basé sur la valorisation didactique du patrimoine lié à l'eau et des lavoirs encore présents sur le territoire. Un panneau en format A3 sera placé à proximité de chaque lavoir des villages pour informer les habitants sur son histoire, son époque de construction et des photos anciennes. Pour le patrimoine mussonnais, les lavoirs de Baranzy (rue de la Fontaine), Mussy (rue de Charaupont, rue de Lavaux et rue des Juifs) ainsi que le pont à la rue du Centre de Signeulx sont les sites retenus pour ce projet.

 **Projet « Mobilité douce » :**

La commune est associée à celle d'Aubange pour créer une liaison cyclo-piétonne entre la gare de Halanzy et le centre de Musson. Visant à renforcer la mobilité douce sur ces deux territoires, le projet représente un budget total de 1.182.051 € (508.290 € pour Aubange et 673.760 € pour Musson). Une enquête publique était récemment ouverte du 26 août au 24 septembre 2020.

 **Chemin transfrontalier des Mines de fer :**

Le chemin transfrontalier des Mines de fer a été inauguré le 15 décembre 2012. D'une distance de 26 km, jalonné de 15 points de chute liés à la mine et à la sidérurgie, il est un cheminement entre les vestiges des anciennes mines d'Halanzy, de Musson, le site de l'ancienne usine de Musson, de Gorcy et le site d'extraction à ciel ouvert de Saint-Pancré. Il est issu d'un projet européen franco-belge, entre la commune d'Aubange, la commune de Gorcy et la Communauté de Communes des Deux Rivières en France. Ce chemin s'appuie sur un élément fédérateur entre les territoires, à savoir la présence de nombreuses traces de l'activité d'extraction de minerais de fer, à différentes époques et suivant différents procédés, et permet de mettre en valeur des éléments patrimoniaux : paysages, patrimoine rural et la nature. Ce projet européen est générateur d'une dynamique transfrontalière de mise en réseau d'acteurs.

 **Chemins de Mémoire :**

Animées par un devoir d'histoire et de mémoire, des collectivités belges et françaises ont saisi l'occasion du centenaire 2014 pour mettre en place le projet « Chemins de Mémoire » cofinancé par le Fonds Européen de développement régional dans le cadre du programme INTERREG. Le projet comprend 10 circuits entre 35 et 80 kilomètres, dont un circuit traversant la commune de Musson.





Tableau 1: Mise en évidence des communes qui participent aux différents partenariats et plans communaux

Contrat de rivière « Semois-Chiers »	Parc naturel de Gaume	Maison du tourisme de Gaume	Projet « Mobilité douce »	Musée minier métallurgique	Chemin transfrontalier des mines de fer	Projet « La Gaume au fil de l'eau »	Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne	Pôle européen de développement	AIS Logésud	SLSP La Maison Virtonaise	Zone de police Sud-Luxembourg	Zone de secours Luxembourg
Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon
Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert
Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange
Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne
Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne
Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix
Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre
Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon
Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)
Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny
Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)
Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)
Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)
Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse
Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)
Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy
Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée
Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle
Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers
Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville
Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)	Gorcy (FR)

Programme Communal de Développement Rural  
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Gouvy	Gouvy	Gouvy	Gouvy	Gouvy	Gouvy	Gouvy	Gouvy	Gouvy	Gouvy	Gouvy	Gouvy	Gouvy
Habay	Habay	Habay	Habay	Habay	Habay	Habay	Habay	Habay	Habay	Habay	Habay	Habay
Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)	Haucourt-Moulaine (FR)
Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont
Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)	Herserange (FR)
Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton	Hotton
Houffalize	Houffalize	Houffalize	Houffalize	Houffalize	Houffalize	Houffalize	Houffalize	Houffalize	Houffalize	Houffalize	Houffalize	Houffalize
Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)	Hussigny-Godbrange (FR)
Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)	Käerjeng (LUX)
Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)	Laix (FR)
La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne
Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise
Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)	Lexy (FR)
Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin	Libin
Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny	Libramont-Chevigny
Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)	Longlaville (FR)
Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)	Longwy (FR)
Manhay	Manhay	Manhay	Manhay	Manhay	Manhay	Manhay	Manhay	Manhay	Manhay	Manhay	Manhay	Manhay
Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne	Marche-en-Famenne
Martelange	Martelange	Martelange	Martelange	Martelange	Martelange	Martelange	Martelange	Martelange	Martelange	Martelange	Martelange	Martelange
Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton	Meix-devant-Virton
Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy
Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)	Mexy (FR)
Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)	Mont-Saint-Martin (FR)

Programme Communal de Développement Rural  
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)	Morfontaine (FR)
Musson	Musson	Musson	Musson	Musson	Musson	Musson	Musson	Musson	Musson	Musson	Musson	Musson
Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne	Nassogne
Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau	Neufchâteau
Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul
Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)	Pétange (LUX)
Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)	Réhon (FR)
Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux	Rendeux
Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy
Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert	Saint-Hubert
Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger
Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode	Sainte-Ode
Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)	Saint-Pancré (FR)
Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)	Saulnes (FR)
Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin	Tellin
Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville	Tenneville
Tintigny	Tintigny	Tintigny	Tintigny	Tintigny	Tintigny	Tintigny	Tintigny	Tintigny	Tintigny	Tintigny	Tintigny	Tintigny
Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)	Ugny (FR)
Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)	Ville-Houdlémont (FR)
Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre	Vaux-sur-Sûre
Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm	Vielsalm
Virton	Virton	Virton	Virton	Virton	Virton	Virton	Virton	Virton	Virton	Virton	Virton	Virton
Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois	Vresse-sur-Semois
Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin	Wellin

## 4 Aperçu historique

*Les éléments ci-dessous proviennent de l'ouvrage Histoire & Patrimoine des communes de Belgique – Province de Luxembourg (Racine, 2009).*

### Baranzy :

En 1276, *Barrenzey* est cité comme première possession du couvent des Nobles Dames de Marienthal. Divers « seigneurs de Baranzy » rendirent le village célèbre, particulièrement dans le domaine militaire. En 1830, un Baranzinois du nom de Louis François, parvenu au grade de lieutenant-colonel des Hussards autrichiens, fut tué en combat ; ayant germanisé son patronyme, il est passé à la postérité sous le nom de Franzenberg. L'histoire a également retenu le nom de Jacques II de Baranzy, 27<sup>ème</sup> abbé d'Orval de 1385 à 1413. Le 22 août 1914 eut lieu un épisode tragique de la « bataille des Frontières » qui vit l'infanterie française appuyée par son artillerie affronter les troupes allemandes du Kronprinz. Après la bataille, 80 des 106 maisons du village furent pillées puis incendiées, de nombreux habitants tués et les hommes survivants déportés pour travailler en Allemagne comme francs-tireurs. Dans le cimetière militaire inauguré en 1917 reposent 884 soldats français et 268 allemands, ce qui ne reflète que très partiellement le nombre de tués, les Allemands, vainqueurs, en ayant rapatrié un nombre important.

### Gennevaux :

Le village s'est créé à proximité du ruisseau du Fond de Hazat et de son moulin. Nous savons qu'en 1234, les moines d'Orval reçoivent en don la moitié du moulin et, cinq ans plus tard, l'autre moitié. En 1796 (Musson fait alors partie du département des Forêts), Révolution française oblige, le moulin est confisqué aux moines et vendu au plus offrant. Victime d'un incendie en 2003, il a été rebâti en 2005.

### Musson :

L'an 500 voit la création simultanée de trois exploitations agricoles. La découverte en 1912 de 18 tombes mérovingiennes atteste l'importance du village à cette époque. Vers 840, est construite la première église, dédiée à Saint-Martin. En 1095, le ban de Musson compte une vingtaine de ménages et possède son « château ». Dès avant 1283, le village entre dans la grande organisation communale, régie par la loi de Beaumont de 1182. Le fait le plus marquant de l'histoire moderne de Musson est la construction d'une usine sidérurgique, suite à la découverte en 1840 d'un important gisement minier. Cette usine, en parfait état de marche dès 1885, a comporté deux hauts-fourneaux et une fonderie. Elle cessa ses activités en 1967, l'extraction de mine de Musson ayant déjà été arrêtée en 1963. On ne peut, par ailleurs, passer sous silence le martyre subi par Musson et Mussy-la-Ville, dans les mêmes circonstances que Baranzy en 1914.

### Mussy-la-Ville :

La présence d'une villa présumée romaine ainsi qu'un autel païen incorporé dans l'autel de l'église laissent supposer une occupation très ancienne. Il faut cependant attendre 1199 pour trouver les premières mentions écrites du village dans des actes notariés. En 1268, dans un traité entre les comtes de Bar et de Luxembourg (affranchissement à la loi de Beaumont), il est précisé que « Thiébaud de Mailler a promis hommage au temps que la neuve ville de Mussy fut bâtie ». On relève ensuite : 1342, déclaration d'Henri, comte de Bar ; 1345, déclaration de messire Rogiers de Mécly ; 1455, déclaration de Richard Ionville, receveur du roi à Marville ; 1530, droit de patronage en faveur de la cure de Mussy ; 1570, possessions du curé ; 1605, record des mayeurs et justice de Mussy ; 1688, donation du curé ; 1883, démolition du four banal. Éléments importants de l'histoire du village : les cloutiers qui œuvrèrent

jusqu'en 1830, et surtout la culture et la vente des choux à repiquer qui ont valu aux colporteurs mussipolitains le sobriquet de *Marchands de cabus* ou *Cabus* tout simplement. Notons aussi la présence de Etienne Lenoir, connu pour être l'inventeur, en 1860, du premier moteur à deux temps utilisant du gaz de houille comme carburant.

 **Signeulx :**

Le toponyme de Signeulx apparaît en 960 sur une charte confirmant les biens, droits et privilèges de l'abbaye de Signeulx. Au cours du 11<sup>ème</sup> siècle, ladite abbaye érigea un prieuré dont les traces se perdent en 1550. Le village fut partagé entre Virton et Musson lors de la fusion des communes en 1976.

 **Willancourt :**

Selon le S. Gaber, Willancourt aurait été au 14<sup>ème</sup> siècle une des trois localités du duché de Luxembourg à battre monnaies d'argent, avec Ivoix et Luxembourg. Une invasion de loups est signalée entre 1758 et 1766, au point qu'on en aurait abattu 45 en une seule saison. Pour le reste, l'adage « les peuples heureux n'ont pas d'histoire » s'applique à ce paisible village.



## 5 Aperçu géographique

### 5.1 Situation géographique

La commune de Musson est située à l'extrême sud de la Province de Luxembourg et fait partie de l'arrondissement administratif de Virton.

Elle est bordée par les communes belges de Virton à l'ouest, de Saint-Léger au nord et d'Aubange à l'est. Elle est délimitée au sud par la frontière française qui la sépare du département de Meurthe-et-Moselle et de la région Lorraine. Les trois communes limitrophes françaises sont Ville-Houdlémont, Gorcy et Cosnes-et-Romain.

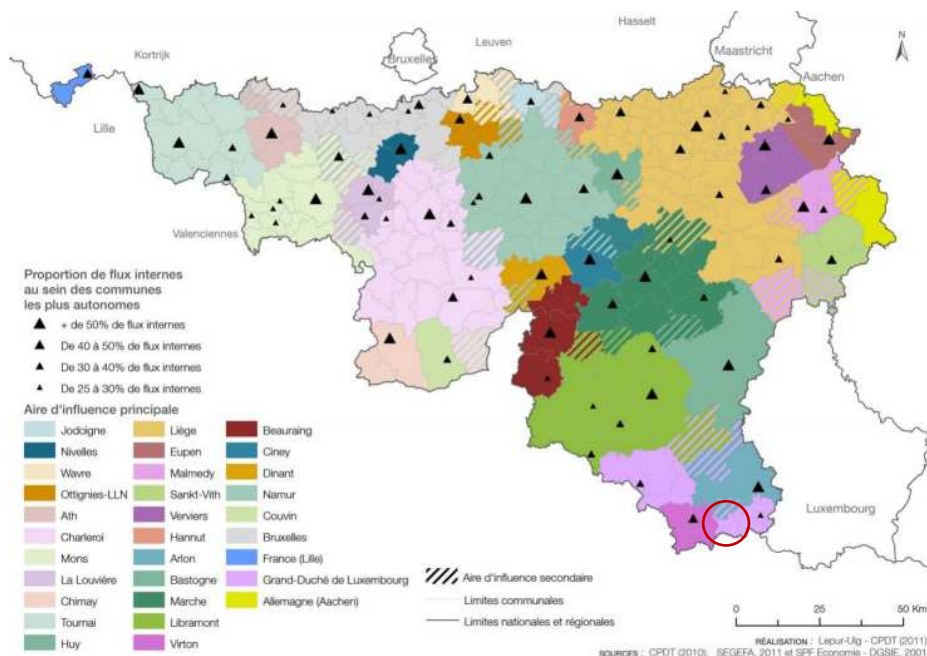
Depuis 1977, elle résulte de la fusion des six anciennes communes de Musson, Mussy-la-Ville, Signeux, Willancourt, Baranzay et Gennevaux.

La commune est traversée d'ouest en est par la route régionale N88 qui relie Florenville à la frontière luxembourgeoise à Athus (Aubange). Elle est également traversée par la ligne ferroviaire 165. Cependant, plus aucune gare n'est ouverte sur le territoire communal.

#### 5.1.1 Zones d'influence

*Les cartes utilisées pour étudier les zones d'influence territoriales sont relativement anciennes (1997 et 2008), provenant du Diagnostic territorial de la Wallonie de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT). Bien que celles-ci ne soient pas les plus récentes, il nous est apparu intéressant de les analyser car cela montre des tendances qui nous le verrons, se sont maintenues ces dernières années.*

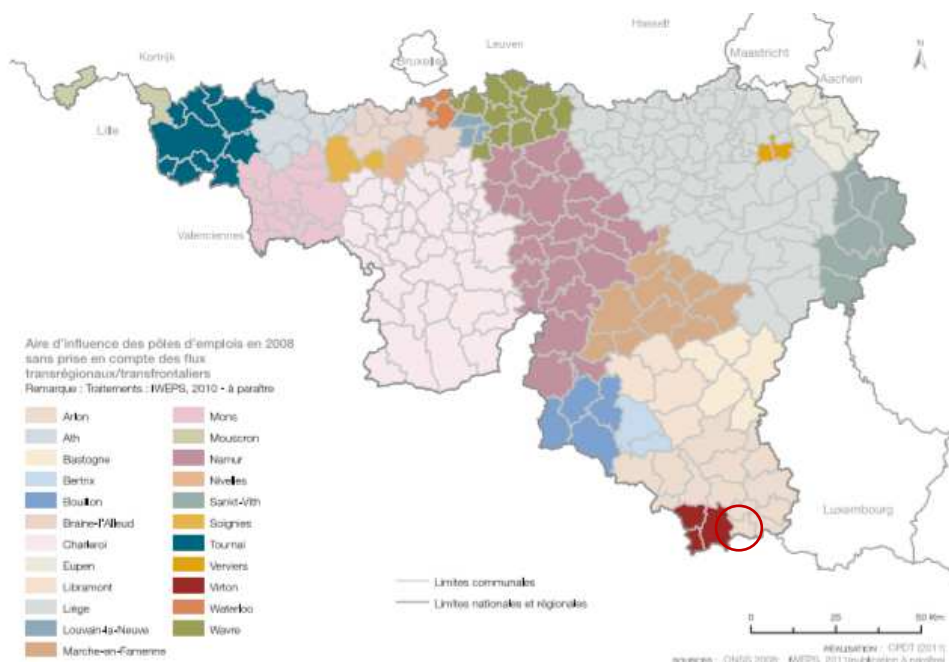
**Figure 9 : Aire d'influence principale - CPDT - 2011**



La carte précédente réalisée par la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) met en évidence l'influence principale du Grand-Duché de Luxembourg sur la commune de Musson. Cette dernière se trouve à la limite de l'aire de Virton.

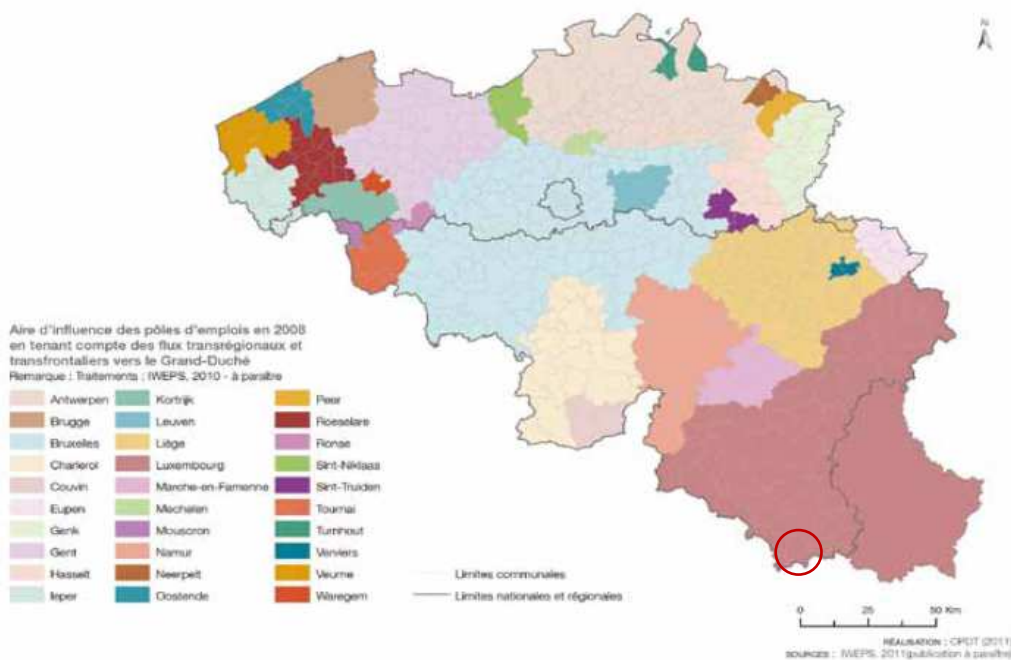
**Aire d'influence des pôles d'emplois :**

*Figure 10 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 sans prise en compte des flux transrégionaux/transfrontaliers - 2011 - CPDT*



En termes d'emplois, avec ou sans la prise en compte des flux transrégionaux et transfrontaliers, le territoire de Musson est influencé par le pôle d'emploi d'Arlon. Il se situe à la limite de l'aire de Virton.

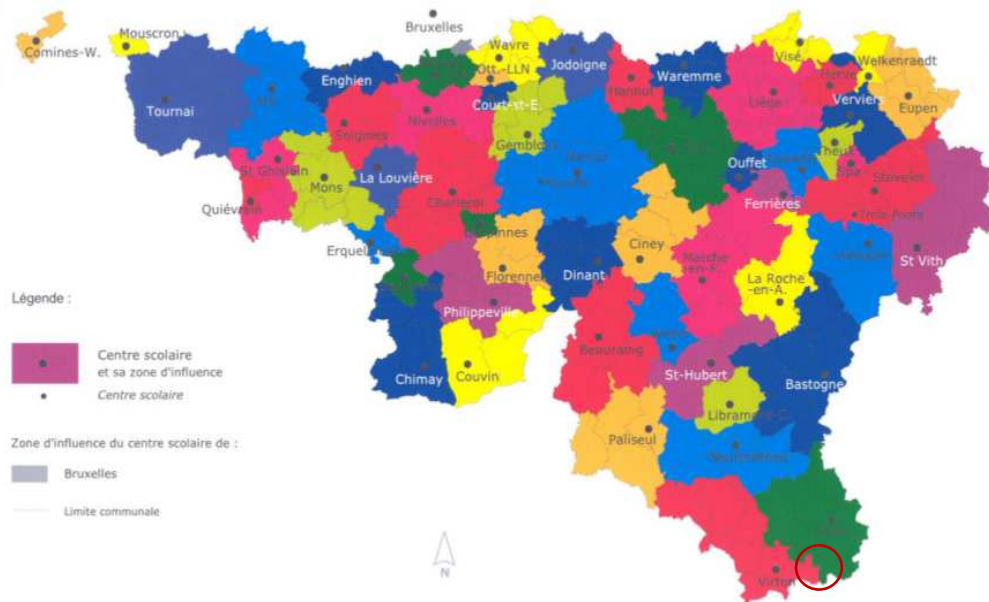
*Figure 11 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 tenant compte des flux transrégionaux et transfrontaliers vers le Grand-Duché de Luxembourg - 2011 - CPDT*



En tenant compte des déplacements vers le Grand-Duché de Luxembourg (GDL), Musson se situe dans l'aire d'influence du GDL comme une part non-négligeable des communes des provinces de Luxembourg et de Liège. Le GDL s'impose ici comme un pôle d'emploi transfrontalier.

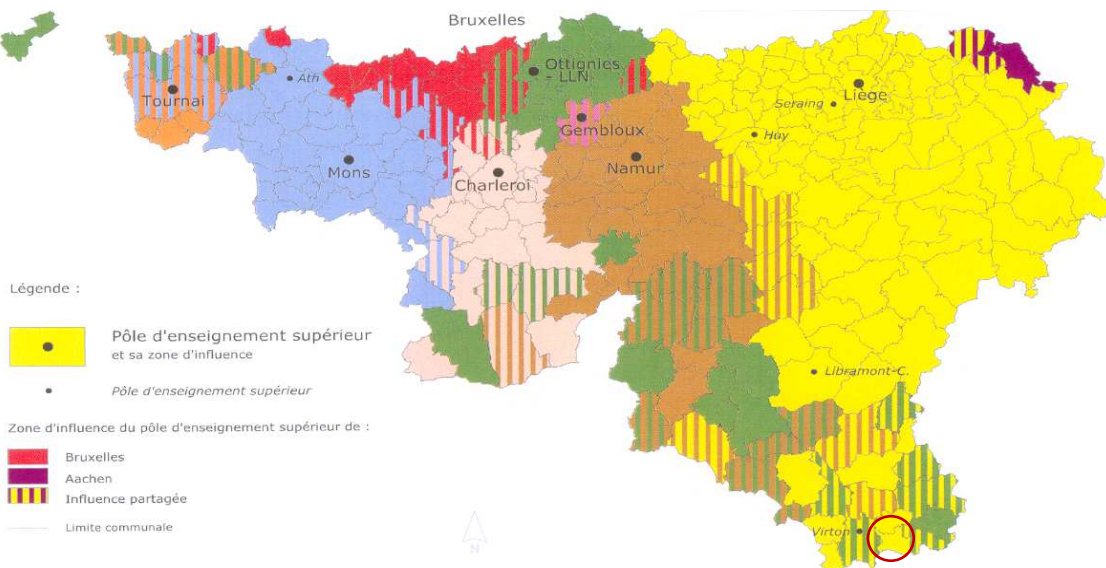
**Aire d'influence des services : l'enseignement, les soins de santé et les achats semi-courants :**

*Figure 12 : Zones d'influence des centres scolaires de niveau secondaire - 1997 - CPDT*



En termes de services, la commune de Musson est sous l'influence de Virton (et ses établissements d'enseignement secondaire). Elle se trouve à la limite de l'aire d'Arlon.

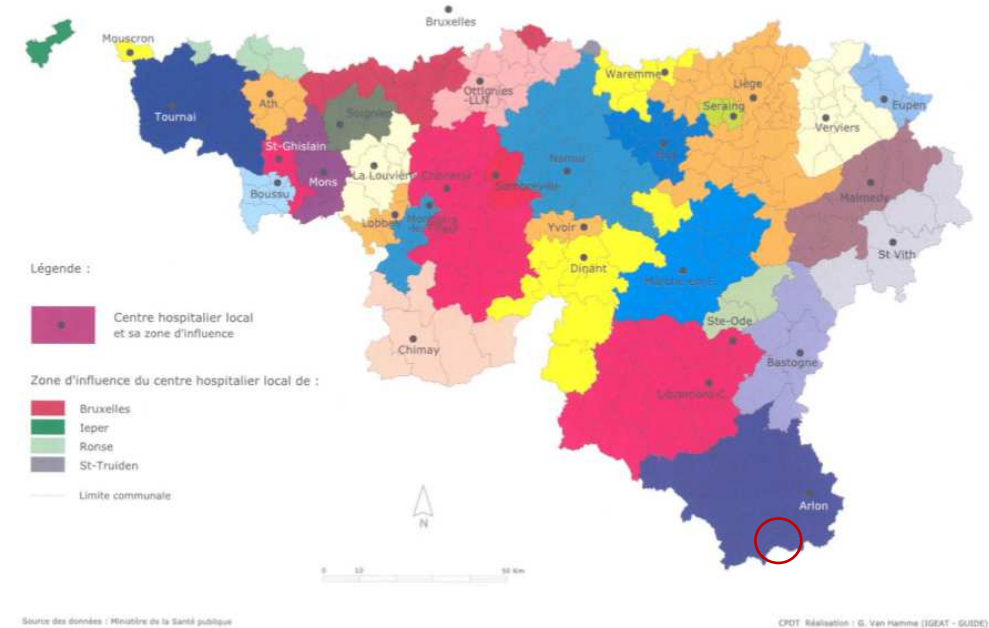
*Figure 13 : Zones d'influence des centres scolaires d'enseignement supérieur - 1997 - CPDT*



Du point de vue de l'enseignement supérieur, la commune est sous l'influence de Liège bien que Arlon dispose d'une antenne de l'Hennalux et qu'il y ait la Haute Ecole Robert Schuman à Virton.



**Figure 14 : Zones d'influence des centres hospitaliers locaux, selon la première destination d'hospitalisation - 1997 - CPDT**

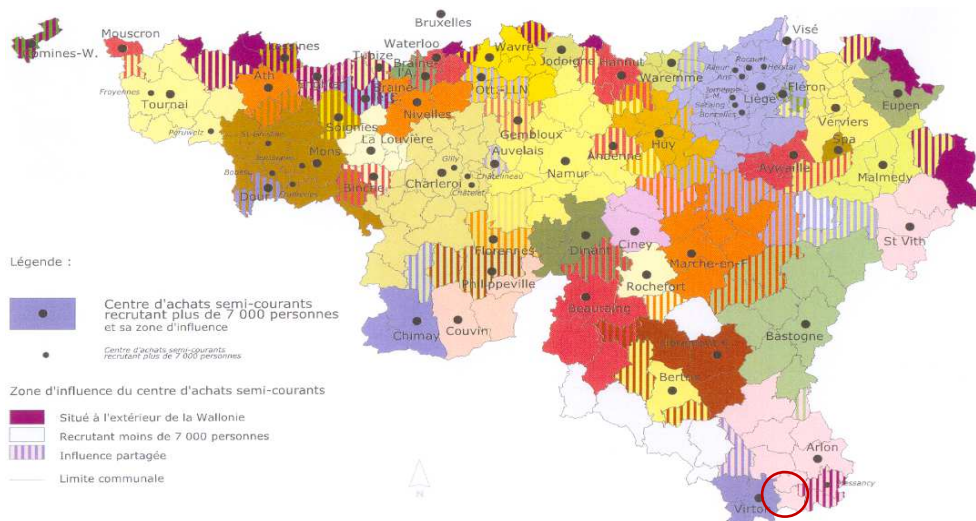


Concernant les soins de santé, la commune de Musson est reprise sous l'influence de l'Hôpital d'Arlon, situé à 19,4 kilomètres du territoire communal.

Dans les pays voisins, Musson bénéficie de la proximité de l'Hôpital de Mont-Saint-Martin en France, situé à 8,6 kilomètres, ou encore de l'Hôpital Niederkorn au Grand-Duché de Luxembourg, situé à 18,6 kilomètres.

Le projet VIVALIA 2025 prévoyant la construction d'un hôpital unique centre-sud à Houdemont (Habay) va impliquer inévitablement une réorganisation des polarisations avec peut-être un renforcement des polarités transfrontalières.

**Figure 15 : Zones d'influence des centres d'achats semi-courants recrutant plus de 7.000 personnes - 1997 - CPDT**

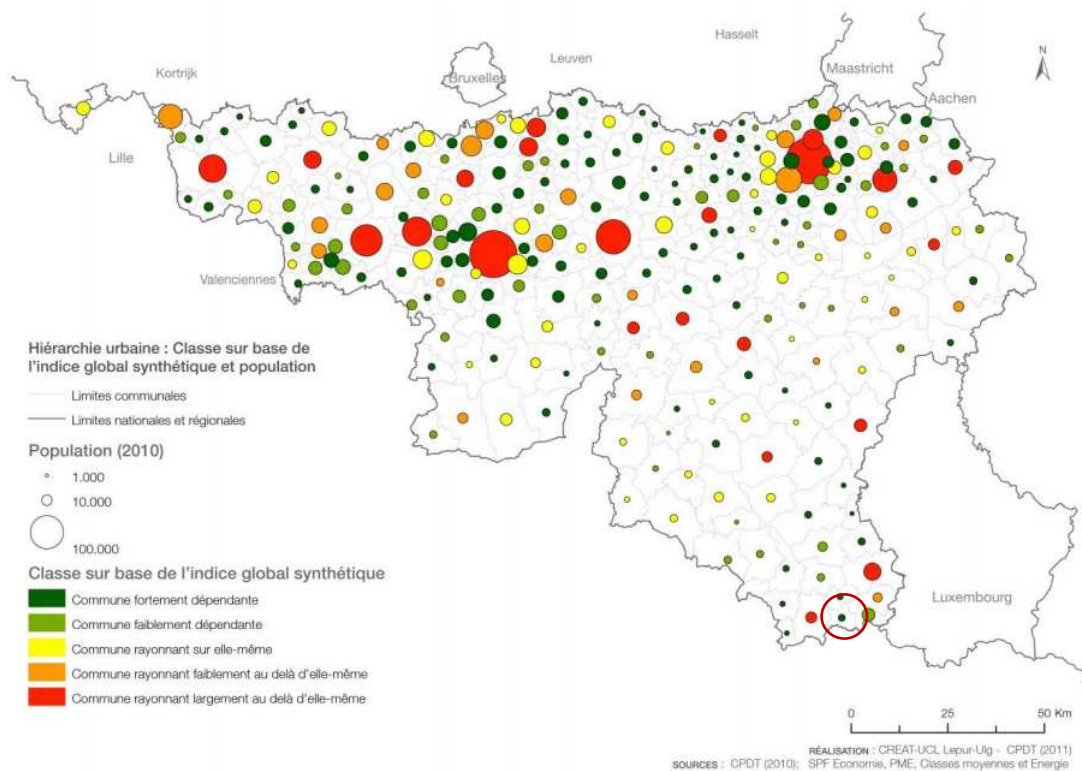


Pour les achats semi-courants, Musson est sous l'influence d'Arlon. Elle se situe à la limite de l'aire de Virton. Notons également la proximité de plusieurs centres commerciaux, à savoir à Arlon, Athus, à Mont-Saint-Martin en France (Aushopping), à Messancy ou encore Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg (Belval Plaza).

### 5.1.2 Niveau d'influence de la commune

Afin d'appréhender le degré d'influence des communes, la CPDT a créé un indice global synthétique sur base de plusieurs thématiques : le travail, l'enseignement secondaire et supérieur, l'enseignement pour adultes, les services publics, l'offre SNCB, le commerce, le tourisme et l'hôpital.

*Figure 16 : Classification synthétique des communes - 2011 - CPDT*



Cette classification permet de distinguer, autour des principaux pôles urbains, les communes rayonnantes des communes dépendantes. Les premières s'affirment comme pôle d'appui à la ville principale tandis que les secondes exercent un rôle résidentiel.

Musson apparaît ici comme une commune fortement dépendante des pôles externes.



## 5.2 Occupation du sol

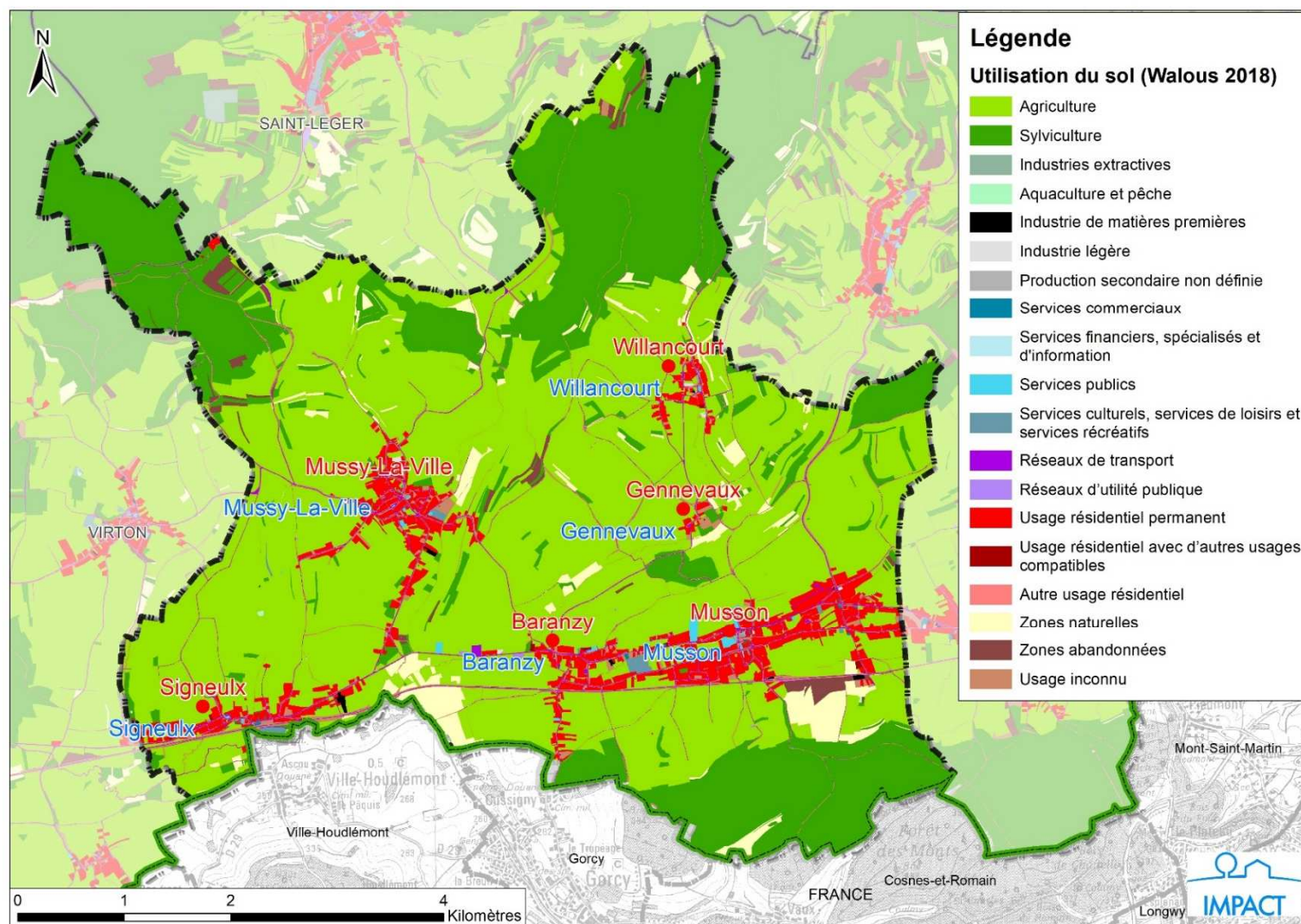
Tableau 2 : Principales occupations du sol - 2020 - WALSTAT

Catégories d'utilisation du sol		Hectares	Part (%)
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	181	5,1 %
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	4	0,1 %
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	14	0,4 %
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	7	0,2 %
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	11	0,3 %
	Terrains à usage industriel et artisanal	4	0,1 %
	Terrains dévolus au transport	4	0,1 %
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	0	0,0 %
	Autres espaces artificialisés	0	0,0 %
	<b>Sous-total</b>	<b>225</b>	<b>6,3 %</b>
Terrains non-artificialisés	Terres arables et cultures permanentes	793	22,4 %
	Surfaces enherbées et friches agricoles	1.236	34,9 %
	Forêts	960	27,1 %
	Milieus semi-naturels	113	3,2 %
	Zones humides	14	0,4 %
	Plans d'eau	4	0,1 %
	<b>Sous-total</b>	<b>3.120</b>	<b>88,1 %</b>
<b>Terrains de nature inconnue</b>		<b>195</b>	<b>5,5 %</b>
<b>Total</b>		<b>3.540</b>	<b>100,0 %</b>

Le territoire communal apparaît comme un territoire rural<sup>1</sup> avec 88,1 % de terrains non-artificialisés. 34,9 % d'entre eux représentent des surfaces enherbées et friches agricoles, et 27,1 % des forêts. Les terrains artificialisés, principalement représentés par des terrains résidentiels, concernent 6,3 % du territoire communal.

<sup>1</sup> Selon la note relative à l'indicateur de ruralité de la DG03, « un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont la densité de population est strictement inférieure à 150 habitants/km<sup>2</sup>, ou la densité de population est supérieure à 150 habitants/km<sup>2</sup> mais dont les espaces ruraux couvrent plus de 80 % de la surface totale du secteur statistique ». (Source : [https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/39024/Indicateur\\_ruralite\\_SPW-DGO3.pdf/1af199a3-055b-4bc7-866e-2b1bac7f7087](https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/39024/Indicateur_ruralite_SPW-DGO3.pdf/1af199a3-055b-4bc7-866e-2b1bac7f7087))

Figure 17 : Occupation du sol



## **6 L'aménagement du territoire**

### **6.1 Structure d'encadrement**



Aux côtés de 23 communes du sud et du centre de la Province de Luxembourg, Musson fait partie du territoire d'actions de la **Maison de l'urbanisme Lorraine Ardenne**. Elle a pour objectif d'impliquer le public le plus large dans l'aménagement de leur cadre de vie et de leur territoire en sensibilisant et communiquant autour de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Elles apportent aussi un soutien technique aux communes.



Le parc naturel de Gaume remet également des avis sur certains dossiers et projets.

### **6.2 Structure consultative**

La commune dispose d'une **Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)**. Composée de représentants de la population et de membres du conseil communal, elle a pour but de rendre des avis sur des questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de mobilité, qui peuvent être obligatoires car requis en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

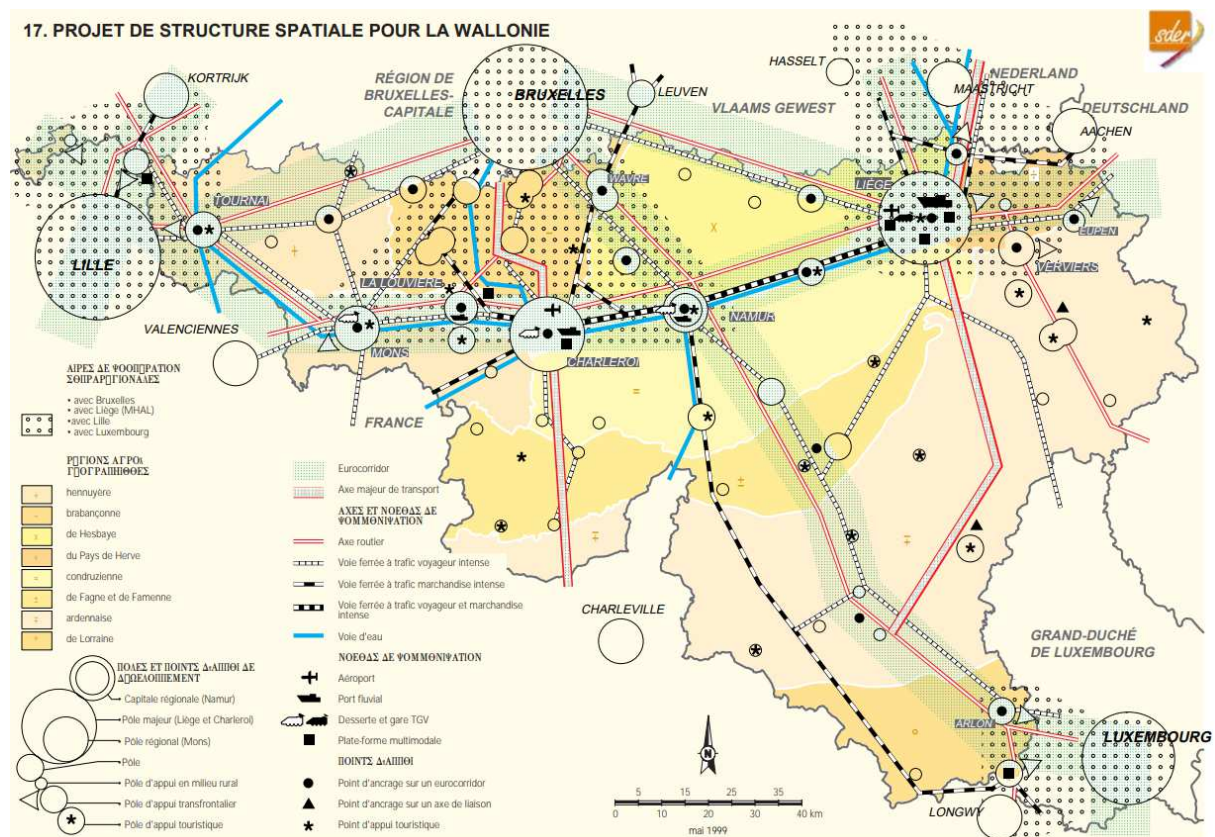
Il s'agit d'un outil de participation citoyenne, offrant la possibilité au citoyen d'exprimer à l'autorité communale et à son administration une réflexion et un avis, souvent inspirés par une bonne connaissance des réalités locales, sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

### **6.3 Schéma de Développement du Territoire**

Datant de 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), devenu Schéma de Développement du Territoire (SDT) en 2017, est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme ou encore la conservation des milieux naturels.



Figure 18 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie - 1999 - SDT



Le projet de structure spatiale pour la Wallonie défini par le SDT mentionne peu d'informations spécifiques sur la commune. Quelques points méritent d'être mentionnés : l'appartenance à la région agro-géographique ardennaise, la proximité d'Aubange, classé comme pôle d'appui transfrontalier.

Musson appartient à la région agro-géographique de la Lorraine. Le SDT précise que « *Après avoir connu une profonde reconversion industrielle, la Lorraine belge est désormais dotée d'un dynamisme nouveau s'appuyant sur des initiatives locales, les effets du développement de l'aire luxembourgeoise et l'extension de la rurbanisation. L'accroissement de la fonction résidentielle ne doit cependant pas compromettre la structuration traditionnelle et très caractéristique des noyaux d'habitat. Les pressions urbaines doivent en outre s'écarter résolument des sites de grand intérêt écologique qui ponctuent la vallée de la Haute Semois. L'élargissement des parcs naturels, l'adoption d'un projet de Pays lorrain voire même l'affirmation d'un projet spatial de coopération avec le Grand-Duché de Luxembourg pourront contribuer à mieux structurer cette région en pleine mutation.* »

Comme précisé, Aubange est classé comme « pôle d'appui transfrontalier ». Le SDT indique qu'« *en plus des rôles qu'ils ont à jouer sur le plan régional, un certain nombre de pôles occupent une position qui leur permet de tirer parti d'une dynamique de développement transfrontalière. C'est le cas par exemple de Liège, de Tournai, de Mouscron, de Mons, d'Arlon, de Verviers et d'Eupen. Ces pôles poursuivront le dialogue pour rechercher des complémentarités avec les villes étrangères proches et mener des projets en commun permettant d'en retirer des enrichissements mutuels* ».

Le SDT approuvé en 2019 mais non encore entré en vigueur ne mentionne pas d'information particulière sur la commune.

## 6.4 Plan de secteur

### 6.4.1 Généralités

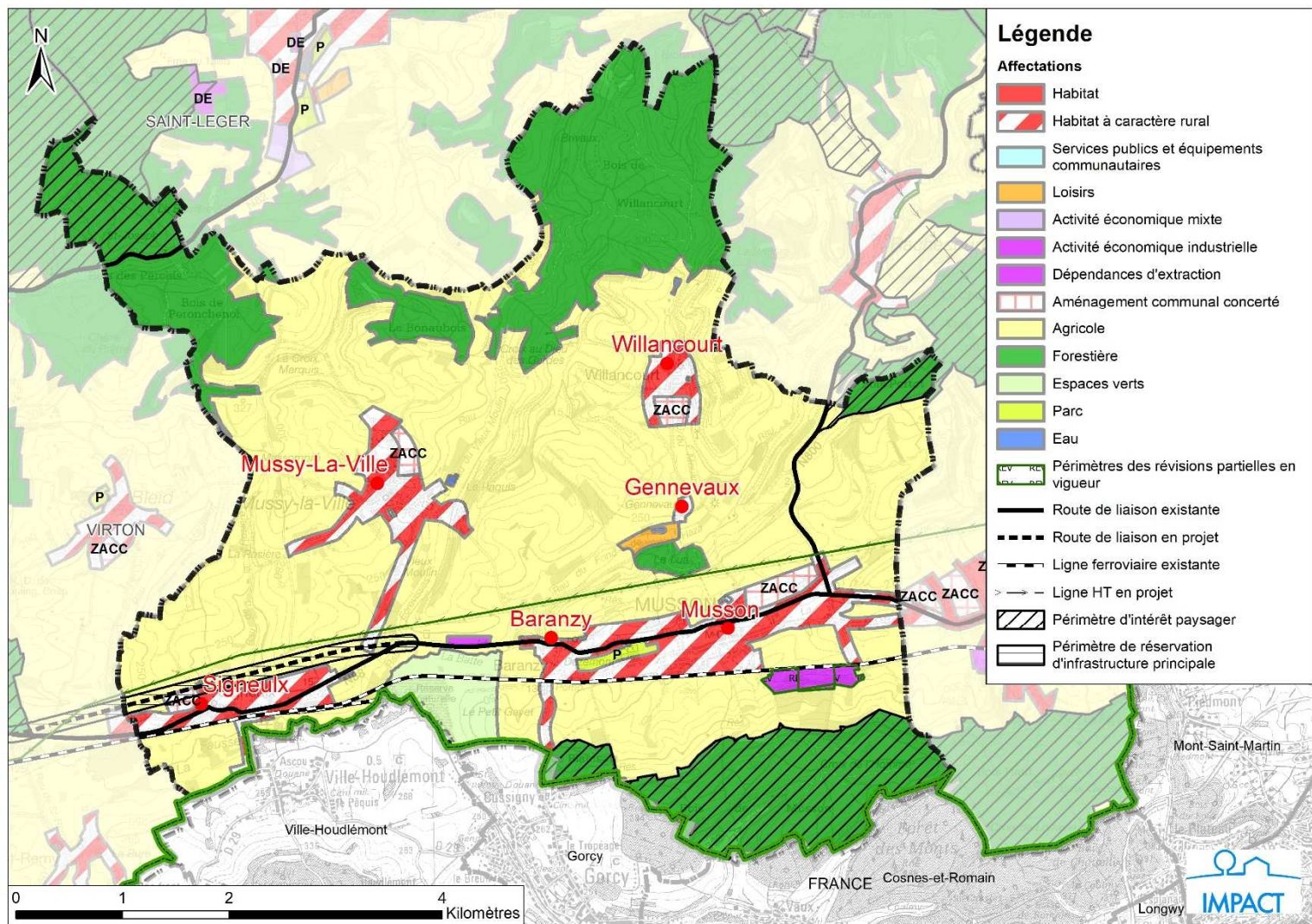
Musson se situe sur le plan de secteur « Sud-Luxembourg », adopté le 27 mars 1979.

Zones	Superficie	%
Zone d'habitat à caractère rural	336	9,5 %
Zones de services publics et d'équipements communautaires	1	0,0 %
Zone de loisirs	8	0,2 %
Zones d'activités économiques industrielles	21	0,6 %
<b>Zones urbanisables</b>	<b>366</b>	<b>10,3 %</b>
<b>Zones d'aménagement communal concerté</b>	<b>36</b>	<b>1,0 %</b>
Zones agricoles	2.134	60,3 %
Zones forestières	926	26,3 %
Zones d'espaces verts	68	1,9 %
Parc	9	0,3 %
Plans d'eau	2	0,0 %
<b>Zones non-urbanisables</b>	<b>3.139</b>	<b>88,8 %</b>
<b>Total</b>	<b>3.541</b>	<b>100,0 %</b>

Les zones non-urbanisables représentent 88,8 % du territoire communal. Les zones agricoles (2.134 hectares) occupent un peu plus de 60 % de la superficie communale. Dans une moindre mesure, les zones forestières s'étendent sur 926 hectares, soit 26,3 % du territoire de Musson. Les zones urbanisables représentent 10,3 % du territoire, avec une surreprésentation des zones d'habitat à caractère rural (336 hectares).



Figure 19 : Plan de secteur



## 6.4.2 Affectations

### **Zones d'habitat à caractère rural :**

Selon l'article D.II.25. du CoDT, « *La zone d'habitat à caractère rural est principalement destinée à la résidence et aux exploitations agricoles ainsi qu'à leurs activités de diversification. Les activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires de même que les équipements touristiques ou récréatifs peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics* »

Les zones d'habitat à caractère rural s'étendent sur 336 hectares, soit 9,5 % de la superficie communale. Tous les villages ruraux et hameaux y sont inscrits. Il ne reste presque plus de place pour construire sur la commune.

Il reste quelques terrains où il serait possible de construire mais la grande majorité de la zone d'habitat à caractère rural

### **Zones de services publics et d'équipements communautaires :**

Selon l'article D.II.26. du CoDT, « *La zone de services publics et d'équipements communautaires est destinée aux activités d'utilité publique ou d'intérêt général. Elle ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la réalisation d'un projet. Elle peut également comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général.* »

Les zones de services publics et d'équipements communautaires s'étendent sur 1 hectare. Au nombre de cinq, elles concernent les cimetières de la commune, soit les cimetières de Willancourt, de Musson, de Baranzay, de Mussy-la-Ville et de Signeux.

### **Zones de loisirs :**

Selon l'article D.II.27. du CoDT, « *La zone de loisirs est destinée aux équipements récréatifs ou touristiques, en ce compris l'hébergement de loisirs. Le logement de l'exploitant peut être admis pour autant que la bonne marche de l'équipement l'exige. Il fait partie intégrante de l'exploitation. Pour autant qu'elle soit contiguë à une zone d'habitat, à une zone d'habitat à caractère rural ou à une zone d'aménagement communal concerté mise en oeuvre et affectée en tout ou partie à la résidence, la zone de loisirs peut comporter de l'habitat ainsi que des activités d'artisanat, de services, des équipements socioculturels, des aménagements de services publics et d'équipements communautaires.* »

La seule zone de loisirs s'étend sur 8 hectares, soit 0,2 % de la superficie communale. Elle se situe le long de la rue d'Icourt, autour d'un plan d'eau, à proximité du centre de Geneveaux. Elle est occupée par un centre équestre.

### **Zones d'activités économiques industrielles :**

Selon l'article D.II.30. du CoDT, « *La zone d'activité économique industrielle est destinée aux activités à caractère industriel liées à un processus de transformation de matières premières ou semi-finies, de conditionnement, de stockage, de logistique ou de distribution. Elles peuvent s'exercer sur plusieurs sites d'activité.* »

*Y sont admises les entreprises de services qui leur sont auxiliaires ainsi que les activités économiques qui ne sont pas à caractère industriel et qui doivent être isolées pour des raisons d'intégration urbanistique, de mobilité, de sécurité ou de protection environnementale. La vente au détail y est exclue sauf lorsqu'elle constitue l'accessoire d'une activité économique visée aux alinéas 1er et 2.*

*Peuvent être autorisés pour une durée limitée dans les zones d'activité économique industrielle, les dépôts de déchets inertes ; dans les zones d'activité économique industrielle situées le long des voies d'eau navigables, les dépôts de boue de dragage. »*

Les zones d'activités économiques industrielles s'étendent sur 21 hectares, soit 0,6 % de la superficie communale. Une zone se situe le long de la rue Marcel Niessen et englobe le parc à conteneurs. Une deuxième se situe à proximité de la réserve naturelle de Palgé, le long de la ligne de chemin de fer. Elle accueille aujourd'hui quelques entreprises. Le solde de la zone présente toutefois d'importantes contraintes liées à la pollution du sol.

### **Zones d'aménagement communal concerté :**

Selon l'article D.II.42. du CoDT, « *La zone d'aménagement communal concerté est destinée à toute affectation déterminée :*

- *soit en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées, de la proximité aux pôles urbains et ruraux, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe ;*
- *soit en fonction des indications du schéma de développement pluricommunal ou communal.*

*La mise en oeuvre de tout ou partie de la zone est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui est imposé par le Gouvernement, du schéma d'orientation local, et à son approbation par le Gouvernement. Toutefois, lorsque la mise en oeuvre de tout ou partie de la zone porte exclusivement sur une ou plusieurs affectations non destinées à l'urbanisation, le schéma bénéficie d'un contenu simplifié défini par le Gouvernement.*

*À défaut pour les autorités communales de satisfaire dans le délai fixé, ainsi qu'en cas de refus du schéma d'orientation local soumis à son approbation, le Gouvernement peut s'y substituer pour adopter ou réviser le schéma d'orientation local. »*

Les zones d'aménagement communal concerté s'étendent sur 36 hectares, soit 1,0 % de la superficie communale. Des zones se situent le long de la rue de la Corne au Bois à Musson, à Signeux en parallèle de la rue des Frères Sindic, à Mussy-la-Ville le long de la rue de Lavaux et une zone qui englobe la rue Fernand Baillieux à Willancourt. La commune avait initié la mise en oeuvre de cette zone parce qu'elle représente un potentiel intéressant de développement grâce à sa proximité avec le centre, les commerces, les services et autres équipements.

### **Zones agricoles :**

Selon l'article D.II.36. du CoDT, « *La zone agricole est destinée à accueillir les activités agricoles c'est-à-dire les activités de production, d'élevage ou de culture de produits agricoles et horticoles, en ce compris la détention d'animaux à des fins agricoles ou le maintien d'une surface agricole dans un*



*état qui la rend adaptée au pâturage ou à la culture sans action préparatoire allant au-delà de pratiques agricoles courantes ou du recours à des machines agricoles courantes. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage ainsi qu'à la conservation de l'équilibre écologique.*

*Elle ne peut comporter que les constructions et installations indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Elle peut également comporter des activités de diversification complémentaires à l'activité agricole des exploitants.*

*Dans la zone agricole, les modules de production d'électricité ou de chaleur, qui alimentent directement toute construction, installation ou tout bâtiment situé sur le même bien immobilier, sont admis pour autant qu'ils ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.*

*Elle peut également comporter une ou plusieurs éoliennes pour autant que :*

- Elles soient situées à proximité des principales infrastructures de communication ou d'une zone d'activité économique aux conditions fixées par le Gouvernement ;*
- Elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.*

*Elle peut être exceptionnellement destinée aux activités récréatives de plein air pour autant qu'elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone. Pour ces activités récréatives, les actes et travaux ne peuvent y être autorisés que pour une durée limitée sauf à constituer la transformation, l'agrandissement ou la reconstruction d'un bâtiment existant.*

*Les refuges de pêche ou de chasse et les petits abris pour animaux y sont admis pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce. Peuvent également y être autorisés des boisements ainsi que la culture intensive d'essences forestières, les mares et la pisciculture. »*

Les zones agricoles s'étendent sur 2.134 hectares, soit 60,3 % de la superficie communale. Elles se trouvent sur l'ensemble du territoire, se concentrant majoritairement autour des villages.

### **Zones forestières :**

Selon l'article D.II.37. du CoDT, « *La zone forestière est destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage. La culture de sapins de Noël y est admise aux conditions fixées par le Gouvernement. Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, à la première transformation du bois et à la surveillance des bois. La production et la valorisation d'électricité ou de chaleur au départ de la biomasse issue principalement des résidus d'exploitation forestière et de la première transformation du bois y sont admises en tant qu'activité accessoire à l'activité forestière.*

*Elle peut également comporter une ou plusieurs éoliennes pour autant que :*

- Elles soient situées à proximité des principales infrastructures de communication aux conditions fixées par le Gouvernement ;*
- Elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.*

*Les refuges de chasse et de pêche y sont admis, pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce. La pisciculture peut également y être autorisée.*

*Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans la zone forestière du permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois, aux unités de valorisation énergétiques de la biomasse, à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche.*

*La zone forestière peut exceptionnellement comporter, à la lisière des peuplements, des activités d'accueil du public à des fins didactiques, d'initiation à la forêt, d'observation de la forêt, récréative ou touristique, à l'exclusion de l'hébergement, pour autant que les élévations des équipements et constructions soient réalisées principalement en bois. L'hébergement de loisirs, dont la liste est fixée par le Gouvernement, peut être autorisé pour une durée limitée pour autant qu'il ne mette pas en cause de manière irréversible la destination de la zone et que le projet s'inscrive dans le cadre du projet régional de valorisation touristique des massifs forestiers développé par la Région wallonne ou d'un projet de valorisation touristique des forêts développé par la Communauté germanophone.*

*La zone forestière peut exceptionnellement comporter des activités de parc animalier zoologique pour autant que les élévations des constructions, notamment d'accueil du public et d'abris pour les animaux, soient réalisées principalement en bois. Ces activités sont admissibles pour autant qu'elles soient situées à proximité d'une voirie publique suffisamment équipée en eau, électricité et égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ainsi que d'une ou plusieurs aires de stationnement des véhicules proportionnées à la capacité d'accueil de ces activités. À titre exceptionnel, le déboisement à des fins agricoles peut être autorisé en zone forestière pour autant qu'il soit contigu à la zone agricole. Ce déboisement ne peut entraîner la suppression de bois et bosquets isolés dans une plaine agricole. »*

Les zones forestières s'étendent sur 926 hectares, représentant 26,3 % du territoire communal. Elles se concentrent au nord du territoire et au sud-est du territoire, à la frontière française.

#### **Zones d'espaces verts :**

Selon l'article D.II.38. du CoDT, « *La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles.* »

La seule zone d'espaces verts s'étend sur 68 hectares, soit 1,9 % de la superficie communale. Elle se situe au sud du territoire et englobe le marais de la Cussignière.

#### **Zones de parc :**

Selon l'article D.II.40. du CoDT, « *La zone de parc est destinée aux espaces verts ordonnés dans un souci d'esthétique paysagère. N'y sont admis que les actes et travaux nécessaires à leur création, leur entretien ou leur embellissement ainsi que les actes et travaux complémentaires fixés par le Gouvernement.*

*La mise en oeuvre d'une zone de parc dont la superficie excède cinq hectares peut également faire l'objet d'autres actes et travaux, pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'un schéma d'orientation local couvrant sa totalité soit entré en vigueur.*

*Le Gouvernement peut arrêter le pourcentage de la superficie de la zone qui peut être concerné par les actes et travaux visés aux alinéas 2 et 3. »*

La seule zone de parc s'étend sur 9 hectares, soit 0,3 % du territoire communal. Elle est située à Baranzy et englobe le centre sportif et culturel de Musson, le long de la rue de France.



 **Plans d'eau :**

Les plans d'eau s'étendent sur 6 hectares, soit 0,1 % du territoire communal. Trois plans d'eau sont situés à Geneveaux, Mussy-la-Ville et au nord de Willancourt.

## **6.5 Schéma de Développement Communal**

La commune de Musson ne dispose pas actuellement de Schéma de Développement Communal (SDC). Ce dernier constitue un outil de base intéressant pour aménager et gérer le territoire d'une commune. Il donne l'occasion aux autorités communales de réfléchir à l'avenir de leur territoire, d'arrêter une stratégie en matière d'aménagement et de gestion de celui-ci, et de mettre en oeuvre des moyens pour la réaliser. Il permet une cohérence dans les décisions prises par la commune.

## **6.6 Schéma d'Orientation Local**

La commune de Musson ne dispose pas de Schéma d'Orientation Local (SOL), ni d'ancien Plan Communal d'Aménagement (PCA), de Plan Local Directeur (PLD), de Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) et de Schéma Communal Directeur (SCD).

Un RUE a été initié par la commune pour la mise en oeuvre de la ZACC de Musson. Toutefois, la procédure n'a pas abouti.

## **6.7 Sites à réaménager**

Selon la définition donnée par l'article D.V.1.1° du Code de Développement Territorial (CoDT), un site à réaménager (SAR) est un « *bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé...* ». A titre d'exemple, les sites d'activité économique désaffectés et sites où ont eu lieu des activités sociales, installations sportives, culturelles, à caractère public ou à destination publique peuvent être qualifiés de SAR.

La commune de Musson compte deux SAR reconnus sur son territoire : le site d'activité économique « Minière et métallurgique de Musson » en vue d'être rénové, selon l'arrêté du 19/01/1981 et le « Bâtiment agricole – atelier communal » selon l'arrêté du 15/01/2018.

D'autres sites sont repris à l'inventaire des sites à réaménager, à savoir :

- La ferme Loncin, qui a reçu un pu pour habitations ;
- Le Moulin de Signeux qui va subir une démolition forcée ;
- Le Bar-Brasserie « Le Ranch » qui va changer d'affectation et devenir une salle d'exploitation privée ;
- La Gare qui va devenir des habitations
- La Cour aux marchandises de Musson qui va devenir une nouvelle exploitation ;
- L'élevage de Mussy-la-Ville.

## **6.8 Périmètre de reconnaissance économique**

Selon la loi d'expansion économique de 1970, les périmètres de reconnaissance économique s'appuient sur le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques. Ce décret permet notamment aux pouvoirs publics d'exproprier des espaces destinés à accueillir des activités économiques. Afin de promouvoir le développement économique et social, le décret prévoit également les aides et financements qui permettent la réalisation de nouvelles infrastructures.

La commune de Musson compte près de 15 hectares de terrains repris au sein de deux périmètres de reconnaissance économique.

*Tableau 3 : Périmètres de reconnaissance économique - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (SPW)*

<b>Libellé</b>	<b>Superficie</b>	<b>Type</b>	<b>Affectations au plan de secteur</b>	<b>Date de décision</b>
Zone industrielle de Musson	14,55 ha	Industrie	Industriel	04/12/1992
Parc d'expansion économique de Musson	0,24 ha	Bâtiment relais	Activités économiques mixtes	28/04/2010

## **6.9 Guide régional d'urbanisme**

Suite à l'entrée en vigueur du CoDT en 2017, la terminologie et la valeur des outils d'aménagement du territoire ont été modifiés en Wallonie. Le guide régional d'urbanisme (GRU) devient le seul outil d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle régionale. Adopté par le gouvernement, il regroupe des normes (valeur réglementaire) et des indications (valeur indicative) urbanistiques. Il compile divers règlements généraux, notamment le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RBSR).

Aucun GRU de ce type n'est recensé sur le territoire communal.

## **6.10 Guide communal d'urbanisme**

Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) est l'un des outils d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle communale. Les Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU) et les Règlements Communaux de Bâtisses (RCB) sont assimilés à des GCU. Ceux-ci possédaient auparavant une valeur réglementaire. Dans le CoDT, le GCU ne comporte que des indications (valeur indicative) compilées dans un document unique. Le contenu est défini de manière similaire à celui du GRU.

Aucun GCU de ce type n'est recensé sur le territoire communal.

## 6.11 Éléments de synthèse

<b>Structures d'encadrement et consultative</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne ;</li><li>• Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité ;</li></ul>
<b>Schéma de Développement du Territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appartenance à la région agro-géographique de la Lorraine ;</li><li>• Proximité d'un pôle d'appui transfrontalier, Aubange ;</li></ul>
<b>Plan de secteur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 88,8 % de zones non-urbanisables dont 60,3 % de zones agricoles ;</li></ul>
<b>Sites à réaménager et périmètres de reconnaissance économique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 sites à réaménager et 5 sites inscrits à l'inventaire ;</li><li>• 15 hectares dédiés à l'activité économique ;</li></ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Potentialités à la mise en place de programmes stratégiques : Schéma de Développement Communal, Schéma d'Orientation Local, Guide Communal d'Urbanisme ;</b></li><li>• <b>Possibilités de développement de l'offre foncière par l'activation et/ou la relocalisation de réserves en zone d'habitat, en ZACC ou en zone d'activité économique.</b></li></ul>

## 7 Environnement physique, naturel et paysager

### 7.1 Contexte physique

*Les éléments concernant le contexte physique sont issus du premier Programme Communal de Développement Rural de Musson, réalisé en décembre 2008.*

#### 7.1.1 Géologie

Musson est repris sur la carte géologique « Saint-Léger – Messancy, Musson – Le Fays et Houwald » (planches 71/3-4, 71/7-8 et 72/1).

Les cuestas des régions de Saint-Léger et Musson (cuesta bajocienne) mettent en relief les couches géologiques les plus résistantes (grès et calcaire sinémurien, domérien et bajocien).

D'un point de vue géologique, la région est constituée de roches sédimentaires mésozoïques d'âge jurassique, déposées en marge du Golfe de Luxembourg. Ce golfe représente l'extension nord-orientale du bassin de Paris, dans lequel les orientations varisques ont influencé la sédimentation mésozoïque.

En bref, les éléments principaux qui constituent le sol de la commune de Musson sont l'argile, le calcaire et le sable.

#### **Les formations ferrifères phanérozoïques :**

Les plus importantes de ces formations sont les oolithes ferrifères, constituées d'hématite-chamosite dans le Paléozoïque et de goethite-berthierine dans le Mésozoïque. On en recense deux épisodes majeurs, durant l'Ordovicien et le Jurassique. Il s'agit de périodes caractérisées toutes deux par un haut niveau marin, de larges zones pénéplanes et un climat chaud et humide, responsable d'une importante altération chimique continentale.

Un exemple fameux et proche de nous de ces oolithes ferrifères est la Minette de Lorraine et du Luxembourg. D'âge aalénien, sa puissance varie de 15 à 65 mètres et on y observe plusieurs séquences.

En Belgique, la minéralisation est nettement moins développée. A Halanzy, l'Aalénien a 4,8 mètres de puissance et 4,5 mètres dans la région de Musson-Grand Bois. On y constate l'existence de deux couches de minerai sous lesquelles apparaît une troisième lentille vers le milieu de la concession de Musson. En limite des concessions de Musson et Halanzy, la couche supérieure a 2,15 mètres de puissance, la moyenne 1,35 mètres, séparée par 0,4 mètre de marne ferrugineuse. Le minerai est constitué par des oolithes ferrugineuses rougeâtres à brun rouge, avec grains de quartz émoussés. Le tout est dans un ciment argileux ou limoniteux, voire calcaire. Parfois, on trouve des débris coquilliers en calcite. On aurait observé en outre la présence de glauconie au toit de la couche supérieure dans le centre des oolithes. Les stériles diffèrent seulement par la rareté ou l'absence d'oolithes ferrugineuses.

### **Les formations lithostratigraphiques<sup>2</sup> :**

Le territoire de Musson est couvert par :

- La Formation d'Ethe, de Messancy et d'Aubange ;
- La Formation de Grandcourt ;
- La Formation de Longwy.

A partir du Pliensbachien, les variations latérales de faciès tendent à s'atténuer et la Formation d'Ethe, formée d'argilites et marnes<sup>3</sup> silteuses laminaires présente un caractère plus uniforme dans l'ensemble de la Lorraine belge. La Formation de Messancy qui lui succède est toujours à caractère laminaire, mais montre des faciès légèrement plus sableux. Ensuite, la Formation d'Aubange est caractérisée par des marnes, des calcaires sableux bioturbés et des nodules ferrugineux. Cette formation détermine une cuesta.

Transgressif, le Toarcien n'affleure (à cause du pendage sud de la série monoclinale) que dans l'extrême sud de la Lorraine belge. La Formation de Grandcourt (avec dans sa partie inférieure les fameux « schistes cartons » dont on a tenté d'extraire des hydrocarbures entre 1840 et 1870 et dans sa partie supérieure des marnes à septaria) montre à nouveau un faciès d'argiles ou de marnes laminaires, proche de celui de la Formation d'Ethe.

A la fin du Lias ou au début du Dogger commence le soulèvement épeirogénique du socle brabançon. Deux à trois kilomètres de sédiments de la couverture carbonifère auxquelles s'ajoute une épaisseur inconnue de Paléozoïque inférieur sont livrés à l'érosion.

Au-dessus de la Formation de Grandcourt se marque une tendance nettement régressive, avec la Formation de Mont-Saint-Martin, d'âge principalement aalénien. Cette formation commence par des grès argileux et se poursuit par des marnes sableuses à oolithes ferrugineuses. Des lacunes d'émersion sont fréquentes à chaque fois que la mer se retire des marges de l'Ardenne. Notons que ces faciès à oolithes ferrugineuses sont à l'origine de l'industrie sidérurgique du Luxembourg et de la Lorraine

---

<sup>2</sup> De lithologie : nature des roches constituant une formation géologique.

<sup>3</sup> Marne : roche sédimentaire argileuse contenant une forte proportion (de 35 à 65 %) de calcaire, et que l'on utilise pour amender les sols acides et pour fabriquer du ciment.



française. En Belgique, l'exploitation du gisement était limitée par la faible épaisseur de l'horizon riche en fer, 5 mètres dans la région d'Halanzy.

L'étage Bajocien inaugure le cycle transgressif du Dogger. Il succède à l'érosion vigoureuse des formations ferrifères sous-jacentes. La Formation de Longwy affleure uniquement à l'extrémité méridionale de la Lorraine belge, déterminant une cuesta très raide. Cette formation est constituée de calcaires gréseux orangés (« Pierre Gaumaise ») et contient des lentilles récifales.

Figure 20 : Principales associations des sols

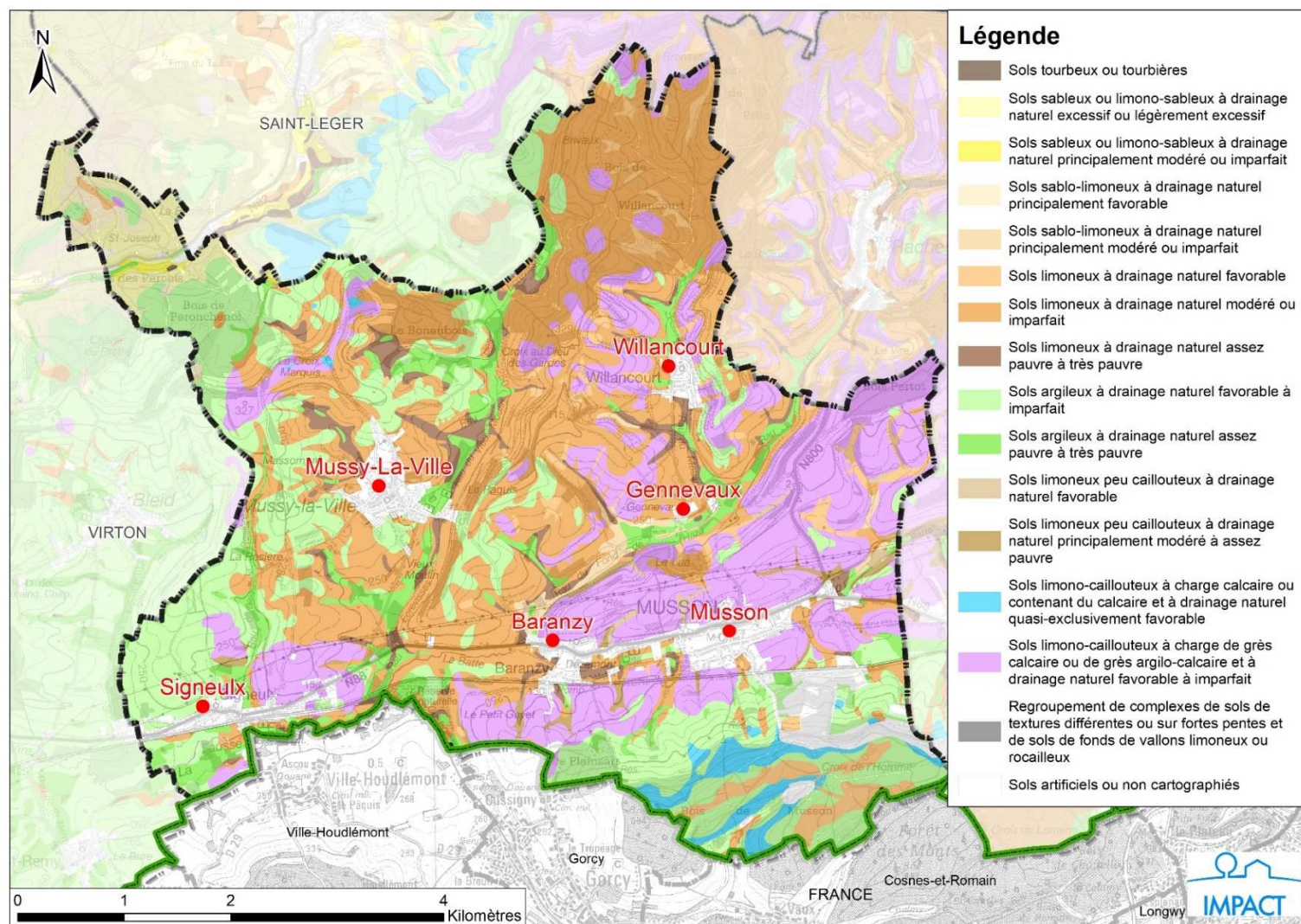
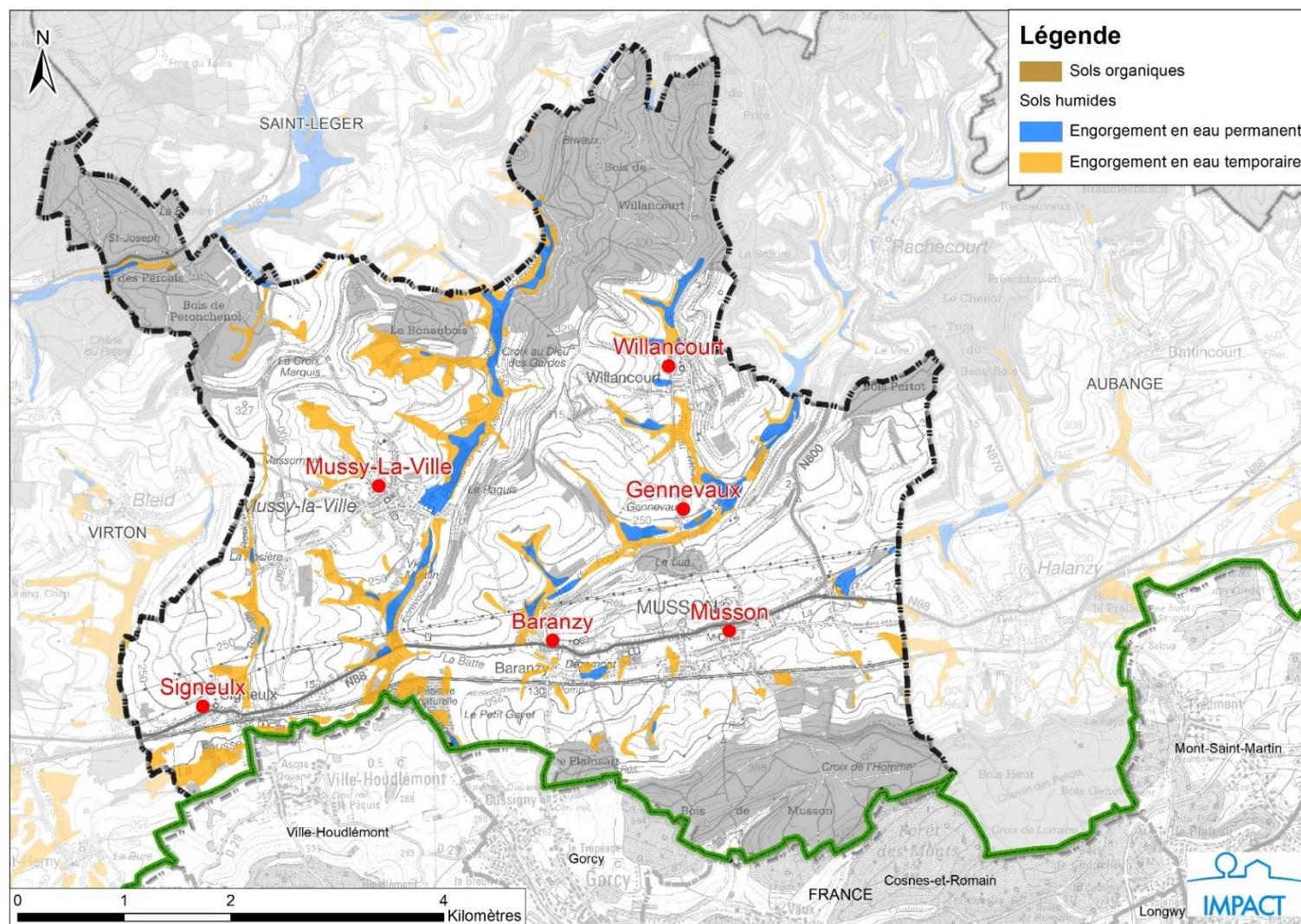




Figure 21 : Sols hydromorphes et organiques



### 7.1.2 Réseau hydrographique

Musson se trouve dans le sous-bassin hydrographique de la Semois-Chiers.

Le cours d'eau principal est *la Batte*. Il prend sa source à Battincourt (Aubange). La vallée est assez étroite, le lit de la rivière peu profond. Son cours est assez rapide. Autrefois, ses eaux faisaient tourner deux roues hydrauliques. Durant les périodes de pluie, les eaux sortent du lit et inondent les prairies avoisinantes.

La Batte reçoit en aval de Baranzy *le ruisseau du Fond du Hazat* qui prend sa source à Rachecourt ; il est lui-même alimenté du *ruisseau du Moulin* qui arrose Willancourt.

A sa sortie de Baranzy, la Batte reçoit à la frontière le *ruisseau de Cussigny* et à droite le *ruisseau des Ecrevisses*. Elle prend le nom de Vire et continue son cours vers Virton.

La vallée du ruisseau des Ecrevisses coule du nord-est au sud, touchant le village de Mussy-la-Ville avec le ruisseau du Vieux Moulin qui le dédouble à cet endroit. Deux autres petits ruisseaux se jettent dans le premier ruisseau cité.

La commune de Musson est traversée par 37 kilomètres de rivières et ruisseaux :

*Tableau 4 : Inventaire des ruisseaux et rivières traversant le territoire - 2008 - PCDR*

Nom de la rivière/ruisseau	Longueur sur le territoire communal	Catégories
La rivière la Fausse Eau	1.015 mètres	1
La rivière la Vire	2.639 mètres	1
Le ruisseau de la Batte	6.186 mètres	1-2
Le ruisseau de Willancourt	3.317 mètres	2
Le ruisseau du Fond Hazat	4.599 mètres	2
Le ruisseau de Cussigny	1.174 mètres	2
La rivière le Ton	1.271 mètres	2
Le ruisseau des Ecrevisses	1.251 mètres	2
Le ruisseau des Ecrevisses	4.527 mètres	3
Le ruisseau de la Rosière	1.054 mètres	3
Le ruisseau le Porche	625 mètres	3
Le ruisseau de Marson	1.017 mètres	3
Le ruisseau du Vieux Moulin	1.103 mètres	3
Le ruisseau de Brivaux	1.231 mètres	3



Figure 22 : Réseau hydrographique

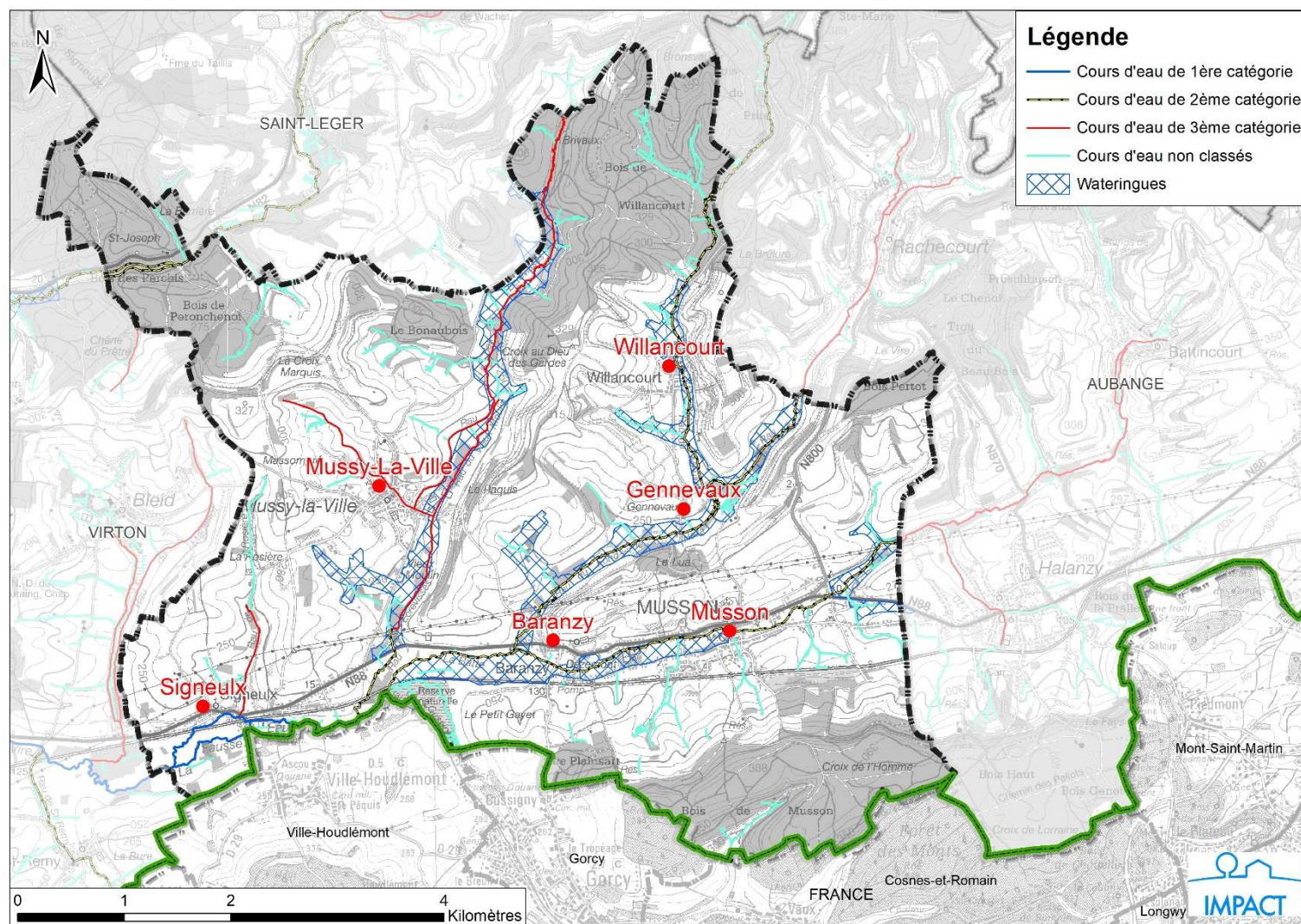
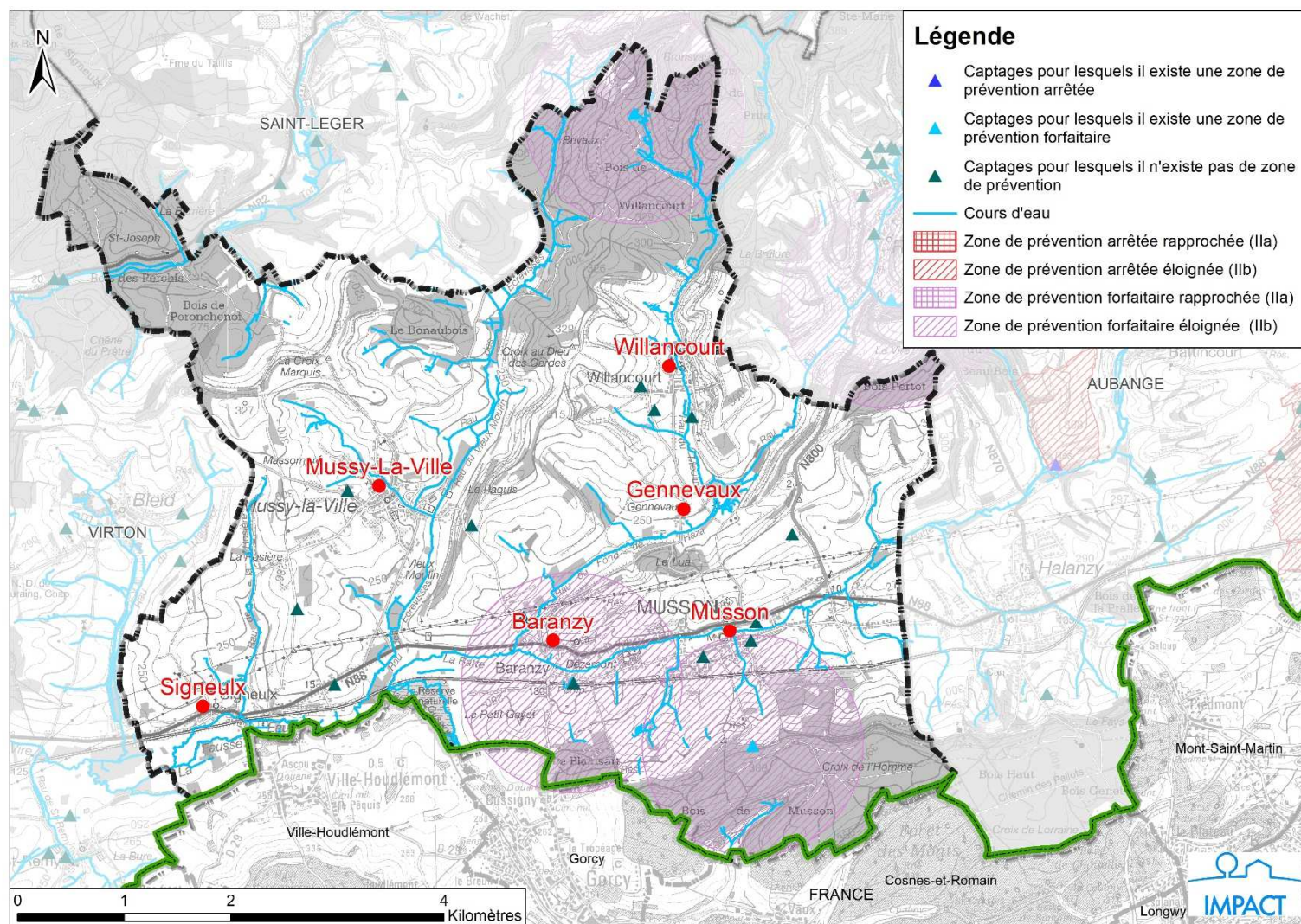




Figure 23 : Captages et zones de protection



### 7.1.3 Aléas d'inondation

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Il représente les zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

Trois valeurs d'aléas d'inondation sont possibles : « Aléa Faible », « Aléa moyen » et « Aléa élevé ».

Dans la pratique, la valeur de l'aléa d'inondation est déterminée par la combinaison de deux facteurs : la récurrence d'une inondation (période de retour ou occurrence) et son importance (profondeur de submersion).

L'extrême sud-ouest du territoire communal est particulièrement touché par un aléa d'inondation moyen, voire élevé. Signeulx et plus particulièrement le long de la Vire, ainsi qu'autour de la maison du village (au niveau du Royal Éclair Sportif), sont des zones où il existe un risque d'inondation. Notons que cet espace inclut la station d'épuration de Signeulx.



Figure 24 : Zone inondable

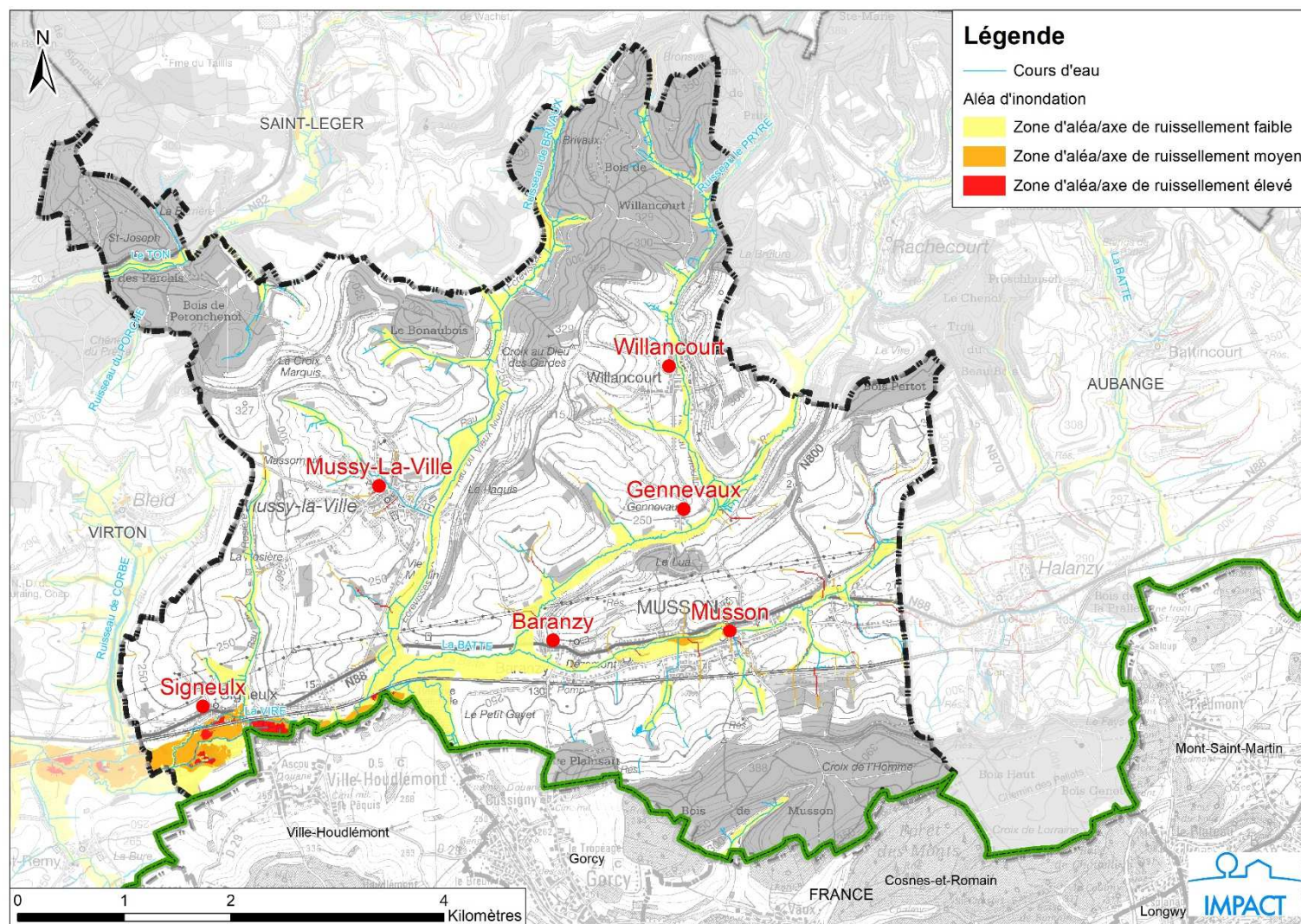
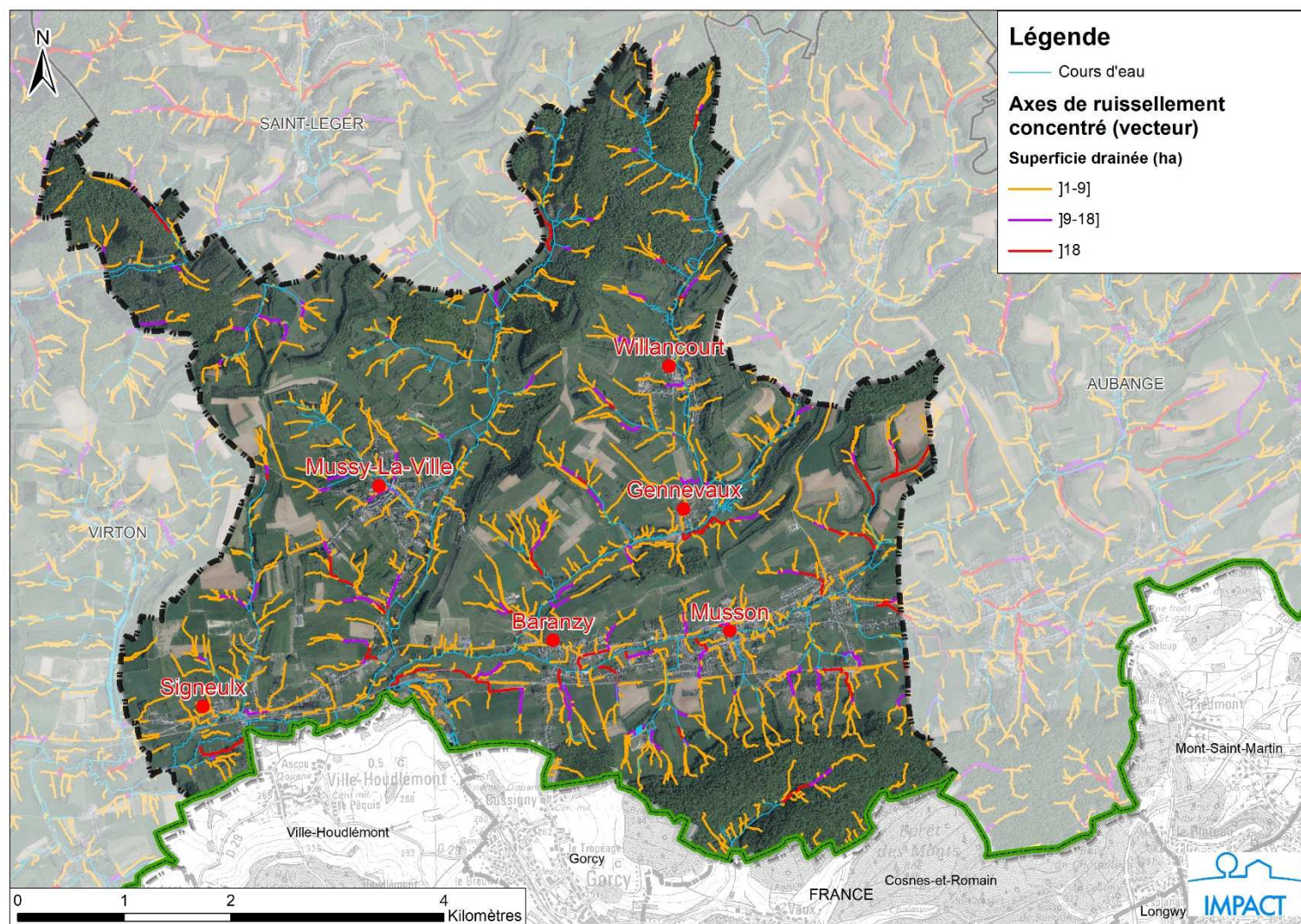




Figure 25 : Ruissellement LIDAXES



#### 7.1.4 Relief

La commune de Musson a une altitude comprise entre 232 mètres (la Vire quittant le territoire) et plus de 391 mètres (chapelle de la minière). Nous reprendrons quelques altitudes à titre d'exemple : église de Musson à 277 mètres, Baranzy à 246 mètres, Genevaux à 230 mètres, Willancourt à 260 mètres et le grand bois de Musson à 395 mètres.

La particularité de Musson est d'être située sur la cuesta bajocienne (colline de roches dures ayant résisté à l'érosion).



Figure 26 : Modèle numérique de terrain

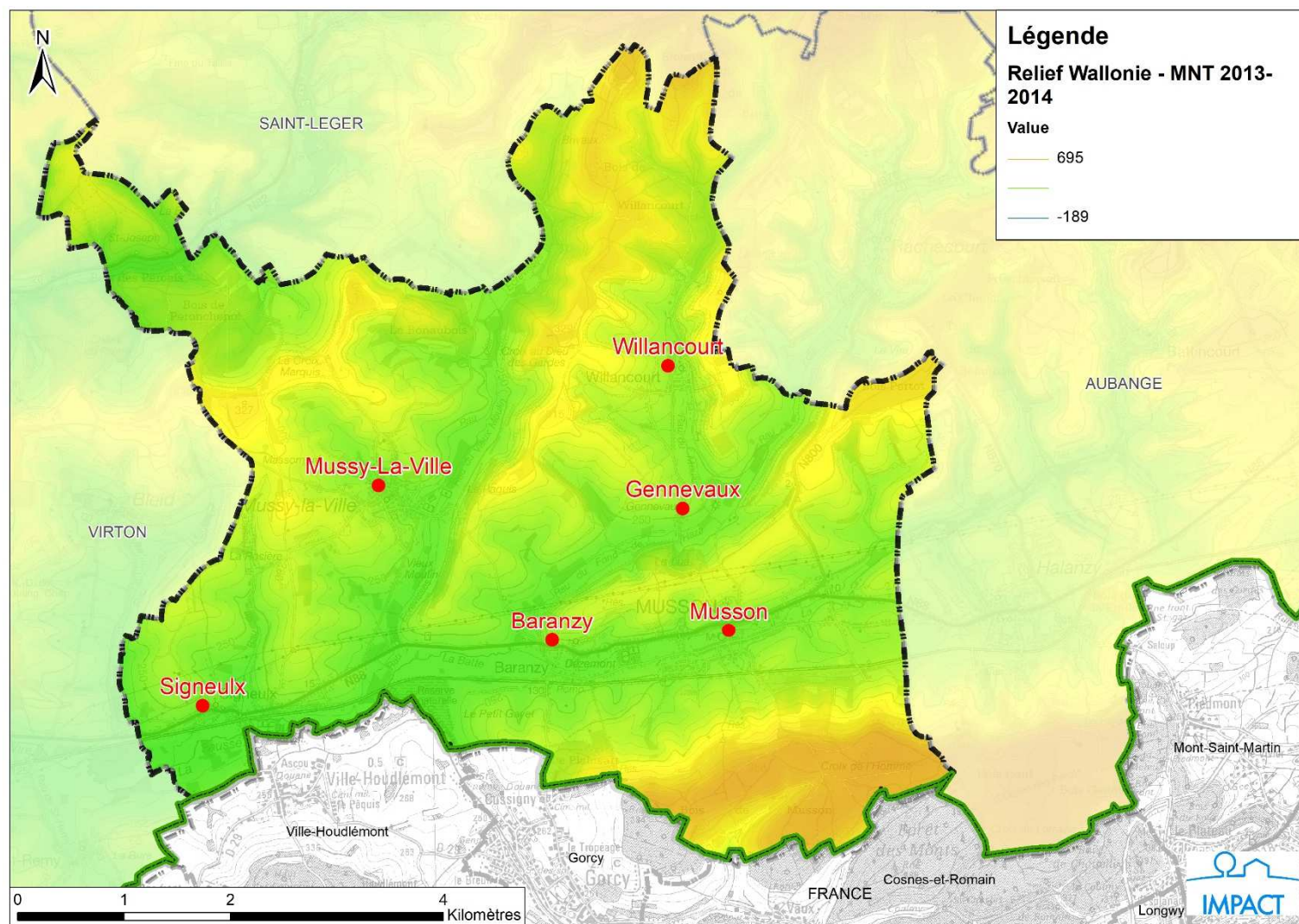
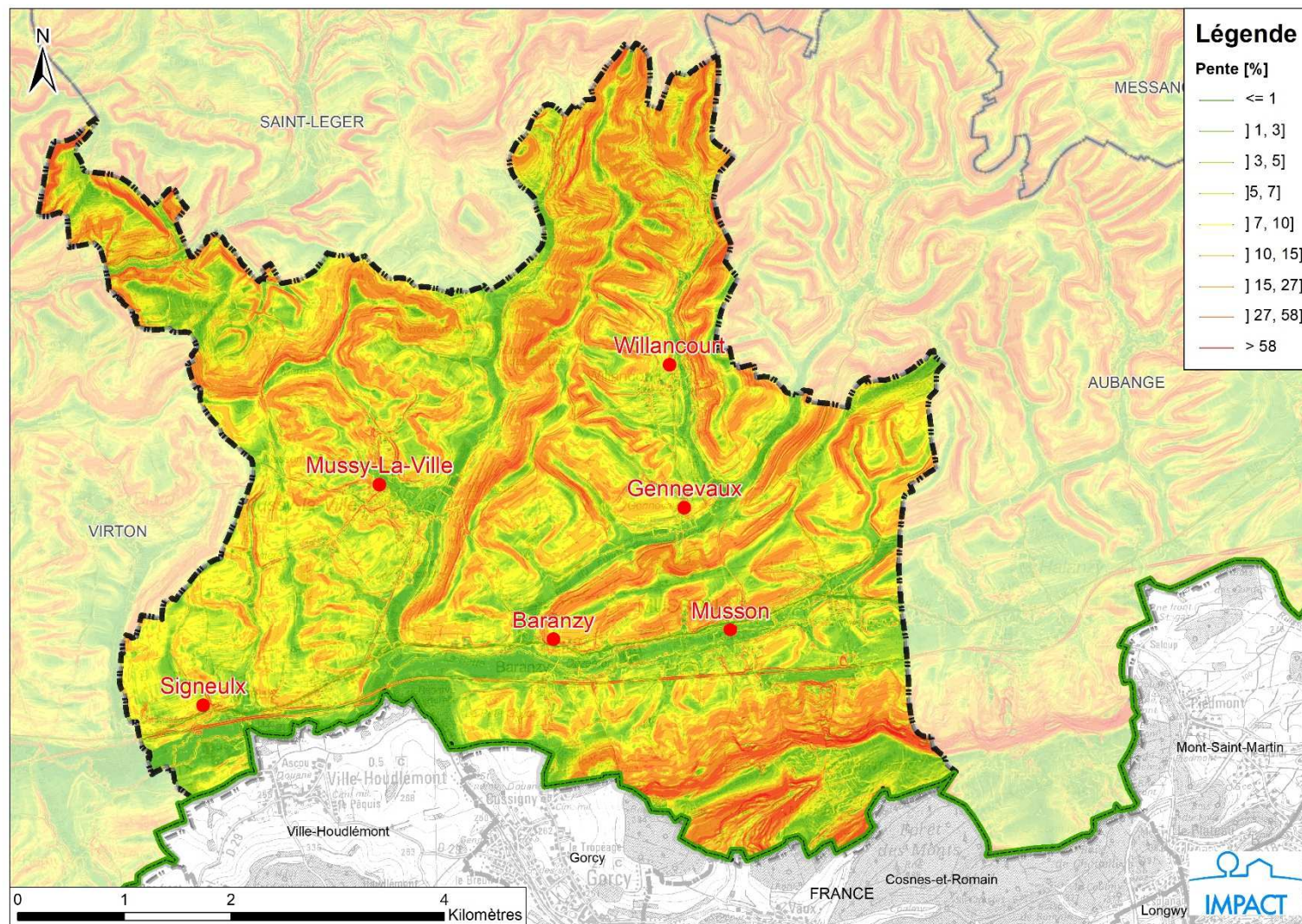




Figure 27 : Classe des pentes



## 7.2 Contexte naturel

### 7.2.1 Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

- La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS) ;
- La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune – Flore – Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

Musson compte 2 sites Natura 2000, s'étendant au total sur 1.599 hectares sur le territoire communal. (45,1 % du territoire). Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie<sup>4</sup>.

#### **BE34067 – Forêts et marais bajociens de Baranzy à Athus :**

*Superficie : 846 hectares dont 341 hectares sur le territoire communal (40,3 % du site Natura 2000 s'étend sur la commune)*

Le site englobe les hêtraies neutrophiles à calcicoles de la cuesta bajocienne entre Baranzy et Athus sous la forme de trois massifs distincts. Ces massifs abritent des populations reproductrices de pic mar, de pic noir et périodiquement de pic cendré, ainsi que de milan noir en lisière. L'alouette lulu se reproduit sur le site de grand intérêt biologique du crassier de Musson, compris dans ce site Natura 2000. Les marais du Brühl et de la Cussignière abritent d'importantes populations de grand cuivré des marais, d'agrion de mercure et d'importantes superficies de mégaphorbiaie, de magnocariçaies, de roselières sèches et d'aulnaies marécageuses à alluviales, avec à leurs alentours immédiats des prairies humides à mésophiles de fauche par ailleurs habitat de la pie-grièche écorcheur, de la bécassine des marais (hivernage). Les anciennes minières de Musson et de Halanzy constituent des sites d'hivernage et de swarming pour le grand rhinolophe, le grand murin, le vespertillon à oreilles échancrées et le vespertillon de Bechstein d'importance nationale.

#### **BE34065 – Bassin supérieur de la Vire et du Ton :**

*Superficie : 2.708 hectares dont 1.258 hectares sur le territoire communal (46,5 % du site Natura 2000 s'étend sur la commune)*

Ce vaste site centré sur la deuxième cuesta, entre les vallées du Ton et de la Vire, de Bleid à Battincourt comprend le massif du bois de Willancourt, essentiellement composé de hêtraies neutrophiles, ainsi que le bois de Battincourt et les bois de Saint-Léger à Ethe au sud du Ton. La majeure partie du site est agricole, avec comme principal élément remarquable les paysagers bocagers encore très bien conservés de Mussy à Willancourt.

<sup>4</sup> Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

### 7.2.2 Réserve naturelle agréée

Musson compte une réserve naturelle agréée, le Marais de la Cussignière, qui s'étend sur 41,32 hectares dont 35 hectares sur le territoire communal. Lors du première PCDR, une liaison lente Signeux-Baranzy traversant le marais a été créée.

#### **6732 – Marais de la Cussignière :**

Le marais de la Cussignière est situé en Lorraine, de part et d'autre de la frontière séparant la Belgique de la France. Il est géré par le RNA. Il appartient aux territoires des communes de Musson (B), Gorcy et Ville-Houdlémont (F) et occupe une vaste plaine formée par la confluence entre la Batte et un de ses affluents en rive gauche, le ruisseau de Cussigny, entre les villages de Baranzy et Signeux. Les habitats présents comprennent roselières, caricaie, prairies mésophiles fauchées ou pâturées ainsi que différents milieux forestiers feuillus. Le site accueille une avifaune nicheuse diversifiée (traquets, fauvettes, bruants, pies grièches, bécassines, râles d'eau, canards, ...) et présente un très bel ensemble paysager.

### 7.2.3 Réserves naturelles domaniales

La commune de Musson compte 3 réserves naturelles domaniales, s'étendant au total sur 37,71 hectares sur le territoire communal.

#### **6371 – Pré fleuri :**

*Superficie : 7,48 hectares dont 7,39 hectares sur le territoire communal (98,8 % de la réserve naturelle domaniale s'étend sur la commune)*

Cette réserve naturelle de 2004 est située dans l'extrême sud de la Lorraine, blottie contre la frontière française. Elle est gérée par le RND. Elle comprend des prés mésophiles, des haies ainsi que plusieurs sources, l'ensemble étant cerné par un vaste massif forestier essentiellement feuillu, le Bois de Musson. La flore et la faune locales sont encore peu connues.

#### **6393 – Minière de Musson :**

*Superficie : 0,08 hectare (en totalité sur la commune de Musson)*

Cette ancienne mine de fer est située au sein du crassier de Musson, le tout dernier de ce genre subsistant en Lorraine belge. Elle est gérée par la RND. Si les parties aériennes de ce crassier sont surtout intéressantes sur les plans botanique et entomologique, la galerie présente elle une grande valeur chiroptérologique puisqu'elle n'héberge pas moins de 7 espèces de chauves-souris.



**✚ 6406 – Crassier de Musson :**

*Superficie : 24,24 hectares (en totalité sur la commune de Musson)*

Le site est constitué du crassier de l'ancienne minière de Musson et s'étend le long de la ligne de chemin de fer Athus-Meuse. Il est géré par la DNF. Il s'agit du dernier exemple de ce type de crassier subsistant en Lorraine belge. Son intérêt botanique est élevé du fait de l'existence de plusieurs espèces d'orchidées. Toutefois, c'est la faune entomologique qui est la plus remarquable sur le plan régional, avec la présence de plusieurs papillons menacés, dont le grand cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ainsi que d'un orthoptère protégé, le criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulescens*). Une petite population de lézard agile (*Lacerta agilis*) ajoute encore à la valeur biologique de cet ancien site industriel, aujourd'hui entièrement voué à la nature.

#### 7.2.4 Sites de grand intérêt biologique

La commune de Musson compte 15 sites de grand intérêt biologique. Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie<sup>5</sup>. Les superficies totales ne sont pas toutes disponibles pour l'ensemble des sites. Il n'est malheureusement pas possible de connaître les superficies qui s'étendent sur le territoire communal pour les SGIB ci-dessous. Certains de ces sites ont été décrits aux points précédents comme la minière de Musson, le pré fleuri de 9,01 hectares, les marais de la Cussignière et le crassier de Musson. Les descriptions ne seront donc plus détaillées dans ce point.

**✚ 997 – Minière de Musson (0,08 ha) :**

Voir point 7.2.4.

**✚ 1655 – Pré Fleuri (9,01 ha) :**

Voir point 7.2.4.

**✚ 3152 – Campagne entre Baranzy et Mussy-la-Ville (41,80 ha) :**

Située en Lorraine, entre les villages de Baranzy et de Mussy-la-Ville, ce bloc de prairies maigres de fauche et de pâtures permanentes a gardé un aspect bocager lié à la présence de haies.

**✚ 2338 – Fraîchi de Signeux (50 ha) :**

Localisé en Lorraine entre les villages de Signeux et Saint Remy, la Nationale 88 et la frontière française, le site occupe le fond de vallée de la Vire sur près de 1400 m. La plaine alluviale y est occupée pour moitié par des prairies, dont un important ensemble de 12 ha de prairies de fauche extensives, et pour moitié par des boisements d'anciennes terres agricoles, surtout par des peupliers et des épicéas. Sous les peupliers se sont maintenues d'importantes surfaces de mégaphorbiaies ou de magnocariçaies. Le site abrite le grand cuivré des marais (*Lycaena dispar*), une petite population de pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), tandis que le torcol (*Jynx torquilla*) et la pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) y sont observés occasionnellement. Les deux principaux blocs de peupliers ainsi que la prairie alluviale qui les sépare ont été acquis par la Région wallonne afin d'y restaurer des habitats naturels.

<sup>5</sup> Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

**✚ 3038 – Ligne SNCB 165 à Baranzy et Musson (8,16 ha) :**

Ce tronçon de l'axe Athus-Meuse (ligne SNCB 165), d'une longueur de 4 km, débute vers l'ouest à hauteur du marais de la Cussignière (km 129) et se termine vers l'est près de l'extrémité orientale de la RND du crassier de Musson (km 133). Orienté est-ouest, il longe le pied de la cuesta bajocienne dans la vallée de la Vire, contre les villages de Baranzy et Musson. Il jouxte un environnement dans l'ensemble très agricole, sauf lors du passage en limite de ces localités. Ce site ferroviaire inclut plusieurs petites friches où se développent selon les cas des plantes nitrophiles ou des espèces fréquentes dans les milieux ferroviaires en région jurassique, comme la barkhausie fétide (*Crepis foetida*) et la linaria striée (*Linaria repens*).

Ce segment ferroviaire et ses abords hébergent plusieurs espèces de reptiles, en particulier deux espèces menacées : la couleuvre coronelle (*Coronella austriaca*) et le lézard des souches (*Lacerta agilis*). Il abrite aussi des orthoptères dont le criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulea*) et la decticelle chagrinée (*Platypleura albopunctata*). Les talus herbeux, piquetés d'épineux et de petits fourrés (surtout à Baranzy), voient nicher des oiseaux tels que la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) et le Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*).

**✚ 105 – La Cussignière (67,56 ha) :**

Voir point 7.2.3.

**✚ 3155 – Campagne entre Signeulx et La Rosière (61,47 ha) :**

Situé en Lorraine, ce site bocager s'étend entre les villages de Signeulx et de La Rosière. Il comprend de nombreuses prairies maigres de fauche ainsi que des prairies pâturées intensives.

**✚ 2503 – Vallée du ruisseau des Ecrevisses :**

Localisé en Lorraine belge, le site comprend la vallée du ruisseau des Ecrevisses, depuis sa source dans les bois de Willancourt jusqu'au village de Mussy-la-Ville, ainsi que les versants agricoles de part et d'autre, en particulier l'important versant oriental du vallon, au lieu-dit la Croix du Dieu des Gardes. Dans sa partie amont le fond de vallée est constitué de prairies humides abandonnées, en grande partie boisées soit spontanément, soit par des plantations de peupliers ou d'épicéas. Plus en aval alternent prairies alluviales, prairies maigres de fauche et pâturages extensifs présentant un réseau bocager très dense.

**✚ 3151 – Campagne de Baranzy (47,35 ha) :**

Ensemble de prairies maigres de fauche de part et d'autre du village de Baranzy, en Lorraine. Ce site a gardé un aspect de bocager par la présence de vergers, haies et alignements d'arbres. Il présente un intérêt entomologique avec la présence notamment du demi-argus (*Cyaniris semiargus*) et ornithologique avec la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

**✚ 3037 – Ancienne gare de Signeulx (3,06 ha) :**

Ce site ferroviaire longé par la ligne SNCB 165 (axe Athus-Meuse) occupe l'ancienne gare de Signeulx, déferrée depuis de nombreuses années, et l'embranchement de la courte ligne industrielle Signeulx-Gorcy désaffectée depuis 1989. Long de 800 m, il est occupé par des friches à flore diversifiée, des ronciers, des massifs arbustifs et quelques bosquets incluant de vieux saules. Les surfaces de cendrées encore partiellement dénudées hébergent diverses espèces typiques, par exemple le brome des toits (*Bromus tectorum*), la digitale sanguine (*Digitaria sanguinalis*), la linaria striée (*Linaria repens*), la

linaire couchée (*Linaria supina*), rare et naturalisée en Région wallonne, tout comme la potentille droite (*Potentilla recta*), particulièrement abondante sur le site. La diversité botanique de ces friches induit une richesse en insectes floricoles relativement importante, tandis que les étendues dénudées et arides attirent nombre d'espèces thermophiles, dont des orthoptères comme le criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulescens*) et la decticelle chagrinée (*Platycleis albopunctata*). L'avifaune nicheuse comprend un large spectre d'espèces, certaines d'intérêt patrimonial ou menacées, comme le rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), le loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*) et la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*). Le site présente en outre un intérêt herpétologique.

#### **1651 – Crassier de Musson (24,24 ha) :**

Voir point 7.2.4.

#### **2505 – Campagne de Mussy :**

Localisé en Lorraine, entre Mussy-la-Ville et Bleid, sur le revers de la deuxième cuesta, le site est constitué d'un ensemble de quatre blocs distincts de prairies maigres de fauche et de prairies pâturées extensives reprenant les plus beaux éléments de ces habitats. On y retrouve le paysage bocager traditionnel avec de vieux vergers haute-tige, des haies et alignements d'arbres. L'intérêt est principalement ornithologique, avec la présence d'espèces menacées comme le pic cendré (*Picus canus*) et la chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) et d'une densité importante de pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Les prairies maigres accueillent un papillon rare, la mélitée du plantain (*Melitaea cinxia*).

#### **2504 – Vallée du ruisseau du Fond :**

Le ruisseau du Fond coule en Lorraine, entre les villages de Rachecourt et Baranzy, en passant par Genevaux. Entièrement situé dans un contexte agricole, le fond de vallée, humide, a été en bonne partie abandonné par l'agriculture et est maintenant boisé. Le site se limite à la plaine alluviale du ruisseau, ne s'en écartant que pour englober l'une ou l'autre prairie maigre de fauche en bas de versant. L'intérêt biologique du site réside dans la mosaïque de zones humides présentes dans la plaine alluviale : prairie de fauche humide, mégaphorbiaie, aulnaie rivulaire, chênaie-frênaie climacique, magnocariçaie, etc.

#### **2339 – Ruisseaux du Corbé et du Magenot (17,11 ha) :**

Localisé en Lorraine, le site s'étend du sud du village de Bleid jusqu'à la vallée de la Vire et comprend les ruisseaux du Magenot et du Corbé, petits cours d'eau bordés de prairies alluviales, de mégaphorbiaies et de boisements sur d'anciennes terres agricoles. Le site montre avant tout un intérêt faunistique, avec la présence d'oiseaux menacés comme la pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), et d'une espèce de papillon de jour d'intérêt communautaire, le cuivré des marais (*Lycena dispar*).

#### **2505 – Campagne de Willancourt :**

Ce vaste ensemble bocager traditionnel est localisé autour du village de Willancourt, en Lorraine belge. Il est particulièrement bien conservé en l'absence de remembrement agricole, comprenant des prairies maigres de fauche, des prairies pâturées extensivement avec un réseau dense de haies et d'alignements d'arbres. Le long des différents ruisseaux s'écoulant sur le revers de la deuxième cuesta, on note la présence de petites zones humides. Le site accueille une densité remarquable de pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ainsi que plusieurs autres oiseaux nicheurs très rares en Lorraine, comme le bruant proyer (*Emberiza calandra*).

### 7.2.5 Espèces invasives

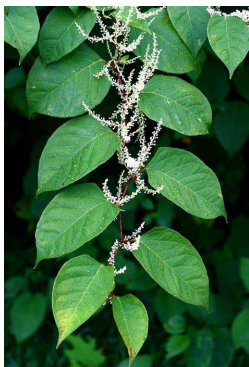
La problématique des espèces invasives est présente en sur le territoire communal, notamment par la présence en faible quantité de la Berce du Caucase à Signeux, mais également de la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya. La description de chaque espèce provient du site relatif aux alternatives aux plantes invasives (AlterIAS)<sup>6</sup>.

#### **Berce du Caucase :**

La Berce du Caucase est une des plus grandes plantes herbacées d'Europe. Elle peut atteindre 4 mètres de haut et 10 centimètres de diamètre. Les feuilles sont divisées en lobes à bord dentés. Les fleurs sont regroupées en de larges ombelles blanches dont la largeur peut atteindre 80 centimètres. Une plante peut compter jusqu'à 80.000 fleurs. Elle se disperse par graines. Au regard de sa taille imposante, l'espèce a tendance à dominer la végétation et à créer un ombrage important qui empêche les espèces indigènes de se développer.

#### **Renouée du Japon :**

La Renouée asiatique (ou du Japon) est une plante herbacée vivace, avec des tiges robustes, creuses, en forme de bambou, érigées, pouvant aller jusqu'à 4 mètres de haut. Elle fait partie des plantes invasives les plus problématiques en Europe. En effet, elle peut former des populations denses et monospécifiques qui freinent le développement de la flore indigène et modifient les propriétés physicochimiques du sol, inhibant alors la croissance des autres espèces. L'espèce peut favoriser l'érosion des berges et endommager les infrastructures comme les fondations des bâtiments, murs ou terrasses.



---

<sup>6</sup> Source : <https://alterias.be>





### **Balsamine de l'Himalaya :**

La Balsamine de l'Himalaya est une plante herbacée d'une hauteur allant jusqu'à 2,5 mètres. Largement répandue en Belgique, de nombreux cours d'eau sont envahis par cette espèce. Au regard de sa vitesse de croissance et ses capacités de dispersion, l'espèce forme des peuplements denses qui recouvrent entièrement le sol et empêchent le développement de la flore indigène.

## 7.2.6 Arbres et haies remarquables

### **Arbres remarquables :**

La commune de Musson compte 12 arbres remarquables répertoriés sur son territoire. Ils sont recensés dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 5 : Inventaire des arbres remarquables - 2020*

Sections	Adresse	Dénomination latine	Dénomination française
Musson	Rue du Lua	Quercus x rosacea	Chêne hybride
	Rue Adrien Victor, 43	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue Georges Bodart	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
Mussy-la-Ville	Rue des Juifs	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde
	Rue du Lary	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue de Lavaux	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Rue de Lavaux	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Rue du Moulin, 27	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant
	Rue du Moulin, 27	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant
Signeux	Rue du 113 <sup>ème</sup> régiment d'infanterie	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue du 4 <sup>ème</sup> régiment d'infanterie	Fraxinus excelsior	Frêne commun
Willancourt	Willancourt	Quercus robur	Chêne pédonculé

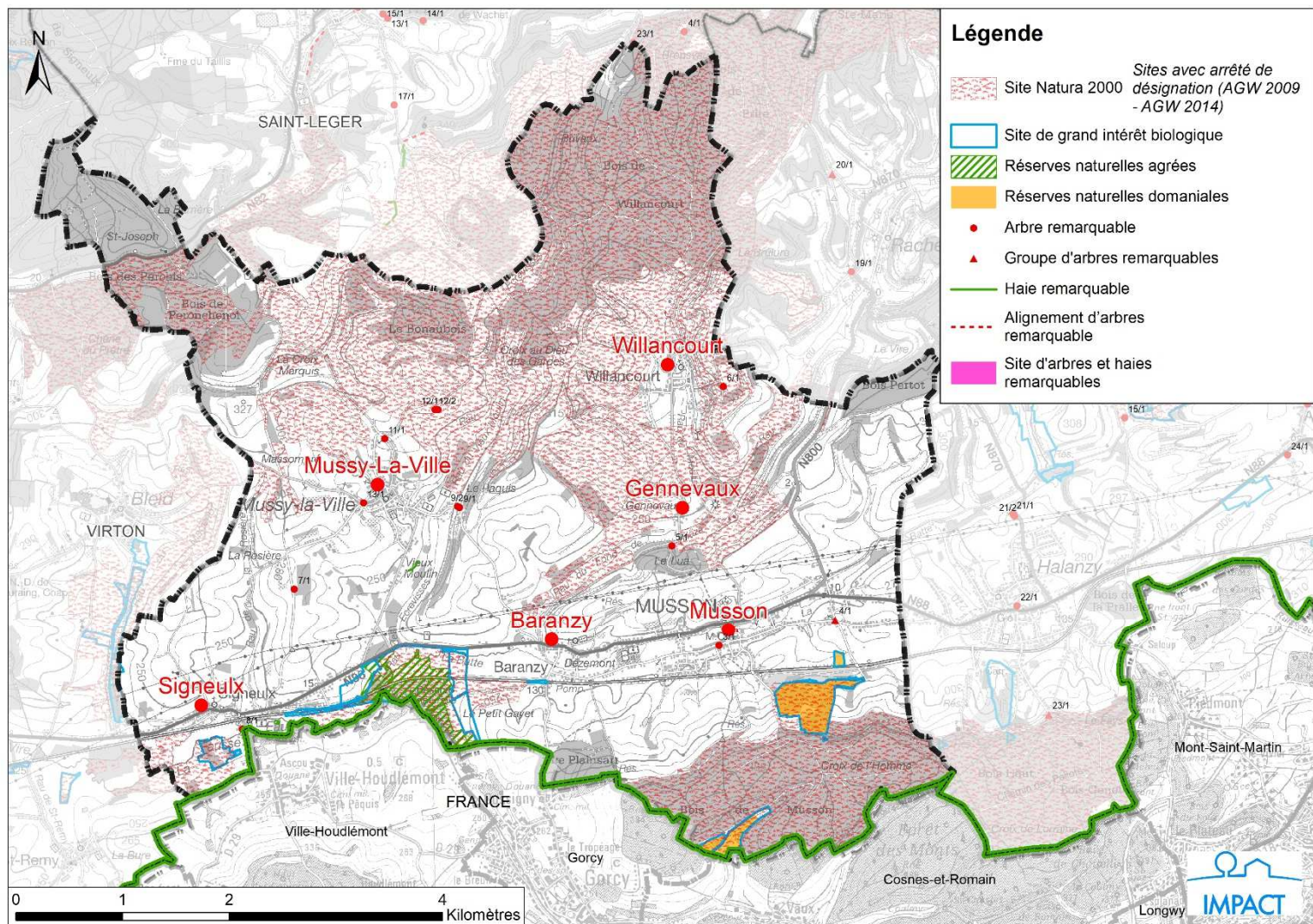
 **Haies remarquables :**

Elle compte également 4 haies remarquables répertoriées. Elles sont recensées dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 6 : Inventaire des haies remarquables - 2020*

<b>Sections</b>	<b>Adresse</b>	<b>Dénomination latine</b>	<b>Dénomination française</b>
Mussy-la-Ville	Rue du Buau, 33	Crataegus sp.	Aubépine sp.
Musson	Place Abbé Goffinet	Acer platanoides	Érable plane
	Place Abbé Goffinet	Acer platanoides	Érable plane
	Place Abbé Goffinet	Acer platanoides	Érable plane

Figure 28 : Sites naturels





## 7.3 Contexte paysager

### 7.3.1 Description paysagère

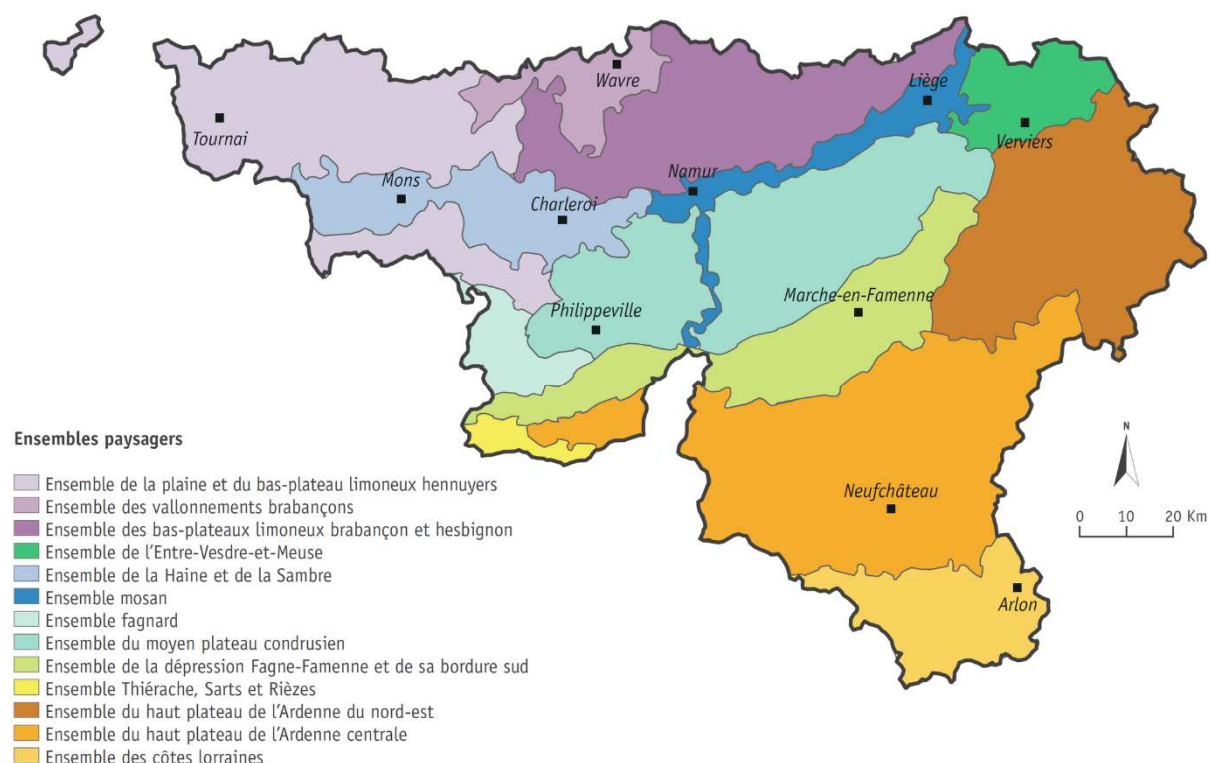
Musson fait partie de la Gaume. Le relief gaumais est caractérisé par trois cuestas qui se présentent comme des collines orientées d'est en ouest, dont un versant est abrupt, le front et l'autre versant en pente douce, le revers. Cela s'explique par l'alternance du nord au sud de roches dures et tendres :

- **La cuesta sinémurienne**, en bordure de l'Ardenne, est due au calcaire sableux de Florenville qui forme un banc dur. Elle passe un peu au nord d'Arlon et s'étend à l'ouest jusqu'aux environs de Muno. Elle est suivie par le cours de la Semois, ainsi que de la Rulles et de l'Attert.
- **La cuesta charmoutienne**, dite cuesta des Macignos, résulte de l'affleurement des Macignos d'Aubange posés sur les argiles et schistes d'Ethe. Elle est longée par le Ton. De nombreux ruisseaux l'ont découpée à l'est en une série de collines.
- **La cuesta bajocienne ou cuesta de l'oolithe** (calcaire de Longwy) est la plus abrupte. Elle a été dégagée par la Vire qui suit approximativement la frontière française.

La Lorraine et son système particulier de cuestas, alternant côtes, revers et dépressions, présente une grande variété de paysages tantôt dominés par les herbages dans les dépressions, par la forêt sur les fronts et les pentes, tantôt mélangeant herbages, labours et forêts.

Selon la cartographie des territoires paysagers de la CPDT (2004), la commune de Musson appartient à l'ensemble paysager des côtes lorraines.

*Figure 29 : Ensembles paysagers - 2004 - CPDT*



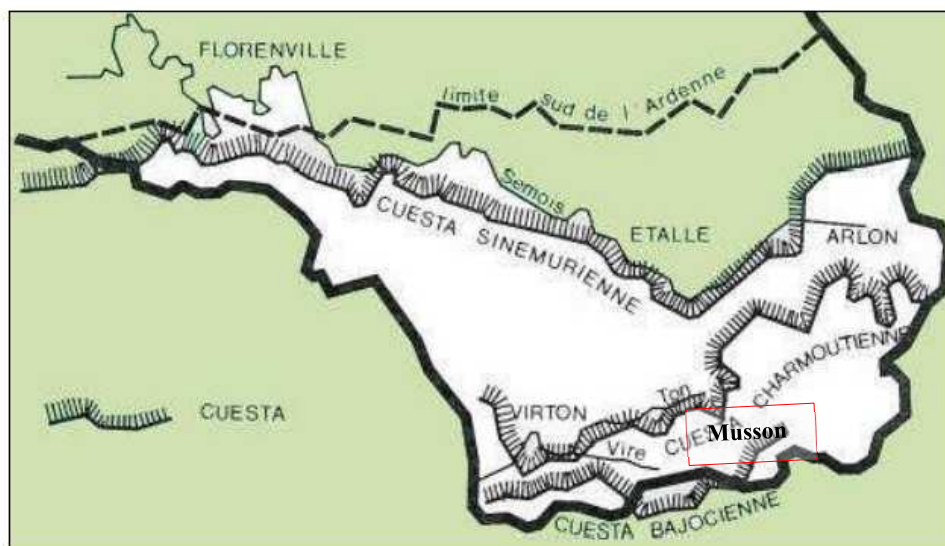
*« Au pied sud du plateau ardennais central, la Lorraine s'individualise par une alternance de côtes et de dépressions formées par érosion différentielle des couches successivement dures et tendres du sous-sol. Les côtes (ou cuestas), allongées d'ouest en est, sont composées d'un versant raide généralement*



*boisé (le front) et d'un versant en pente plus douce (le revers). A l'ouest, les côtes déterminent, du nord au sud, les dépressions successives de la Semois dominée par les herbages, du Ton dominée par le massif forestier sinémurien et de la Vire alternant prairies et labours. Vers l'est, cette organisation laisse la place à des dépressions participant du bassin du Rhin et de la Chiers. Enfin, le terroir lorrain figure, en Wallon, l'archétype de l'openfield caractéristique de la France de l'est et de l'Europe intérieure. L'habitat rural traditionnel est quant à lui caractérisé par un groupement absolu en villages et hameaux aux maisons majoritairement mitoyennes et accolées en rues (villages rue). Il ne présente que de très rares fermes isolées. »<sup>7</sup>*

Plus spécifiquement, Musson est concerné par :

- *Les vallonnements de revers de cuestas* : le revers particulièrement long de la cuesta sinémurienne forme un replat très fortement disséqué par les vallées encaissées des nombreux affluents nord du Ton. En bordure sud de ce revers, la vallée du Ton met en évidence la cuesta des Macignos, au front moyennement marqué et au revers découpé par les affluents de la Vire
  - o *Le faciès de la forêt sinémurienne* : les sols médiocres du revers de la cuesta sinémurienne n'ont permis le développement que de la forêt, interrompue par quelques rares clairières. A l'est de l'agglomération arlonaise, ces paysages forestiers profondément découpés sont prolongés par la vallée de l'Eisch luxembourgeoise ;
  - o *Le faciès des terrassettes des Macignos* : le revers de la cuesta des Macignos offre des paysages de terrassettes (paliers juxtaposés découpant un terrain en pente pour permettre la culture en étages) où alternent cultures, prairies et boisements en parcelles allongées en lanières. Comme dans le reste de la Lorraine, l'habitat est caractérisé par un strict regroupement en villages et hameaux majoritairement de vallée.
- *La dépression de pied de la cuesta de la Vire et du Ton aval* : au pied de la cuesta de la Vire et du Ton aval, la dépression, dominée par la bande forestière du front de la cuesta bajocienne, offre des paysages de prairies et de labours sur un relief ondulé ;
- *Le revers du Pays Haut lorrain* : la corniche boisée de la bordure de la cuesta bajocienne fait déjà partie de l'ensemble paysager français du Pays Haut lorrain.



Source : [www.guirsch.be](http://www.guirsch.be)

Figure 30: Relief du Sud de l'Ardenne

<sup>7</sup> Source : Les territoires paysagers de Wallonie (CPDT, 2004)

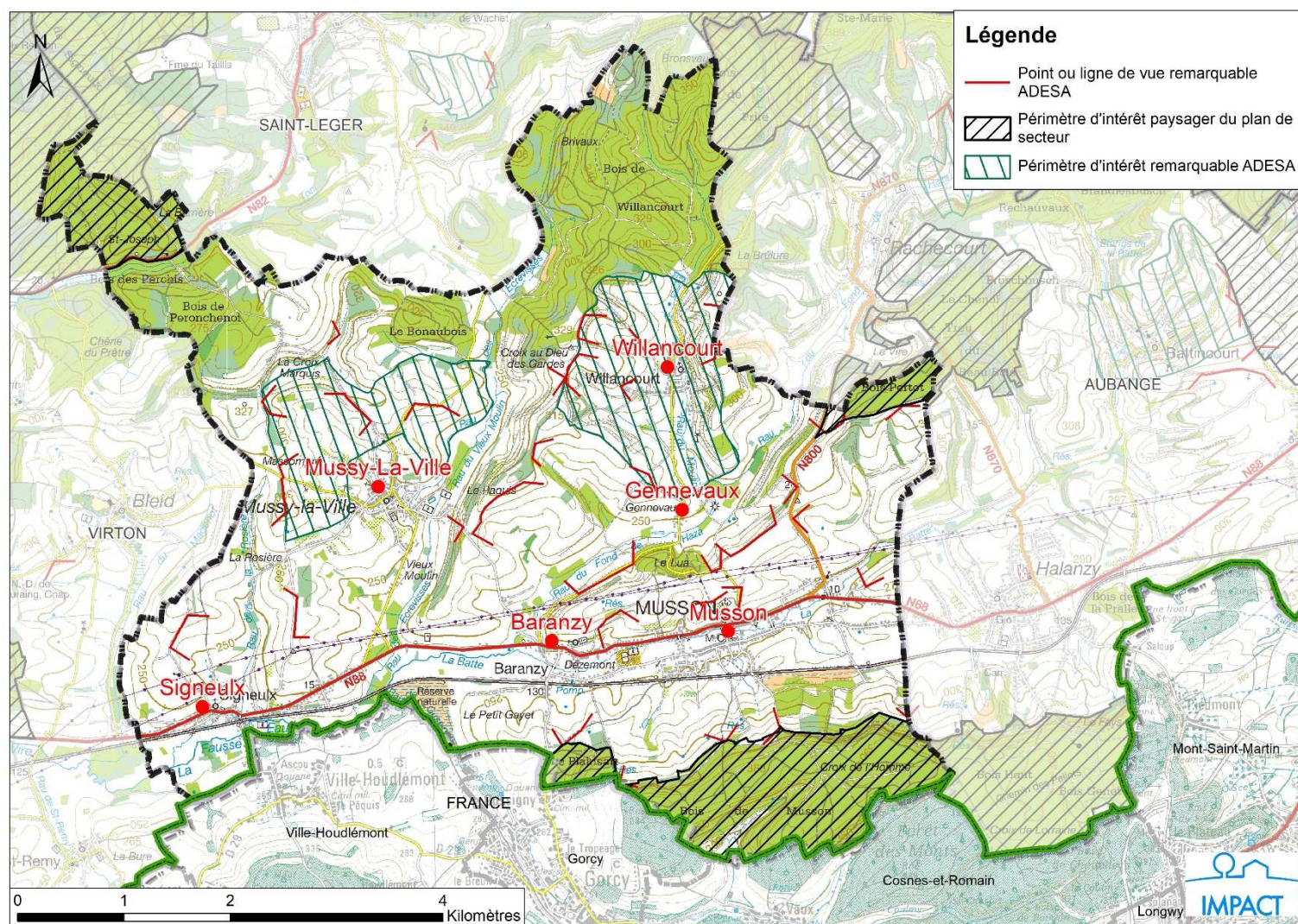
### 7.3.2 Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable

La commune de Musson compte quatre périmètres d'intérêt paysager inscrits au plan de secteur, à savoir au sud du territoire communal (Le Plainsart, Bois de Musson), au nord-ouest (St-Joseph) et à l'est (Bois Pertot).

L'ADESA identifie deux périmètres d'intérêt au nord de Mussy-la-Ville et une zone englobant Willancourt. Elle recense également divers points (ou lignes) de vue remarquable sur l'ensemble du territoire.



Figure 31 : Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable



### 7.3.3 Programmes mis en place en faveur de l'environnement

#### **Parc naturel**

Aux côtés des communes de Florenville, Tintigny, Étalle, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Virton, Saint-Léger et Aubange, Musson fait partie du Parc naturel de Gaume.

Les Parcs naturels de Wallonie sont des territoires reconnus pour leur intérêt biologique et géographique situés dans des zones rurales wallonnes. Ils révèlent des paysages remarquables, avec une biodiversité forte où de nombreuses espèces de la faune et de la flore méritent d'être protégées. La Wallonie compte 12 parcs naturels au sein de son territoire.

Les actions du parc naturel sont les suivantes :

- Vergers de Gaume : Restauration et gestion de biotope pour augmenter la biodiversité
- Sensibilisation et communication autour des espèces en danger
- Sensibilisation des citoyens à la « nature ordinaire »
- Le journal de classe du P'tit Gaumais : Renforcement du rôle des écoles dans la sensibilisation
- Découverte ou redécouverte des balades natures

#### **Adhésion à l'action « Combles et clochers » :**

La commune de Musson adhère à l'action « Combles et clochers », visant à protéger les espèces animales qui peuvent s'y trouver (chauves-souris, chouettes effraies, choucas, martinets noirs).

#### **Adhésion à la convention « Bords de route - Fauchage tardif » :**

Depuis 1995, la commune de Musson adhère à la convention « Bords de route – Fauchage tardif ». Cette campagne vise au maintien, à la restauration et au développement des potentialités d'accueil de la vie sauvage sur l'ensemble du territoire. En effet, les bords de route peuvent jouer un rôle important comme espace refuge pour la faune et la flore sauvages.

#### **Adhésion au Contrat de rivière Semois-Chiers :**

Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires communaux, la commune de Musson adhère au contrat de rivière Semois-Chiers. Ce dernier agit également sur 19 autres communes en vue de protéger la qualité de l'eau. A travers un programme d'actions concrètes (exemple : Villages et rivières propres) défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du milieu.

#### **Adhésion au « Plan Maya » :**

Depuis 2011, la commune de Musson adhère au « Plan Maya ». Dans le but de favoriser le développement des butineuses, jouant un rôle majeur dans la fécondation et la reproduction de plus de 80 % des espèces végétales (nécessaires à la survie d'espèces animales), le projet vise à promouvoir les plantations d'essences mellifères (prés fleuris, vergers, plantation de haies...). Le Plan Maya a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et autres insectes butineurs en Wallonie. Malheureusement, ce plan est aujourd'hui terminé.



 **Participation à l'évènement « Semaine de l'arbre » :**

Musson participe également à l'évènement annuel « Semaine de l'arbre ». Selon Walstat, en 2019, la commune a déposé au total 27 candidatures. Chaque année, une distribution de plants grand public est organisée. L'édition 2020 porte sur les arbres fruitiers. A cette occasion, des animations sont organisées dans toute la Wallonie afin de soutenir la filière horticole.

## 7.4 Éléments de synthèse

<b>Contexte physique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sols constitués de calcaire, d'argile et de sable ;</li> <li>• Territoire traversé par 37 kilomètres de rivières et ruisseaux ;</li> <li>• Signeux : zone d'aléa d'inondation moyen/élevé ;</li> <li>• Territoire faisant partie de la Lorraine et de la Gaume (cuestas) ;</li> </ul>
<b>Contexte naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 sites Natura 2000 ;</li> <li>• 1 réserve naturelle agréée ;</li> <li>• 3 réserves naturelles domaniales ;</li> <li>• 15 sites de grand intérêt biologique ;</li> <li>• Espèces invasives : Berce du Caucase, Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya ;</li> <li>• 12 arbres et 4 haies remarquables ;</li> </ul>
<b>Contexte paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble paysager des côtes lorraines ;</li> <li>• 4 périmètres d'intérêt paysager inscrits au plan de secteur ;</li> <li>• 2 périmètres d'intérêt remarquable ;</li> <li>• Divers points ou lignes de vue remarquable ;</li> </ul>
<b>Programmes en faveur de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion à l'action « Combles et clochers » ;</li> <li>• Adhésion à la convention « Bords de route – Fauchage tardif » ;</li> <li>• Adhésion au contrat de rivière Semois-Chiers ;</li> <li>• Adhésion au « Plan Maya » ;</li> <li>• Participation à l'évènement « Semaine de l'arbre » ;</li> <li>• PNG ;</li> <li>• Charte environnementale de la CLDR ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préservation de la structure paysagère et naturelle particulièrement remarquable ;</b></li> <li>• <b>Engagement communal pour la protection de l'environnement.</b></li> </ul>

## **8 L'environnement bâti**

### **8.1 Caractéristiques urbanistiques architecturales**

*Les éléments concernant les caractéristiques urbanistiques architecturales proviennent du premier Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Musson, réalisé en décembre 2008.*

#### **Baranzy :**

Baranzy est un village étiré le long de la route principale « Athus – Virton ».

Les maisons sont situées en grande partie sur le flanc nord de la vallée de la Vire (direction est-ouest).

Baranzy est le prolongement de Musson.

L'ensemble architectural a été fortement détruit lors de la première guerre mondiale. Une grosse campagne de reconstruction s'est déroulée durant les années 1920. On trouve des blocs de maisons jointives typiques à la Gaume, le long de la rue Marcel Niessen mais également dans la rue du Gué en face de l'étang didactique.

Les nouveaux quartiers se localisent rues Dieudonné et du Panorama. La particularité de Baranzy réside en l'extrême promiscuité des habitations et de la N88, voie à grande circulation en permanence traversée par des poids lourds. Le bruit causé est un grave problème pour les nombreux riverains ainsi que l'insécurité consécutive à la vitesse des utilisateurs de la route.

#### **Gennevaux :**

Gennevaux est un petit village-rue d'une vingtaine de maisons et situé à flanc de coteau (direction nord-est/sud-ouest). Ce hameau est situé à mi-chemin entre l'ancienne métairie d'Icourt et le moulin de Traicourt. Gennevaux possède un calvaire érigé en 1704.

Le ruisseau du Hazat contourne le village et explique la présence d'un ancien moulin (du Chêne). Trois étangs ont également été repérés aux extrémités du hameau.

#### **Musson :**

Musson est un village-rue dont les habitations sont concentrées. Plus étendu que ramassé, Musson se divise en deux rues principales. Relativement nombreuses, de petites rues transversales et des ruelles coupent ces deux rues et les relient.

Il est également coupé par la N88, ce qui peut engendrer des nuisances pour les riverains.

Le village est situé dans la vallée de la Batte. Il s'étend sur les bords des deux rives de la rivière. Il est complètement tapi au fond de cette vallée dont les deux flancs lui sont parallèles. Il s'étend sur une longueur de 2 kilomètres. Il est entièrement protégé des vents du nord par la colline nord. L'autre colline qui fait face à la précédente est couronnée du bois de Musson qui est le prolongement de la côte boisée de Saint-Mard. L'orientation du village est est-ouest. Quelques maisons sont construites à flanc de coteau comme la rue de la Gare.

### **Mussy-la-Ville :**

Mussy-la-Ville est un village groupé concentré autour de l'église et de la place près de l'ancienne mairie. Il est situé dans une dépression de tête de vallon. Le village est adossé aux flancs des vallons au nord et à l'ouest. Elle est ouverte au sud et à l'est. On l'a souvent comparé à un vaste entonnoir.

Le cœur de village se caractérise par la structure dense et agglomérée de ses constructions jointives.

### **Signeulx :**

Signeulx est un village-rue s'étendant le long de la N88.

La rue du Centre propose une rangée typique de maisons jointives. D'autres quartiers sont intéressants tels que le quartier de Venise avec l'ancien moulin seigneurial, reconstruit vraisemblablement au XVIII<sup>ème</sup> siècle ; le château et siège de l'ancienne seigneurie de Signeulx, situé rue du Centre ; la rue de la Station avec l'ancienne gare de Signeulx réaffectée en logements.

### **Willancourt :**

Willancourt est un village groupé qui s'est organisé autour de son église. Il s'agit d'un village de tête de vallée. Les maisons sont situées sur le bord de la rivière en légères terrasses (direction nord-est/sud-ouest).

Paisible village, Willancourt a su conserver un charme rural que ses habitants préservent et cultivent avec goût. Willancourt et Gennevaux ont été récompensés à plusieurs reprises en remportant le challenge «FTLB « Luxembourg, province propre et fleurie »».

Le village se distribue le long de trois rues :

- *Le Faubourg Saint-Michel* est constitué de constructions contemporaines en direction de Gennevaux. Il y a encore de nombreuses possibilités de construction. Plus on approche du village, plus on retrouve des constructions anciennes. Certaines maisons du Faubourg datent du XIX<sup>ème</sup> siècle.
- *La rue Bailleux* est essentiellement constituée d'un habitat ancien : les maisons les plus âgées datent du XVIII<sup>ème</sup> siècle. On y retrouve quelques blocs d'habitations jointives typiques avec des usoirs. Quelques petits espaces de verdure agrémentent la rue.
- *La rue Godart* est la rue où se localisent l'église et le cimetière du village. On trouve essentiellement des maisons du XIX<sup>ème</sup> siècle mais l'une ou l'autre datent du XVIII<sup>ème</sup> siècle. A nouveau, on peut remarquer quelques maisons jointives intéressantes. Le nouvel habitat s'est implanté à la sortie du village en direction de Gennevaux.



## **8.2 Espaces publics structurants**

Au niveau des espaces publics structurants, on peut mentionner le centre de Musson (1<sup>ère</sup> phase) qui a été aménagé ainsi que centre de Mussy-la-Ville (1<sup>ère</sup> phase). D'autres espaces publics jouent également un rôle plus ou moins structurant comme les plaines de jeux, les terrains de sport, etc.

## **8.3 Patrimoine**

### **8.3.1 Zone de protection, monument et site classés**

La commune de Musson dispose d'un site classé, d'un monument classé et d'une zone de protection<sup>8</sup>, à savoir :

#### **Site classé :**

- ✚ Marais de la Cussignière à Musson – arrêté du 10/06/1997 ;

#### **Monument classé :**

- ✚ Calvaire dit « Croix de Justice » et les vestiges du portail de cimetière aménagé en monument commémoratif aux combattants, prisonniers civils et déportés de Musson en 1914 sis place Albert Goffinet à Musson – arrêté du 05/02/1996 ;

#### **Zone de protection :**

- ✚ Établissement d'une zone de protection autour du calvaire « Croix de Justice » à Musson - arrêté du 05/02/1996.

### **8.3.2 Autres éléments patrimoniaux**

Sont comptabilisés 146 édifices sur la commune de Musson, repris sur la liste du patrimoine monumental de Belgique.

Le Syndicat d'Initiative de Musson a également recensé 31 éléments du petit patrimoine (croix, calvaires, chapelles, fontaines).

La tradition agricole du territoire est fortement marquée à travers les fermes présentes dans toutes les entités communales.

Quelques lavoirs à Mussy-la-Ville et un moulin à Signeulx témoignent de la vie communautaire rurale d'autrefois. Les localités se distinguent par des particularités patrimoniales spécifiques : le Château et siège de l'ancienne seigneurie de Signeulx, le cimetière de Mussy-la-Ville ou encore le calvaire dit « Croix de Justice » à Musson.

Il importe aussi de noter la présence d'édifices liés aux cultes religieux (églises et chapelles) dans une majorité des entités communales. Quelques calvaires et croix sont repris à l'inventaire.

---

<sup>8</sup> « Le classement constitue la valeur patrimoniale d'un bien et l'intérêt de son maintien et de conservation. Une zone de protection peut être établie autour d'un bien classé en fonction de la nécessité de leur mise en valeur ou de leur conservation. Les travaux en site classé ou en zone de protection sont soumis à conditions. » (Source : Wallonie Territoire SPW)

**Tableau 7 : Répartition du patrimoine selon le type d'édifice et la localité - 2020 - Inventaire du patrimoine culturel immobilier**

	Baranzy	Willancourt	Musson	Gennevaux	Signeux	Mussy-la-Ville	Total
Église, chapelle	3	1	1		2	1	8
Calvaire, croix	1	1	2	1		2	7
Ancien presbytère		1	1		1	1	4
(Anciennes) fermes	3	28	15	1	22	35	104
Ensemble, volume		1				3	4
(Corps de) dépendances	1	1					2
Maison, habitation			1	1	2	4	8
Ancienne école		1			1		2
Bâtiment						1	1
Pont					1		1
Château					1		1
Ancienne exploitation agricole					1		1
Lavoir						3	3
Cimetière						1	1
Moulin					1		1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>32</b>	<b>51</b>	<b>146</b>

Remarque : Ce tableau des éléments repris à l'inventaire ne donne qu'une vue partielle.

### 8.3.3 Description cartographique des villages

Les cartes suivantes illustrent la structure urbanistique des différents villages de Musson ainsi que les éléments patrimoniaux recensés.

Seuls les villages disposant d'éléments patrimoniaux, d'arbres ou haies remarquables sont représentés ci-après.

Figure 32 : Structure du bâti de Signeulx

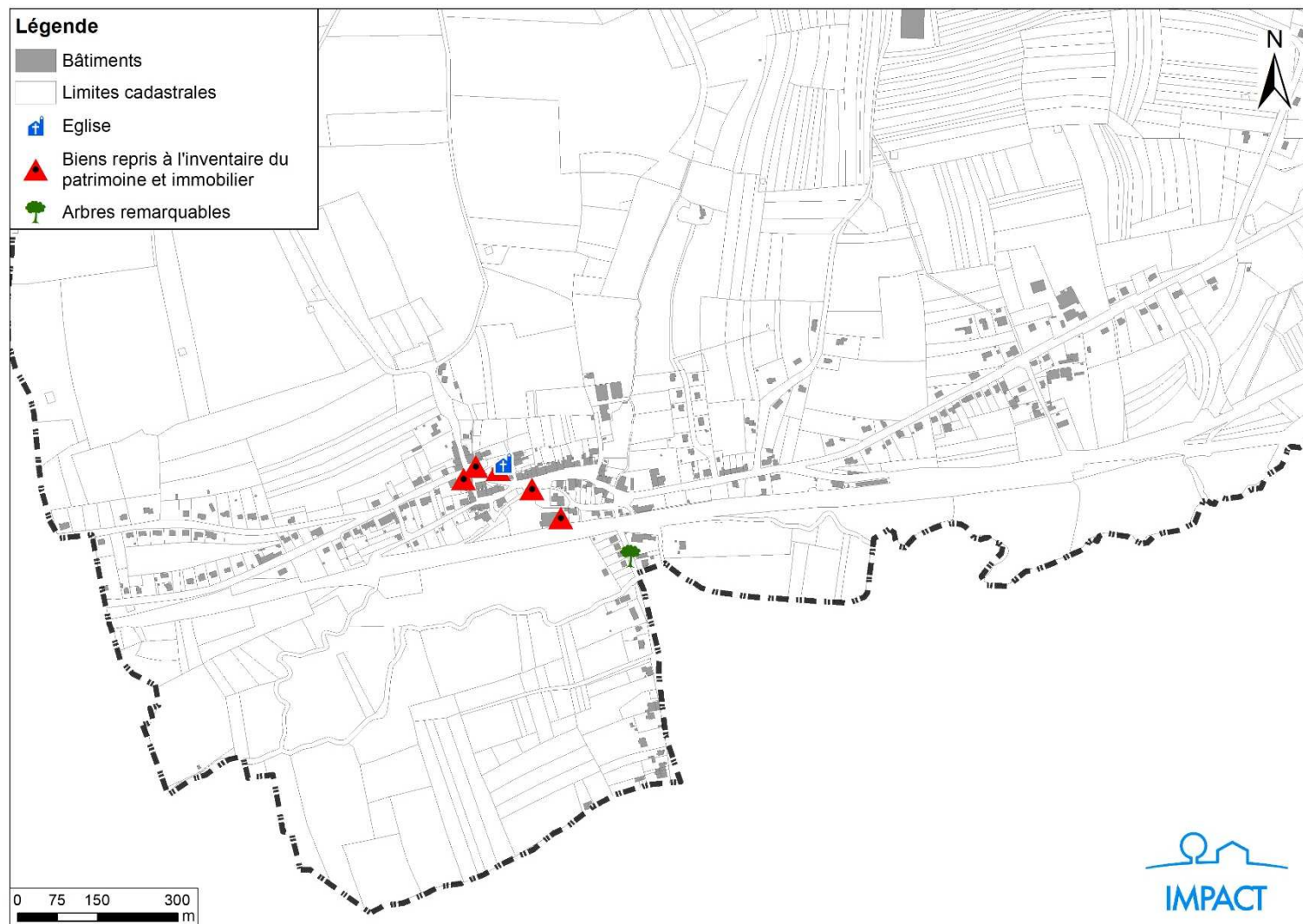


Figure 33 : Structure du bâti de Mussy-la-Ville

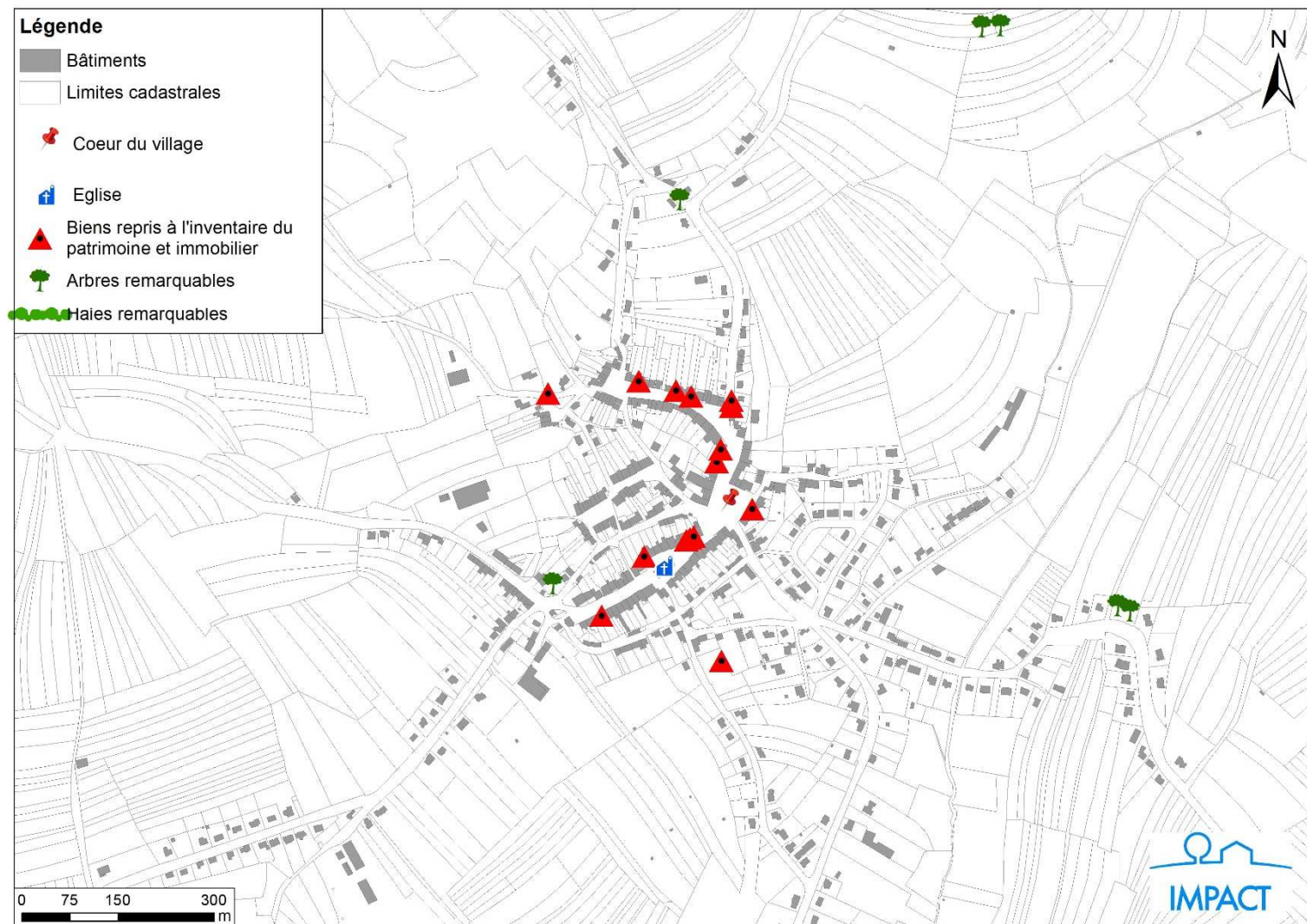




Figure 34 : Structure du bâti de Willancourt

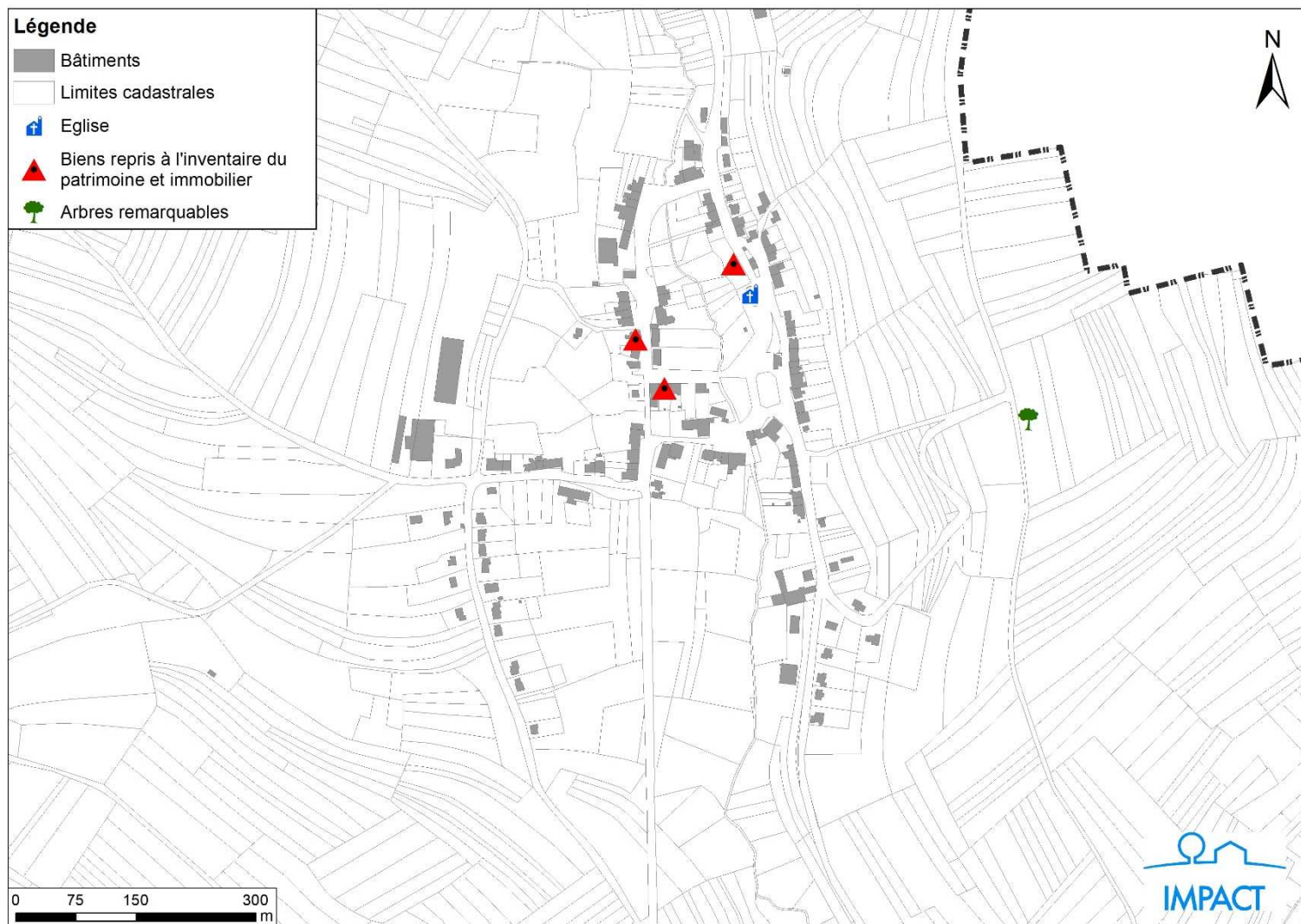


Figure 35 : Structure du bâti de Musson

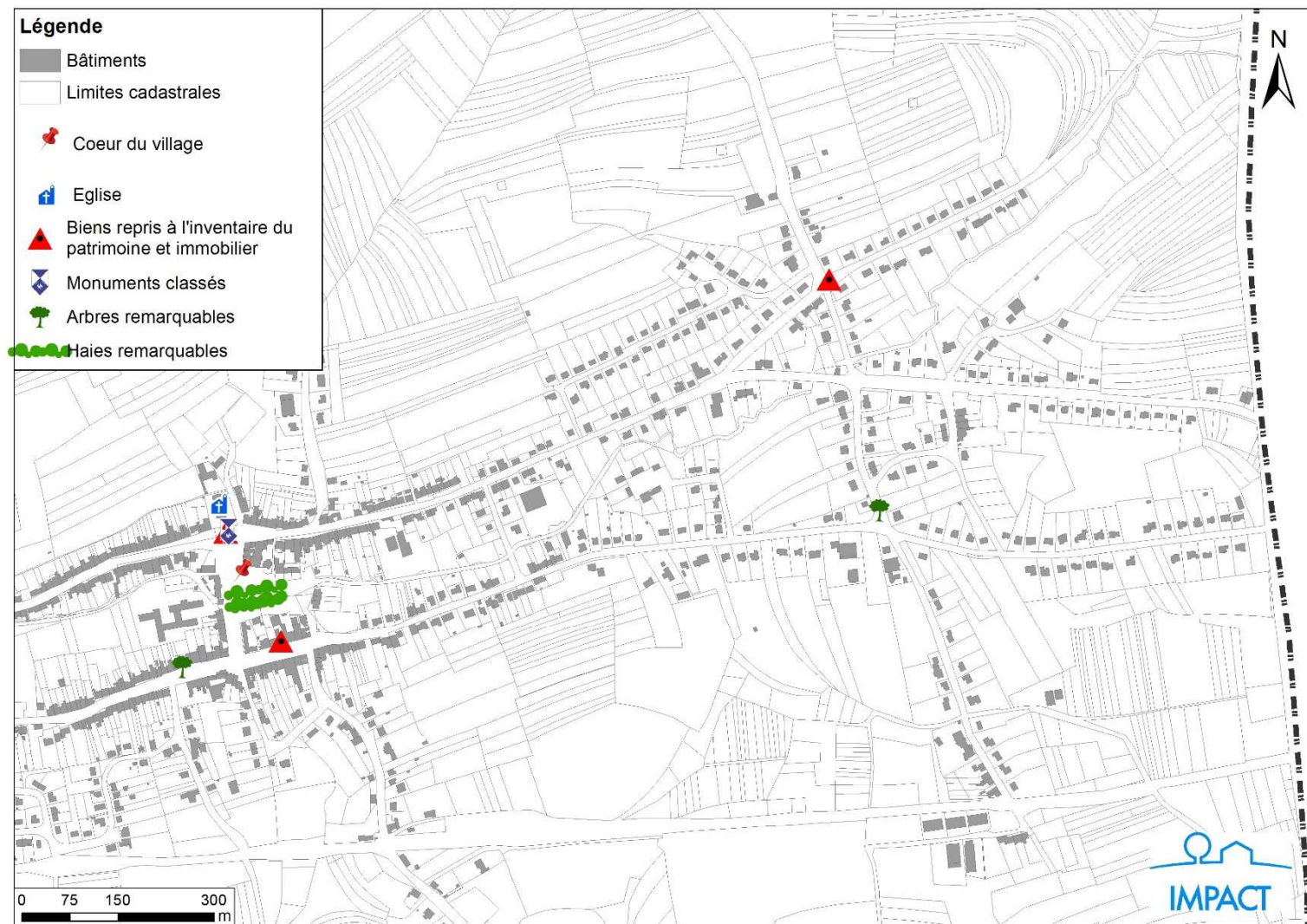




Figure 36 : Structure du bâti de Baranzy

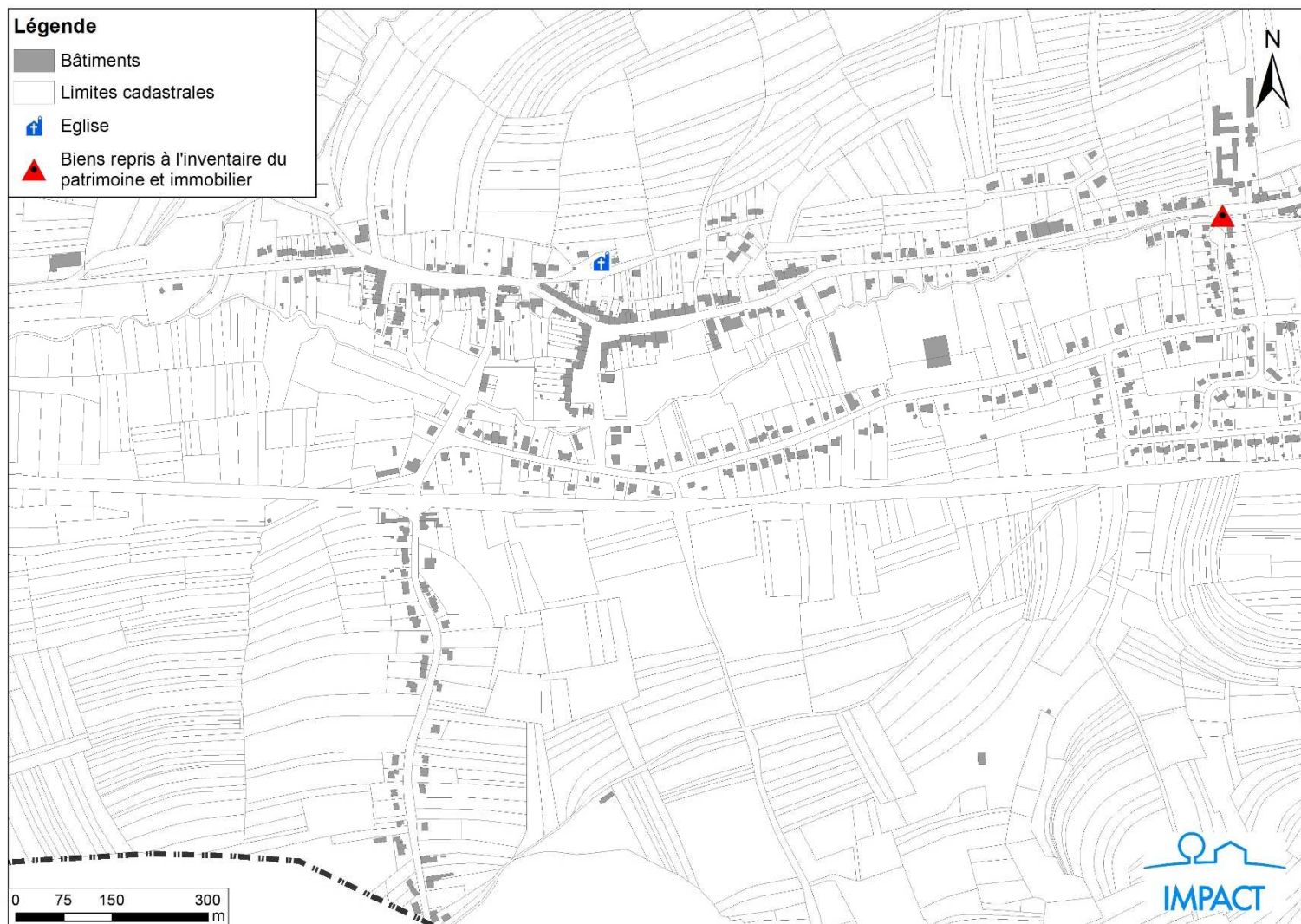


Figure 37 : Structure du bâti de Gennevaux





## 8.4 Éléments de synthèse

<b>Caractéristiques urbanistiques architecturales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des spécificités architecturales par village ;</li><li>• Des villages encore bien préservés comme Willancourt, Genevieux et Mussy-la-Ville ;</li></ul>
<b>Patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 site classé ;</li><li>• 1 monument classé ;</li><li>• 1 zone de protection ;</li><li>• 146 édifices repris sur la liste du patrimoine monumental de Belgique ;</li><li>• Tradition agricole fortement marquée ;</li></ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti.</b></li></ul>

## 9 La population

### 9.1 Nombre d'habitants et son évolution

#### 9.1.1 Au niveau communal

Comptabilisant 4.675 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (2.289 hommes et 2.386 femmes), la commune de Musson présente une densité de population de 132,2 habitants/km<sup>2</sup>. Cette densité est largement supérieure à celle de l'arrondissement de Virton (71,0 habitants/km<sup>2</sup>).

*Tableau 8 : Densité de population – 2023 – WALSTAT et 2020 – Insee*

Communes	Densité de population
Saint-Léger	103,2 habitants/km <sup>2</sup>
Ville-Houdlémont (FR)	113,3 habitants/km <sup>2</sup>
Virton	119,4 habitants/km <sup>2</sup>
<b>Musson</b>	<b>132,2 habitants/km<sup>2</sup></b>
Cosnes-et-Romain (FR)	170,9 habitants/km <sup>2</sup>
Aubange	382,8 habitants/km <sup>2</sup>
Gorcy (FR)	709,0 habitants/km <sup>2</sup>

La micro-région présente des densités démographiques variant entre 103 et 382,8 habitants/km<sup>2</sup>. Elle est dominée par le centre d'Aubange, avec la densité de population la plus élevée de l'ensemble des communes (382,8 habitants/km<sup>2</sup>). Elle est suivie de près par celle de Musson. Ces chiffres témoignent du caractère « semi-urbain » de la micro-région.

Comparativement aux communes françaises limitrophes<sup>9</sup>, les communes belges ont la particularité de couvrir de plus vastes territoires. Il en résulte alors des densités différenciées d'un pays à l'autre. Gorcy présente une densité démographique plus importante (709 habitants/km<sup>2</sup>), expliquant le caractère urbain de l'entité, ainsi que le découpage plus resserré du territoire.

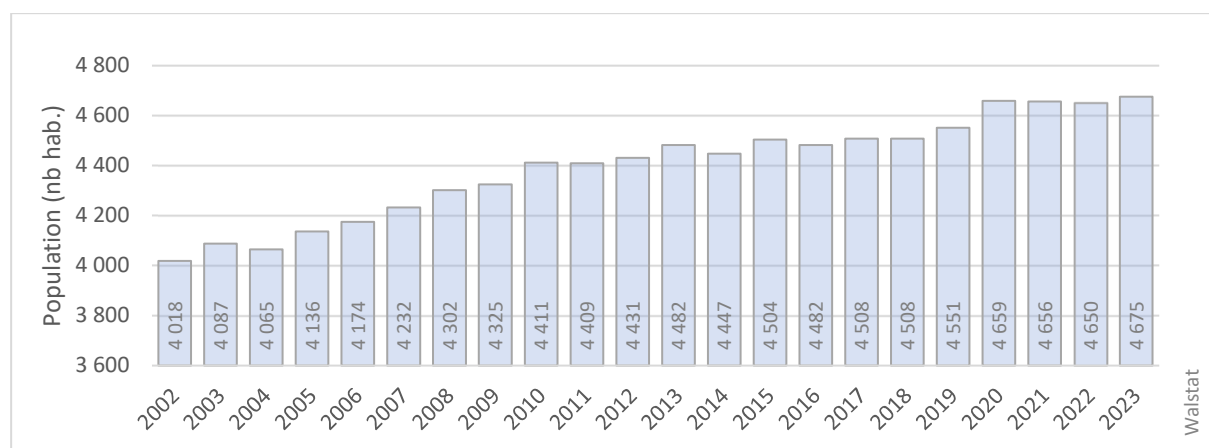
*Tableau 9 : Évolution de la population - 2002-2023 - WALSTAT*

Années	Nombre d'habitants	Évolution absolue	Évolution relative	Indice 2002
2002	4.018	+ 54	+ 1,4	100,00
2003	4.087	+ 69	+ 1,7	101,72
2004	4.065	- 22	- 0,5	101,17
2005	4.136	+ 71	+ 1,7	102,94
2006	4.174	+ 38	+ 0,9	103,88
2007	4.232	+ 58	+ 1,4	105,33
2008	4.302	+ 70	+ 1,7	107,07
2009	4.325	+ 23	+ 0,5	107,64
2010	4.411	+ 86	+ 2,0	109,78
2011	4.409	- 2	+ 0,0	109,73
2012	4.431	+ 22	+ 0,5	110,28
2013	4.482	+ 51	+ 1,2	111,55
2014	4.447	- 35	- 0,8	110,68

<sup>9</sup> Densité de population 2020

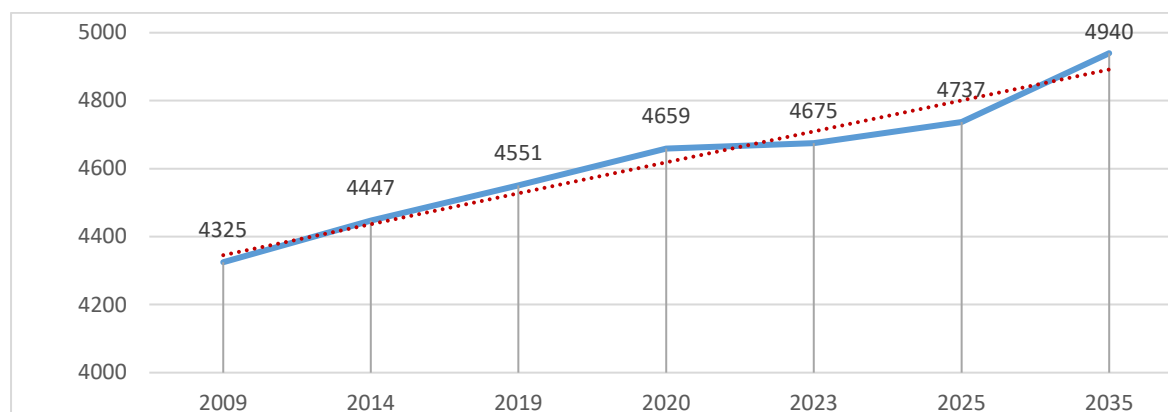
2015	4.504	+ 57	+ 1,3	112,10
2016	4.482	- 22	- 0,5	111,55
2017	4.508	+ 26	+ 0,6	112,20
2018	4.508	0	+ 0,0	112,20
2019	4.551	+ 43	+ 1,0	113,27
2020	4.659	+ 108	+ 2,4	115,95
2021	4 656	-3	-0,06%	115,88
2022	4 650	-6	-0,13%	115,73
2023	4675	+15	+0.54%	116,35

*Graphique 1 : Évolution de la population - 2002-2023 – WALSTAT*



Depuis 2002, Musson a gagné 657 habitants, soit une augmentation relative de 13,6%. Globalement, sur la période 2002-2022, la commune a vu sa population croître chaque année. Les années 2004, 2011, 2014, 2016, 2021 et 2022 ont connu une baisse du nombre d'habitants – 2014 ayant connu la perte la plus importante de 35 habitants par rapport à l'année précédente. Les années 2020 et 2010 enregistrent les plus fortes croissances démographiques, avec le gain respectif de 108 et 86 habitants.

*Graphique 2 : Projections démographiques à horizon 2035 - 2009-2035 - WALSTAT*



Selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2035, Musson comptera 4.940 habitants, soit une augmentation relative de 5,67 % par rapport à 2022. La commune verra donc sa population augmenter.

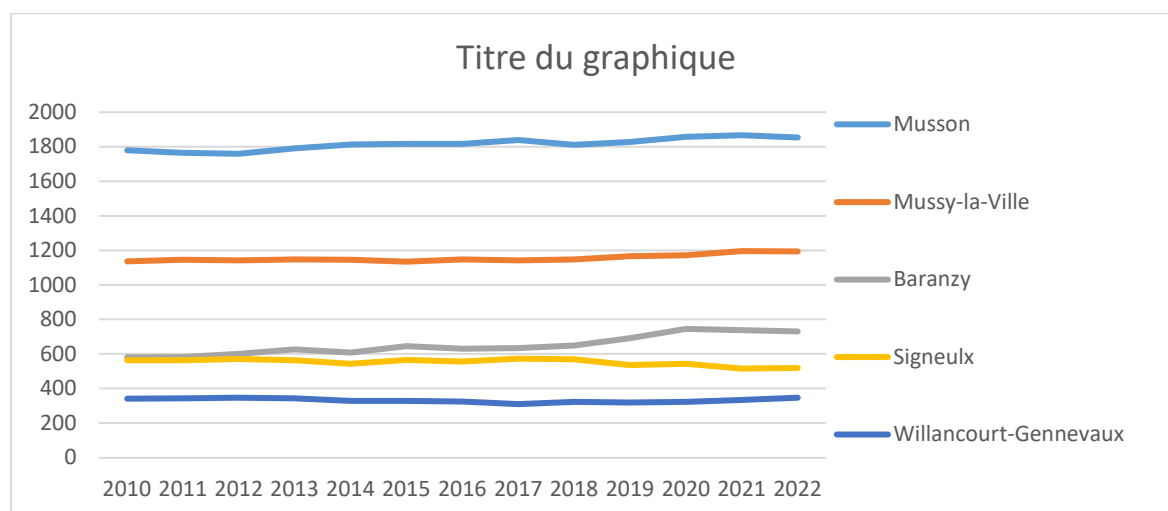
### 9.1.2 Au niveau des localités

La commune fusionnée comprend les localités suivantes : Musson, Mussy-la-Ville, Baranzy, Signeux, Willancourt et Gennevaux.

*Tableau 10 : Évolution de la population des localités de Musson - 2010-2022 - Administration communale*

Années	Baranzy	Musson	Mussy-la-Ville	Signeux	Willancourt-Gennevaux
2010	582	1.780	1.137	564	342
2011	583	1.764	1.145	564	343
2012	600	1.759	1.142	572	346
2013	626	1.791	1.147	564	344
2014	608	1.813	1.145	544	329
2015	645	1.816	1.136	565	328
2016	630	1.816	1.148	556	325
2017	635	1.839	1.142	573	310
2018	649	1.811	1.148	569	323
2019	691	1.828	1.166	536	320
2020	747	1.858	1.172	543	323
2021	737	1868	1197	517	333
2022	731	1853	1194	520	347
<b>Évolution absolue</b>	<b>+ 149</b>	<b>+ 73</b>	<b>+ 57</b>	<b>- 44</b>	<b>+ 5</b>
<b>Évolution relative</b>	<b>+ 20,2 %</b>	<b>+ 3,9 %</b>	<b>+ 4,8 %</b>	<b>- 8,5 %</b>	<b>+1,5 %</b>

*Graphique 3 : Évolution de la population des localités de Musson - 2010-2022 - Administration communale*



La localité de Musson est la plus peuplée de la commune, avec 1.853 habitants en janvier 2022. Elle est suivie par celle de Mussy-la-Ville avec 1.194 habitants. Willancourt et Gennevaux sont les localités les moins peuplées, avec 347 habitants cumulés.



En termes d'évolution, les localités de Baranzy, Musson et Mussy-la-Ville ont vu leur nombre d'habitants augmenter sur la période 2010-2020 – Baranzy connaissant l'évolution la plus importante (+ 165 habitants, soit une augmentation relative de 22,1 % sur la période). Cependant ; une légère diminution est observée depuis 2021 (- 16 habitants, soit une diminution de 2,2 %). A l'inverse, les localités de Signeux et Willancourt-Gennevaux ont vu leur population diminuer jusqu'en 2019, avec la perte respective de 19 et 11 habitants entre 2010 et 2019. Cependant, depuis 2019, Willancourt voit son nombre d'habitant augmenter (+ 27 habitants, soit une augmentation relative de 7,8% sur la période).

### 9.1.3 Au niveau de la micro-région

*Tableau 11 : Évolution de la population au sein de la micro-région - 2003-2023 - WALSTAT*

Communes	2003	2023	Évolution absolue	Indice 1992
Saint-Léger	3.157	3.742	+ 585	118,53
<b>Musson</b>	<b>4.087</b>	<b>4.675</b>	<b>+ 588</b>	<b>114,39</b>
Virton	11.044	11.416	+ 372	103,37
Aubange	14.837	17.652	+ 2.815	118,97
18.97Arrondissement	49.340	55.178	+ 5.838	111,83
Région wallonne	3.368.250	3.681.575	+ 313.325	109,30

Aubange constitue le pôle démographique le plus important de la micro-région, avec 17.652 habitants. Toutes les communes ont vu leur population augmenter sur la période 2003-2023. Musson connaît un taux de croissance démographique assez important (+ 14,4 %) et se situe dans une région démographiquement attractive. Le taux de croissance communal est plus élevé que ceux constatés aux échelles de l'arrondissement de Virton<sup>10</sup> (+ 11,8 %) et de la Région wallonne (+ 9,3 %).

*Tableau 12 : Évolution de la population des communes limitrophes françaises - 1990-2020 - Insee*

Communes	1990	2020	Évolution absolue	Indice 1990
Ville-Houdlémont	504	690	+ 186	136,9
Cosnes-et-Romain	2.053	2.773	+720	135,1
Gorcy	2.168	2.907	+ 739	134,1
<b>Musson (2020)</b>	<b>3.779</b>	<b>4.659</b>	<b>+ 880</b>	<b>115,95</b>

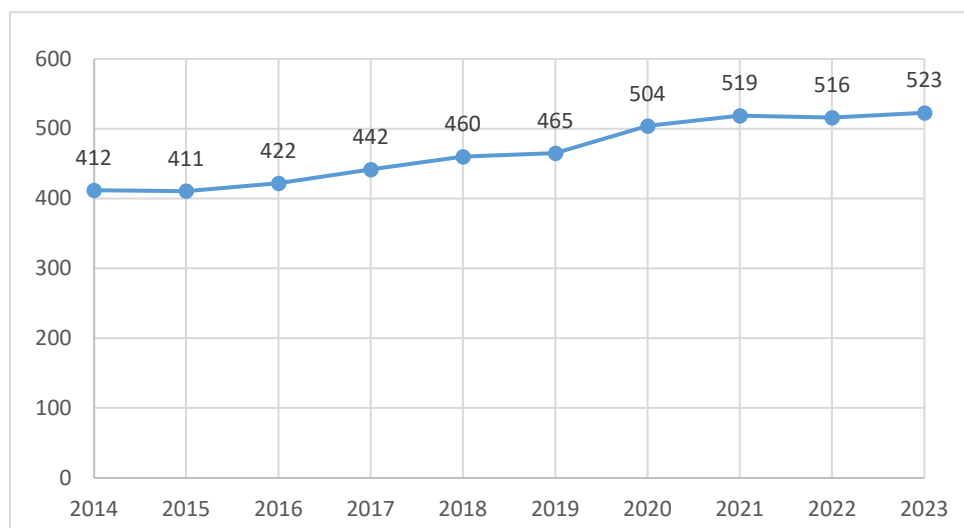
Musson est plus peuplée que ses communes voisines françaises. La commune de Ville-Houdlémont est la moins peuplée, avec 690 habitants en 2020. En termes d'évolution démographique, Musson se trouve dans la moyenne de celles des communes voisines. 690-Ville-Houdlémont et Cosnes-et-Romain connaissent les évolutions les plus importantes, avec une augmentation respective de 36,9 % et 35,1 % entre 1990 et 2020.

<sup>10</sup> L'arrondissement de Virton est l'un des cinq arrondissements administratifs de la province de Luxembourg. Il comprend les communes de Chiny, Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Habay et Rouvroy.

## 9.2 Population étrangère

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la population étrangère de Musson représente 11,19 % de la population communale, soit 523 habitants.

*Graphique 4 : Évolution de la population étrangère - 2014-2023 - Administration communale*



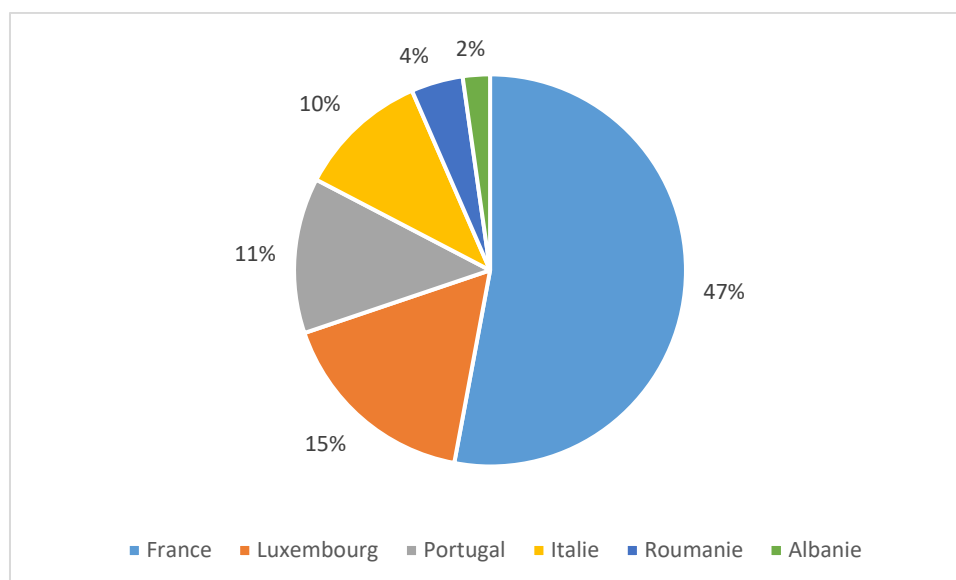
Selon les données de WALSTAT, la part communale est bien supérieure à celle de l'arrondissement de Virton (7,34 %) et est proche du taux régional (10,4 %). La proportion de Musson peut s'expliquer par sa position transfrontalière avec la France. Cette dernière a augmenté de 21,2 % depuis 2014.

*Tableau 13 : Évolution de la population étrangère par village - 2014-2020 - Administration communale*

Années	Baranzuy	Musson	Mussy-la-Ville	Signeux	Willancourt-Gennevaux	Total
<b>2014</b>	77	197	81	49	8	<b>412</b>
<b>2015</b>	85	194	74	51	7	<b>411</b>
<b>2016</b>	91	195	80	50	6	<b>422</b>
<b>2017</b>	96	198	82	61	5	<b>442</b>
<b>2018</b>	104	198	86	64	8	<b>460</b>
<b>2019</b>	116	199	90	57	7	<b>469</b>
<b>2020</b>	126	205	86	70	11	<b>498</b>
<b>Évolution absolue</b>	<b>+ 49</b>	<b>+ 8</b>	<b>+ 5</b>	<b>+ 21</b>	<b>+ 3</b>	
<b>Évolution relative</b>	<b>+ 63,6 %</b>	<b>+ 4,1 %</b>	<b>+ 6,2 %</b>	<b>+ 42,9 %</b>	<b>+ 37,5 %</b>	

Majoritairement présente dans les localités de Baranzuy et Musson, la population étrangère réside dans toutes les entités de la commune. Depuis 2014, elles connaissent toutes une augmentation de leurs habitants étrangers – Baranzuy (+ 63,6 %) et Signeux (+ 42,9 %) connaissant les évolutions les plus importantes sur la période.

**Graphique 5 : Nationalités les plus représentées au sein de la population étrangère - 2020 - Administration communale**



En 2020, la population étrangère se répartit en 33 nationalités. Elle est majoritairement issue des pays membres de l'Union Européenne. Les nationalités les plus représentées sont la France (47 % de la population étrangère), le Luxembourg (15 % de la population étrangère) et le Portugal (11 % de la population étrangère).

### 9.3 Mouvements de la population

Les mouvements de la population s'étudient selon le solde naturel<sup>11</sup> et le solde migratoire<sup>12</sup>.

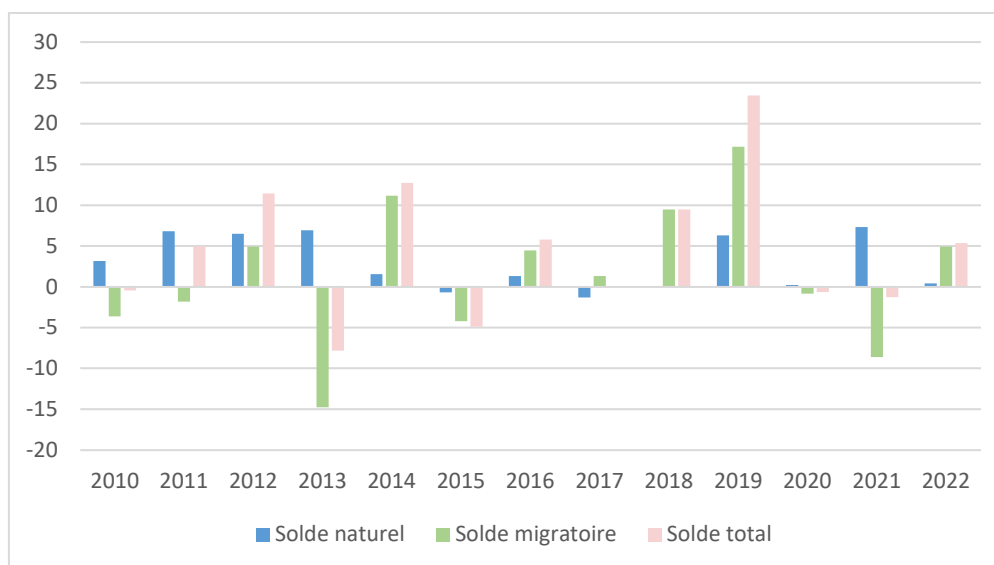
**Tableau 14 : Mouvements de la population - 2010-2022 - WALSTAT**

Années	Solde naturel / 1.000 hab	Solde migratoire / 1.000 hab	Solde total
2010	3,17	- 3,63	- 0,46
2011	6,79	- 1,81	4,98
2012	6,51	4,94	11,45
2013	6,94	- 14,78	- 7,84
2014	1,56	11,17	12,73
2015	- 0,67	- 4,23	- 4,9
2016	1,33	4,45	5,78
2017	- 1,33	1,33	0
2018	0	9,49	9,49
2019	6,3	17,16	23,46
2020	0,21	-0,86	-0,65
2021	7,31	-8,6	-1,29
2022	0,43	4,93	5,36

<sup>11</sup>Le solde naturel est le nombre de naissances moins le nombre de décès enregistrés à une période. Si le solde est positif, il y a plus de naissances que de décès.

<sup>12</sup> Indépendant de la nationalité, le solde migratoire est le nombre de personnes immigrées (entrées) moins le nombre de personnes émigrées (sorties). Si le solde est positif, il y a plus d'entrées sur le territoire.

**Graphique 6 : Mouvements de la population - 2010-2022 - WALSTAT**



Sur la période 2010-2022, le solde naturel est globalement positif – les années 2015 et 2017 sont toutefois marquées par un solde naturel négatif. D’un point de vue général, Musson comptabilise plus de naissances que de décès.

**Tableau 15 : Détails du solde migratoire - 2022 - WALSTAT**

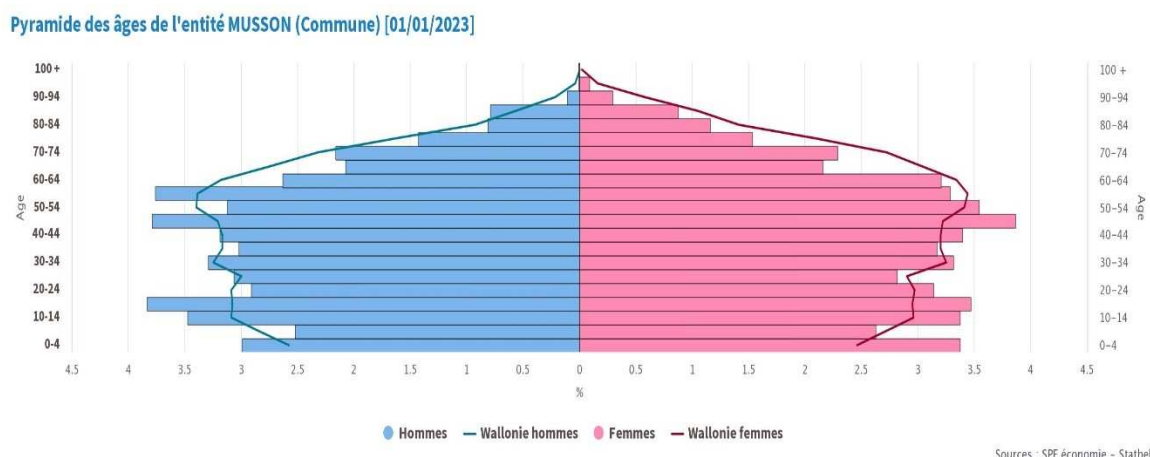
	Entrées	Sorties
Depuis/vers une des communes de l’arrondissement (ancienne découpe)	71	77
Depuis/vers une commune d’un autre arrondissement de la province	115	83
Depuis/vers une commune flamande	Non-diffusé	7
Depuis/vers une commune wallonne d’une autre province	15	18
Depuis/vers une commune bruxelloise	Non-diffusé	6

Le solde migratoire est plus aléatoire et conditionne l’évolution de la démographie constatée. Les années 2010, 2011, 2013 et 2015 ont connu plusieurs départs des habitants de la commune. Les habitants quittent majoritairement le territoire vers une commune d’un autre arrondissement de la Province de Luxembourg. Depuis 2016, Musson voit l’arrivée de nouveaux habitants au sein de sa population. Cette nouvelle population provient principalement d’une commune de l’arrondissement de Virton ou d’un autre arrondissement de la province de Luxembourg. Les sources disponibles ne nous permettent malheureusement pas de connaître les communes desquelles les habitants entrent/sortent à/de Musson.



## 9.4 Structure d'âge

Graphique 7 : Pyramide des âges - 2023 - Walstat



Les quarantennaires sont la tranche d'âge la plus représentée au sein de la population communale (14,8 %). Ils sont suivis de près par les jeunes âgés de 10 à 19 ans (14,5 %), apportant une base relativement large à la pyramide des âges de Musson. Une moindre représentation est néanmoins constatée pour les jeunes de 20 à 29 ans (11,8 %) et des moins de 9 ans (11,9 %).

Tableau 16 : Comparaison des tranches d'âge de la population avec celles de l'arrondissement de Virton et de la Région wallonne - 2023 - STATBEL

Tranches d'âge	Musson	Arrondissement	Région wallonne
Moins de 9 ans	11,7 %	10,9 %	11,2 %
De 10 à 19 ans	<b>14,3 %</b>	<b>13,3 %</b>	12,1 %
De 20 à 29 ans	11,8 %	12,3 %	12,3 %
De 30 à 39 ans	12,8 %	12,8 %	12,8 %
De 40 à 49 ans	<b>14,4 %</b>	<b>13,0 %</b>	<b>13,6 %</b>
De 50 à 59 ans	13,7 %	<b>13,4 %</b>	<b>13,7 %</b>
De 60 à 69 ans	10,2 %	11,6 %	11,6 %
70 ans et plus	11,2 %	12,7 %	12,7 %

Comparativement aux deux échelles de référence, l'arrondissement de Virton et la Région wallonne connaissent une surreprésentation des cinquantennaires et quarantennaires. Au même titre que la commune de Musson, l'arrondissement connaît une part significative des jeunes de 10 à 19 ans. Notons que la commune possède une part plus importante des jeunes de 0 à 19 ans que celles de l'arrondissement et de la Région wallonne. Elle détient une part inférieure des personnes de plus de 60ans par rapport à deux autres échelons territoriaux (21,4,0% contre 24,3 % pour l'arrondissement et 24,3 % pour le niveau régional).

**Tableau 17 : Répartition de la population par tranches d'âge pour les communes françaises - 2020 - INSEE**

Tranches d'âge	Musson	Ville-Houdlémont	Gorcy	Cosnes-et-Romain
0 à 14 ans	19,1 %	24,7 %	20,7 %	17,3 %
15 à 29 ans	19,1 %	12,6 %	15,2 %	13,2 %
30 à 44 ans	19,8 %	24,8 %	23,4 %	19,5 %
45 à 59 ans	21,1 %	20,8 %	20,2 %	23,6 %
60 à 74 ans	13,9 %	13,7 %	12,4 %	19,5 %
75 ans ou plus	7,0 %	3,5 %	8,1 %	6,8 %

Comparativement aux communes voisines françaises, Musson possède une population plus jeune, âgée de moins de 30 ans (38,2 %). A l'inverse, la commune possède une population plus âgée, de plus de 60 ans (20,9, %)

Musson présente des caractéristiques démographiques similaires avec la commune de Gorcy (proportion équivalente des habitants âgés de plus de 60 ans et du nombre d'actifs).

**✚ Zoom sur les indicateurs démographiques (01/01/23) :**

- **Âge moyen** : 39,6 ans (41 ans pour l'arrondissement de Virton et 41,9 ans pour la Région wallonne) ;
- **Indice de dépendance**<sup>13</sup> : 70,8 (72,1 pour l'arrondissement de Virton et 73,0 pour la Région wallonne) ;
- **Indice de vieillissement**<sup>14</sup> : 61,5 (74,8 pour l'arrondissement de Virton et 86,1 pour la Région wallonne) ;
- **Indice d'intensité du vieillissement**<sup>15</sup> : 26,2 (27,6 pour l'arrondissement de Virton et 25,5 pour la Région wallonne).

L'indice de dépendance de la commune de Musson est de 70,8, traduisant une part plus importante de la population en âge d'activité. Il est inférieur à celui de la Région wallonne (73,0) et à celui de l'arrondissement de Virton (72,1).

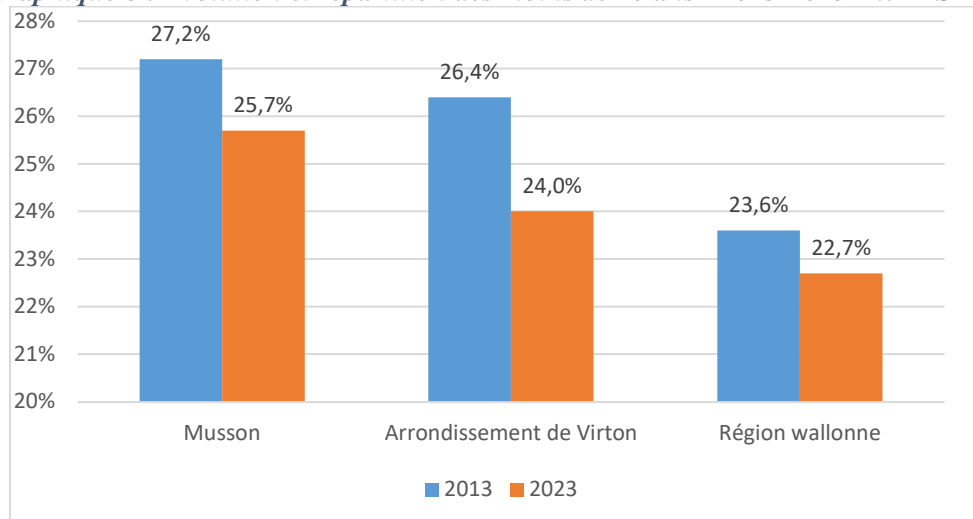
Avec un indice de vieillissement égal à 61,5, Musson détient une population relativement jeune. En effet, la commune voit sa part d'habitants de moins de 20 ans supérieure à celle des plus de 65 ans. L'indice communal est nettement inférieur à ceux des échelles de référence (74,8 pour l'arrondissement de Virton et 86,1 pour la Région wallonne).

<sup>13</sup> L'indice de dépendance est le rapport entre le nombre de non-actifs (population âgée de moins de 20 ans et de plus de 65 ans) et la population âgée de 20 à 64 ans. Un indice inférieur à 100 indique une part plus importante de la population de la population en âge d'activité.

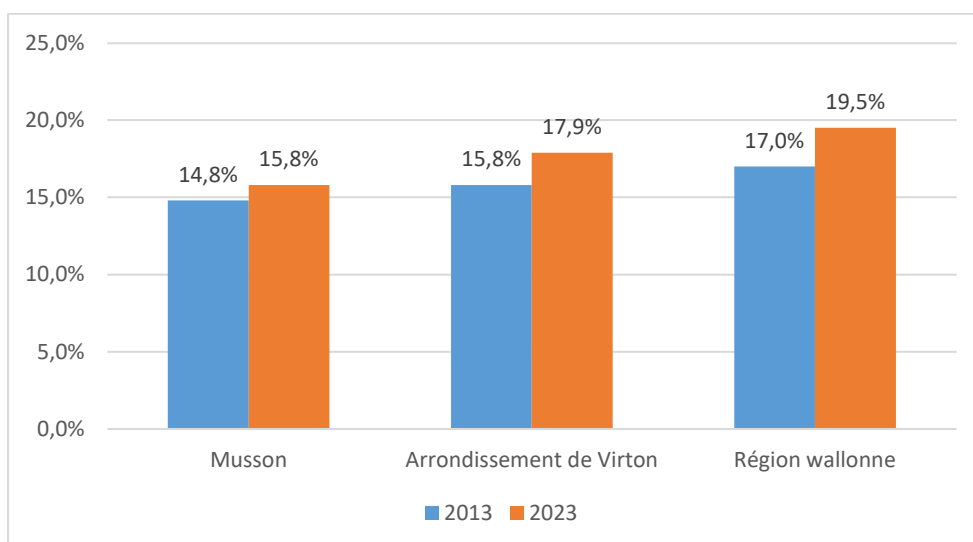
<sup>14</sup> L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus et la population des moins de 20 ans. Un indice supérieur à 100 indique que la part des plus de 65 ans est supérieure à celle des moins de 20 ans.

<sup>15</sup> L'indice d'intensité du vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans et plus et la population âgée de 65 ans et plus. Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d'autonomie) parmi les 65 ans et plus.

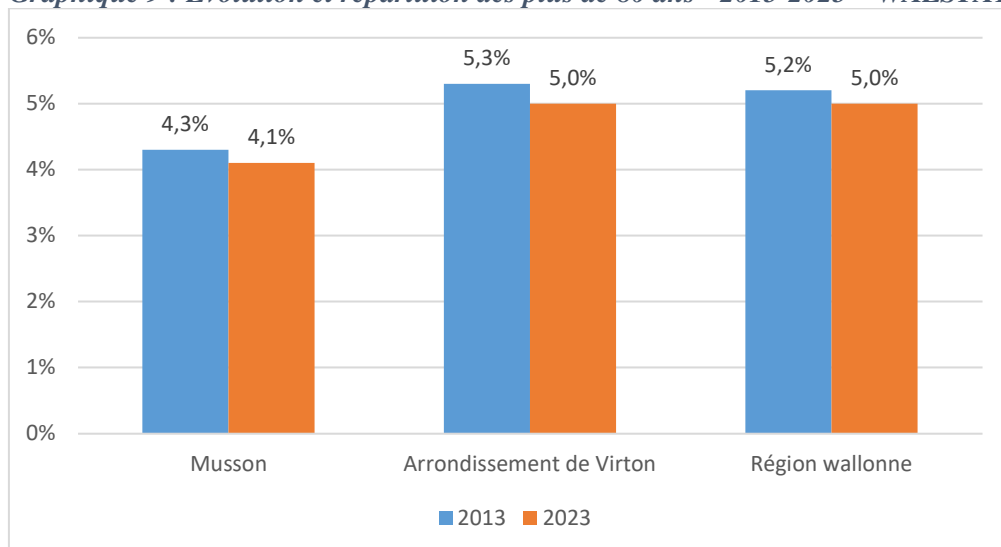
**Graphique 8 : Évolution et répartition des moins de 20 ans - 2013-2023 - WALSTAT**



**Graphique 8 : Évolution et répartition des plus de 65 ans - 2013-2023 - WALSTAT**



**Graphique 9 : Évolution et répartition des plus de 80 ans - 2013-2023 – WALSTAT**



Comparativement aux échelles de référence, Musson connaît des indicateurs démographiques favorables, présentant une population plus jeune. Les parts communales de plus de 65 ans et des plus de 80 ans sont inférieures à celles de l'arrondissement de Virton et de la Région Wallonne. A l'inverse, les moins de 20 ans sont plus nombreux au sein de la commune (25,7 %) qu'au sein de l'arrondissement (24,0 %) et qu'au niveau régional (22,7 %).

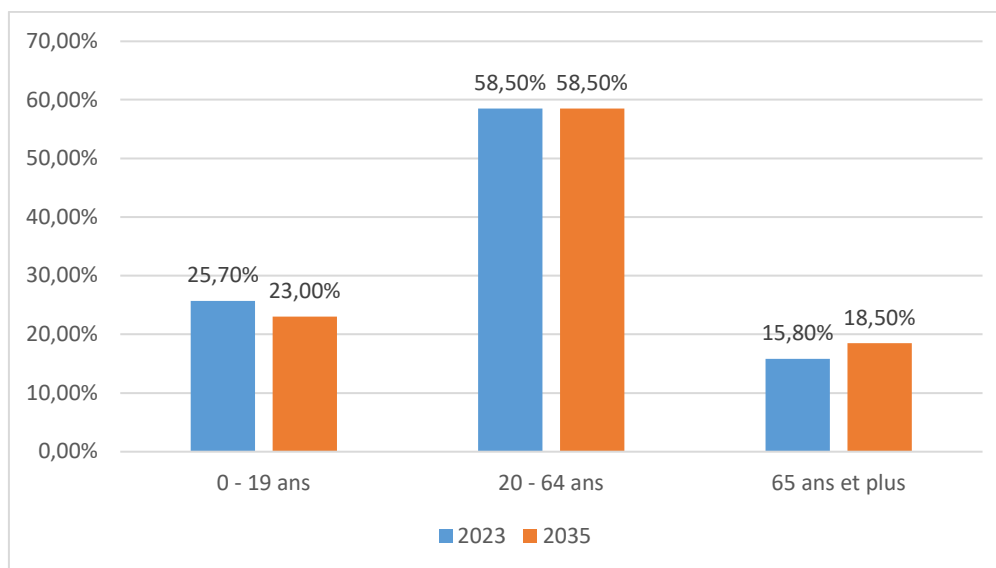
En 2023, la part communale des 65 ans et plus s'élève à 15,8 %. En termes d'évolution, Musson a vu sa part des plus de 65 ans augmenter depuis 2013. En effet, elle a connu une augmentation de 1,0 point sur cette période. Cette augmentation est également constatée au sein de l'arrondissement de Virton (+ 2,1 points) et de la Région wallonne (+ 2,5 points).

En 2023, la part communale des 80 ans et plus s'élève 4,1 %. En termes d'évolution, Musson a vu son nombre de personnes âgées de plus de 80 ans légèrement diminuer depuis 2013 (- 0,2 point). L'arrondissement de Virton et la Région wallonne constatent également une diminution de leurs personnes plus âgées, avec la diminution respective de 0,3 et 0,2 point entre 2013 et 2023.

Enfin, en 2023, les moins de 20 ans représentent 25,7 % de la population communale. En termes d'évolution, Musson a vu son nombre de jeunes diminuer depuis 2013, avec une baisse de 1,5 point. Cette diminution est aussi constatée au sein de l'arrondissement de Virton (- 2,4 points) et de la Région wallonne (- 0,9 point) sur la période.

#### **Perspectives démographiques par tranches d'âge :**

*Graphique 10 : Perspectives démographiques par tranches d'âge - 2023-2035 - WALSTAT*



Comme il est précisé précédemment, selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2035, Musson comptera 4940 habitants, soit une augmentation relative de 5,67% par rapport à 2022.

Si nous nous intéressons aux tranches d'âge de la population à horizon 2035, l'IWEPS projette un nombre stable d'actifs et une augmentation des 65 ans et plus (+ 2,7 %) par rapport à 2023, laissant présager un vieillissement de la population, dans les années à venir. En effet, la part des moins de 20 ans de Musson diminuerait en 2035, de 2,7 %.



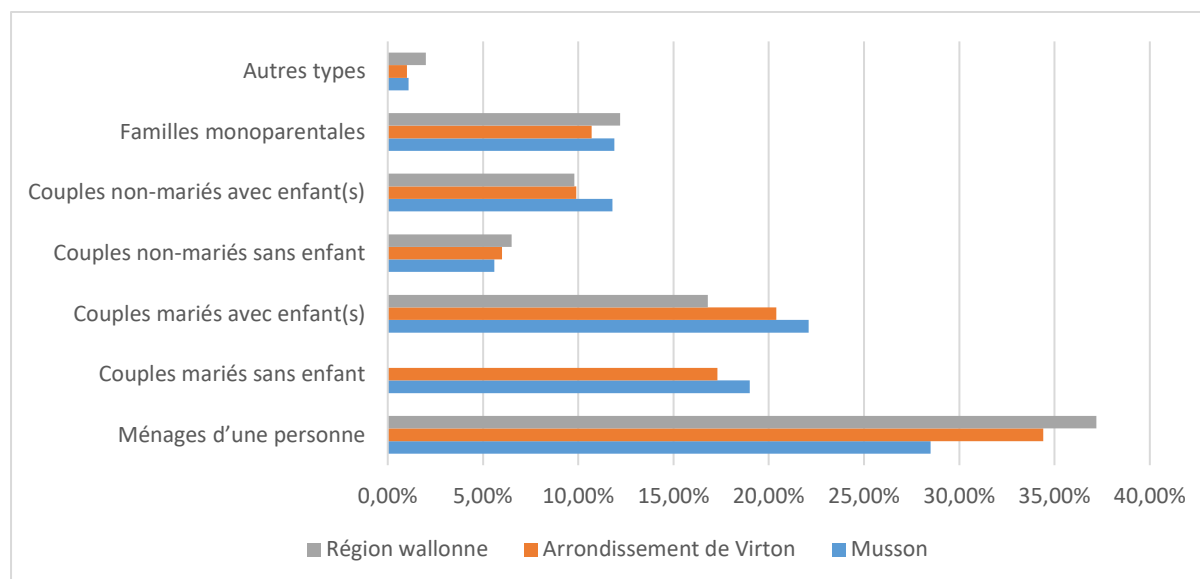
## 9.5 Structure des ménages

En 2023, Musson compte 1.900 ménages dont 1.899 ménages privés<sup>16</sup> et 1 ménage collectif<sup>17</sup>, soit une augmentation de 7,8 % par rapport à 2013.

*Tableau 18 : Structure des ménages privés par type - 2023 - STATBEL*

Types	Musson 2023	Musson 2013	Arrondissement de Virton	Région wallonne
Ménages d'une personne	28,5 %	27,4 %	34,4 %	37,2 %
Couples mariés sans enfant	19,0 %	21,0 %	17,3 %	15,6 %
Couples mariés avec enfant(s)	22,1 %	30,4 %	20,4 %	16,8 %
Couples non-mariés sans enfant	5,6 %	4,4 %	6,0 %	6,5 %
Couples non-mariés avec enfant(s)	11,8 %	7,3 %	9,9 %	9,8 %
Familles monoparentales	11,9 %	9,2 %	10,7 %	12,2 %
Autres types	1,1 %	1,4 %	1,0 %	2,0 %

*Graphique 11 : Structure des ménages privés par type - 2020 - STATBEL*



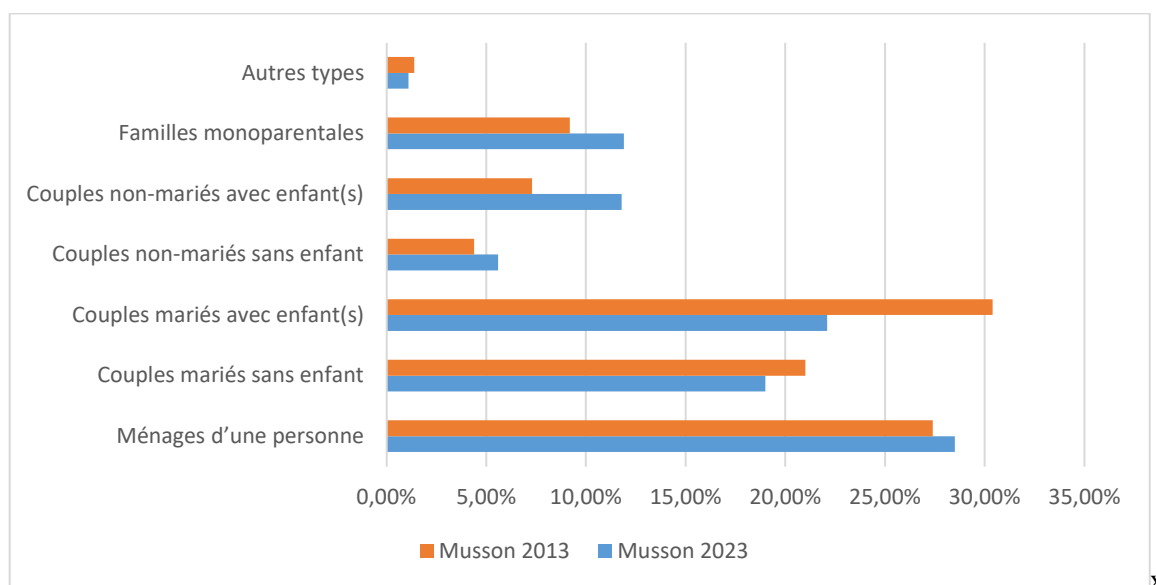
Aussi constatée au sein de l'arrondissement de Virton et de la Région wallonne, une surreprésentation de ménages d'une personne caractérise la commune de Musson (28,5 %), avec un taux nettement inférieur aux échelles de référence (Arrondissement de Virton : 34,4 % et Région wallonne : 37,2 %).

<sup>16</sup> On entend par **ménage privé** « l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté. » (Source : Statbel)

<sup>17</sup> Les **ménages collectifs** rassemblent « les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons ». (Source : Statbel)

Elle détient une part plus importante de couples mariés (avec et sans enfant) que l'arrondissement de Virton et la Région wallonne.

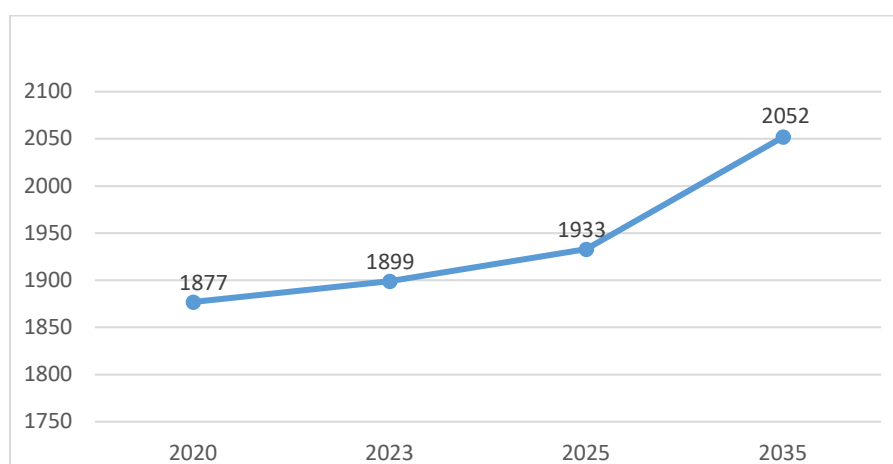
**Graphique 12 : Évolution des types de ménages privés - 2013-2023 - STATBEL**



Depuis 2013, Musson a vu la part de plusieurs de ses types de ménages augmenter, à savoir les ménages d'une personne (+ 1,1 %), les couples non-mariés avec et sans enfant (+ 11,7 %) et les familles monoparentales (+ 2,7 %). A l'inverse, le nombre de couples mariés avec et sans enfant diminue de 10,3 % entre 2013 et 2023. De nouveaux besoins en services et logements vont donc apparaître.

**Perspectives de ménages :**

**Graphique 13 : Projections du nombre de ménages privés à horizon 2035 - 2020-2035 - WALSTAT**



Avec une tendance générale à la hausse, la commune de Musson devrait voir son nombre de ménages privés augmenter dans les années à venir. En effet, selon les projections démographiques de l'IWEPS, Musson comptera 2.052 ménages privés en 2035, soit une augmentation relative de 9,3 % par rapport à 2020.

En 2023, la taille moyenne des ménages privés s'élève à 2,46 personnes, ce qui est légèrement supérieur mais équivalent à celles de l'arrondissement de Virton (2,33 personnes) et de la Région wallonne (2,24 personnes).

## 9.6 Structure socio-économique de la population

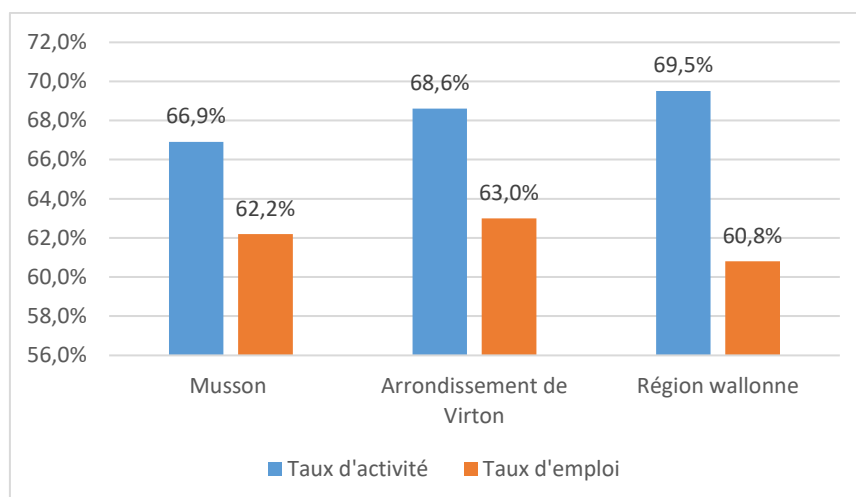
En 2021, la commune de Musson possède 312 postes salariés<sup>18</sup>, soit 15,2 % de la population active<sup>19</sup> (2048 actifs). Comparativement à l'arrondissement de Virton (46,5 %) et la Région wallonne (66,7 %) par rapport à leur population active, la commune détient une part salariale nettement inférieure.

En 2022, Musson compte également 197 indépendants, soit 9,6 % de la population active communale (2048 actifs). Cette proportion est inférieure à celles de l'arrondissement de Virton (15,0 %) et de la Région wallonne (19,7 %).

Les emplois salariés et indépendants seront détaillés dans le chapitre relatif à l'économie et à l'emploi.

### 9.6.1 Taux d'activité et d'emploi

Graphique 14 : Taux d'activité et d'emploi – mai 2023 - FOREM



Selon le FOREM, en mai 2023, Musson présente un taux d'activité<sup>20</sup> de 66,9 % et un taux d'emploi<sup>21</sup> de 62,2 %. Le taux d'activité communal est légèrement inférieur à ceux de l'arrondissement de Virton

<sup>18</sup> Nombre de postes salariés assujettis à la sécurité sociale selon le lieu de travail

<sup>19</sup> « La population de 15 à 64 ans peut être définie comme la population en âge de travailler et donc potentiellement active. Il s'agit avant tout d'un cadre de référence, en principe d'un maximum, qui représente la composante démographique de la population active. La **population active** wallonne est composée des personnes résidant en Wallonie, qui travaillent en Wallonie ou ailleurs (population active occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population active au chômage). » (Source : Iweps, données 2018)

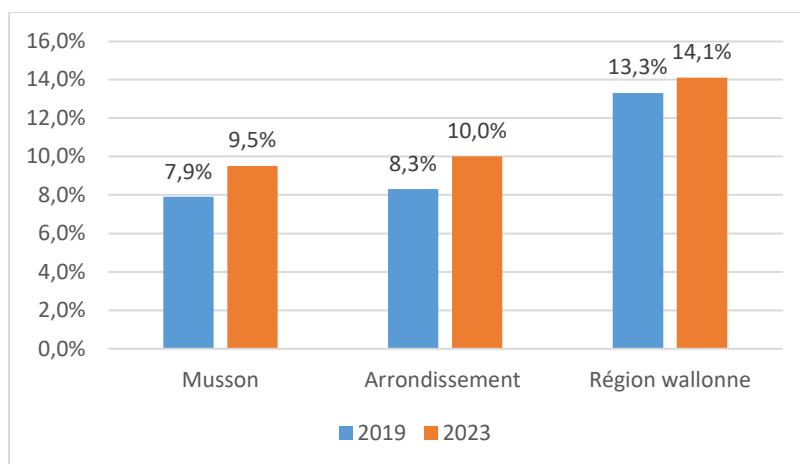
<sup>20</sup> Le **taux d'activité** exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue. » (Source : Iweps)

<sup>21</sup> « Le **taux d'emploi** rapporte le nombre de personnes qui ont un emploi (population active occupée) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il permet d'informer de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler. » (Source : Iweps)

(68,6 %) et de la Région wallonne (69,5 %). Le taux d'emploi communal est inférieur à celui de l'arrondissement de Virton (63 %) mais supérieur à celui de la Région wallonne (60,8 %).

## 9.6.2 Taux de demande d'emploi et profil des demandeurs d'emploi

*Graphique 15 : Évolution du taux de demande d'emploi - 2019-2023 - FOREM*



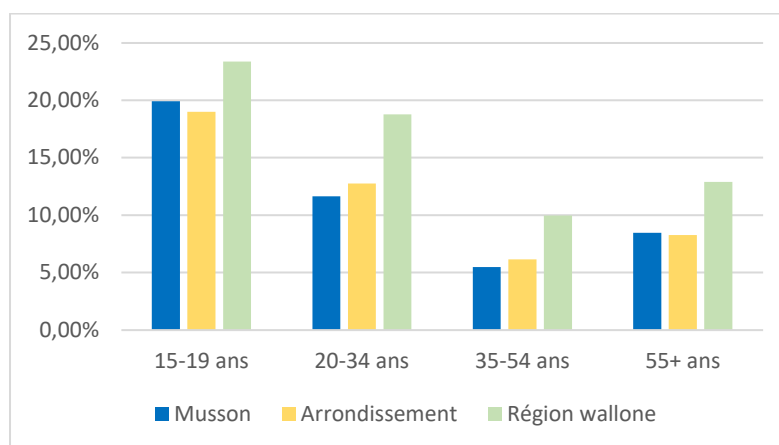
En avril 2023, le taux de demande d'emploi de la commune s'élève à 9,5 %. Depuis 2016, il est en diminution, passant de 9,3 % à 7,5 %. Ensuite, il remonte à partir de 2019 jusqu'en 2023 où il s'élève à 9,5 %. Le taux communal est inférieur à ceux de l'arrondissement de Virton (10 %) et de la Région wallonne (14,1 %).

Il serait dès lors intéressant d'analyser le profil des demandeurs d'emplois de la commune de Musson.

### **✚ Profil des demandeurs d'emplois :**

Les taux masculin et féminin sont relativement proches, bien que le taux féminin soit légèrement supérieur (14,6 % pour les femmes et 13,5 % pour les hommes). De 2016 à 2019, ils sont en baisse – le taux féminin connaissant la diminution la plus importante (- 23,8 % pour les femmes contre -14,0 % pour les hommes). L'arrondissement de Virton et de la Région wallonne ont également vu leurs taux masculin et féminin diminuer sur la période 2016-2020. Cependant à partir de 2020, le taux est en augmentation.

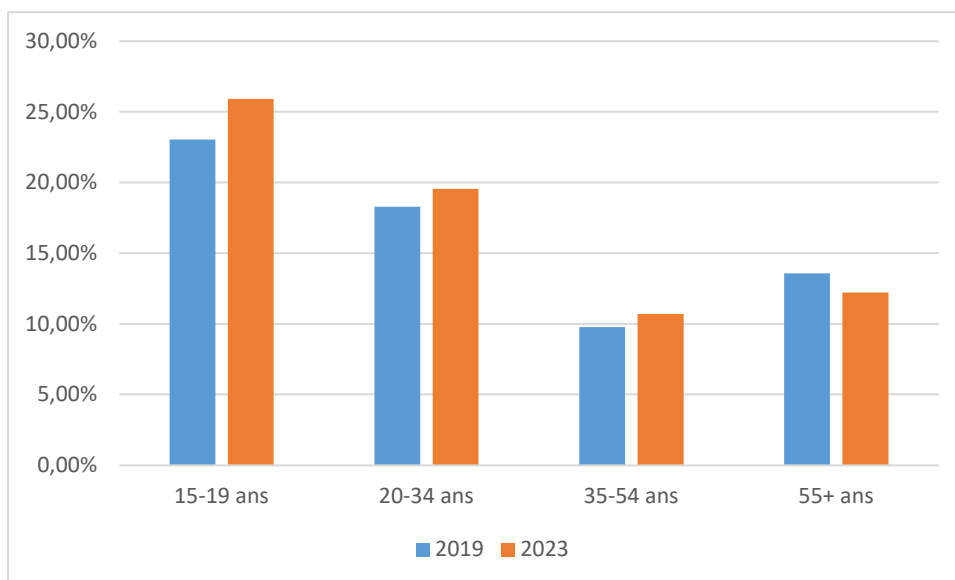
*Graphique 16 : Répartition du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - 2023 - FOREM*





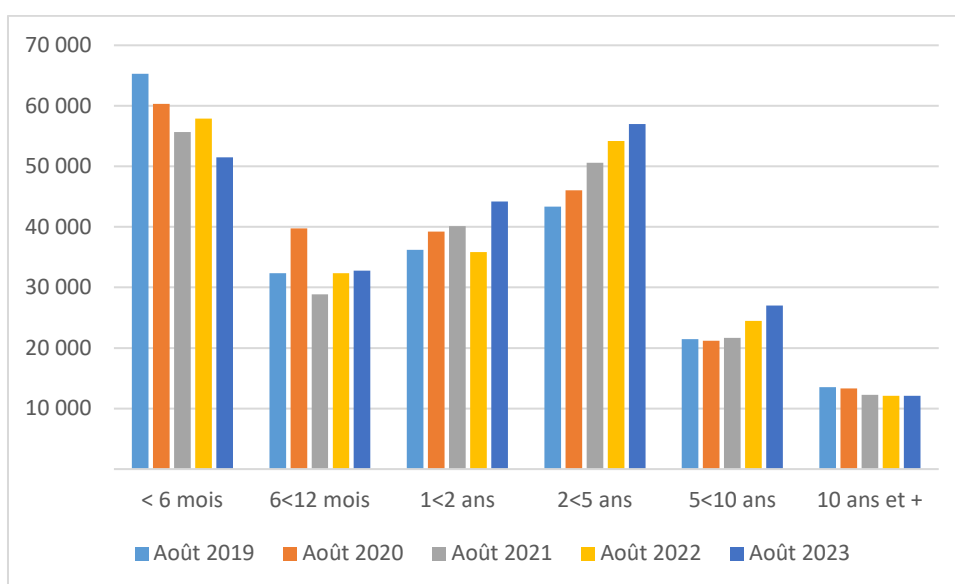
Les demandeurs d'emplois de la commune sont majoritairement âgés de moins de 20 ans (19,91 %), suivi des 20-34 ans (11,64%). A l'inverse, les quarantennaires représentent la tranche d'âge la moins représentée (5,47 %). L'arrondissement de Virton connaît une surreprésentation des demandeurs d'emplois plus jeunes (moins de 25 ans) alors que la Région wallonne connaît une surreprésentation des demandeurs d'emplois plus âgés (50 ans et plus).

**Graphique 17 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - 2019-2023 - FOREM**



L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi au sein de la commune de Musson diffère selon les tranches d'âge. Entre 2019 et 2023, la commune a vu augmenter le nombre de demandeurs âgés de 15-19 ans (2,88%), de 20 à 34 ans (1,27%) et de 35 à 54 ans (0,94%). Pour les 55 ans et plus, il y a une légère diminution de 1,36%.

**Graphique 18 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur durée d'inoccupation - 2019-2023 - FOREM**

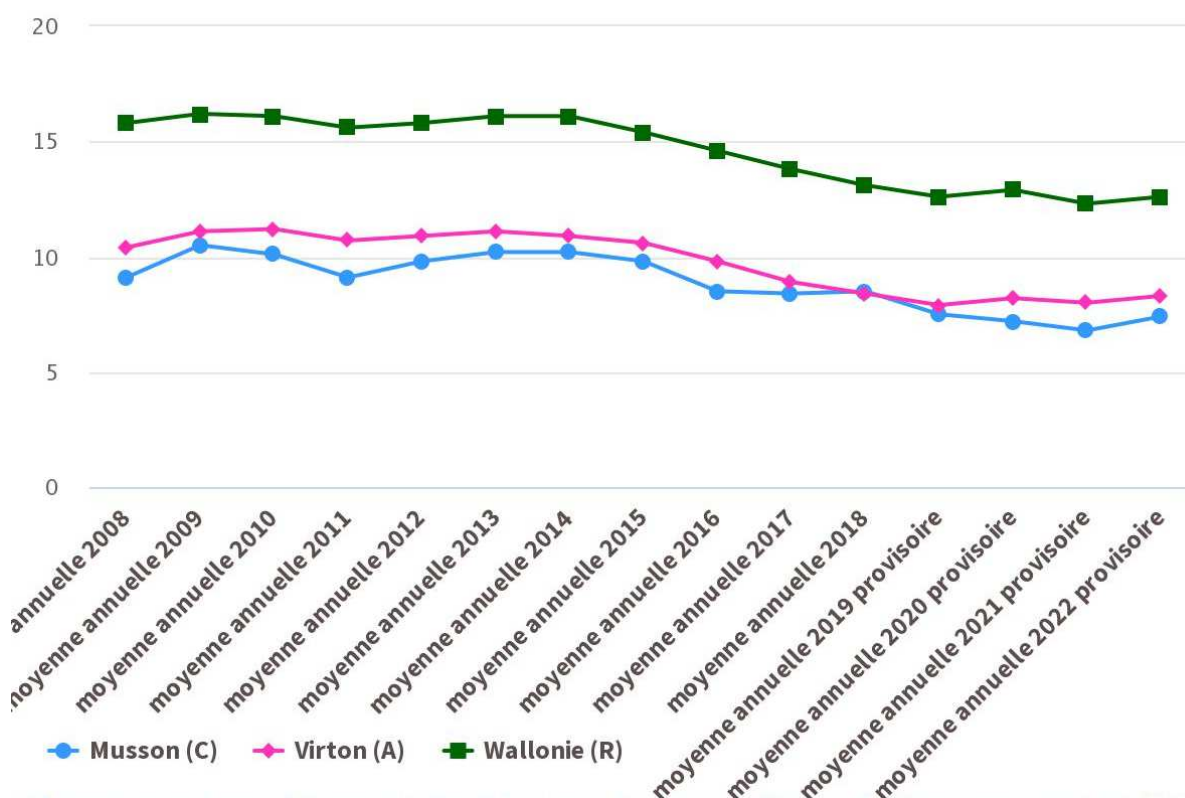


En août 2023, la durée d'inoccupation des demandeurs d'emploi la plus représentée est de moins de 6 mois. D'une manière générale, entre 2019 et 2023, le nombre de demandeurs inoccupés augmente sauf pour ceux inoccupés depuis moins de 6 mois (- 13.810 demandeurs d'emploi) et ceux inoccupés depuis plus de 10 ans (+ 1.442 demandeurs d'emploi).

### 9.6.3 Taux de chômage

En 2022, le taux de chômage administratif des 15-64 ans s'élève à 7,4 %. Il est inférieur à ceux de l'arrondissement de Virton (8,3 %) et inférieur à ceux de la Région wallonne (12,6 %).

Graphique 19 : Évolution du taux de chômage administratif des 15-64 ans - 2008-2022 – WALSTAT



D'une façon globale, les taux de chômage ont diminué depuis 2008. En effet, ce constat peut être fait au sein de l'arrondissement de Virton et la Région wallonne. Le taux communal est passé de 9,1 % à 7,4 %, soit une diminution relative de 1,7 % entre 2008 et 2022.

#### Comparaisons des indicateurs d'emploi avec les communes limitrophes françaises :

Tableau 19 : Indicateurs d'emploi pour les communes limitrophes françaises - 2020 - INSEE

Indicateurs	Musson (2020)	Ville-Houdlémont	Gorcy	Cosnes-et-Romain
Taux d'activité	67,5 %	76,9 %	<b>78,9 %</b>	75,7 %
Taux d'emploi	61,7 %	71,2 %	<b>71,6 %</b>	69,9 %
Taux de chômage	8,5 %	<b>7,4 %</b>	9,3 %	7,7 %

La commune de Musson présente des indicateurs d'emploi inférieurs à ceux des communes limitrophes françaises. En effet, elle détient les taux d'activité<sup>22</sup> et d'emploi<sup>23</sup> plus faibles que ceux des communes de Ville-Houdlémont, Gorcy et Cosnes-et-Romain. Gorcy possède les indicateurs les plus élevés, avec un taux d'activité de 78,9 % et un taux d'emploi de 71,6 %.

Le taux de chômage de Musson se trouve dans la moyenne de ceux des communes françaises voisines. La commune de Ville-Houdlémont présente un taux de chômage<sup>24</sup> plus faible que les autres (7,4 %) alors que Gorcy connaît un taux plus élevé (9,3 %).

X

---

<sup>22</sup> Selon l'INSEE, le taux d'activité est le « rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. »

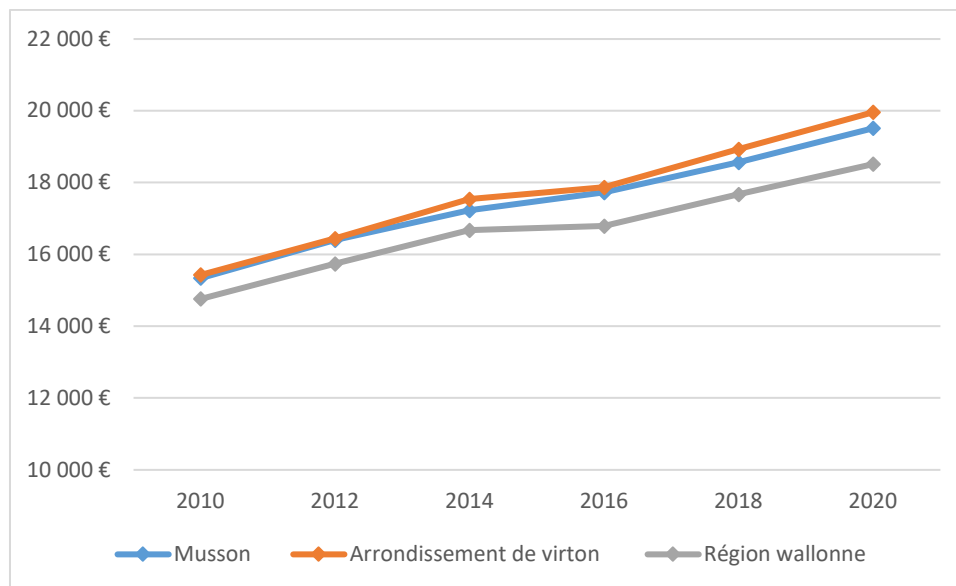
<sup>23</sup> Selon l'INSEE, « le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. »

<sup>24</sup> Selon l'INSEE, « le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs) ».

#### 9.6.4 Niveau de vie

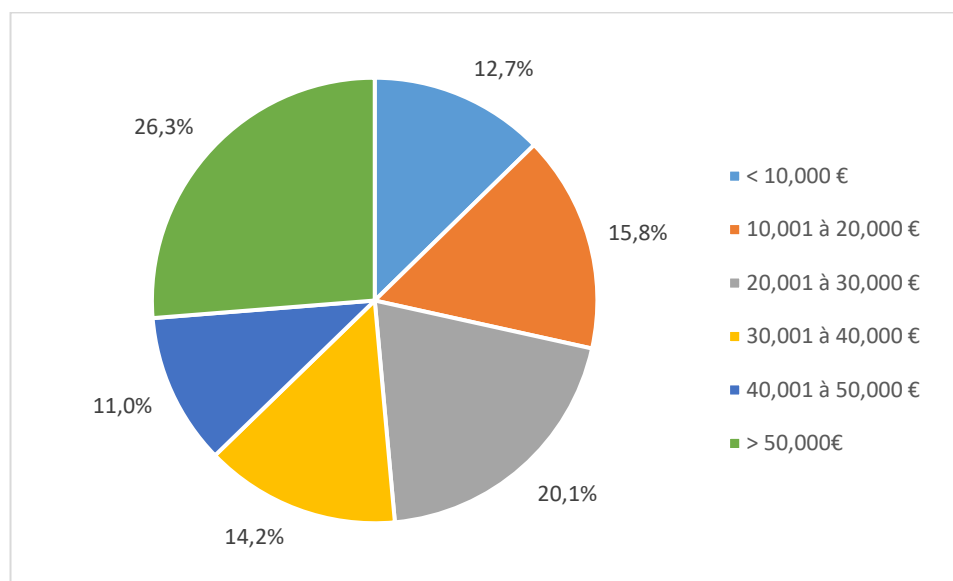
En 2020, selon les déclarations réalisées en 2021, le revenu moyen par habitant s'élevait à 19 537 € nets imposables. Il est supérieur au revenu de la Région wallonne (18 518 €) et est légèrement inférieur à celui de l'arrondissement de Virton (19 965 €).

*Graphique 20 : Évolution du revenu net moyen par habitant - 2010-2020 - WALSTAT*



Depuis 2010, le revenu moyen par habitant de la commune de Musson a augmenté de 4.173 €, soit une augmentation relative de 27,20 %. L'évolution du revenu communal est inférieure à celle de l'arrondissement (+ 29,36 %) et supérieure à celle de la Région wallonne (+ 25,44 %).

*Graphique 21 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus nets imposables - 2020 - WALSTAT*





**Tableau 20 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus nets imposables - 2020 - WALSTAT**

	< 10.000 €	10.001 à 20.000 €	20.001 à 30.000 €	30.001 à 40.000 €	40.001 à 50.000 €	> 50.000 €
Musson	12,7 %	15,8 %	20,1 %	14,2 %	11,0%	<b>26,3%</b>
Arrondissement de Virton	12,3 %	19,5 %	21,7 %	13,9 %	9,2 %	<b>23,3 %</b>
Région wallonne	12,3 %	<b>25,3 %</b>	22,7 %	13,8 %	8,5 %	17,5 %

La tranche de revenus la plus représentée au sein de la commune est celle de plus de 50.000 € (26,3 %). Musson compte plus de hauts revenus que l'arrondissement de Virton (23,3 %) et la Région wallonne (17,5 %). Quant à la Région wallonne, elle connaît une surreprésentation de revenus entre 10.001 € et 20.000 €. Les salaires supérieurs à 30.000€ sont prédominants par rapport à la région wallonne, même si plus de la moitié touchent moins de 30.000 € (51,7%).

#### **Zoom sur le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou l'équivalent ERIS :**

En 2022, 55 personnes ont bénéficié du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou équivalent (ERIS)<sup>25</sup>, soit 1,19 % de la population communale. La proportion communale est inférieure à celles de l'arrondissement de Virton (1,64 %) et de la Région wallonne (3,41 %). Depuis 2003, de moins en moins de bénéficiaires sont recensés sur le territoire communal. En effet, Musson a vu une diminution de 17,1 % sur la période 2003-2019. A l'inverse, l'arrondissement de Virton et la Région wallonne comptabilisent plus de bénéficiaires, avec une augmentation respective de 2,8 % et de 56,5 %.

<sup>25</sup> « Le **Revenu d'Intégration Sociale (RIS)** est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'**équivalent au RIS (ERIS)** est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale aux personnes qui, pour des raisons déterminées, n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS. » (Source : Iweps)

## 9.7 Éléments de synthèse

<p><b>Démographie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre d'habitants</b> : 4.675 habitants (+ 13,6 % depuis 2002) ;</li> <li>• <b>Projections démographiques</b> : 4.940 habitants en 2035 (+ 5,67 % par rapport à 2020) ;</li> <li>• <b>Musson et Mussy-la-Ville</b>, localités les plus peuplées de la commune ;</li> <li>• <b>Signeux et Willancourt-Gennevaux</b>, localités dont le nombre d'habitants diminue entre 2010 et 2020 ;</li> <li>• Une <b>micro-région démographiquement attractive</b> dont Aubange est le pôle le plus peuplé ;</li> <li>• Un <b>solde naturel globalement positif</b> entre 2010 et 2022: Plus de naissances et de décès ;</li> <li>• Un <b>solde migratoire plus aléatoire</b> : Arrivée de nouveaux habitants depuis 2016 provenant principalement d'une autre commune de l'arrondissement de Virton ;</li> </ul>
<p><b>Population étrangère</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Population étrangère</b> : 523 habitants en 2023 (11,19 % de la population communale) ;</li> <li>• Une augmentation de 21,2 % du nombre d'étrangers par rapport à 2014 ;</li> <li>• 33 nationalités différentes, majoritairement issue des pays membres de l'Union Européenne (France, Luxembourg, Portugal) ;</li> </ul>
<p><b>Âge</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Âge moyen</b> : 39,6 ans – plus jeune que l'arrondissement de Virton et la Région wallonne ;</li> <li>• <b>Une population jeune</b> : 25,7 % des habitants ont moins de 20 ans ;</li> <li>• <b>Projections démographiques</b> : Vieillesse de la population présagée (+ 2,7 % des 65 ans et plus d'ici 2035)</li> </ul>
<p><b>Ménages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de ménages</b> : 1.899 ménages privés (+ 7,8 % depuis 2013) ;</li> <li>• Surreprésentation des <b>ménages d'une personne</b> (28,5 %) ;</li> <li>• <b>Part plus importante de couples mariés</b> (avec et sans enfant) que l'arrondissement de Virton et la Région wallonne ;</li> <li>• <b>Projections démographiques</b> : 2.052 ménages privés en 2035 (+ 9,3 % par rapport à 2020) ;</li> <li>• <b>Taille moyenne des ménages</b> : 2,46 personnes ;</li> </ul>

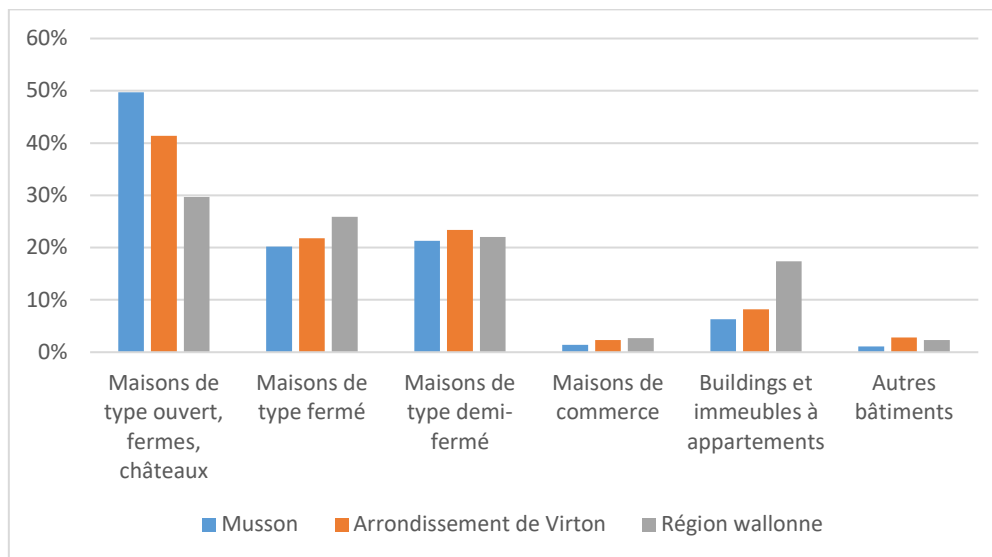
<p><b>Structure socio-économique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>312 postes salariés en 2021 ;</b></li> <li>• <b>197 indépendants en 2022 ;</b></li> <li>• <b>Taux d'activité : 66,9 % (68,6 % pour l'arrondissement de Virton et 69,5 % pour la Région wallonne) ;</b></li> <li>• <b>Taux d'emploi : 62,2 % (63 % pour l'arrondissement de Virton et 60,8 % pour la Région wallonne) ;</b></li> <li>• <b>Taux de demande d'emploi : 9,5 % (10 % pour l'arrondissement de Virton et 14,1 % pour la Région wallonne)</b></li> <li>• Majorité des <b>demandeurs d'emplois âgés de moins de 20 ans et ceux entre 20 et 34 ans, inoccupés depuis moins de 6 mois ;</b></li> <li>• <b>Taux de chômage : 7,4 % en 2022 (8,3 % pour l'arrondissement de Virton et 12,6 % pour la Région wallonne) ;</b></li> <li>• <b>Revenu moyen par habitant : 19.537 € (19.965 € pour l'arrondissement de Virton et 18 518 € pour la Région wallonne) ;</b></li> <li>• <b>Augmentation de 27,20 % du revenu moyen par habitant, par rapport à 2010 (+4.173 €) ;</b></li> <li>• <b>Surreprésentation des revenus supérieurs à 50.000 € (26,3 %) par rapport à l'arrondissement de Virton (23,3%) et la Région wallonne (17,5%) ;</b></li> <li>• <b>1,19 % de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou équivalent (1,64 % pour l'arrondissement de Virton et 3,41 % pour la Région wallonne) ;</b></li> <li>• <b>Moins de bénéficiaires du RIS (- 17,1 % par rapport à 2003) ;</b></li> </ul>
<p><b>Enjeux, perspectives et besoins</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maintenir la population jeune sur le territoire ;</b></li> <li>• <b>Anticiper le vieillissement de la population prévu par les projections démographiques ;</b></li> <li>• <b>Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques ;</b></li> <li>• <b>Une offre en logements à développer et à diversifier pour répondre aux besoins nouveaux (augmentation du nombre de ménages, vieillissement de la population, etc.).</b></li> </ul>

## 10 Le logement

### 10.1 Parc du logement

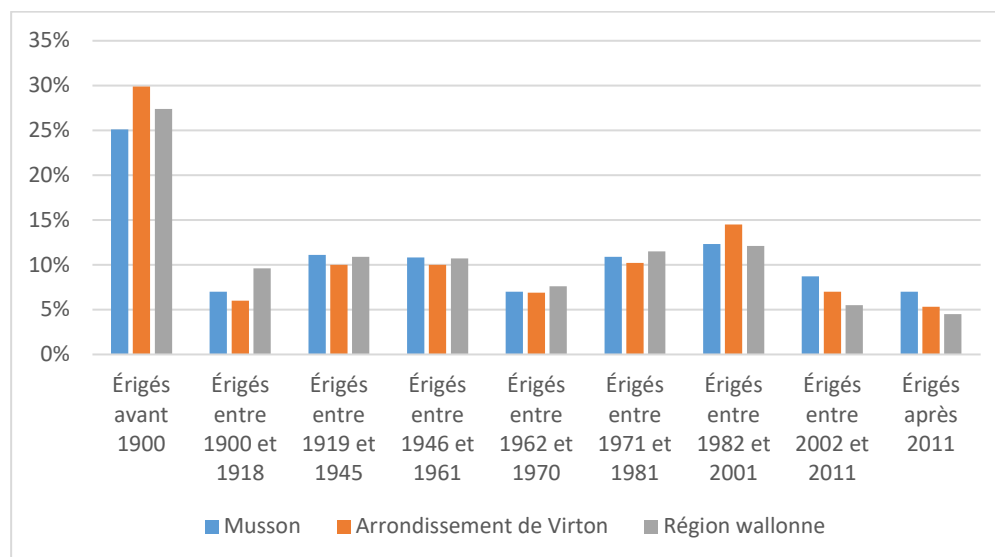
En 2022, le parc immobilier de Musson comptait 2.038 bâtiments, soit une augmentation de 27,8 % par rapport à 1995. La superficie bâtie représente 5,2 % de la superficie totale.

*Graphique 22 : Répartition des logements selon leur type - 2022 - WALSTAT*



Les bâtiments les plus représentés au sein de la commune sont les maisons de type ouvert, les fermes et châteaux (49,7 %). Ce constat peut être fait pour les deux autres échelles de référence. La proportion communale est plus importante que celles de l'arrondissement de Virton (41,4 %) et de la Région wallonne (29,7 %).

*Graphique 23 : Répartition des logements selon leur année de construction - 2022 – WALSTAT*





Le parc immobilier de Musson dispose d'une majorité de bâtiments érigés avant 1900 (25,1 %). Ce constat peut également être fait pour l'arrondissement de Virton (29,9 %) et la Région wallonne (27,4 %), bien que la proportion communale soit inférieure. La vétusté de certains bâtiments risque d'engendrer des enjeux importants, notamment énergétiques ou d'utilisation, pouvant mettre à mal leur destination actuelle, leur intérêt, leur pérennité et donc, causer des coûts supplémentaires d'entretien et de gestion pour la commune.

Néanmoins, Musson dispose de plus de bâtiments construits récemment, après 2002 (15,7 %), que l'arrondissement de Virton (12,3 %) et la Région wallonne (10 %). Ce constat peut être mis en relation avec la croissance démographique de la commune.

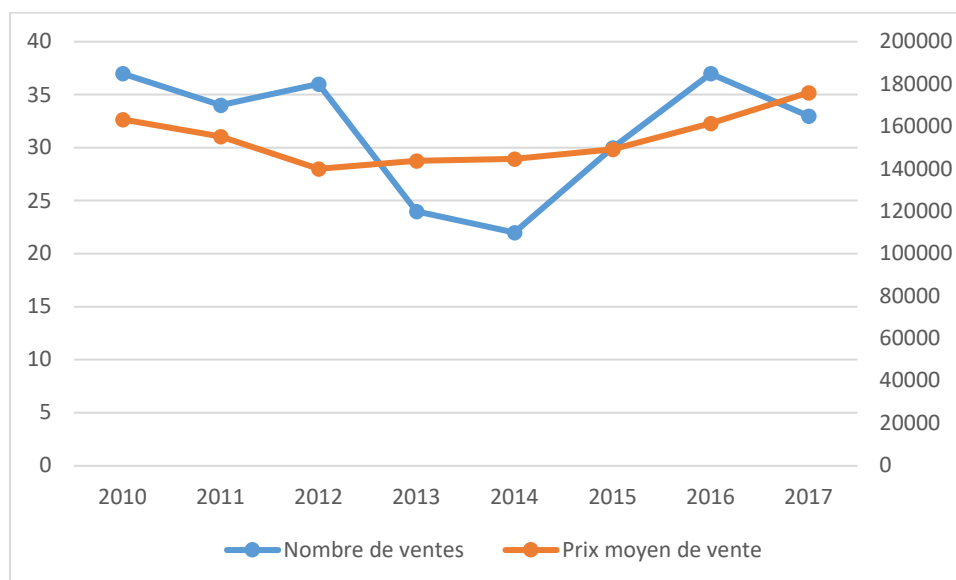
## 10.2 Marché immobilier

En 2017, 33 maisons d'habitation ordinaire ont été vendues (prix moyen de 175.970 €), 13 villas, bungalows et maisons de campagne (prix moyen de 233.077 €) et 5 appartements, flats et studios (prix moyen inconnu) ont été vendus sur la commune de Musson.

Afin d'analyser plus en détails le marché immobilier sur la commune, nous allons nous intéresser aux transactions immobilières (évolution du nombre de ventes et du prix de vente) des maisons ordinaires et des terrains à bâtir. Cette analyse repose sur des données de STATBEL. Néanmoins, les statistiques disponibles ne nous permettent pas d'avoir des données plus récentes que 2014 pour l'analyse des ventes de terrains à bâtir. Bien que celles-ci ne soient pas les plus récentes, il nous est apparu important de les traiter afin d'avoir une vue d'ensemble, de comprendre la dynamique étudiée – cette dynamique pouvant ne plus être la même ces dernières années.

### 10.2.1 Les transactions immobilières de maisons ordinaires

*Graphique 24 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente de maisons ordinaires - 2010-2017 - STATBEL*



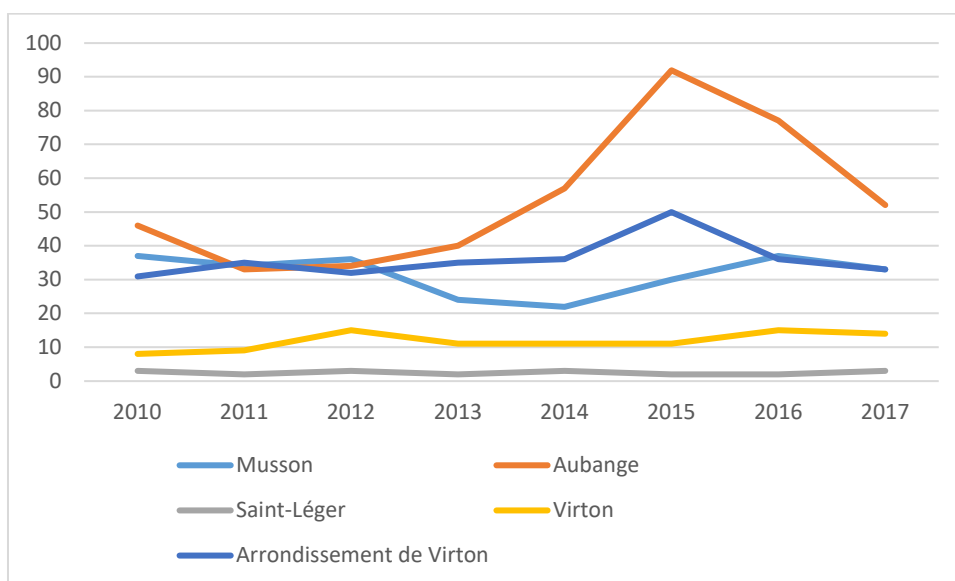
Depuis 2010, le nombre de ventes de maisons ordinaires évolue de manière irrégulière. Cette évolution en « dents de scie » montre une diminution en 2011, 2013, 2014 et 2017. Les années 2010 et 2016 sont marquées par un nombre de transactions le plus important (37 ventes). Depuis 2017, les ventes de maisons ordinaires sont en baisse (- 11,9 % par rapport à 2016).

Le nombre moyen de transactions immobilières s'élève à 32 sur la période 2010-2017.

Parallèlement, le prix moyen de vente des maisons ordinaires est plus régulier dans son évolution. Seule l'année 2012 est marquée par une diminution du prix de vente (- 15.143 € par rapport à 2011). Depuis 2012, le prix moyen est en constante augmentation, atteignant les 175.970 € en 2017, soit une augmentation relative de 25,6 % par rapport à 2012. Par rapport à 2010, le prix a augmenté de 7,8 %. Sur la période 2010-2017, le prix moyen d'une maison ordinaire est 154.246 €.

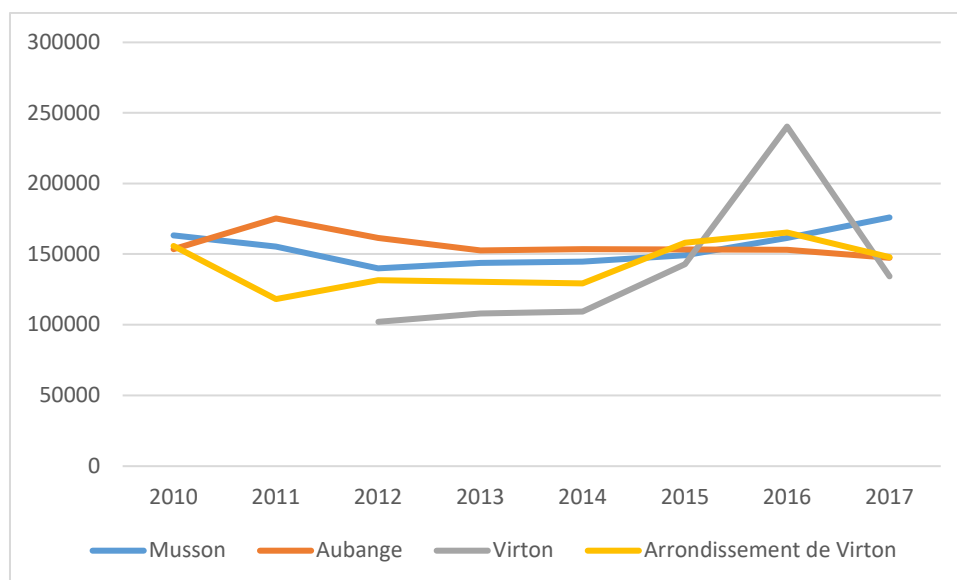
**Comparaison du nombre de ventes et du prix de vente de maisons ordinaires avec ceux des communes de la micro-région et de l'arrondissement de Virton :**

*Graphique 25 : Évolution des transactions immobilières de maisons ordinaires au sein de la micro-région et l'arrondissement de Virton - 2010-2017 - STATBEL*



En 2017, au sein de la micro-région, Aubange comptabilise le plus de transactions immobilières. A l'inverse, la commune de Saint-Léger en compte moins. Musson se trouve dans la moyenne des ventes de maisons ordinaires, se rapprochant de la moyenne des ventes comptabilisées à l'échelle de l'arrondissement de Virton.

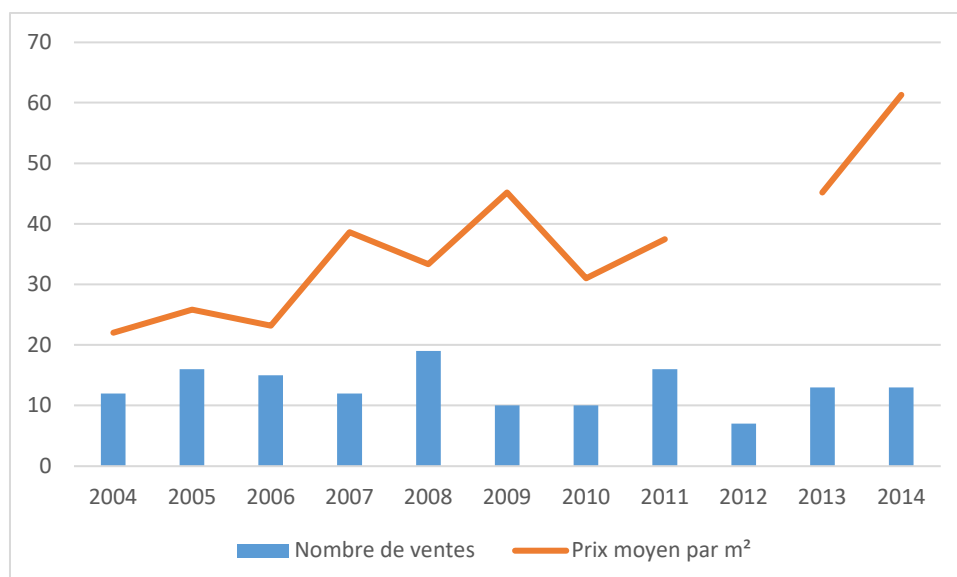
**Graphique 26 : Évolution du prix moyen de maisons ordinaires au sein de la micro-région et l'arrondissement de Virton - 2010-2017 - STATBEL**



En 2017, Musson détient le prix moyen de vente de maisons ordinaires le plus élevé de la micro-région (175.970 €). Sur la période, Aubange avait majoritairement les prix élevés de la micro-région. En 2016, Virton connaît un « pic » et voit son prix moyen s'élever à 240.333 € avant de détenir le prix le plus faible (134.291 €) de la micro-région en 2017.

### 10.2.2 Les transactions immobilières de terrains à bâtir

**Graphique 27 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente de terrains à bâtir - 2004-2014 - STATBEL**

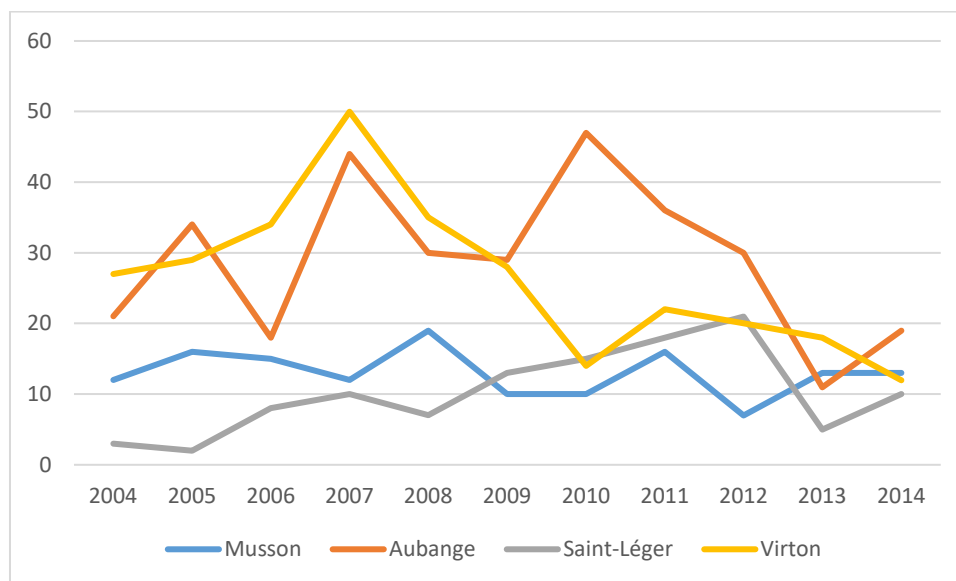


Le nombre moyen de ventes de terrains à bâtir (13) est inférieur à celui des transactions de maisons ordinaires (32). L'évolution du nombre de ventes est irrégulière sur la période 2004-2014. L'année 2008 marque les ventes les plus importantes (19 ventes de terrains à bâtir). Après une diminution en 2012, les ventes repartent à la hausse jusqu'en 2014.

Oscillant entre augmentations et diminutions sur la période, le prix moyen par m<sup>2</sup> a augmenté, passant de 22,02 € à 61,31 € en 2014, soit une importante augmentation relative de 178,4 % en 10 ans. Après une diminution en 2010, le prix moyen repart à la hausse jusqu'en 2014. Notons que la donnée pour 2014 n'était pas disponible.

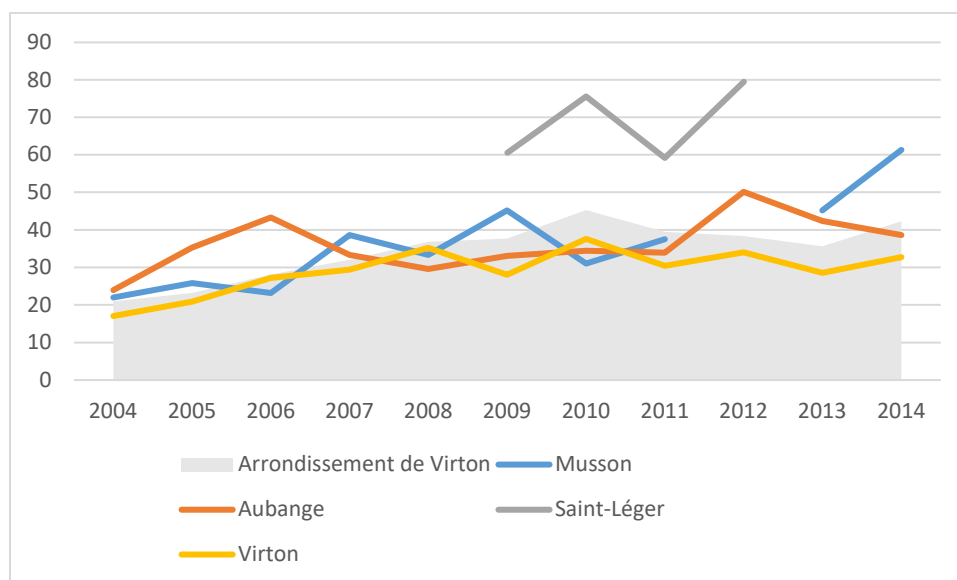
**Comparaison du nombre de ventes et du prix de vente de terrains à bâtir avec ceux des communes de la micro-région et de l'arrondissement de Virton :**

*Graphique 28 : Évolution des transactions immobilières au sein de la micro-région - 2010-2017 - STATBEL*



En 2017, au sein de la micro-région, Aubange comptabilise le plus de transactions immobilières de terrains à bâtir. Sur la période 2004-2014, aux côtés de Saint-Léger, Musson est l'une des communes comptant le moins de transactions immobilières de la micro-région.

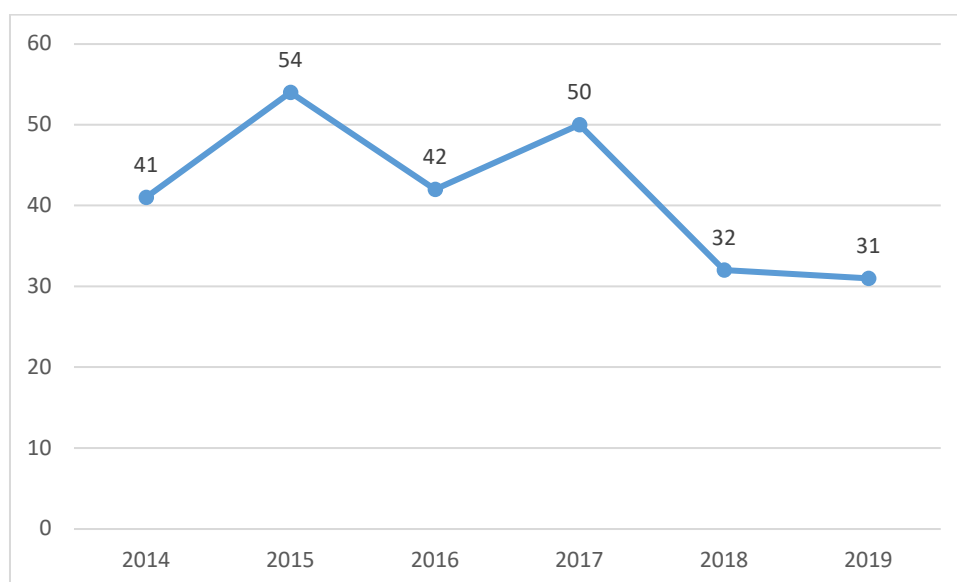
**Graphique 29 : Évolution du prix moyen de maisons ordinaires au sein de la micro-région et de l'arrondissement de Virton - 2004-2014 - STATBEL**



Les données concernant la commune de Saint-Léger ne sont pas toutes disponibles sur la période étudiée. D'un point de vue général, toutes les communes de la micro-région ont vu leur prix augmenter entre 2004 et 2014. Avec un prix moyen de 64,37 € par m<sup>2</sup>, la commune de Saint-Léger détient le prix de vente le plus important. Elle est suivie par Musson (61,31 / m<sup>2</sup>) qui possède l'un des prix les plus élevés de la micro-région. A l'inverse, Virton détient le prix de vente le plus faible (32,76 € / m<sup>2</sup>).

### 10.3 Permis d'urbanisme

**Graphique 30 : Évolution du nombre de permis d'urbanisme - 2014-2019 - Administration communale**



Selon l'administration communale, le nombre de permis d'urbanisme délivrés évolue de manière irrégulière entre 2014 et 2019 (diminution de 24,4 % sur la période). 31 permis ont été délivrés en 2019.

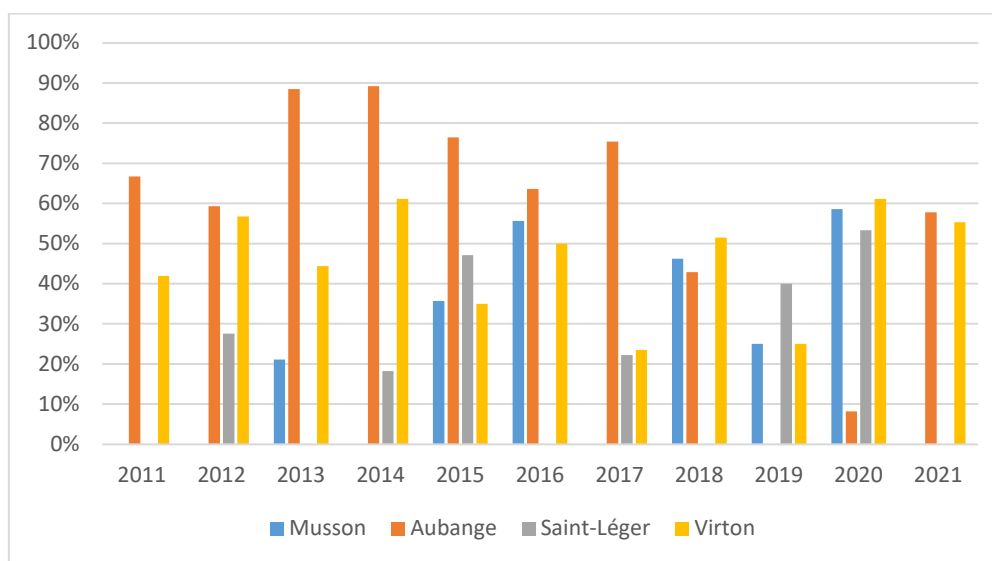


Sur la période, la majorité des permis octroyés concernent la construction d'habitations unifamiliales/nouvelles habitations. Suivent ensuite les permis de transformation d'habitations, de la construction de terrasses/balcons/vérandas ou encore d'annexes aux habitations existantes.

D'autres permis plus spécifiques sont accordés pour la construction de car-port, l'extension d'un hangar agricole ou encore pour la modification de toitures.

La tendance à Musson se tourne plus à la construction que la rénovation sur la période 2014-2019. Cependant, il y a quand même une augmentation de permis relatifs à la rénovation de 42,9% depuis 2009.

*Graphique 31 : Évolution de la part d'appartements parmi les nouvelles constructions résidentielles au sein de la micro-région - 2011-2021 - STATBEL*



Toutes les données sur la période 2011-2021 des communes de la micro-région proviennent de Statbel, disponibles à l'analyse. Les valeurs n'apparaissant pas sur le graphique ci-dessus signifient qu'elles sont nulles (0,00%) et non qu'elles sont indisponibles.

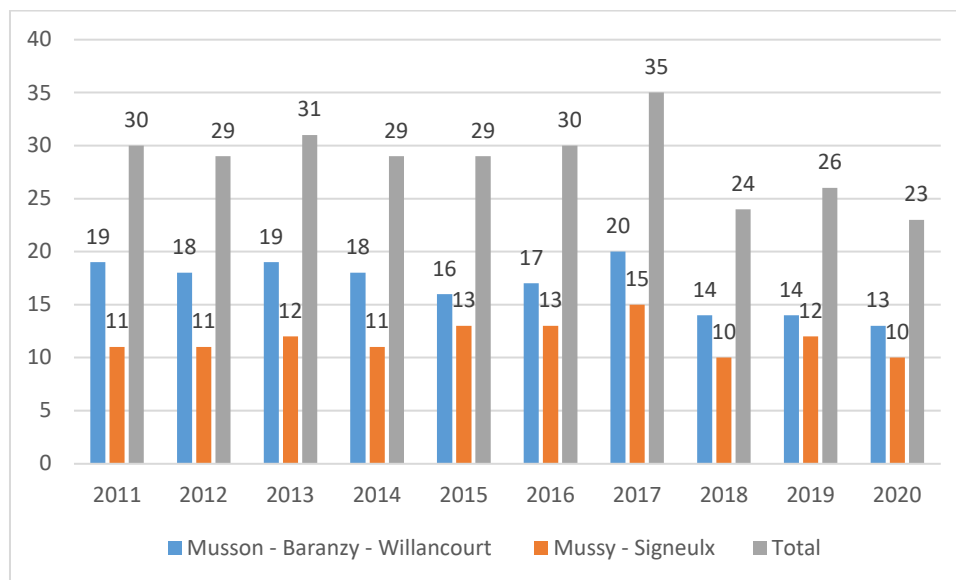
En 2021, la part d'appartements parmi les nouvelles constructions de logements autorisés à Musson s'élevait à 0%. L'année 2020 marque la proportion la plus élevée de la commune (58,6%). Aubange et Virton détiennent les parts d'appartements les plus importantes de la micro-région.;

La construction d'appartements peut permettre de répondre à des besoins spécifiques (jeunes ménages, personnes âgées, familles monoparentales...) mais traduit également une évolution du marché immobilier et de la densification, apportant un profil « plus urbain » aux communes.

## 10.5 Résidences secondaires

En 2020, la commune de Musson comptait 23 résidences secondaires, soit une diminution relative de 23,3 % par rapport à 2011.

*Graphique 32 : Évolution du nombre de résidences secondaires par localité -2011-2020 - Administration communale*



Les localités de Musson, Baranzey et Willancourt détiennent le plus de résidences secondaires, comparativement à Mussy-la-Ville et Signeulx. L'année 2017 est marquée par le nombre le plus important de résidences secondaires (35), ce qui représente 1,8% du parc immobilier. Depuis 2017, ce nombre est à la baisse. Cependant, le nombre de résidences secondaires présentes sur le territoire reste assez faible.

## 10.6 Logements publics

Aux côtés des communes d'Étalle, Tintigny, Habay, Florenville, Chiny, Meix-Devant-Virton, Rouvrois, Virton et Saint-Léger, Musson dépend de la **Société de Logements de Service Public (SLSP) de la Maison Virtonaise** dont les missions sont :

- La gestion et la location de logements aux personnes les plus précarisées et aux revenus moyens ;
- La construction des logements destinés à la location ou à la vente ;
- L'acquisition et la rénovation de logements avant la location ;
- L'accueil des candidats-locataires et locataires et leur accompagnement social.

16 logements sont gérés par la SLSP sur la commune. 6 d'entre eux sont situés sur la rue du Centre (N°3, 5, 7/11, 7/12, 7/21 et 7/22) à Signeulx et les 10 autres logements aux Courtilles (N° 1/11, 1/21/, 2/11, 2/12, 2/21, 2/22, 3, 4, 5 et 6) à Baranzey.

La commune de Musson dépend également de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) Logésud qui couvre près de 170 logements sur les 15 communes de l'arrondissement d'Arlon et de Virton, soit les communes d'Arlon, Attert, Aubange, Chiny, Étalle, Florenville, Habay, Martelange, Meix-devant-Virton,

Messancy, Musson, Tintigny, Rouvroy, Saint-Léger et Virton. 5 logements de l'AIS sont situés sur la commune, à savoir à Baranzy, à la rue de Champ du Chevalier (N° 5/1, 5/2, 5/3, 5/4 et 5/5).

Le CPAS propose également trois logements à Musson : un premier situé Place Abbé Goffinet 20A, au-dessus de la Repasserie, un deuxième rue Roland Assada 1 et un troisième rue Jean-Laurent 47/21.

La commune gère également un logement à Musson (rue Jean-Laurent 47/11). Au total, Musson compte **25 logements publics**.

La commune a également réalisé un plan communal d'ancrage qui a permis la construction de logements sociaux à Baranzy

Dans le cadre de son précédent PCDR, des maisonnettes pour personnes âgées ont été réalisées et des logements tremplins sont également en cours)

Parmi les objectifs stratégiques du PST de la commune, Musson souhaite être « une commune socialement attentive » en favorisant la création de logements sociaux sur la commune. Pour cela, elle entend collaborer avec les sociétés de logements sociaux et leur mettre à disposition des terrains et bâtiments. Musson souhaite également favoriser le maintien des jeunes adultes sur la commune en créant des logements tremplins.

## 10.7 Éléments de synthèse

<p><b>Parc immobilier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parc immobilier</b> : 2038 bâtiments (+ 27,8 % depuis 1995) et 1800 ménages ;</li> <li>• <b>Majorité de maisons de type ouvert, fermes et châteaux</b> (49,7 %) ;</li> <li>• <b>Majorité de bâtiments érigés avant 1900</b> (25,1 %) ;</li> <li>• <b>Part plus importante de bâtiments construits récemment</b> après 2002 (15,7 %), que l'arrondissement de Virton (12,3 %) et la Région wallonne (10 %) ;</li> </ul>
<p><b>Marché immobilier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre moyen de transactions de maisons ordinaires</b> entre 2010 et 2017 : 32 ;</li> <li>• <b>Prix de vente moyen de vente</b> d'une maison ordinaire : 154.246 €</li> <li>• <b>Prix de vente moyen en hausse</b> (+ 7,8 % par rapport à 2010) ;</li> <li>• <b>Prix de vente moyen le plus élevé de la micro-région</b> ;</li> <li>• <b>Nombre moyen de ventes de terrains à bâtir</b> : 13 ;</li> <li>• <b>Prix moyen par m<sup>2</sup> vendu</b> : 36,31 € ;</li> <li>• <b>Prix moyen par m<sup>2</sup> en hausse</b> (+ 178,4 % par rapport à 2004) ;</li> <li>• Musson, l'une des <b>communes comptabilisant le moins de transactions immobilières de terrains de la micro-région</b> ;</li> <li>• <b>L'un des prix moyens par m<sup>2</sup> les plus élevés de la micro-région</b> ;</li> </ul>
<p><b>Permis d'urbanisme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 31 permis d'urbanisme délivrés en 2019 ;</li> <li>• <b>Diminution de permis octroyés à la construction d'appartements et de bâtiments résidentiels</b> entre 2009 et 2019 ;</li> <li>• <b>Augmentation de permis relatifs à la rénovation</b> (+ 42,9 % depuis 2009) ;</li> <li>• <b>Tendance légèrement plus tournée vers la construction que la rénovation</b> ;</li> <li>• <b>0 % d'appartements autorisés</b> parmi les nouvelles constructions en 2021 contre 58,6% en 2020 ;</li> </ul>
<p><b>Résidences secondaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>23 résidences secondaires en 2020</b> (- 23,3 % depuis 2011) ;</li> <li>• Musson, Baranzy et Willancourt : localités détenant le plus de résidences secondaires ;</li> </ul>
<p><b>Logements publics</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SLSP Maison Virtonaise (16 logements) ;</li> <li>• AIS Logésud (5 logements) ;</li> <li>• CPAS (3 logements) et 1 logement géré par la commune ;</li> <li>• 25 logements publics au total ;</li> <li>• Projet de construction de logements tremplins en 2022 ;</li> </ul>
<p><b>Enjeux, perspectives et besoins</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Enjeux énergétiques et d'utilisation dus à la vétusté des bâtiments anciens</b> ;</li> <li>• <b>(Projet de construction de logements tremplins)</b></li> </ul>

- **Renforcement et diversification des logements en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future (vieillesse de la population et nouveaux ménages)**

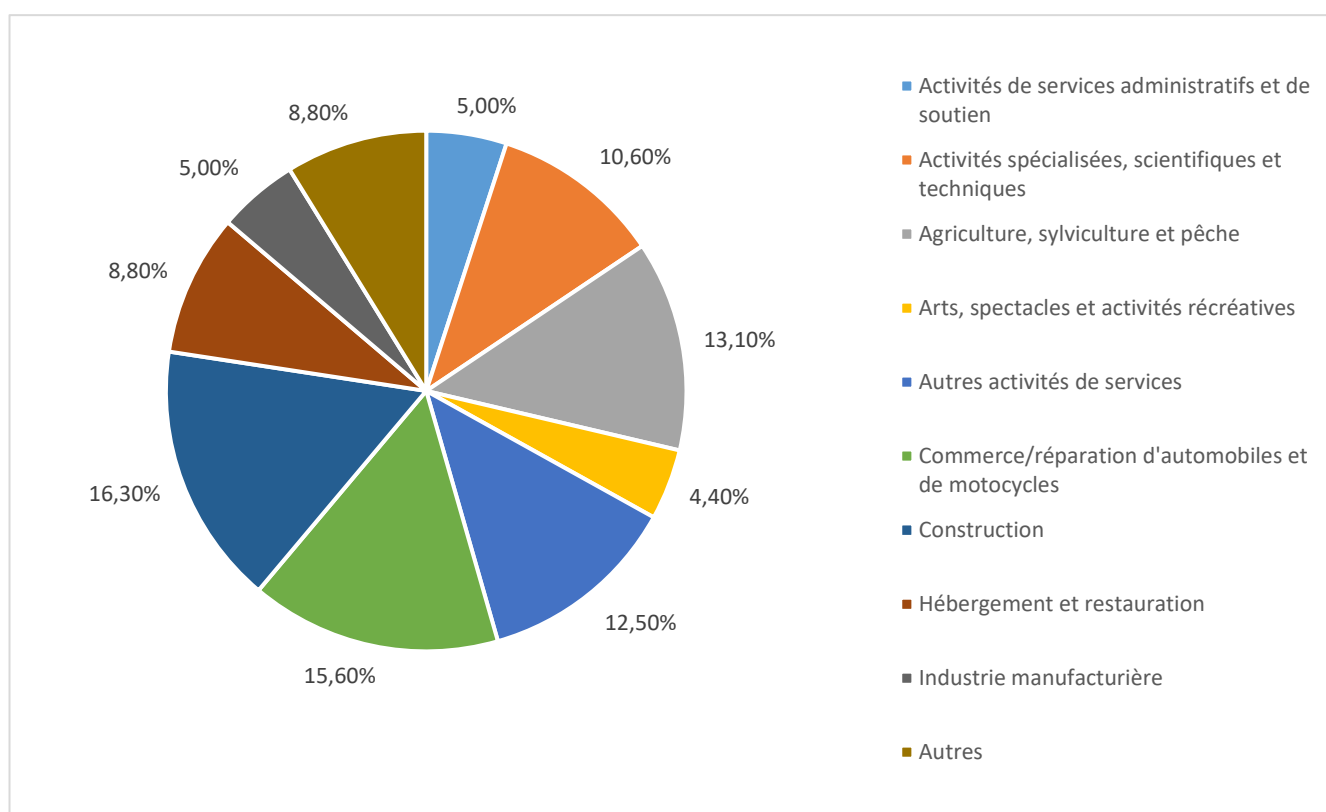
## 11 L'économie et l'emploi

### 11.1 Entreprises

#### 11.1.1 Les entreprises assujetties à la TVA

En 2018, la commune de Musson comptabilise 160 entreprises assujetties à la TVA, soit une augmentation de 10,3 % par rapport à 2008.

*Graphique 33 : Répartition des entreprises assujetties à la TVA - 2018 - STATBEL*



Musson se caractérise par plusieurs grands secteurs d'activités, à savoir :

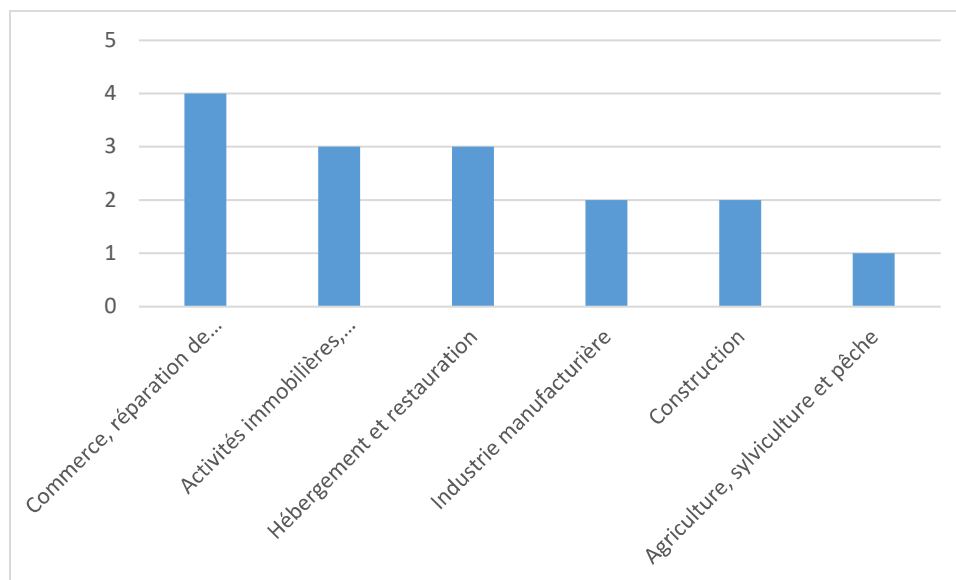
- **La construction** : 26 entreprises, soit 16,3 % des entreprises totales. A titre d'exemples, citons les entreprises Lentini Construction, Dumont Construction ou encore Ecomat Home.
- **Le commerce/réparation d'automobiles et de motocycles** : 25 entreprises, soit 15,6 % des entreprises totales. Plusieurs entreprises et garages sont présents sur le territoire de la commune de Musson, à savoir le garage de Lorraine à Signeux et les garages Paquit – Pneus et Vanden Eynde à Musson.
- **L'agriculture, sylviculture et pêche** : 21 entreprises, soit 13,1 % des entreprises totales. Citons la ferme pédagogique du Bueau ou l'entreprise de travaux agricoles Pierre Bonmariage.
- **Les autres activités de services** : 20 entreprises, soit 12,5 % des entreprises totales.



### 11.1.2 Les entreprises en faillite

Entre 2009 et 2019, 15 entreprises ont été reconnues en faillite sur le territoire communal.

**Graphique 34 : Répartition des sociétés en faillite par secteurs d'activités - 2009-2019 - INASTI**



Le secteur du commerce et de la réparation des véhicules automobiles et de motocycles est le plus touché, avec la perte de 4 entreprises. Il est suivi par ceux des activités immobilières, spécialisées et de services administratifs et de soutien, et de l'hébergement et de la restauration (3 entreprises). Les secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction comptabilisent chacun la perte de 2 entreprises entre 2009 et 2019. Dans une moindre mesure, le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche connaît la faillite d'une entreprise sur cette période.

Il importe de noter que ces dernières années, en 2018 et 2019, aucune entreprise n'a été reconnue en faillite sur la commune.

## 11.2 Emplois salariés

En 2021, la commune de Musson possède 312 postes salariés<sup>26</sup>, soit 15,2 % de la population active (2048 actifs). Comparativement à l'arrondissement de Virton (46,5 %) et la Région wallonne (66,7 %), la commune détient une part inférieure de salariés.

**Tableau 21 : Répartition des emplois salariés selon le secteur d'activité - 2011-2021 - WALSTAT**

Secteurs d'activités	Musson (2011)	Musson (2021)	Arrondissement de Virton (2021)	Région wallonne (2021)
Industrie	4,7 %	1,3 %	17,5 %	12,9 %
Agriculture, sylviculture et pêche	0,9 %	1,3 %	0,6 %	0,4 %
Construction	4,7 %	9 %	6,2 %	5,7 %

<sup>26</sup> Nombre de postes salariés assujetties à la sécurité sociale selon le lieu de travail

Commerce, transports et Horeca	9,4 %	10,3 %	16,5 %	20,2 %
Information et communication	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,6 %
Finances et assurances	0,4 %	1,0 %	1,0 %	1,7 %
Immobilier	0,0 %	0,6 %	0,4 %	0,6 %
Services spécialisés et administratifs	13,3 %	13,5 %	7,9 %	12,0 %
Administration, défense, enseignement, santé et social	64,8 %	<b>62,8 %</b>	46,1 %	41,7 %
Autres services	1,7 %	0,3 %	3,8 %	3,3 %

Le secteur comprenant le plus de salariés sur la commune de Musson est **l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social**, représentant 62,8 % de l'emploi salarié total – proportion communale bien supérieure à celles de l'arrondissement de Virton (46,1 %) et de la Région wallonne (41,7 %). La commune apparaît être bien dotée, en termes d'équipements scolaires. En effet, elle dispose d'une école communale à Mussy-la-Ville, trois écoles libres à Musson, Mussy-la-Ville et Signeulx, l'école fondamentale et l'école de l'enseignement spécial de la Communauté française de Musson. Elle dispose également de plusieurs services sociaux, représentant un nombre important d'emplois (administration communale, centre public d'action sociale, police, etc.)

Les secteurs d'activité ont évolué de manière différente entre 2011 et 2021. Tous les secteurs ont vu leur nombre d'emplois augmenter excepté le secteur de l'industrie et les autres services. Le secteur de la construction connaît l'évolution la plus importante (+ 4,3 points). Le secteur de l'industrie connaît l'évolution négative la plus importante (- 3,5 points).

### **11.3 Emplois indépendants**

En 2022, Musson compte également 197 indépendants, soit 9,6 % de la population active communale (2048 actifs). Cette proportion est inférieure à celles de l'arrondissement de Virton (15,0 %) et de la Région wallonne (19,7 %).

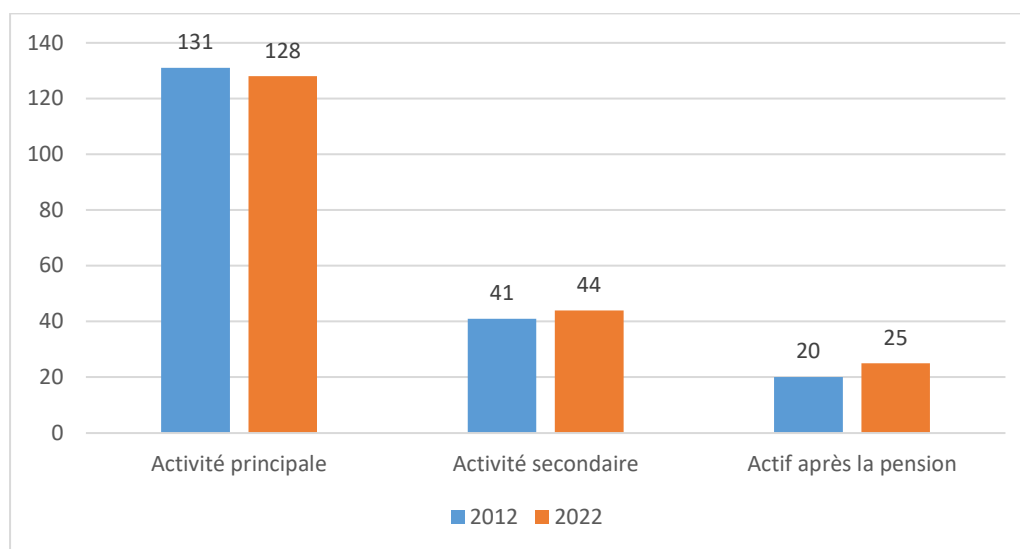
**Tableau 22 : Répartition de l'emploi indépendant par branche d'activité - 2012-2022 - INASTI**

Branches d'activités	Musson (2012)	Musson (2022)	%	Arrondissement de Virton (% , 2019)
Agriculture	27	31	15,7%	20,8 %
Pêche	0	0	0,0 %	0,0 %
Industrie	52	40	20,3 %	21,0 %
Commerce	59	48	<b>24,4 %</b>	26,8 %
Professions libérales	37	48	<b>24,4 %</b>	21,9 %
Services	16	26	13,2 %	9,0 %
Divers	1	4	2,0 %	0,4 %
<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>197</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

L'emploi indépendant de Musson se caractérise par deux grands secteurs d'activités : le commerce et les professions libérales, avec 48 indépendants dans chaque secteur, représentant chacun 24,4 % de l'emploi indépendant communal. Ils sont suivis par le secteur de l'industrie (20,3 %).

Comparativement à l'arrondissement de Virton, la commune détient une part plus élevée d'emplois dans les professions libérales (+ 2,5 points supplémentaires) et des services (+ 4,2 point supplémentaire). A l'inverse, elle compte moins d'indépendants dans le secteur agricole (- 5,1 points).

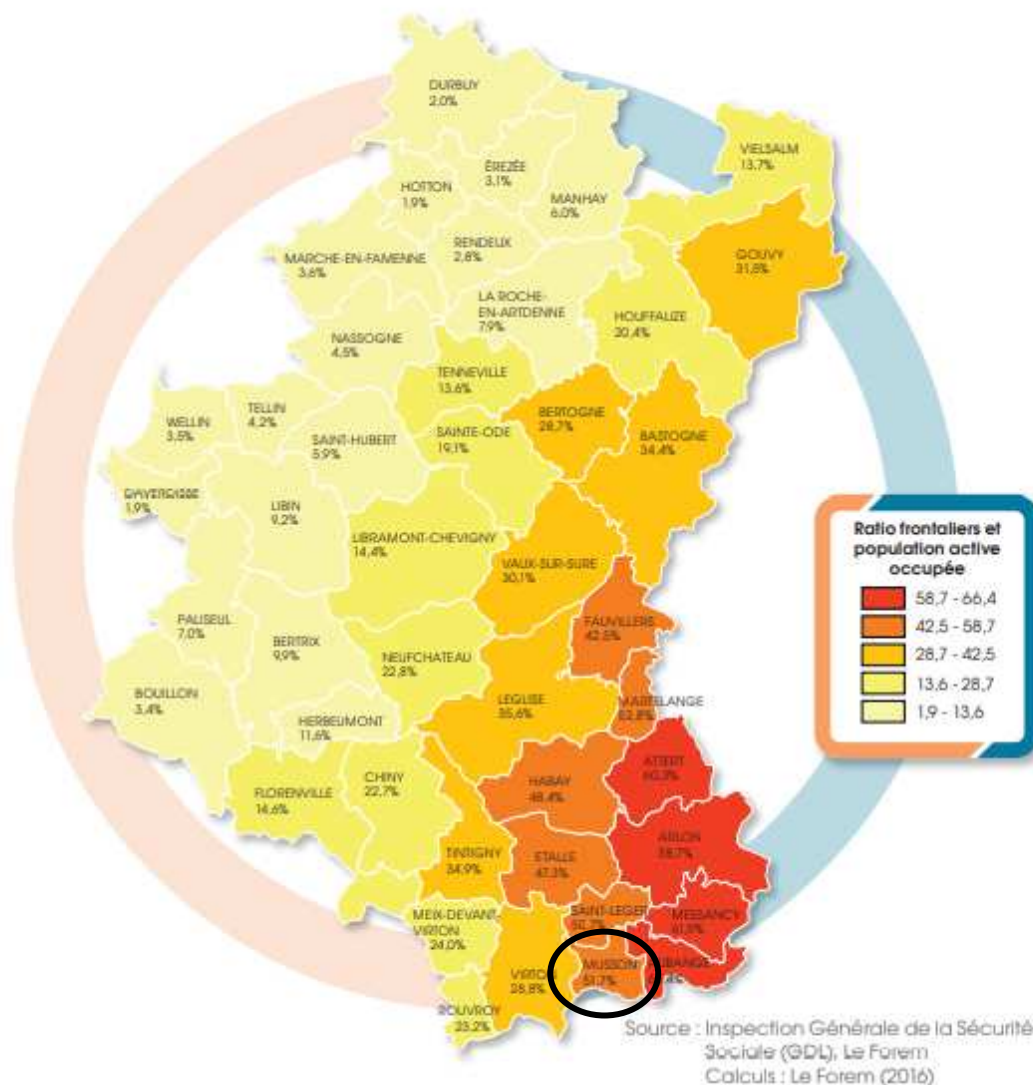
**Graphique 35 : Évolution de la nature de l'activité indépendante - 2012-2022 - INASTI**



Depuis 2012, le nombre d'indépendants au sein de la commune de Musson a légèrement diminué de 1,0 % (- 2 indépendants). Les activités principale et secondaire ont vu leur nombre d'indépendants augmenter sur la période. En effet, de plus en plus d'indépendants restent actifs après la pension (+ 5 indépendants) entre 2012 et 2022.

## 11.4 Emplois frontaliers

Figure 38 : Ratio de travailleurs frontaliers résidant en Province de Luxembourg et travaillant au Grand-Duché de Luxembourg - 2016 - REAL



Au regard de la carte ci-dessus, Musson se trouve dans la deuxième couronne en termes d'emploi frontalier. En 2016, 51,7 % de la population active communale travaillent au Grand-Duché de Luxembourg (GDL).

Les ratios de travailleurs frontaliers sur la population active occupée sont les plus importants le long de la frontière du GDL, et dans le sud de la Province de Luxembourg. Les communes d'Aubange (66,4 %), Messancy (61,9 %), Attert (60,3 %) et Arlon (58,7 %) connaissent les taux de travailleurs frontaliers les plus importants. Elles sont suivies par Martelange (52,8 %) et Musson (51,7 %).

## **11.5 Agglomération transfrontalière du Pôle Européen de Développement**

Il importe de noter une particularité du territoire. En effet, Musson est situé à la frontière de la France et du Grand-duché de Luxembourg. Depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, la principale activité de la région est le travail du fer, à savoir la métallurgie et la sidérurgie. De grosses usines ont été construites dans les trois pays. Cette activité va connaître un essor important pendant plus d'un siècle, s'inscrivant dans la révolution industrielle des pays européens. Cependant, peu après la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, l'ouverture des marchés et la concurrence forte provenant des autres continents, notamment les producteurs du Tiers-Monde, causa une crise économique et sociale. En effet, ces pays considéraient que la sidérurgie favoriserait leur « décollage économique ». Vers les années 1970, de nombreuses usines ferment leurs portes, notamment l'usine d'Athus, productrice de ronds à béton, en septembre 1977 – engendrant de graves conséquences sociales pour le Sud-Luxembourg belge. S'ajoutèrent les fermetures des usines de Cockerill à Réhon, « La Chiers » à Mont-Saint-Martin et Usinor Longwy, ainsi que la Société du Train Universel (STUL) de Longwy. L'instauration de la Division Anti-Crise au GDL a permis aux sidérurgistes de conserver leur emploi en effectuant des travaux d'utilité publique. Certaines entreprises ont alors « survécu » à la crise.

Afin de redynamiser l'économie, plusieurs projets furent mis à l'étude dans les années 1980-1990, notamment la création du Pôle Européen de Développement (PED), mis à disposition des investisseurs pour faire revenir l'emploi et la prospérité dans la région. Le PED apparaît comme un espace économique, industriel et commercial inter-frontalier situé autour des « 3 frontières » entre la Belgique, la France et le GDL. Les 25 communes<sup>27</sup> ayant créé le PED se sont ensuite regroupées en une agglomération transfrontalière du pôle européen de développement afin de favoriser les échanges socioculturels et économiques et de mettre en valeur leurs points communs et leur bassin de population d'environ 130.000 habitants.

De nombreuses entreprises sont aujourd'hui installées au PED, mais aussi des espaces commerciaux, dont des grandes surfaces telles que le Pôle Europe à Mont-Saint-Martin, en France. Le terminal conteneurs d'Athus, la réalisation d'un Parc International d'Activités sur 400 hectares sont également actifs sur le site. Ce dernier est aujourd'hui un site d'activité économique, commerciale et de transit (échange France-GDL).

## **11.6 Parcs d'activités économiques**

La commune dispose d'une zone industrielle à Musson, appelé zoning de Palgé, accueillant quelques entreprises, notamment Ecomat Home (entreprise de construction) et d'une autre zone située le long de la N88 à la sortie de Baranzy, qui comprend le parc à conteneurs et un garage/station-service.

Il est situé, après le chemin de fer, sur l'ancien site minier de Musson. Ce zoning n'est pas attrayant et non équipé sauf sur la zone reprenant les hangars existants. Son accessibilité est très compliquée (mauvaise localisation, bout du village, accès traversé par la chemin de fer, reste du zoning pas équipé, risque de pollution du sol puisque ancien site minier, ... ). Ce zoning est reconnu, donc c'est le Fonctionnaire délégué qui est l'autorité compétente pour y délivrer des

---

<sup>27</sup> L'Agglomération transfrontalière du pôle européen de développement regroupe 25 communes dont 4 communes belges (Aubange, Messancy, Musson, Saint-Léger), 18 communes françaises dont toutes celles de la Communauté d'agglomération de Longwy (Chenières, Cons-la-Grandville, Cosnes-et-Romain, Cutry, Gorcy, Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny-Godbrange, Laix, Lexy, Longlaville, Longwy, Mexy, Mont-Saint-Martin, Morfontaine, Réhon, Saulnes et Ugné) et 3 communes luxembourgeoises (Differdange, Kaërleng, Pétange).



permis. Pour permettre son développement, il faudrait équiper cette zone. Toutefois dans un but de continuer la liaison Halanzy-Musson, une jonction voie lente du zoning vers le musée pourrait être réalisée.

### **11.7 Agence Locale pour l'Emploi – Titres services**

Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires et plans communaux, Musson dispose d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE) – Titres services. Elle est subdivisée en deux activités principales :

- La gestion des chèques ALE et l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'emploi ;
- La gestion des titres-services.

L'ALE gère également le service de repassage « La Repasserie » sur la Place de l'Abbé Goffinet à Musson, depuis le 31 mars 2008. Le principe est de déposer sa manne de repassage et de la récupérer, une fois le linge repassé.

A travers son PST, la commune de Musson souhaite « favoriser la création et le maintien de l'emploi sur la commune » en offrant une aide financière à l'ALE, à hauteur de 35.000 € par an.

### **11.8 Éléments de synthèse**

<b>Entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>160 entreprises</b> assujetties à la TVA (+ 10,3 % depuis 2008) ;</li> <li>• <b>Grands secteurs d'activités</b> : La construction (16,3 %), le commerce/réparation d'automobiles et de motocycles (15,6 %), l'agriculture, sylviculture et pêche (13,1 %) et les autres activités de services (12,5 %) ;</li> <li>• <b>15 entreprises en faillite</b> entre 2008 et 2019 ;</li> <li>• <b>Secteur le plus touché par la faillite</b> : le commerce/réparation d'automobiles et de motocycles ;</li> </ul>
<b>Emplois salariés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>312 postes salariés</b> sur le territoire (15,2 % de la population active) ;</li> <li>• <b>Grand secteur salarial</b> : Administration, défense, enseignement, santé et le social (62,8 % de l'emploi salarié total)</li> <li>• Diminution du nombre d'emplois salariés dans l'industrie et les autres services ;</li> </ul>
<b>Emplois indépendants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>197 indépendants</b> (9,6 % de la population active) ;</li> <li>• <b>Deux grands secteurs</b> : Le commerce et les professions libérales (24,4 % de l'emploi indépendant pour chaque secteur) ;</li> <li>• <b>Augmentation du nombre d'indépendants actifs après la pension</b> (+ 5 indépendants depuis 2012) ;</li> </ul>
<b>Emplois frontaliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>51,7 % de la population active qui travaillent au Grand-Duché de Luxembourg</b> ;</li> </ul>
<b>Structures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence du zoning de Palgé ;</li> <li>• Présence d'une <b>Agence Locale pour l'Emploi</b> (mise en place de la Repasserie) et Titres Services ;</li> </ul>

<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ancrage de l'emploi local actuellement fortement dépendant du Grand-Duché du Luxembourg ;</b></li><li>• <b>Potentialités à l'appartenance au Pôle Européen de Développement ;</b></li><li>• <b>Volonté communale de favoriser la création et le maintien de l'emploi sur la commune.</b></li></ul>
--	---

## 12 Le tourisme

### 12.1 Structures d'encadrement

Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires communaux, Musson fait partie de la **Maison du Tourisme de Gaume** et du **Parc naturel de Gaume** qui ont pour objectif la valorisation du territoire. De plus, elle dispose de deux **Syndicats d'Initiatives, actifs sur les localités de Musson et Mussy-la-Ville**, organisant diverses activités et manifestations sur le territoire.

### 12.2 Structures d'hébergement

L'offre en hébergements touristiques sur la commune de Musson est peu développée et peu diversifiée. Il est possible de citer :

- Les deux gîtes/meublés de « Chez Pépère Adrien » à Willancourt d'une capacité maximale de 9 chambres chacun. Chaque gîte est classé 3 épis, traduisant de la bonne qualité de l'accueil<sup>28</sup> ;
- Les trois gîtes ruraux de la Ferme du Tilleul à Musson d'une capacité maximale de 24 personnes. Chaque gîte (Le Corps de Logis, le Fenil et le Four à Pain) dispose également de 2 épis<sup>29</sup>.

Il s'agit ici uniquement des établissements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (CGT).

Aucune donnée sur le nombre d'arrivées et de nuitées n'est disponible pour la commune de Musson, en raison du nombre insuffisant d'établissements touristiques.

### 12.3 Restauration et cafés

En termes de restauration, la commune de Musson dispose d'une offre peu développée. Elle compte plusieurs friteries à Musson (les friteries « Au P'tit Pont » et « La Mussonaise »), à Signeux (Friterie « La Frite Gaumaise ») et à Baranzy (« La Pause Sandwich »). Elle compte également deux pizzerias à Musson (« Chez Nono » et « Pizza Casa ») et un kebab à Musson (Kebab Alibaba).

Quelques bars animent la commune tels « The New Time » et « Chez Mu » à Musson, « Le Tacot » à Mussy-la-Ville et « Butterfly » à Signeux.

### 12.4 Activités et points d'intérêt

#### Foire aux Livres :



Tous les premiers week-ends d'octobre, le Syndicat d'Initiative de Musson organise sa **Foire aux Livres**, au sein du Centre sportif et culturel. Durant tout le week-end, des animations sur un thème particulier sont organisées. L'édition 2019 avait pour thématique « L'envol des couleurs ». Des ateliers « créations en couleurs » toutes techniques étaient proposés au public (peinture aquarelle, acrylique, dessins...), chaque visiteur pouvant participer à la composition d'une fresque géante. Des illustrateurs ont exposé leurs œuvres. D'autres ateliers ont été organisés tels que l'atelier « origami » ou encore la calligraphie.

De plus, des organismes et associations participent à la foire, afin de rencontrer le public. Citons le service du livre luxembourgeois, une quarantaine d'auteurs et

<sup>28</sup> Source : Maison du Tourisme de Gaume

<sup>29</sup> Source : Gîtes de Wallonie

éditeurs, l'académie du patois gaumais, des bouquinistes, l'espace public numérique ou encore la bibliothèque communale.

#### **Fête gaumaise :**

Tous les troisièmes dimanches de mars, le Syndicat d'Initiative de Musson organise sa **Fête gaumaise**. Se déroulant au sein du Centre sportif et culturel, il est possible de rencontrer et découvrir le savoir-faire d'artisans et artistes, de déguster des produits de bouche. A 12h00, la traditionnelle potée gaumaise est servie.

#### **Musée minier métallurgique Musson-Halanzy :**

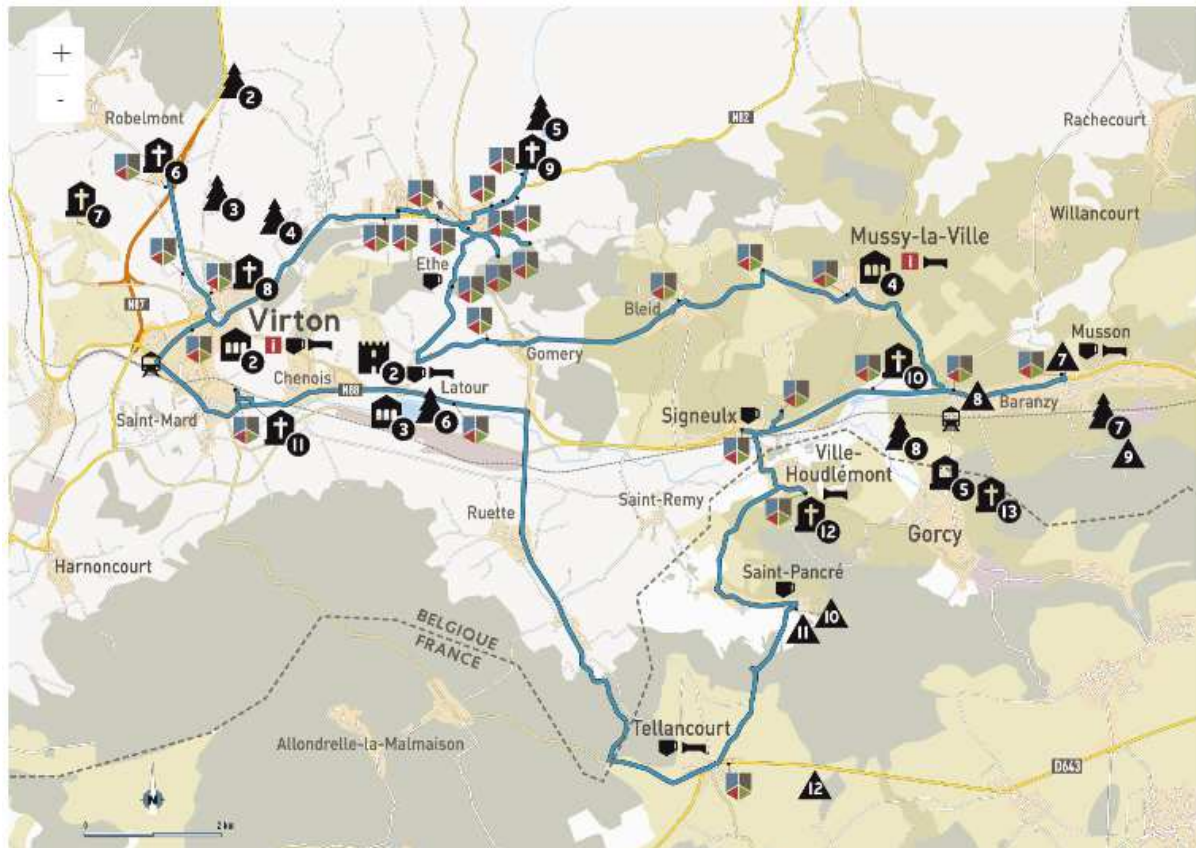
Le **musée minier métallurgique** (implanté sur une parcelle communale) vise à valoriser le patrimoine industriel régional centré sur l'exploitation du minerai de fer lorrain. Après avoir été hébergé un temps chez un particulier à Halanzy, la collection a pris place dans un bâtiment à Musson. Outre l'espace muséal, le nouveau bâtiment dispose d'un espace polyvalent de 250 m<sup>2</sup> ainsi que d'équipements sanitaires, HoReCa et de réunion permettant l'organisation d'activités en tous genres : expositions temporaires, bourses, repas, spectacles vivants, ateliers participatifs, etc.

Tel qu'il est inscrit dans le PST de la commune, Musson souhaite développer les activités culturelles sur son territoire en soutenant financièrement le musée minier à hauteur de 5.000 € (en 2021) et en promouvant de manière générale le patrimoine minier local.

#### **Patrimoine militaire et chemins de mémoire :**

Les localités de Signeulx, Baranzy, Musson et Mussy-la-Ville sont marquées par l'évènement militaire de la bataille des frontières, ayant eu lieu fin août 1914, au début de la première guerre mondiale. Les Français sont venus sur le territoire mussonnais pour affronter l'armée allemande et y ont subi de lourdes pertes. Cet évènement historique explique la présence du cimetière militaire de Baranzy, les tombes des volontaires au sein du cimetière communal de Mussy-la-Ville, les monuments aux morts de Mussy-la-Ville et Musson, et la stèle de Guy de Larigaudie au bois de Musson.

Figure 39 : Circuit "Pays de Gaume et du Haut-Longuyonnais" - Chemins de Mémoire



Le Pays de Gaume et du Haut-Longuyonnais a été marqué par les combats à Etthe et à Baranzy. D'une distance de 55 kilomètres, le circuit permet de suivre les traces des soldats et civils et de découvrir l'histoire particulière et peu connue de la Bataille des frontières d'août 1914.

**Le Chemin transfrontalier des Mines de fer :**

Voir description au point 4 (dynamique transcommunale et transfrontalière)



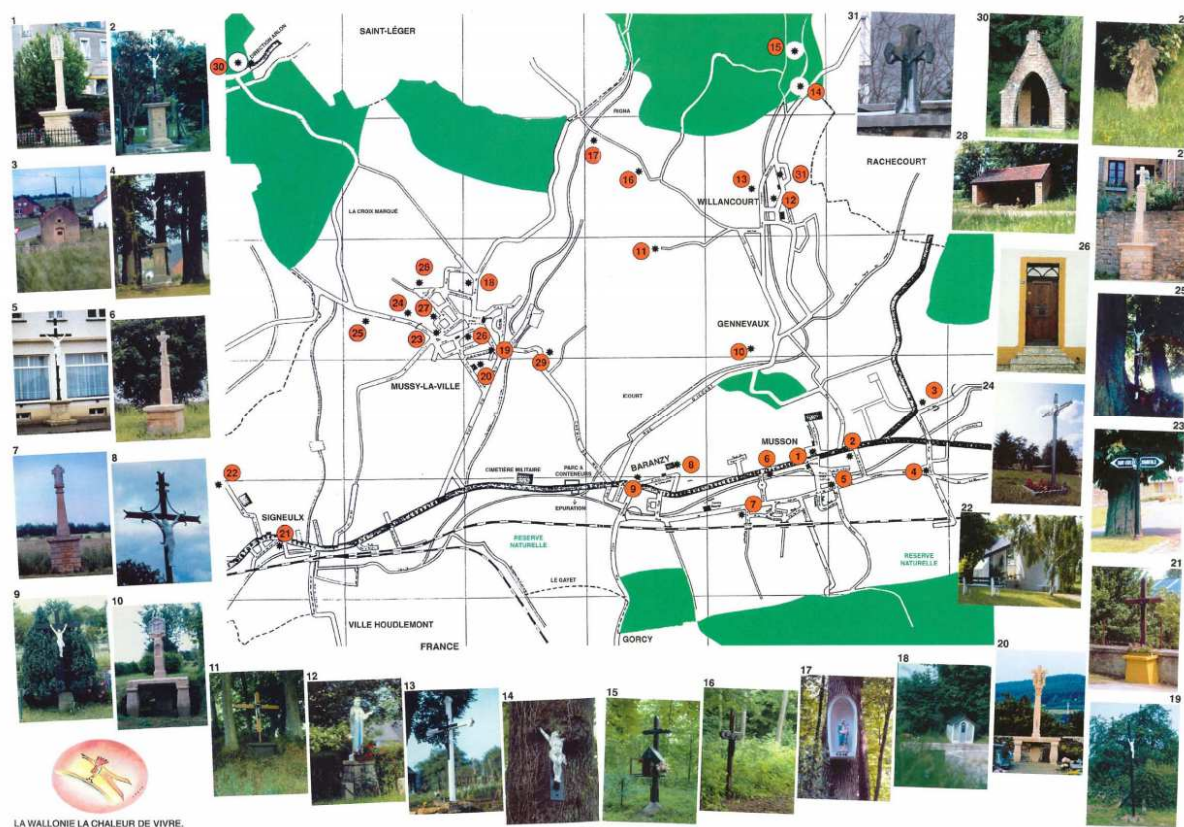
### **Itinéraire cyclo sur la Lorraine :**

En 2015, un itinéraire cyclo de 250 km a été balisé sur le territoire transfrontalier de la Lorraine Gaumaise. Ce parcours se décline en 5 boucles :

- La Hotteuse (Herbeumont, Chiny, Florenville, Muno) : 58 km pour un dénivelé de 770 m ;
- L'Orval (Virton, Orval, Florenville Jamoigne, Étalle) : 78 km pour un dénivelé de 1.10 m ;
- La Butineuse (Virton, Étalle, Saint-Léger, Musson) : 61 km pour un dénivelé de 800 m ;
- La Gaumaise (Montmédy, Gérrouville, Montquintin, Torgny) : 48 km pour un dénivelé de 910 m ;
- La Charmois (Montmédy, Marville, Louppy-sur-Loison, Quincy-Landzécourt) : 43 km pour un dénivelé de 720 m.

### **Balade des calvaires :**

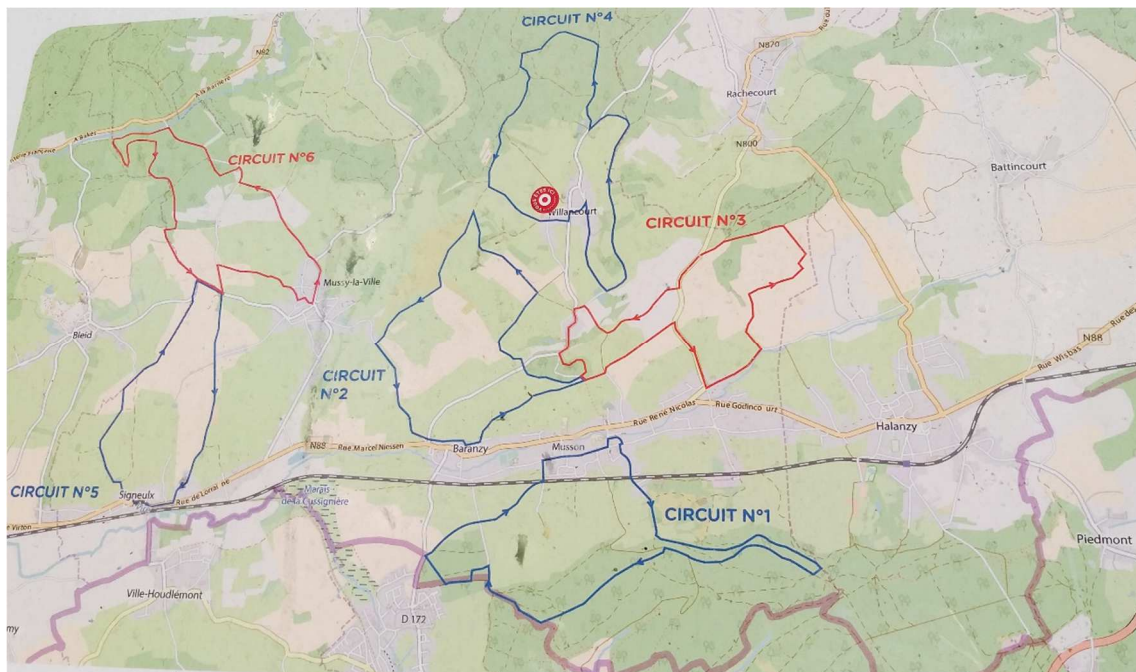
Figure 40 : Itinéraire de la balade des calvaires - Administration communale



Il est possible de partir à la découverte du patrimoine populaire wallon de Baranzy, Gennevaux, Musson, Mussy-la-Ville, Signeux et Willancourt à travers **la balade des calvaires**. Le syndicat d'initiatives de Musson a élaboré un livret explicatif sur l'itinéraire et les 31 arrêts et calvaires à découvrir sur la commune.

**Les promenades balisées sur le territoire communal :**

*Figure 41 : Itinéraire des 6 promenades balisées - Administration communale*



Musson offre de multiples possibilités de promenades, notamment six randonnées pédestres, variant de 6 km à 9,3 kilomètres :

- **Promenade n°1 « Guy de Larigaudie »** : 9,3 km – 2h45, au départ de la place de Musson, pour un dénivelé de 257 m ;
- **Promenade « Icourt » n°2** : 8 km – 2h00, au départ de l'église de Baranzy, pour un dénivelé de 188 m ;
- **Promenade « La Grande Fin » n°3** : 8,1 km – 1h45, au départ de l'aire de repos de Gennevaux, pour un dénivelé de 181 m ;
- **Promenade « Bois de la Brûlure » n°4** : 8,7 km – 2h00, au départ de l'église de Willancourt, pour un dénivelé de 221 m ;
- **Promenade « Vallon du ruisseau de la Rosière » n°5** : 6 km – 1h30, au départ de l'église de Signeux, pour un dénivelé de 122 m ;
- **Promenade « Mussy par le Trou des Maquisards » n°6** : 9,2 km – 2h30, au départ de la place de Mussy-la-Ville, pour un dénivelé de 245 m.

## 12.5 Éléments de synthèse

<b>Structures d'encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison du Tourisme de Gaume ;</li> <li>• <b>Deux syndicats d'initiatives</b> : Musson et Mussy-la-Ville ;</li> </ul>
<b>Structures d'hébergement et restauration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelques gîtes ruraux reconnus à Willancourt et Musson ;</li> <li>• Quelques friteries, pizzerias et bars sur le territoire communal ;</li> </ul>
<b>Activités et points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Foire aux Livres les 1ers week-ends d'octobre ;</li> <li>• La Fête Gaumaise le 3ème dimanche de mars ;</li> <li>• <b>Culture</b> : Musée minier métallurgique Musson-Halanzy ;</li> <li>• <b>Nombreux chemins de randonnées</b> : Chemins de Mémoire (55 km), itinéraire cyclo sur la Lorraine (circuit la Butineuse – 61 km), balade des calvaires, 6 randonnées pédestres balisées variant de 6 à 9,3 km ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Offres en hébergements touristiques et de restauration peu développées ;</b></li> <li>• <b>Développement d'un tourisme vert misant sur la mise en valeur du patrimoine historique ;</b></li> <li>• <b>Nombreuses promenades balisées et projet d'une liaison cyclo-piétonne avec Aubange ;</b></li> <li>• <b>Volonté communale de développer les activités culturelles sur le territoire.</b></li> </ul>

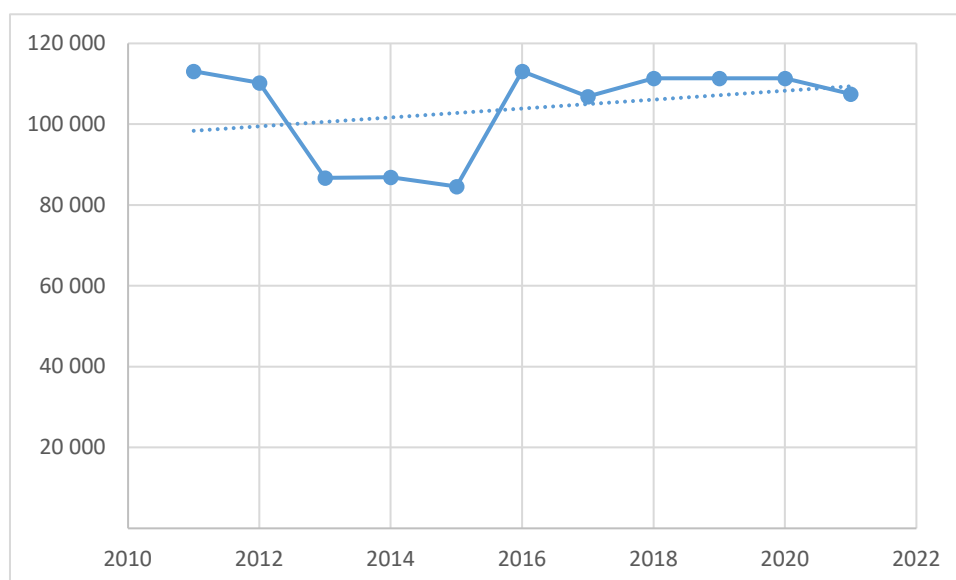
## 13 Agriculture

L'analyse portant sur la situation agricole de la commune de Musson repose essentiellement sur des données de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAP Ruralité - CAPRU). Certains indicateurs ont été mis à jour, nous permettant d'avoir des données plus récentes (2019). Pour d'autres, comme le profil des exploitants agricoles ou la main d'oeuvre agricole, les seules statistiques sont disponibles jusqu'en 2008-2009. Bien que celles-ci ne soient pas les plus récentes, il nous est apparu important de les traiter afin d'avoir une vue d'ensemble et de comprendre la dynamique étudiée. Ces données relativement anciennes sont néanmoins à nuancer.

### 13.1 Surface agricole utilisée

En 2021, la Surface Agricole Utilisée (SAU) de Musson s'élevait à 1.075 hectares, soit 30,4 % du territoire communal.

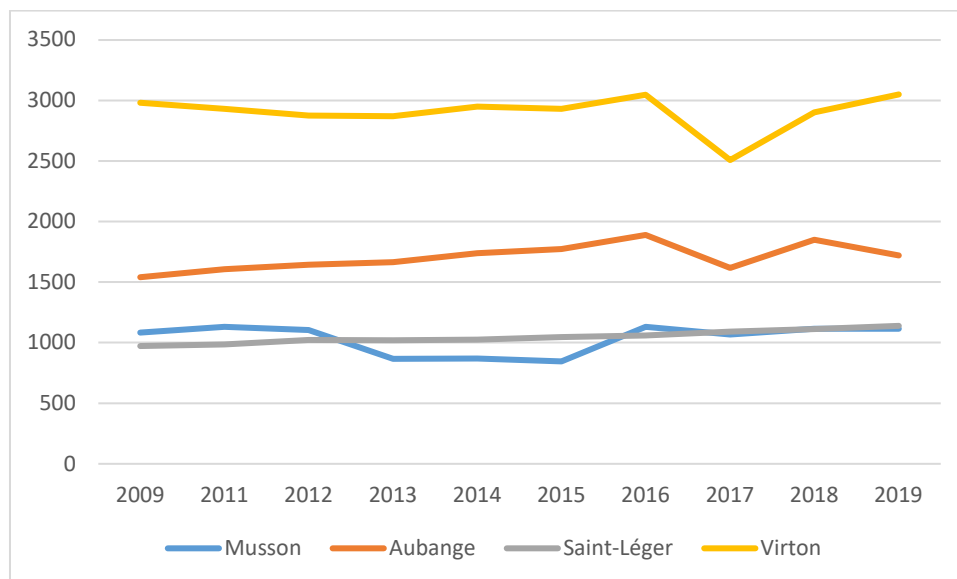
Graphique 36 : Évolution de la surface agricole utilisée - 2011-2021 – CAPRU



Depuis 2011, la SAU communale est passée de 1.131 à 1.075 hectares, soit une diminution relative de 4,9 % (+ 56 hectares). L'année 2012 marque le début d'une diminution de la SAU jusqu'en 2016 où elle atteint sa valeur maximale (1.130 hectares).

### **Comparaison de la surface agricole utilisée communale avec celles de la micro-région :**

*Graphique 37 : Évolution de la surface agricole au sein de la micro-région – 2008-2019 – CAPRU*



Sur la période 2009-2019, toutes les communes de la micro-région ont vu leur SAU augmenter, en réponse à un besoin de terres agricoles. Aubange connaît l'évolution la plus importante (+ 11,7 % depuis 2009).<sup>30</sup>

En 2019, la SAU communale se situe sous la moyenne de la micro-région, se rapprochant de celle de Saint-Léger. Virton connaît la SAU la plus importante de la micro-région.

### **Structure de la SAU :**

En 2019, la SAU communale est majoritairement composée de superficies toujours couvertes d'herbes, soit des pâtures et prairies permanentes (84 %). 174 hectares sont dédiés à des terres arables, notamment pour des céréales pour le grain et pour des fourrages.

Quelques hectares sont destinés aux légumineuses récoltées en grains secs, aux cultures industrielles, aux jachères et aux pommes de terre.

La superficie agricole utilisée moyenne des exploitations pour la commune est de 90 hectares.

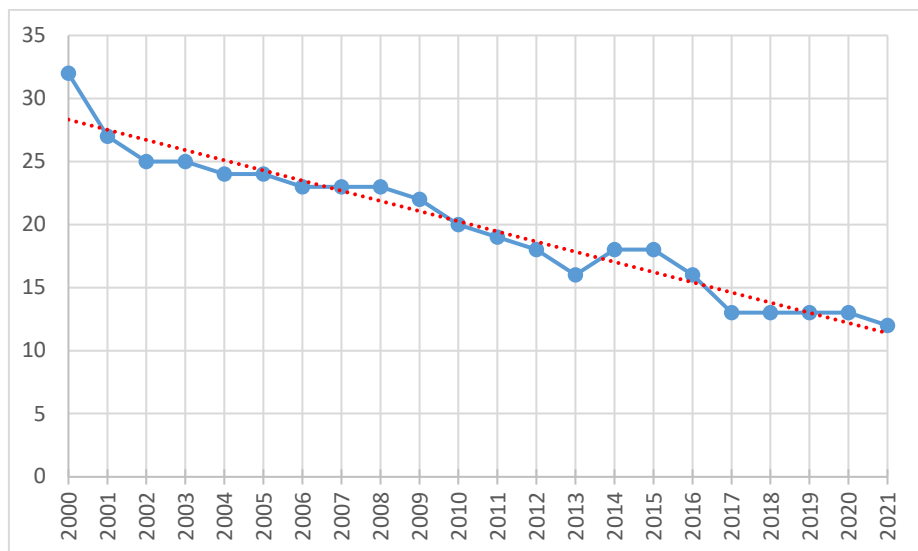
<sup>30</sup> En 2021, il y a une légère diminution du SAU pour Musson, qui passe de 1.123 hectares en 2020 à 1.075 hectares en 2021, et Virton, qui passe de 3.049 hectares en 2020 à 3.015 hectares en 2021. Pour les autres communes de la micro-région, leur SAU continue d'augmenter progressivement. (CAPRU)



## 13.2 Situation des exploitations agricoles

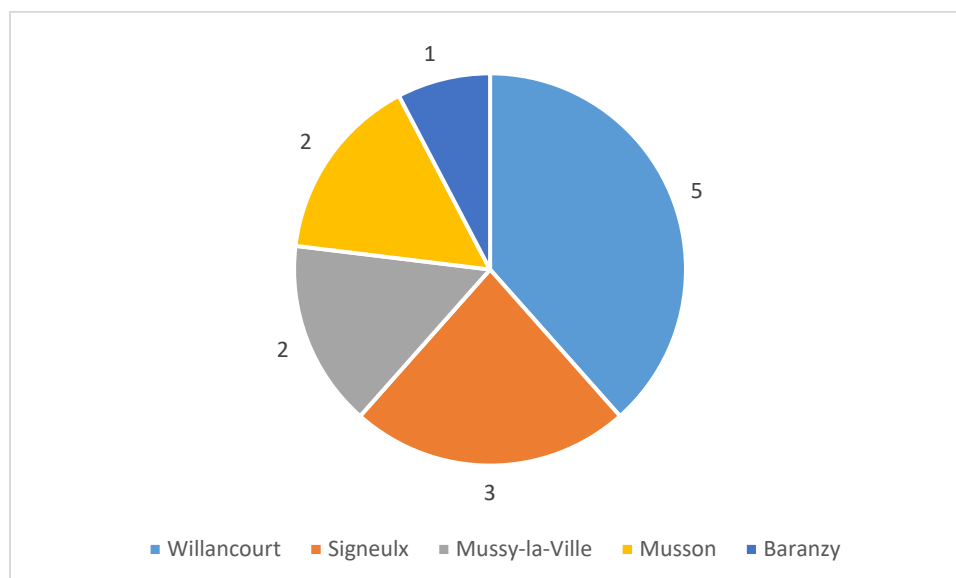
### 13.2.1 Les exploitations agricoles

*Graphique 38 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles - 2000-2019 - CAPRU*



En 2021, la commune de Musson comptabilise 12 exploitations agricoles. Depuis 2000, l'évolution de ce nombre est en forte baisse (- 62,5%), avec une diminution 20 entreprises. Depuis 2017, le nombre d'exploitations agricoles semble se stabiliser. Cependant, en 2021, on constate une légère baisse avec une exploitation agricole en moins.

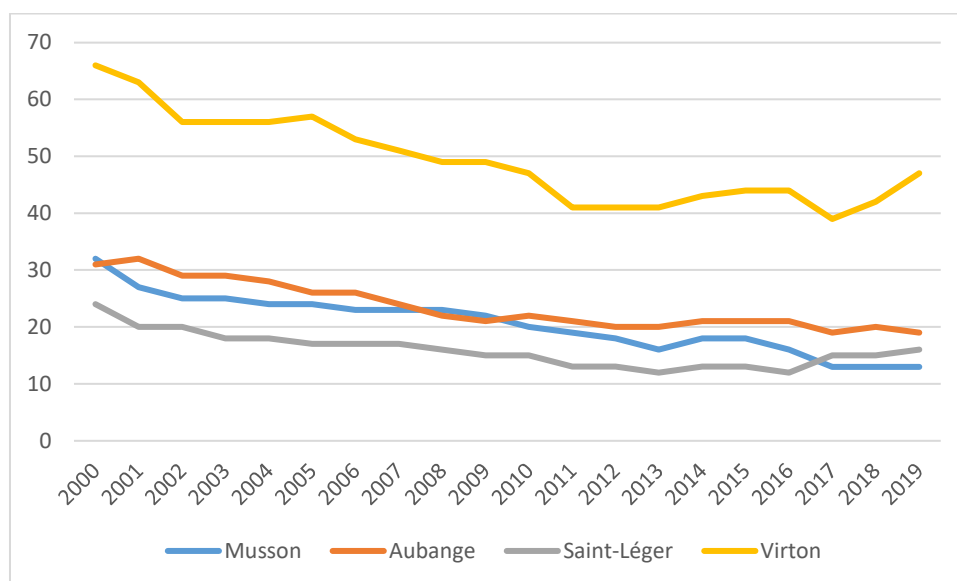
*Graphique 39 : Répartition des exploitations agricoles par localités - 2020 - Administration communale*



Les exploitations agricoles de Musson se situent en majorité à Willancourt, avec 5 exploitations agricoles. La commune en recense 3 à Signeux, 2 à Mussy-la-Ville, 2 à Musson et 1 à Baranzy.

**✚ Comparaison du nombre d'exploitations agricoles avec ceux de la micro-région :**

**Graphique 40 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles au sein de la micro-région - 2000-2019 - CAPRU**



A l'échelle de la micro-région, on constate que toutes les communes ont vu leur nombre d'exploitations agricoles diminuer – Musson connaissant la plus forte diminution (- 59,4 %). La commune est suivie par Aubange, avec une baisse relative de 38,7 % entre 2000 et 2019. <sup>31</sup>

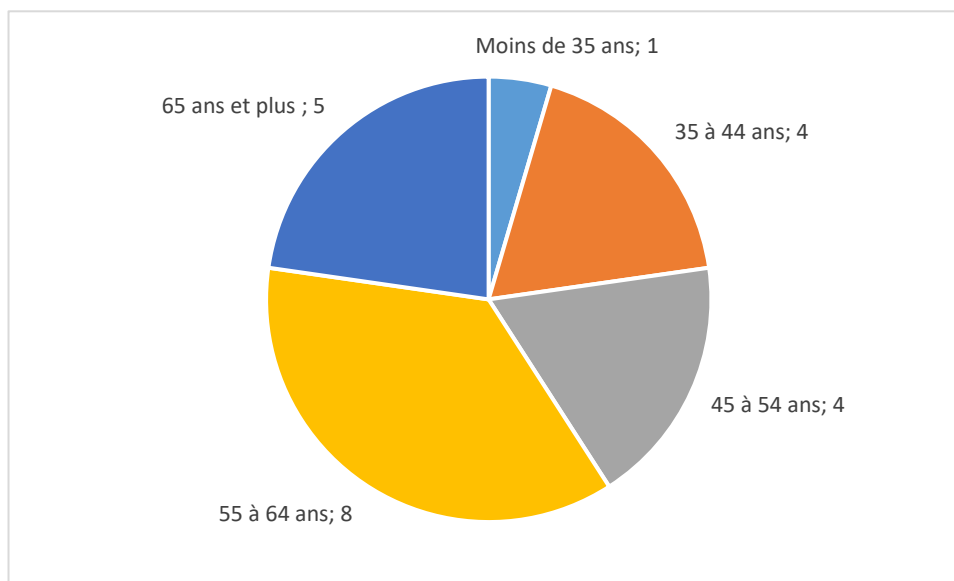
En termes de nombre d'exploitations, Musson se situe sous la moyenne de la micro-région, détenant le nombre le plus faible. A l'inverse, Virton connaît le nombre le plus important sur la période, avec 47 exploitations en 2019.

### 13.2.2 Profil des exploitants agricoles

En 2012, une grande majorité des exploitants agricoles étaient des personnes physiques (94 %). La commune comptabilisait une exploitation dont l'exploitant était une personne morale.

<sup>31</sup> En 2021, le nombre d'exploitation total diminue à Virton, passant de 47 entreprises en 2020 à 42 en 2021, tandis que les autres communes gardent un nombre d'exploitation agricole stable. (CAPRU)

*Graphique 41 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des exploitants - 2009 - CAPRU*



En 2009, plus de 59 % des exploitants sont âgés de 55 ans et plus. Il n'y a qu'un seul chef d'exploitations de moins de 35 ans. Ne disposant pas de données plus récentes, on peut imaginer un vieillissement de cette population agricole en 2020, déjà « âgée » en 2009. La question du renouvellement des générations se pose alors.

### **13.3 Main d'œuvre agricole**

En 2011, la main d'œuvre agricole totale<sup>32</sup> s'élève à 35 personnes. Cette dernière a diminué de 22,2 % par rapport à 2008 (- 10 unités). En 2012, la main d'œuvre totale en unité de travail annuel (UTA) s'élevait à 20.

### **13.4 Productions agricoles**

L'agriculture de Musson se tourne essentiellement vers l'élevage bovin (1.674 bovins recensés en 2021) pour la production de viande et l'élevage de volailles (3000 volailles recensées en 2021).

<sup>32</sup> Main d'œuvre totale = Main d'œuvre familiale (exploitant, conjoint, membre de la famille) + main d'œuvre non-familiale occupée régulièrement (temps plein et partiel) et irrégulièrement (saisonnier, occasionnel, travailleur des entreprises de travaux agricoles)

## **13.5 Circuits courts**

### **+ Ferme pédagogique du Bueau (Baranzy) :**

La ferme du Bueau est une ferme biologique de bovins (Blanc Bleu, Limousins et Salers), ovins (Roux ardennais), porcins et volaille, située à Baranzy. Elle est également spécialisée dans la culture d'épeautre, d'avoine et de fraises. Elle se distingue également pour sa ferme pédagogique et propose des découvertes ludiques de la vie à la ferme, des rencontres avec les animaux, la découverte des cultures et des explications sur le matériel agricole. Il est possible d'y fêter les anniversaires pour les enfants ou d'acheter les produits du terroir directement à la ferme, les samedis matin.

### **+ Diversi'Gaume :**

Diversi'Gaume est un projet du Parc naturel de Gaume, financé par les fonds européens. L'objectif général du projet est de développer les filières de diversification agricole en place et d'en créer de nouvelles en vue de renforcer économiquement le secteur agricole local et de proposer davantage de produits locaux de qualité. Ce projet a également pour ambition de développer la filière bovine gaumaise en valorisant la viande des bovins élevés en agriculture biologique et en la commercialisant sous certification bio.

### **+ Boucherie Charcuterie Yvon Lefebvre (Musson) :**

Yvon Lefebvre est un producteur de pâté gaumais labellisé et de salaisons. Il est possible de trouver l'ensemble de ses produits au sein de sa boucherie-charcuterie, à Musson.

### **+ Le Rucher du Paradis – François Rongvaux (Baranzy) :**

Le Rucher du Paradis propose du miel de printemps et d'été. François Rongvaux est aussi animateur de l'école d'apiculture « Les Ruchers Sud-Luxembourg » à Saint-Léger. Il est spécialisé en élevage de reines et en production de jeunes colonies. Tous les miels sont analysés. Il est possible de visiter les installations en groupe (maximum 20 personnes) sur demande, d'avril à septembre. Il est possible de trouver les produits du rucher directement à la ferme (le samedi) ou dans différents magasins gaumais : la Ferme du Bueau à Baranzy, la Ruche qui dit oui à Saint-Léger, la ferme de la Civanne à Rossignol, la ferme du Marronnier à Muno, la Halle de Han à Tintigny, le Marché des Saveurs à Aix-sur-Cloie, l'épi-cerise à Chiny, Tout un fromage à Arlon et au sein de la Fête du miel (le troisième dimanche de septembre) à Saint-Léger.

### **+ Frédéric Thiery (Mussy-la-Ville) :**

Frédéric Thiery est un producteur de salaisons artisanales (pâté gaumais, saucisses fumées à l'ancienne, saucisson gaumais). Entreprise familiale basée à Mussy-la-Ville depuis 1922, le producteur sauvegarde les recettes transmises depuis trois générations et continue de promouvoir la tradition gaumaise.

### **+ Lauradis :**

Reconvertie en maraîchère, Laura Geraerts propose des fruits et légumes bio dans son magasin « Lauradis », situé à Signeulx. Le magasin est ouvert les mardis et vendredis de 14h00 à 19h00.

**✚ Des évènements locaux (Fête gaumaise) qui promeuvent le terroir :**

Le troisième dimanche de mars, Musson organise sa **Fête gaumaise** au sein du Centre sportif et culturel, où il est possible d'y rencontrer et découvrir le savoir-faire d'artisans et artistes, de déguster des produits de bouche, notamment la traditionnelle potée gaumaise.

**13.6 Éléments de synthèse**

<b>Surface agricole utilisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SAU 2021</b> : 1.075 hectares (+ 4,9 % depuis 2011) ;</li> <li>• SAU communale sous la moyenne de la micro-région ;</li> <li>• SAU composée de <b>superficies toujours couvertes d'herbe</b> (84 %) et de <b>terres arables</b> (14 %).</li> </ul>
<b>Situation des exploitations agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>12 exploitations en 2021</b> (- 62,5 % depuis 2000) ;</li> <li>• Willancourt, localité détenant le plus d'exploitations ;</li> <li>• Stabilisation du nombre d'exploitations depuis 2017 ;</li> <li>• Nombre le plus faible d'exploitations de la micro-région ;</li> </ul>
<b>Main d'œuvre et productions agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Exploitants agricoles vieillissants</b> ;</li> <li>• 1 exploitant de moins de 35 ans en 2009 ;</li> <li>• <b>Main d'œuvre agricole totale</b> : 20 en 2012 ;</li> <li>• Agriculture communale essentiellement tournée vers l'<b>élevage bovin</b> (1.674 bovins) et l'élevage de volailles (3000 volailles) ;</li> </ul>
<b>Diversification agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Activités de diversification agricole sur la commune</b> : ferme pédagogique, Diversi-Gaume</li> <li>• <b>Productions locales</b> : salaisons artisanales, apiculteur, évènements locaux faisant la promotion du terroir ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuite de la valorisation de la diversification agricole</b> ;</li> <li>• <b>Renouvellement des générations des agriculteurs</b> ;</li> <li>• <b>Pérennisation des exploitations agricoles sur le territoire.</b></li> <li>• <b>Avenir des terres agricoles</b></li> <li>• <b>Maintien agriculture familiale</b></li> </ul>



## **15 Forêt**

*La majorité des éléments ci-dessous sont issus du premier Programme Communal de Développement Rural de Musson, réalisé en décembre 2008.*

### **15.1 Caractéristiques générales**

Les 9,62 km<sup>2</sup> de propriétés boisées de la commune de Musson sont gérées par la Division Nature et Forêts de la Région wallonne et, plus particulièrement, par le cantonnement de Virton.

L'étendue des bois communaux de Musson soumis au régime forestier est de 816,65 hectares.

On comptabilise 95 % de feuillus, 4 % de résineux et 1 % de non-productifs.

Les espèces de résineux rencontrés sont l'épicéa (76 %), le mélèze (17 %) et le douglas (6,5 %).

Les feuillus sont cultivés en futaies jardinées c'est-à-dire par régénération naturelle, les âges et les espèces étant mélangées. L'espèce qui domine les feuillus est le hêtre mélangé au chêne sur les sols médiocres et à l'érable, au frêne et au merisier sur des sols plus riches.

La gestion globale de ces futaies jardinées consiste à trouver un équilibre des dimensions (mélange des circonférences petites, moyennes et grandes).

Des catastrophes ont affecté la forêt mussonnaise, telles que les tempêtes de février 1990 (trois coups de vent successifs dans un intervalle de 5 à 6 jours). 150.000 m<sup>3</sup> d'arbres ont été mis à terre dans les bois communaux.

La peste porcine a également impacté l'économie forestière. En effet, de septembre 2018 à fin 2020, les entreprises et propriétaires du secteur forestier actifs dans la zone infectée ont subi une perte de revenus de par l'arrêt total ou partiel de leurs activités professionnelles. De plus, le manque d'entretien forestier dû à l'interdiction de circuler dans la zone infectée a été le théâtre d'une autre crise, à savoir la propagation massive des scolytes. En effet, la plupart des parcelles d'épicéas ont été mises à blanc suite aux attaques d'Ips, il reste peut-être 5ha sur pied en sursis. Les parcelles mises à blanc sont destinées à être replantées en feuillus. L'ensemble du secteur forestier actif dans la zone forestière a donc subi de lourde perte de revenu.

Les bois communaux de Musson sont loués suivant 7 blocs de chasse distincts. Seul le bois du Lua n'est pas mis en location afin de laisser la forêt accessible aux promeneurs.

Une partie des bois communaux de Musson ne sont plus soumis au régime forestier mais sont devenus des réserves naturelles domaniales gérées par la DNF. Les zones concernées se trouvent dans le bassin de la Batte et le bassin de la Vire représentant une superficie totale de 149,7 hectares.

Figure 42: Vue d'ensemble des sites du bassin de la Vire (carte du PpG)

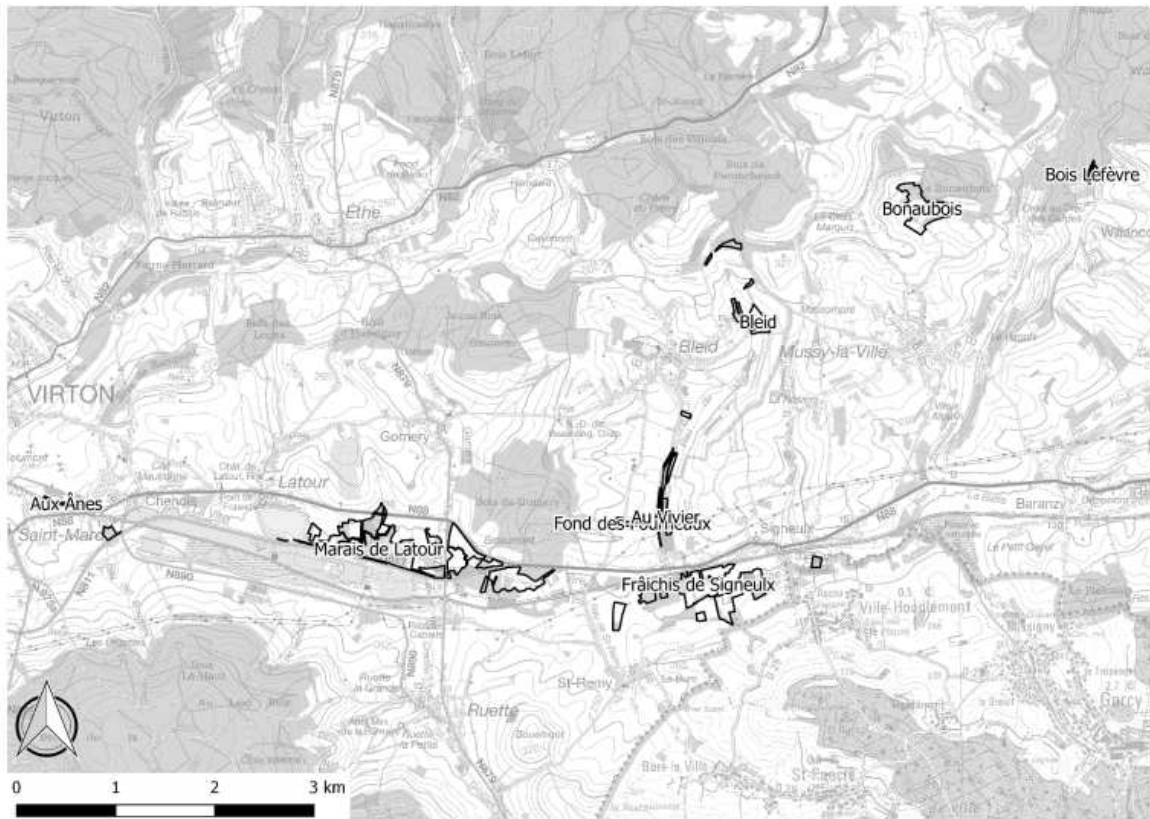
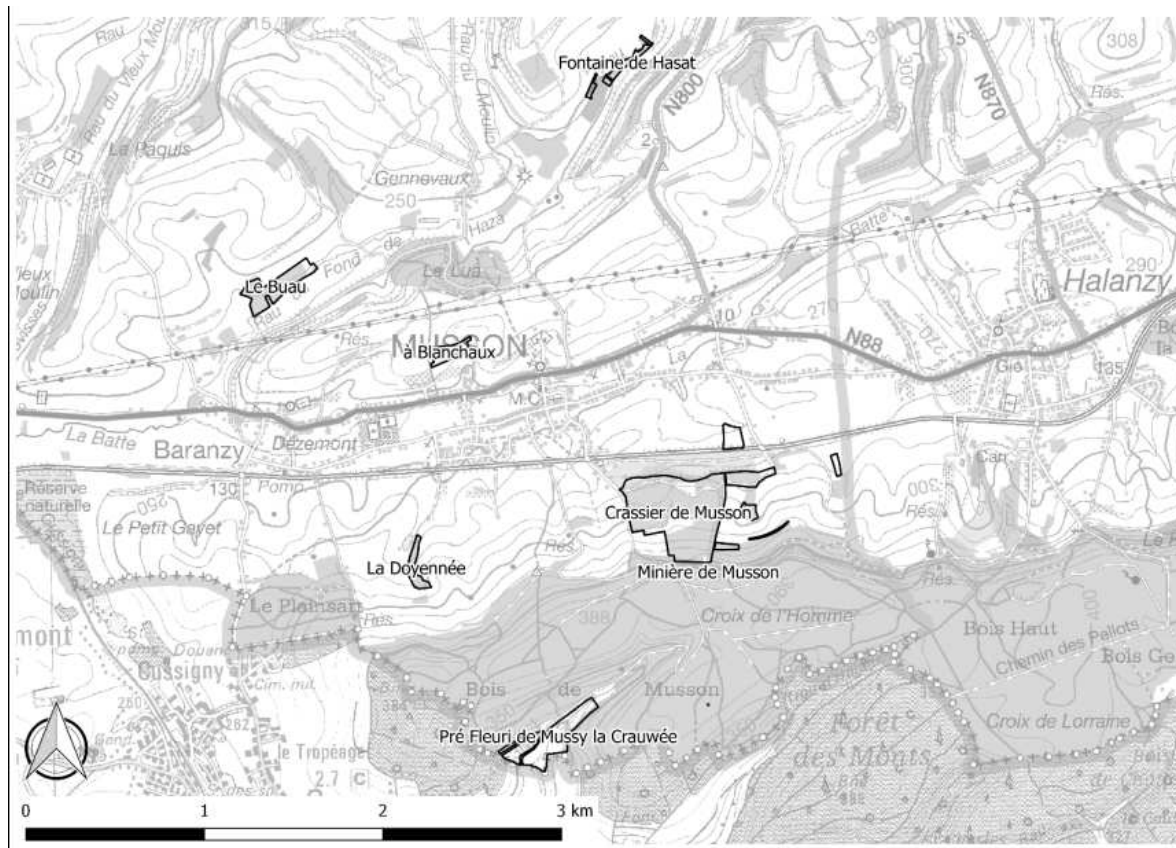


Figure 43 : Vue d'ensemble des sites du bassin de la Batte (carte du PpG)



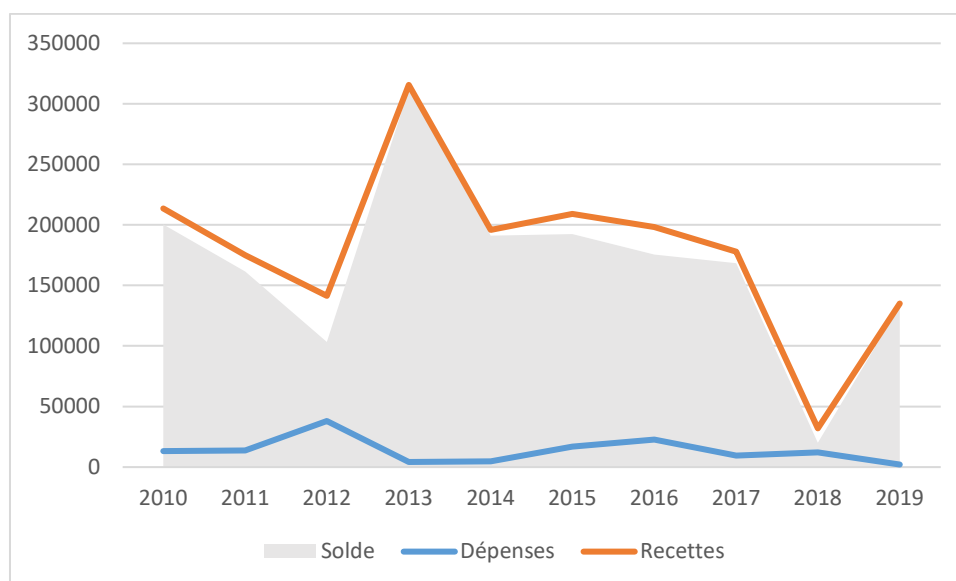
Sur le territoire, on comptabilise trois entreprises dans le domaine forestier, à savoir :

- Alain Roland (bois de chauffage et désinfection PPA) ;
- Charles Godart (entreprise de débardage) ;
- Ecomathome (construction de maisons en bois).

XX

## 15.2 Revenus liés à la forêt

Graphique 42 : Évolution des revenus liés à la forêt - 2010-2019 - Administration communale



En 2019, les dépenses liées à la forêt s'élevaient à 2.034,85 € et les recettes à 135.079,82 €. Les dépenses concernent en majorité la création de voiries forestières et la prestation de tiers pour les travaux forestiers. D'autres dépenses concernent les frais administratifs des ventes de bois, les fournitures techniques et l'achat de fournitures pour les voiries forestières. A l'inverse, les recettes concernent en majorité les ventes de bois et les locations liées à la forêt. L'impact financier de la chasse est de plus ou moins 23.000€ par an.

## 15.3 Éléments de synthèse

<b>Caractéristiques générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DNF de la Région wallonne (cantonement de Virton) ;</li> <li>• <b>Superficie des bois communaux</b> : 816,65 hectares ;</li> <li>• 95 % de feuillus, 4 % de résineux et 1 % de non-productifs ;</li> <li>• <b>Résineux</b> : épicéa (76 %), mélèze (17 %) et douglas (6,5 %) ;</li> <li>• <b>Feuillus</b> : hêtre mélangé au chêne sur les sols médiocres et à l'érable, au frêne et au merisier sur des sols plus riches ;</li> <li>• Impact sur l'économie dû à la crise de la peste porcine et aux scolytes ;</li> </ul>
<b>Revenus liés à la forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dépenses</b> : 2.034,85 € (2019) ;</li> <li>• <b>Types de dépenses</b> : création de voiries forestières et prestation de tiers pour les travaux forestiers ;</li> <li>• <b>Recettes</b> : 135.079,82 € (2019) ;</li> <li>• <b>Types de recettes</b> : ventes de bois et locations liées à la forêt ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préservation de la structure forestière.</b></li> </ul>

## **16 Mobilité**

*L'analyse portant sur la mobilité de Musson repose sur le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Communal de Mobilité (PCM) réalisé par le bureau d'études IMPACT et l'Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable (ICEDD), en janvier 2017.*

### **16.1 Déplacements automobiles**

#### **16.1.1 Réseau routier**

Musson est traversée par plusieurs axes routiers régionaux :

- **Réseau régional de transit**<sup>33</sup> : La N88 « Athus – Virton - Florenville » au sud du territoire communal ;
- **Réseau de liaison**<sup>34</sup> : La N82 « Arlon – Virton » au nord-ouest du territoire ;
- **Réseau de desserte locale**<sup>35</sup> : La N800 « Musson – Rachecourt » à l'est du territoire.

Le réseau autoroutier est inexistant sur la commune.

En termes d'accessibilité des pôles, au départ de l'administration communale<sup>36</sup>, le profil de la commune de Musson est le suivant :

- Aubange : 8,2 kilomètres – 10 minutes ;
- Saint-Léger : 10,1 kilomètres – 13 minutes ;
- Longwy : 11,6 kilomètres – 20 minutes ;
- Virton : 14 kilomètres – 18 minutes ;
- Arlon : 20,4 kilomètres – 22 minutes ;
- Esch-sur-Alzette : 27,5 kilomètres – 27 minutes ;
- Luxembourg : 42,9 kilomètres – 37 minutes ;
- Namur : 141 kilomètres – 95 minutes ;
- Bruxelles : 199 kilomètres – 135 minutes.

---

<sup>33</sup> Le réseau régional permet les échanges entre les communes des environs et donne accès à l'échangeur de l'E411. Il a pour rôle de supporter une grande partie de la circulation qui traverse la commune.

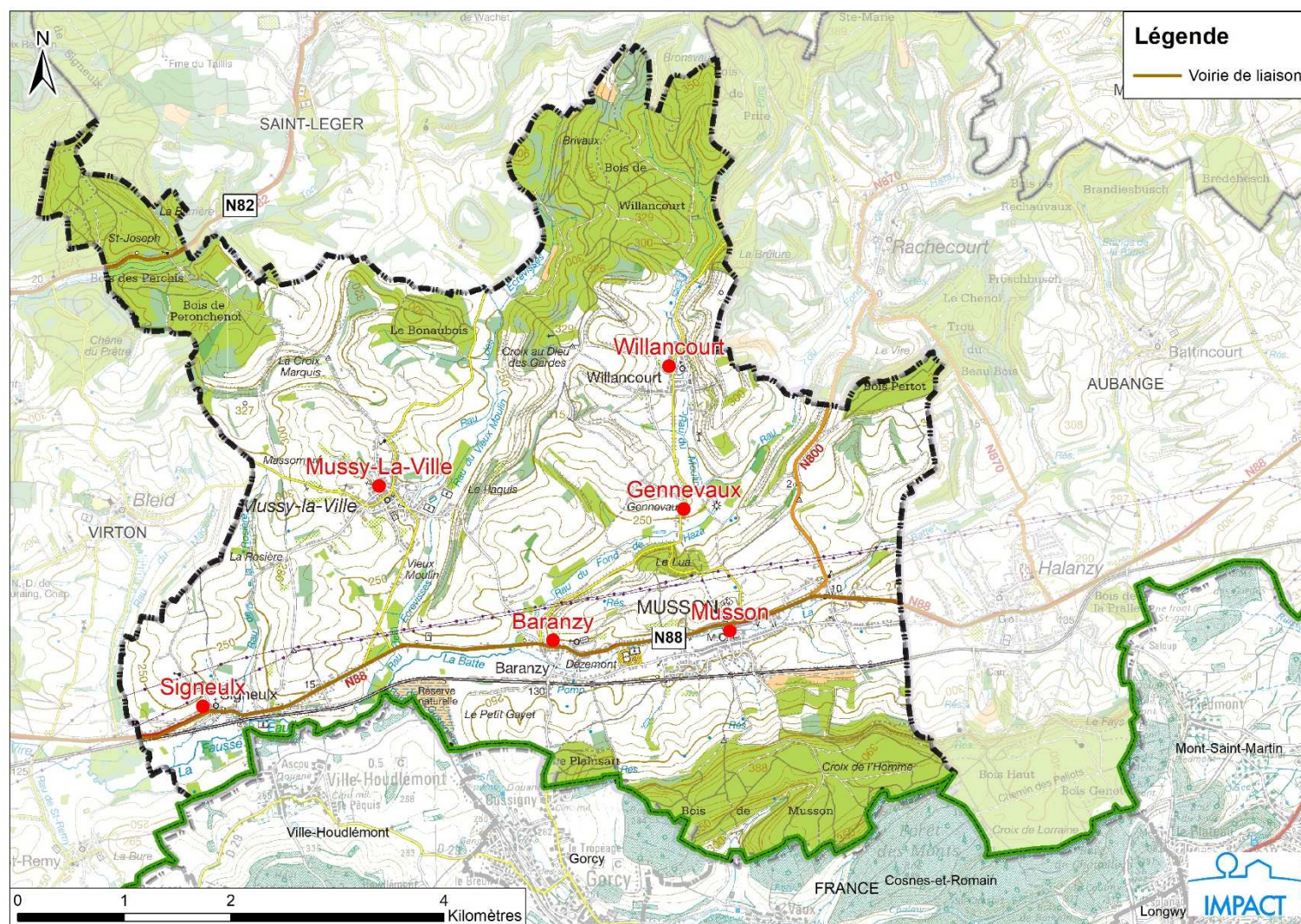
<sup>34</sup> Le réseau de liaisons permet les échanges entre les différents villages de la commune et des communes voisines. Il donne accès aux réseaux supérieurs (trafic de transit).

<sup>35</sup> Le réseau de desserte locale se caractérise par une limitation des volumes de trafic et par des vitesses modérées.

<sup>36</sup> Source : ViaMichelin.be



Figure 44 : Réseau routier

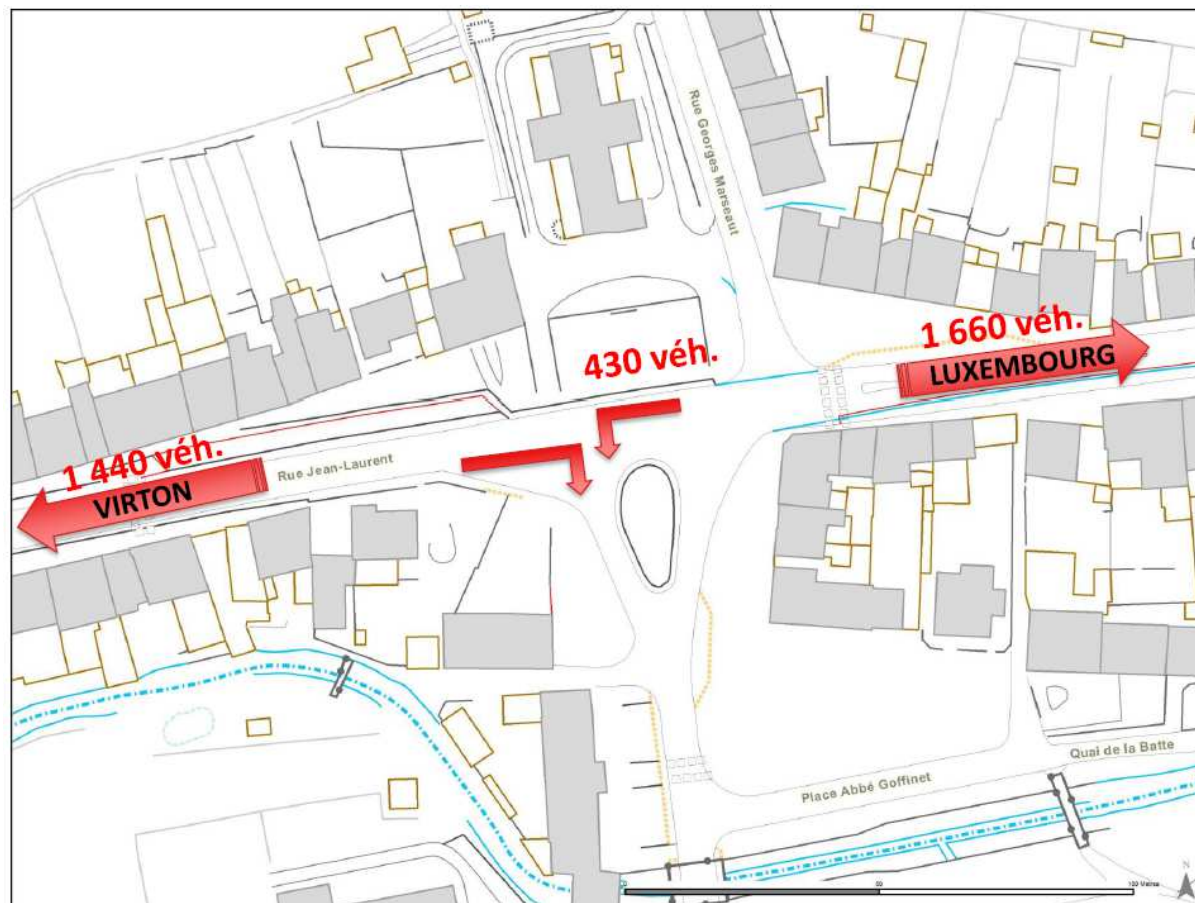




### **✚ Charges de trafic sur la N88 :**

La N88 « Athus – Virton – Florenville » connaît un trafic important, s'élevant à 3.100 véhicules (1.660 vers Luxembourg et 1.440 vers Virton) comptés sur 4 heures dont 2.700 véhicules. 10 % des véhicules concernent le trafic de marchandises (poids lourds et camionnettes).

*Figure 45 : Charges de trafic sur la N88 - 2017 - Plan Communal de Mobilité*



Selon le PCM, ces charges de trafic ne mettent pas en péril la capacité de voirie mais engendrent des nuisances pour les riverains, tant au niveau de la sécurité, de la pollution de l'air que de la pollution sonore.

15 % des véhicules, équivalant à 430 véhicules, concernent le flux de transit et de passage dans le centre de Musson, principalement pour rejoindre les écoles.

Dans le cadre de son PST 2019-2024, Musson souhaite « entretenir les voiries » - apparaissant comme un objectif opérationnel – à travers diverses actions :

- L'entretien de la rue Firmin Dieudonné à Baranzy en 2020 pour un budget de 250.000 € ;
- La rénovation de la rue du Paquis à Mussy-la-Ville en 2021 pour un budget de 500.000 € ;
- La rénovation de la rue de Lavaux à Mussy-la-Ville en 2021 pour un budget de 573.000 € ;
- L'aménagement d'un trottoir à la rue de Rachecourt à Musson en 2021 pour un budget de 50.000 € ;
- La rénovation du Chemin de Mussy et la création d'un trottoir entre Mussy-la-Ville et Baranzy en 2021 pour un budget de 400.000 € ;
- L'aménagement d'un rond-point à Mussy-la-Ville en 2022 pour un budget de 305.000 € ;

- La rénovation de la rue de Charaupont à Mussy-la-Ville en 2023 pour un budget de 200.000 € ;
- La rénovation de la rue Étienne Lenoir et de la Haie-de-Dieu à Mussy-la-Ville en 2023 pour un budget de 700.000 €
- La rénovation de la rue de la Fontaine à Baranzy en 2024 pour un budget de 300.000 € ;
- La rénovation de la rue Fernand Baillieux à Willancourt et la création d'un trottoir en 2024 pour un budget de 250.000 €.

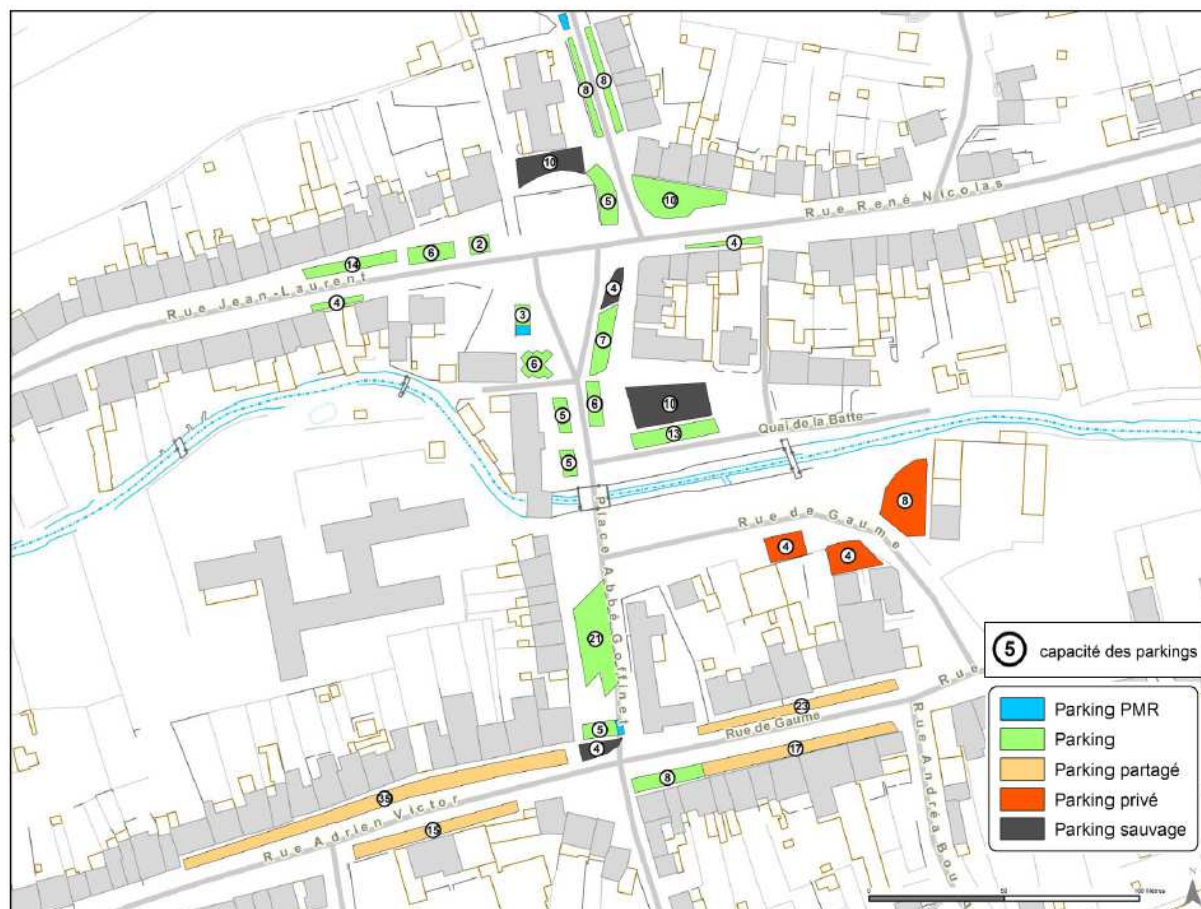
La rue du Champ du Chevalier et le Chemin du Haut des Perchiers à Baranzy ont été récemment rénovés.

### 16.1.2 Stationnement

L'offre de stationnement au centre de Musson se caractérise par :

- 3 places de parking pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- Des stationnements « sauvages » à l'intersection entre la Place de l'Abbé Goffinet et la rue Adrien Victor, le long du Quai de la Batte, au niveau de l'église de Musson, et à l'intersection entre la rue René Nicolas et la Place de l'Abbé Goffinet ;
- Des stationnements « partagés » où les trottoirs se confondent avec le stationnement et où l'on ne distingue pas toujours le privé du public (plaques d'immatriculation) sur certaines façades le long de la rue de Gaume et de la rue Adrien Victor.

Figure 46 : Offre de stationnement – 2017 – Plan Communal de Mobilité



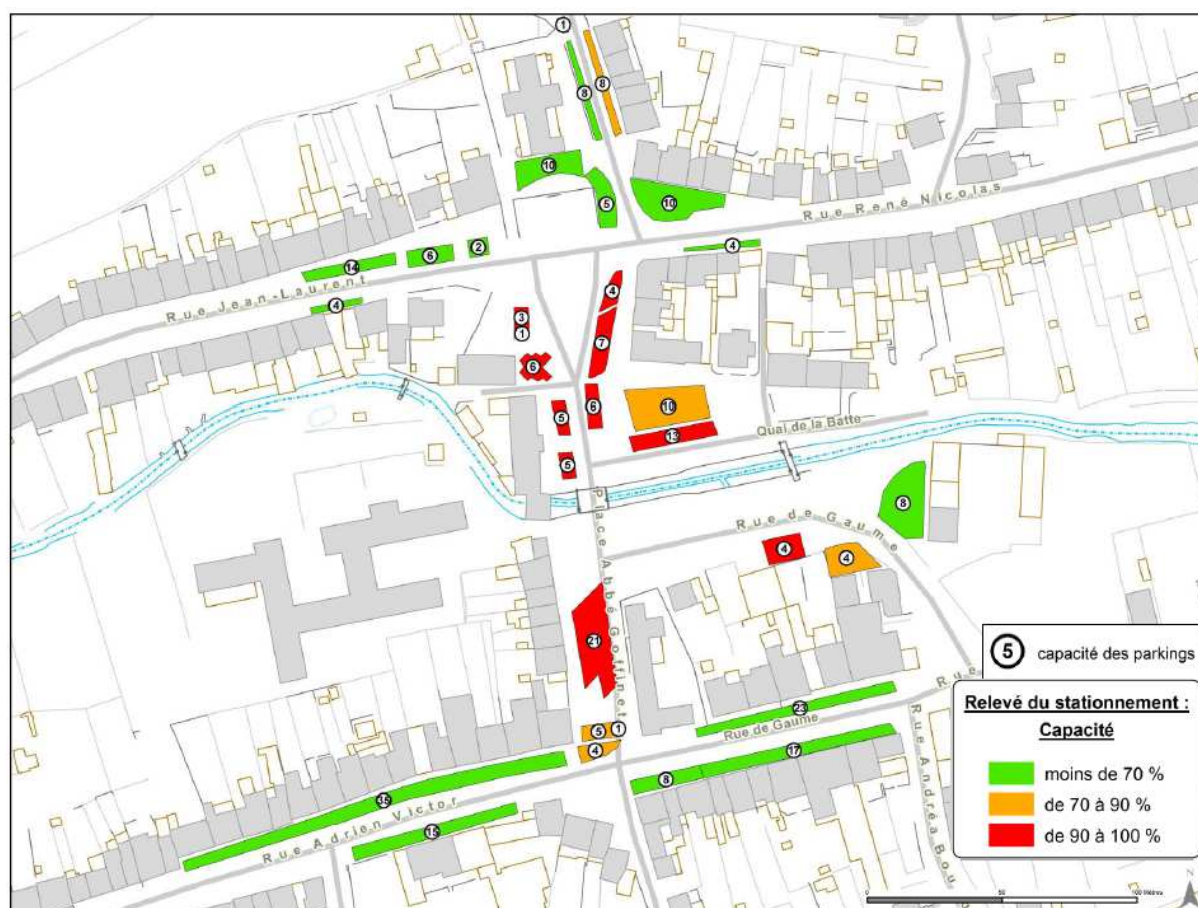
Au total, le centre-ville de Musson comptabilise 278 places de parking dont 28 places de parking « sauvage », 16 places de parking privé, 3 places de parking PMR et 90 places de parking « partagé ».

### **Taux d'occupation des riverains :**

La majeure partie du territoire n'a pas de problème spécifique au niveau du stationnement en voirie, dans la mesure où la densité du tissu commercial est relativement modérée (commune résidentielle) et où le stationnement résident est pris en charge en grande partie hors-voirie (garages, zones de recul). Les « problèmes » sont essentiellement rencontrés au centre de Musson, où se concentrent les activités économiques, sociales et administratives auxquelles la population doit se rendre pour ses besoins.

Selon les relevés du stationnement effectués dans le cadre du PCM, aucun problème n'est constaté le matin (6h30) au centre de Musson, hors entrée ou sortie d'écoles ou autre évènement (marché, foire, etc.). En effet, on compte au maximum 50 % de la capacité des différentes poches de stationnement utilisées.

*Figure 47 : Taux d'occupation riverain à l'heure de pointe scolaire – 2017 – Plan Communal de Mobilité*



Cependant, à l'heure de pointe scolaire de l'après-midi (15h30), la capacité de stationnement sur la place de l'Abbé Goffinet est très vite atteinte. La capacité des poches de stationnement utilisées atteint au minimum 70 % sur certains parkings (classés en « orange ») et en majorité, se situe entre 90 % et 100 %. Dans ce cadre, l'offre excède la demande.



### **Recommandations du PCM :**

Le PCM préconise plusieurs objectifs et domaines d’actions, à savoir :

- **Valoriser les zones de stationnement** dans le centre de Musson afin d’optimiser les poches de stationnement existantes et le stationnement en voirie ;
- **Aménager qualitativement les parkings publics** (faire en sorte qu’ils soient organisés, propres, garantissant un minimum de confort et de sécurité) afin d’attirer les utilisateurs ;
- **Formaliser le stationnement en voirie** par des marquages au sol et la mise en place de stationnement en chicane, d’oreilles de trottoir ou d’une zone de plain-pied ;
- **Utiliser les garages ou parkings disponibles** pour encourager les riverains à rentrer leur véhicule plutôt que de stationner en voirie ou sur le trottoir, et lutter contre la réaffectation de ces garages en local de rangement ;
- **Développer les emplacements réservés**, notamment pour les PMR (50 places) ;
- **Communiquer sur la politique de stationnement.**

#### 16.1.3 Sécurité routière

Entre janvier 2013 et octobre 2016, la commune de Musson comptabilise 32 accidents matériels et 16 accidents corporels.

*Tableau 23 : Détails des accidents entre 2013 et 2016 - 2017 - Plan Communal de Mobilité*

Rues	Accidents matériels	Accidents corporels	Total
Rue des Frères Syndic (Signeux)	6	3	9
Rue de Lorraine (Signeux)	3	3	6
Rue Marcel Niessen (Baranzy)	6	4	10
Rue Jean-Laurent (Musson)	6	3	9
Rue René Nicolas (Musson)	11	3	14
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>48</b>

La rue René Nicolas connaît le plus d’accidents matériels (au nombre de 11) entre 2013 et 2016. Elle est suivie par les rues Jean-Laurent, Marcel Niessen et des Frères Syndic (6 accidents sur la période pour chaque rue). Les accidents sont généralement dus à une vitesse excessive ou à un refus de priorité.

Selon le PCM, l’insécurité est ressentie au franchissement de la N88 « Athus – Virton – Florenville ». La problématique la plus sensible concerne principalement les passagers des arrêts TEC, au nombre de 230 par jour scolaire, devant impérativement traverser un axe fortement fréquenté.

Le profil de Signeux est sinueux mais les traversées aux arrêts sont objectivement plus sécurisées (traversées en 2 temps). Le profil légèrement sinueux de Baranzy ne réduit pas suffisamment les vitesses et masque l’arrivée des véhicules aux traversées piétonnes. Le profil de la traversée de Musson est moins sinueux, avec une meilleure visibilité aux traversées piétonnes.

Dans le cadre de son PST 2019-2024, Musson souhaite « améliorer la sécurité des citoyens » à travers diverses actions :



- La mise en place de radars préventifs à toutes les entrées de village : 16 radars préventifs ont été installés sur la commune ;
- La mise en place de radars répressifs dans la commune en 2021 ;
- L'installation d'un système de vidéosurveillance à des endroits stratégiques en 2021 ;
- Collaborer avec le SPW pour améliorer la sécurité le long de la RN88 ;
- La prise en charge de l'aménagement d'un parking public à Baranzy en 2021 pour un budget de 200.000 € ;
- Le renforcement de la présence policière sur le territoire communal ;
- La mise en œuvre d'un plan de mobilité (effet de porte, trottoirs, marquage, abris vélos)

## 16.2 Déplacements en commun

### 16.2.1 Réseau SNCB

La commune de Musson dispose d'une ancienne gare ferroviaire à Signeulx, située sur la ligne 165 « Athus – Libramont ». C'était une halte ferroviaire de la SNCB jusqu'en juin 1984. Elle fut également reliée à Gorcy, en France, par l'ancienne ligne 165 qui fut fermée en 1983.

### 16.2.2 Réseau TEC

Figure 48 : Lignes TEC desservant la commune - TEC



La commune de Musson est desservie par diverses lignes de bus, à savoir :

#### **Ligne circulant du lundi au dimanche, toute l'année :**

- **La ligne 16 « Virton – Athus – Arlon »**, desservant les localités de Signeulx, Mussy-la-Ville, Baranzy et Musson toute l'année : 19 départs par jours en période scolaire et congés scolaires, 12 départs les samedis et 4 départs les dimanches et jours fériés)

#### **Lignes circulant du lundi au vendredi, toute l'année :**

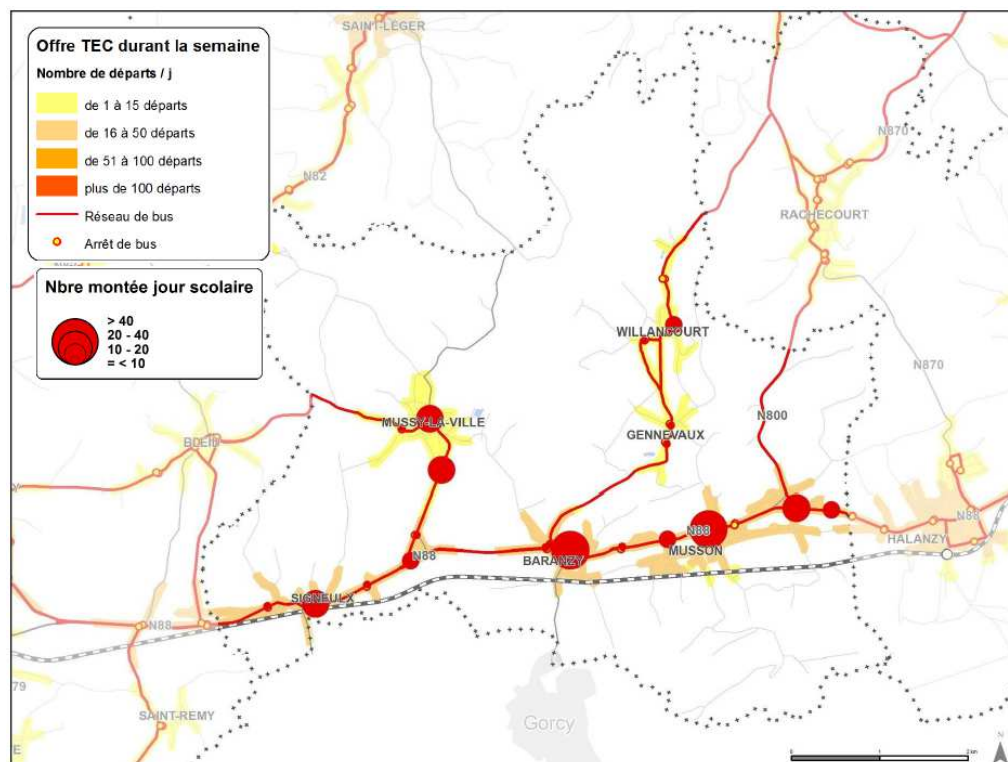
- **La ligne 39 « Musson – Ruelle – Virton »**, desservant les localités de Mussy-la-Ville, Baranzy et Musson, avec 4 départs par jour pendant la période scolaire et 6 départs pendant les vacances scolaires. Les bus ne circulent pas les week-ends et jours fériés.
- **La ligne 83 « Virton – Aubange – Luxembourg »**, desservant les localités de Signeulx, Mussy-la-Ville, Baranzy et Musson, à raison d'un bus par jour. Les bus circulent les jours fériés en Belgique et non au Grand-Duché de Luxembourg.

**Lignes circulant du lundi au vendredi, uniquement en période scolaire :**

- **La ligne 161 « Virton – Athus – Arlon »**, desservant les localités de Signeulx, Mussy-la-Ville, Baranzy et Musson, à raison de 5 départs par jour. Les bus ne circulent pas les vacances scolaires, les week-ends et jours fériés.
- **La ligne 162 « Willancourt – Virton »**, desservant les localités de Willancourt, Gennevaux, Baranzy, Mussy-la-Ville et Signeulx, à raison d'un départ par jour.
- **La ligne 169 « Aubange – Saint-Mard »**, desservant les localités de Signeulx, Mussy-la-Ville, Baranzy et Musson, à raison d'un départ par jour.
- **La ligne 391 « Saint-Léger – Ruelle – Virton »**, desservant la localité de Mussy-la-Ville, à raison de 4 départs par jour.
- **La ligne 711 « Virton – Mussy-la-Ville – Athus »**, desservant les localités de Signeulx, Mussy-la-Ville, Baranzy et Musson, à raison de deux départs par jour.
- **La ligne 721 « Musson – Athus – Differt »**, desservant les localités de Musson, Baranzy, Gennevaux, Willancourt et Musson, à raison de 3 départs vers Musson et 1 départ vers Differt.

La quasi-totalité des zones d'habitat sont desservies directement par une ligne TEC à une distance de 600 mètres, offrant une bonne couverture du territoire.

*Figure 49: Offre TEC durant la semaine - 2017 - Plan Communal de Mobilité*



La carte ci-dessus montre que les arrêts de Musson et Baranzy sont les plus fréquentés.

### Autres initiatives

Les transports en commun sont complétés par les services du taxi social La Locomobile, mis en place en partenariat avec la commune de Musson et la Province de Luxembourg, à destination des personnes moins mobiles ou socialement défavorisées (personnes âgées, bénéficiaires du RIS, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'aide du CPAS, etc.). En 2016, la commune comptabilise 660 prises en charge de la Locomobile. 95 % des bénéficiaires ont au moins 60 ans et ont sollicité ce service de taxi social pour des besoins administratifs, médicaux ou pour des achats. A partir de 2019, on constate une diminution croissante des utilisateurs, passant de 450 utilisateurs en 2019 à 300 utilisateurs en 2022.

Notons également que deux parkings de covoiturage Carpool<sup>37</sup> sont officialisés à proximité de Musson, à savoir :

- Au niveau du Cora à Messancy sur l'axe Arlon – Région Sud : 14 kilomètres
- Au niveau d'Ikea à Arlon sur l'axe Arlon – Luxembourg : 22 kilomètres

Il n'y a pas d'offre en parkings de covoiturage sur l'axe Virton – Région Sud où des besoins pourraient se manifester aux 3 frontières (Belgique – France – Luxembourg).

### Recommandations du PCM :

Des actions ont été proposées afin d'améliorer l'offre de transports en commun :

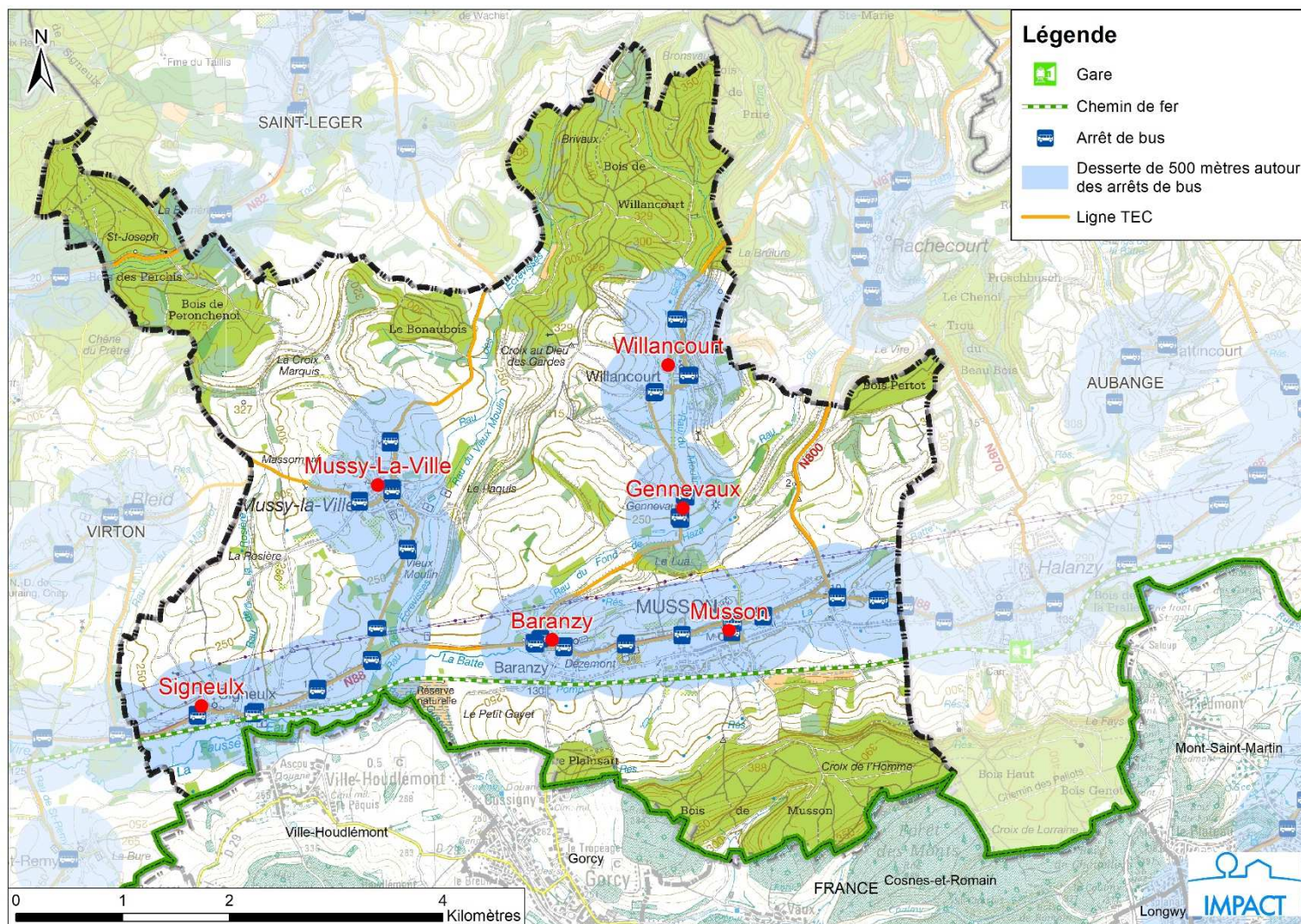
- **Assurer la vitesse commerciale des bus** en aménageant des voies réservées, des priorités de passage ;
- **Assurer l'accessibilité aux arrêts** en sécurisant les arrêts n'ayant pas de traversée piétonne ou de traversée en deux temps (rue de Lorraine à Signeulx ou route de Mussy à Baranzy), en améliorant la sécurité à l'arrêt « Cercle au chêne » à Baranzy, en aménageant les arrêts de bus ou encore en intégrant un éclairage spécifique aux traversées piétonnes ;
- **Favoriser l'intermodalité bus/vélo** en aménageant des stationnements pour vélos, en articulation avec les transports publics ;
- **Favoriser l'utilisation du covoiturage** en poursuivant le développement d'infrastructures de stationnement à des endroits stratégiques du réseau routier, en communiquant sur ces pratiques, en mutualisant les infrastructures existantes ou encore en localisant les aires de covoiturage.

---

<sup>37</sup> Carpool.be est une application de covoiturage développée par Taxistop qui permet aux particuliers et travailleurs d'entreprises affiliées de poster des trajets réguliers ou ponctuels, et de trouver des covoitureurs.



Figure 50 : Réseau de transports en commun



### **16.3 Déplacements lents**

Le vocable « déplacements lents » regroupe différentes catégories d'usagers : les piétons, cyclistes, cavaliers, patineurs... et sont généralement qualifiés d'« usagers faibles » mais parmi eux, certains le sont plus que d'autres : jeunes enfants, individus à pied ou à vélo, personnes âgées, jeunes parents avec poussette, personnes à mobilité réduite... Une attention particulière doit être accordée à certains endroits, notamment au centre des villages, aux abords des commerces de proximité et écoles, dans les quartiers résidentiels, etc. Les déplacements effectués par les « usagers faibles » peuvent être classés en deux catégories :

- **Les déplacements utilitaires** : ils permettent de rejoindre différents pôles tels que les écoles, les arrêts de bus, l'administration communale, les commerces de proximité, les infrastructures culturelles et sportives...
- **Les déplacements de loisirs** : ils concernent les promenades, généralement en dehors des centres.

Ces deux types de déplacement ne répondent ni aux mêmes objectifs, ni aux mêmes impératifs. Pour favoriser les déplacements utilitaires, il sera nécessaire d'assurer une bonne sécurité physique (accotement en bon état, traversées sécurisées...) et psychologique (éclairage, contrôle social...) et de limiter la distance entre les « pôles » (relief peu accentué). Par contre, les promeneurs recherchent des points de vue attractifs, une ambiance calme (si possible, à l'écart de la circulation automobile) alors que les questions de sécurité deviennent moins prépondérantes : les chemins peuvent être moins praticables (mais entretenus), le contrôle social est moins nécessaire... Seuls les tronçons empruntant les voies de circulation plus fréquentées doivent offrir des conditions de sécurité équivalentes.

#### **✚ Déplacements utilitaires :**

Les déplacements utilitaires se concentrent essentiellement dans le centre de Musson, là où se regroupent les activités économiques, sociales et administratives dans lesquelles la population doit se rendre pour ses besoins. Les flux pédestres se manifestent également plus localement dans les villages, aux abords des écoles et des arrêts de bus.

Des mesures et aménagements doivent être réalisés pour faciliter les modes de déplacements doux. Le PCM préconise de sécuriser et faciliter ces déplacements en rendant les circuits « accessibles à tous », notamment aux PMR. Il distingue trois interventions pour favoriser la mobilité piétonne :

- Réaménager les espaces publics emblématiques ;
- Assurer la continuité des cheminements ;
- Sécuriser les traversées piétonnes.

Des actions plus spécifiques aux écoles ont été de nouveau proposées, à savoir la sécurisation des abords de l'école et de la zone de dépose, l'aménagement de cheminements piétons et vélos au sein des villages.

Différents chemins de liaisons communaux existent ou vont exister prochainement comme :

- La liaison Signeulx – Baranzy qui est déjà mise en place
- La liaison Musson – Halanzy qui est en cours de création
- La liaison Musson – Baranzy qui est en projet.

#### **✚ Déplacements de loisirs :**

Comme il a été précisé dans le chapitre relatif au tourisme, la commune de Musson offre de multiples possibilités de déplacements de loisirs :



- 6 randonnées pédestres, variant de 6 à 9,3 kilomètres ;
- La balade des calvaires ;
- La balade « La Butineuse » de 61 kilomètres dans le cadre de l'itinéraire cyclo sur la Lorraine ;
- Le Chemin transfrontalier des Mines de fer de 26 kilomètres ;
- La balade « Chemins de Mémoire » de 55 kilomètres.

De plus, la commune est associée à celle d'Aubange pour créer une liaison cyclo-piétonne entre la gare de Halanzy et le centre de Musson, afin de renforcer la mobilité douce sur ces deux territoires.

**🚦 Projet de création d'une liaison cyclo—piétonne entre Musson et Halanzy :**

La commune est associée à celle d'Aubange pour créer une liaison cyclo-piétonne entre la gare de Halanzy et le centre de Musson. Visant à renforcer la mobilité douce sur ces deux territoires, le projet représente un budget total de 1.182.051 € (508.290 € pour Aubange et 673.760 € pour Musson). Une enquête publique était récemment ouverte du 26 août au 24 septembre 2020.

## **16.4 Éléments de synthèse**

<b>Déplacements automobiles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N88 « Athus – Virton – Florenville » ;</li> <li>• N82 « Arlon – Virton » ;</li> <li>• N800 « Musson – Rachecourt » ;</li> <li>• Trafic important de la N88 : nuisances pour les riverains ;</li> <li>• Pas de problème de stationnement rencontré hormis dans le centre de Musson, aux heures de pointe ;</li> </ul>
<b>Déplacements en commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-desservie par les chemins de fer ;</li> <li>• Nombreuses lignes de bus, desservant toutes les localités de la commune ; à des fréquences variables</li> </ul>
<b>Déplacements lents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacements utilitaires concentrés dans le centre de Musson ;</li> <li>• Divers déplacements de loisirs sur le territoire communal : nombreux chemins de balade ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre des actions et recommandations du Plan Communal de Mobilité ;</b></li> <li>• <b>Développement d'une mobilité douce et durable.</b></li> </ul>

## **17 Les équipements**

### **17.1 Réseau d'égouttage**

La commune de Musson est reprise sur le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Semois-Chiers. L'assainissement des eaux usées est géré par l'Intercommunale de Développement de la Province de Luxembourg (IDELUX).

Il existe trois types de zones d'assainissement :

- **La zone à régime d'assainissement collectif** : ce sont des zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives ;
- **La zone à régime d'assainissement autonome** : ce sont des zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- **Les zones transitoires** qui n'ont pas pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles seront attribués soit le régime collectif, soit le régime autonome.

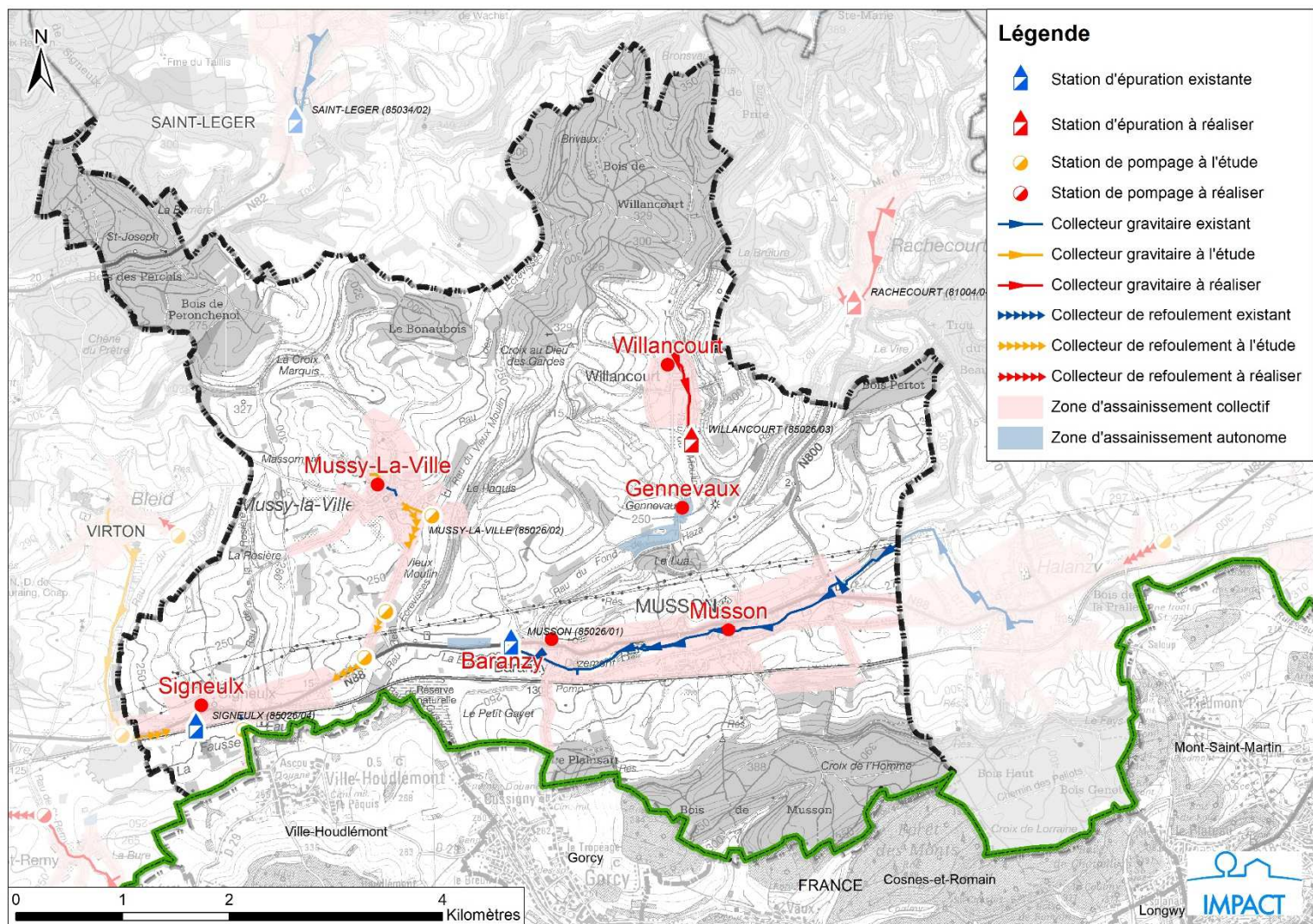
La majorité du territoire est reprise en zone à régime d'assainissement collectif, notamment tous les villages de la commune.

Actuellement, deux stations d'épuration sont effectives sur le territoire :

- **La station d'épuration de Musson** (6.300 EH), mise en service en 2000 ;
- **La station d'épuration de Signeulx** (3.100 EH), mise en service en 2015.

Une station d'épuration est à réaliser à Willancourt.

Figure 51 : Plan d'Assainissement par sous-bassin Hydrographique



## **17.2 Distribution d'eau**

La commune est l'organisme distributeur d'eau potable sur l'entièreté du territoire (production, traitement et adduction). La qualité de l'eau est de 14°F à Musson et Baranzy, 23°F à Willancourt et Geneveaux, et 25°F à Signeulx.

Musson compte une majorité de captages privés. Deux captages publics sont recensés, à savoir au sud du territoire communal et à l'est de Baranzy.

Dans le cadre du PST, la commune souhaite conserver son réseau de distribution d'eau, en identifiant diverses actions :

- Procéder chaque année à des recherches de fuite régulièrement pour anticiper les gros problèmes ;
- Réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'un château d'eau à Mussy-la-Ville en 2021 ;
- Construire un nouveau château d'eau à Musson : action réalisée en 2019 ;
- Installer une conduite de distribution d'eau à la rue Georges Bodard entre la rue de la Poste et la Croix à Musson en 2021 pour un budget de 100.000 € ;
- Remplacer une conduite à la rue du Quai à Signeulx en 2022 pour un budget de 20.000 € ;
- Installer des compteurs intelligents dans toutes les habitations pour un budget de 25.000 € ;
- Remplacer les conduites d'eau vétustes au fur-et-à-mesure des travaux de voirie ;
- Remplacer les derniers raccordements en plomb en 2020 pour un budget de 100.000 €.

## **17.3 Distribution d'électricité et de gaz**

Le gestionnaire de réseaux d'énergie (gaz et électricité) est l'Opérateur des Réseaux Gaz et Électricité (ORES).

La commune dépend de l'intercommunale de financement Sofilux, qui participe au financement de l'entretien et du développement du réseau électricité-gaz.

Une ligne haute tension traverse le territoire communal d'est en ouest, au nord de Signeulx, Baranzy et Musson.

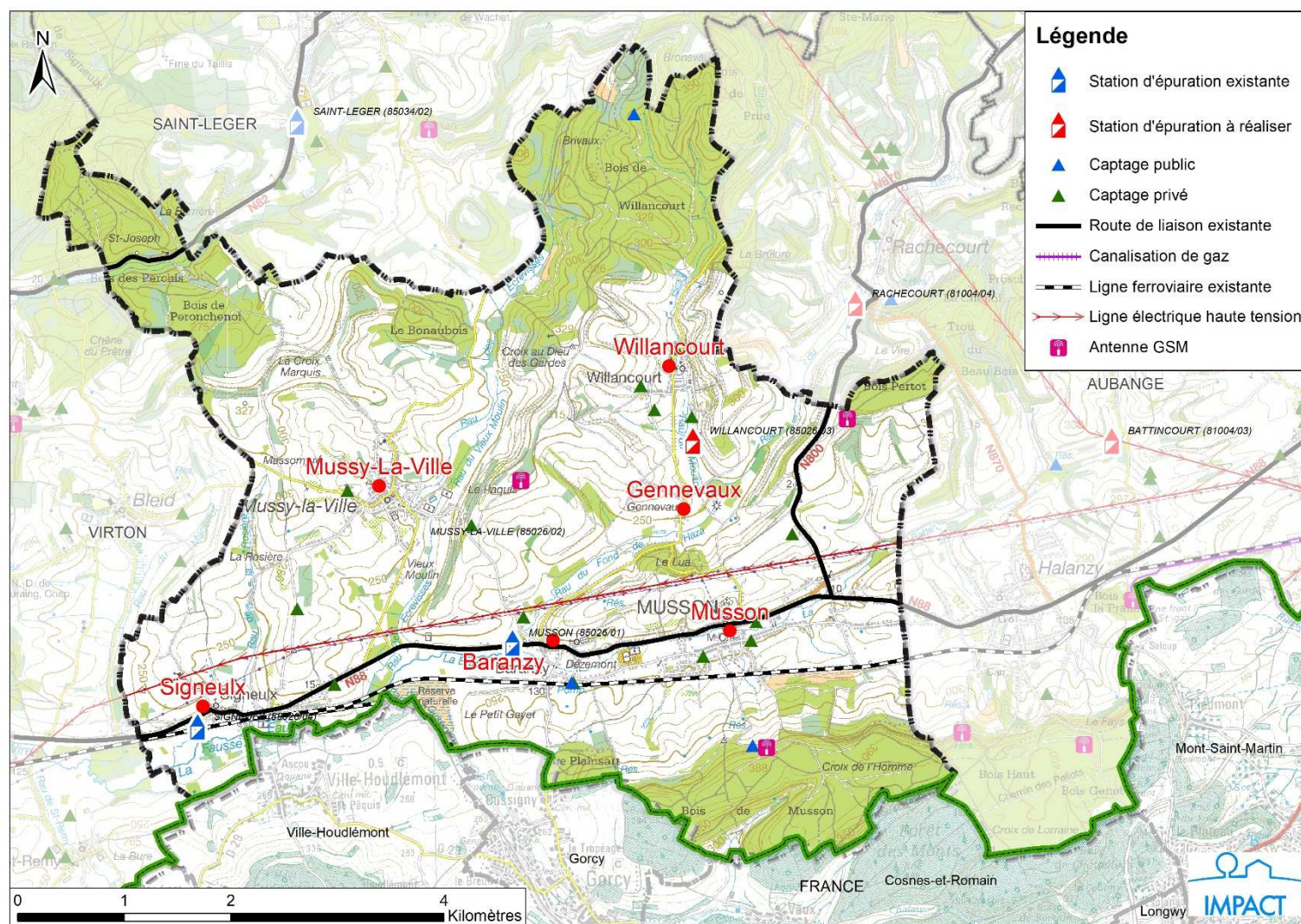
## **17.4 Télécommunications**

Au total, 3 antennes GSM sont situées sur le territoire de Musson.

Selon l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT), la couverture de Musson par les différents réseaux de télécommunication semble assez bonne. Proximus semble offrir la meilleure couverture mobile. Néanmoins, le nord et le sud du territoire semblent connaître plus de dysfonctionnements, notamment avec les réseaux Telenet/Base et Orange.



Figure 52 : Localisation des principales infrastructures techniques





## 17.5 La gestion des déchets

La collecte et la gestion des déchets sont assurées par l'intercommunale IDELUX Environnement.

Des collectes en porte-à-porte sont réalisées pour les déchets ménagers (duo bacs/sac + sac) tous les lundis. Les papiers et cartons sont aussi collectés en porte à porte six fois par an. Des dates précises de collecte ont été définies pour les localités de la commune.

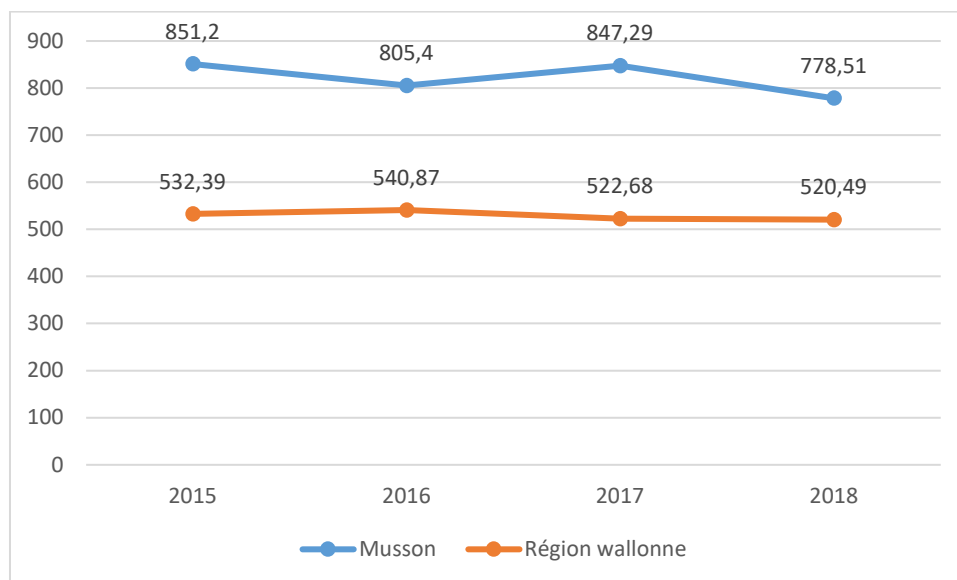
Les encombrants sont également collectés en porte-à-porte sur inscription uniquement. Cinq bulles à verre se trouvent sur le territoire communal (Baranzy, Musson, Mussy-la-Ville, Signeux, Willancourt).

Un parc à conteneurs se trouve à Baranzy, rue Marcel Niessen, ouvert du lundi au samedi.

### **Déchets :**

En 2018, la commune comptabilisait en moyenne 778,51 kg par habitant, soit une diminution relative de 8,5 % depuis 2015.

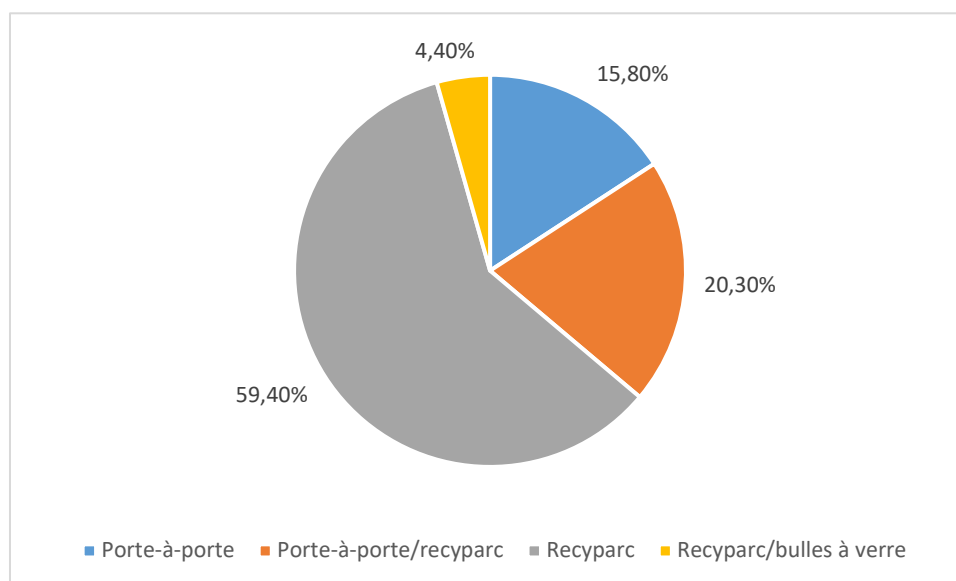
*Graphique 43 : Évolution de la quantité de déchets produits - 2015-2018 - IDELUX Environnement*



Comparativement à la Région wallonne, la moyenne communale est supérieure à celle de l'échelle régionale (520,49 kg produits par habitant en 2018). L'échelon régional connaît également une baisse de la quantité moyenne de déchets produits par habitant (- 2,2 %), bien qu'elle soit moins importante que l'évolution communale.

En 2018, les déchets les plus produits par les habitants de Musson sont les déchets inertes recyclés (182,99 kg), les déchets verts (129,87 kg) et les encombrants (105,04 kg).

*Graphique 44 : Répartition de la collecte de déchets - 2018 - IDELUX Environnement*



La collecte des déchets de la population communale se répartit de la manière suivante : 59,4 % des déchets ont été collectés dans le recyparc (462,4 kg au total), 15,8 % dans le cadre d'une collecte en porte-à-porte (123,37 kg). Certains déchets comme les encombrants et les papiers-cartons ont été collectés à travers les deux types de collecte (porte-à-porte et recyparc) et concernent 20,3 % des déchets moyens. Il en est de même pour le verre, collecté dans les bulles appropriées et le recyparc. Il représente 4,4 % des déchets moyens (34,31 kg).

Dans le cadre de son PST, la commune de Musson souhaite développer des participations citoyennes au ramassage des déchets.

## **17.6 La gestion énergétique**

### **17.6.1 Projet éolien**

Un projet d'implantation de six éoliennes est actuellement à l'étude entre Halanzy, Aubange et Musson. En quelques chiffres, ce projet représente une production annuelle d'électricité de 48.000 MWH, 13.700 ménages alimentés en énergie verte et 21.890 tonnes de CO<sub>2</sub> économisés chaque année.

Une réunion d'information publique a été menée fin décembre 2019.

### **17.6.2 Écopasseur**

Au sein de l'administration communale, un écopasseur travaille sur les questions énergétiques. Ses missions sont :

- **Informé en matière d'énergie et de logement** : aides et primes disponibles, utilisation rationnelle de l'énergie, procédure PEB (Performance Énergétique des bâtiments). En 2019, 14 sollicitations ont été faites concernant les primes régionales à l'énergie et à la rénovation, l'Ecopack, les critères de salubrité des logements et la procédure PEB ;
- **Réaliser le cadastre énergétique des bâtiments communaux et mettre en place une comptabilité énergétique** ;

- **Contrôler le respect des normes PEB des permis d'urbanisme** : En 2019, 27 dossiers PEB ont été contrôlés dont 8 déclarations PEB simplifiées et 19 déclarations PEB initiales.
- **XX**

### 17.6.3 Convention des Maires

La commune de Musson a adhéré à la Convention des Maires le 26 mars 2019.

La Convention des Maires est une initiative européenne. Elle rassemble les collectivités locales et régionales majoritairement européennes. Mais, depuis son ouverture à l'échelon mondial décidée en 2015, on en retrouve ailleurs, sur tous les continents. Leur point commun : elles sont désireuses de lutter contre le changement climatique et de mettre en œuvre des politiques énergétiques durables. La Convention des Maires fonctionne sur la base de l'engagement volontaire des communes signataires qui ont pour ambition de :

- Atteindre et de dépasser les objectifs européens de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (- 55% à l'horizon 2030), grâce à **l'amélioration de l'efficacité énergétique** ;
- **Développer des énergies renouvelables** sur leur territoire ;
- Réaliser une évaluation de la vulnérabilité du territoire communal aux changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation à ces changements climatiques.

Afin de traduire leur engagement politique en mesures et projets concrets, les signataires de la Convention s'engagent à soumettre, dans les deux ans suivant la date de la décision d'adhésion de leur conseil municipal, un Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (**PAEDC**) décrivant les actions clés qu'ils envisagent d'entreprendre. Les différentes actions de la commune de Musson peuvent être trouvées dans le PAEDC disponible sur le site de la commune.

### 17.6.4 Politique local Energie-Climat (POLLEC)

La Politique local Energie-Climat vise à inciter les pouvoirs locaux à engager un coordinateur en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le PAEDC dans le cadre de leur engagement dans la Convention des Maires.

La commune a approuvé la candidature du Parc Naturel de Gaume à l'appel à projets « POLLEC 2022 » et s'engage à financer sa part du solde restant à couvrir, soit un montant de 3.095,03€ pour les trois ans de la durée du projet.

### 17.6.5 Consommation énergétique des bâtiments communaux

*Tableau 24 : Évolution des consommations énergétiques des bâtiments communaux - 2017-2019 - Administration communale*

	Surface chauffée	Évolution des consommations de mazout (2017-2019)	Évolution des consommations Espec (2015-2017)	Évolution des consommations d'électricité (2017-2019)
Hôtel de ville	811	+ 9,1 %	+ 9,5 %	+ 0,9 %
Atelier communal	100	/	/	+ 36,4 %
Centre sportif	1.707	/	/	- 15,6 %

École maternelle de Mussy-la-Ville	377	- 0,9 %	- 1,1 %	- 18,6 %
École primaire de Mussy-la-Ville	332	- 5,2 %	- 5,4 %	+ 16,2 %
Classes conteneurs Mussy-la-Ville	55	/	/	+ 27,9 %
Total école primaire	387	/	/	+ 20,3 %
Maison Andrin (CPAS + logement)	509	- 29,9 %	- 30,0 %	+ 59,2 %
La Repasserie (+ logement)	192	- 31,7 %	- 31,7 %	+ 4,6 %

Entre 2017 et 2019, les consommations énergétiques diffèrent selon les bâtiments communaux. La commune voit une majorité de ses bâtiments diminuer leur consommation de mazout, hormis l'Hôtel de ville. La Repasserie (et le logement à l'étage) et la Maison Andrin (CPAS et logement) connaissent les diminutions les plus importantes.

A l'inverse, les consommations d'électricité ont considérablement augmenté sur la période, notamment pour la Maison Andrin (CPAS et logement) et l'Atelier communal. Le centre sportif et l'école maternelle de Mussy-la-Ville ont vu leur consommation d'électricité diminuer.

## 17.7 Éléments de synthèse

<b>Réseau d'égouttage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PASH de la Semois-Chiers ;</li> <li>• Majorité du territoire reprise en zone d'assainissement collectif ;</li> <li>• <b>2 stations d'épuration effectives</b> : Musson (6.300 EH) et Signeulx (3.100 EH) ;</li> <li>• 1 station d'épuration à réaliser à Willancourt ;</li> </ul>
<b>Distribution d'eau, d'électricité, de gaz et télécommunications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musson, organisme distributeur d'eau potable ;</li> <li>• Réseau d'électricité et de gaz géré par l'ORES ;</li> <li>• 3 antennes GSM ;</li> <li>• Pas de zone blanche</li> </ul>
<b>Collecte et gestion des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte et gestion des déchets assurées par IDELUX Environnement ;</li> <li>• Collecte en porte-à-porte pour les déchets ménagers, papiers-cartons et encombrants ;</li> <li>• 5 bulles à verre sur le territoire communal ;</li> <li>• Parc à conteneurs situé à Baranzy ;</li> <li>• 778,51 kg de déchets produits par habitant (520,49 kg par habitant à l'échelle wallonne) en 2018 ;</li> <li>• Diminution de la quantité de déchets produits depuis 2015 (- 8,5 %) ;</li> </ul>

<b>Gestion énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Projet d'implantation de 6 éoliennes entre Halanzy, Aubange et Musson ;</li><li>• Présence d'un écopasseur au sein de l'administration communale ;</li><li>• Diminutions générales de la consommation de mazout ;</li><li>• Augmentation de la consommation d'électricité ;</li><li>• Adhésion à la Convention des Maires en mars 2019 ;</li><li>• Participation à l'appel à projet « POLLEC 2022 »</li></ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Sensibilisation de la population aux économies énergétiques ;</b></li><li>• <b>Volonté communale de conserver son réseau de distribution d'eau, à travers diverses actions.</b></li></ul>



## 18 Les services

### 18.1 Le commerce

Afin d'offrir une visibilité à ses commerces, l'administration communale tient à jour un annuaire, disponible sur son site internet.

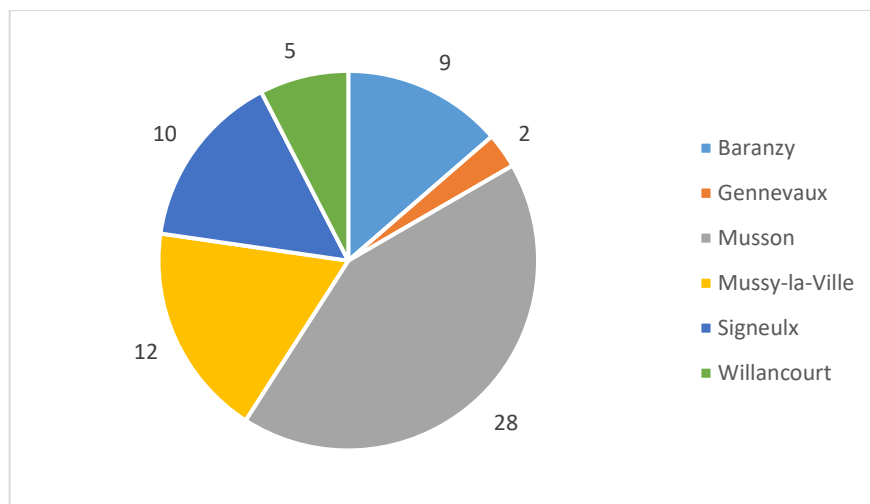
*Tableau 25 : Répartition des commerces selon le type d'activité - 2023 - Administration communale*

Types de commerces	Nombre
Alimentation	8
Animaux	7
Apiculture	2
Architecture – Aménagements extérieurs	5
Assurances – Banques – Comptabilité	4
Autos – Motos – Garages	5
Beauté et soins esthétiques	11
Chauffage - Combustibles	4
Construction	5
Couture	1
Électricité	2
Fleuristes – Pépinière	3
Garde-meubles	1
Graphiste – Lettrage publicitaire	1
Menuiserie – Châssis - Ébéniste	2
Pharmacie	1
Prêt-à-porter	1
Sport – Équipements	1
Toitures	2
<b>Total</b>	<b>40</b>

Selon l'annuaire communal, le secteur de la beauté/soins esthétiques et l'alimentation (boucherie, boulangerie, légumes et Mini market) détiennent le plus de commerces répartis à Musson, Mussy-la-Ville et Signeulx. Les achats alimentaires sont majoritairement réalisés à Musson et Halanzy.<sup>38</sup>

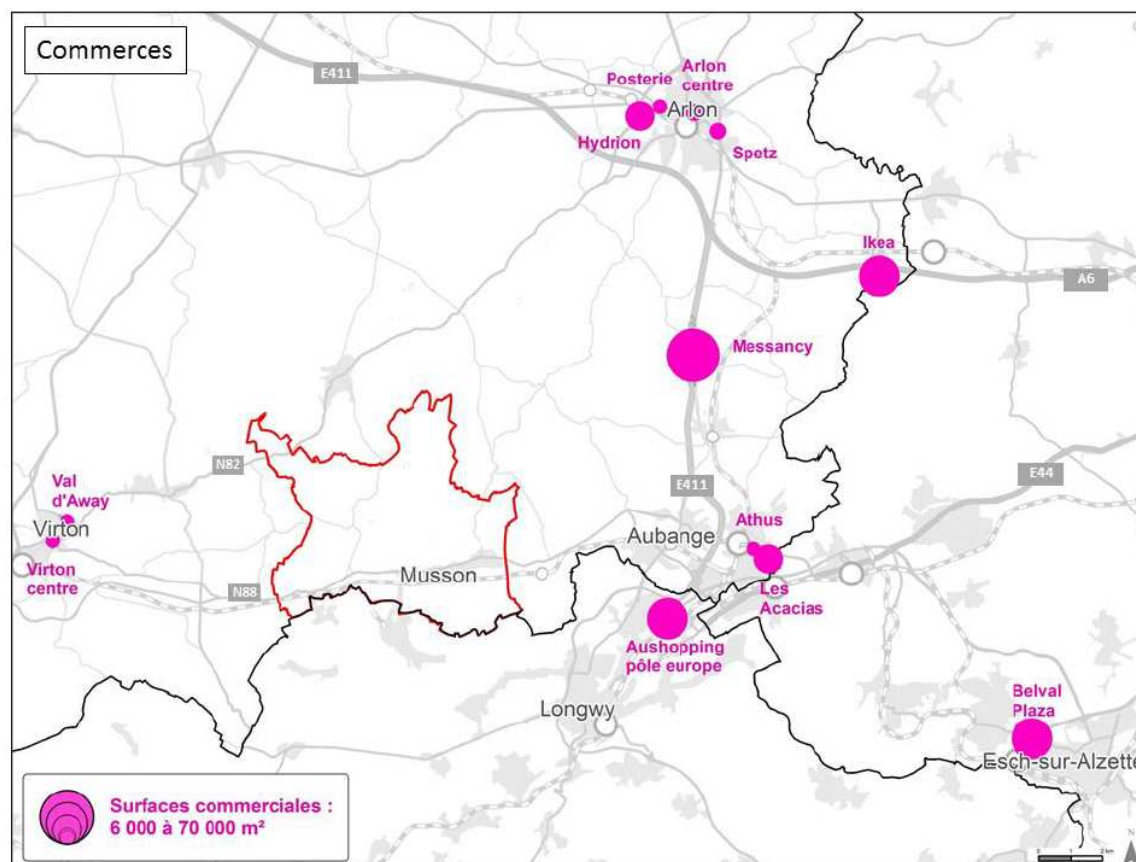
<sup>38</sup> Selon le Plan Communal de Mobilité

Graphique 45 : Répartition des commerces par localité - 2023 - Administration communale



Musson détient la part de commerces la plus importante (28 commerces, soit 42,5 % des commerces identifiés), apparaissant comme le « pôle commercial » de la commune. Suivent ensuite les localités de Mussy-la-Ville, Signeux et Baranzy avec respectivement 12, 10 et 9 commerces (soit, 18 % et 15 % et 13,6% des commerces totaux). Willancourt et Geneveaux sont peu dotés en activité commerciale.

Figure 53 : Centres commerciaux situés à proximité - 2017 - Plan Communal de Mobilité



Plusieurs grands pôles commerciaux se trouvent à proximité de la commune de Musson, à savoir :

- Virton et Athus étant les pôles les plus proches de Musson ;
- Le centre Aushopping à Mont-Saint-Martin en France proposant 45.000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales ;
- Messancy, bien qu'il soit plus éloigné géographiquement, reste facilement accessible ;
- IKEA se trouve à la frontière luxembourgeoise, à la sortie de l'E411 ;
- Plus loin géographiquement, Arlon propose un centre attractif et convivial ;
- Le centre commercial « Belval Plaza » à Esch-sur-Alzette.

## 18.2 L'enseignement et l'éducation

La commune compte divers établissements scolaires sur son territoire, à savoir :

- École communale de Mussy-la-Ville ;
- École libre Saint-Pierre de Signeulx ;
- École libre Guy de Larigaudie de Musson ;
- École libre Saint-Pierre de Mussy-la-Ville ;
- École des deux Rives – Communauté Française de Musson ;
- École spéciale de la Communauté Française de Musson,

Chaque établissement scolaire propose un enseignement maternel et primaire.

*Tableau 26 : Évolution du nombre d'élèves par école - 2010-2020 - Administration communale*

Ecoles		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution relative	Évolution absolue
<b>Ecole communale</b>	Maternelle	47	41	45	45	30	32	26	38	38	29	32	- 31,9 %	- 15
<b>Ecole communale</b>	Primaire	53	59	63	63	69	64	72	76	76	63	58	+ 9,4 %	+ 5
<b>Ecole des 2 Rives</b>	Maternelle	83	82	65	100	98	105	98	92	79	80	76	- 8,4 %	- 7
<b>Ecole des 2 Rives</b>	Primaire	131	139	116	156	169	169	155	159	173	164	156	+ 19,1 %	+ 25
<b>Ecole St Pierre Mussy</b>	Maternelle					15	15	19	Maternel : 30 Primaire : 66	15	12	12	- 20,0 %	- 3
<b>Ecole St Pierre Mussy</b>	Primaire	34	28	20	16	16	13	19		22	23	23	- 32,3 %	- 11
<b>Ecole St Pierre Signeulx</b>	Maternelle	23	25	28	29	21	17	15		15	12	14	- 39,1 %	- 9
<b>Ecole St Pierre Signeulx</b>	Primaire	46	44	45	43	43	46	44		29	28	20	- 56,5 %	- 26
<b>Ecole Guy de Larigaudie</b>	Maternelle	59	55	49	53	58	52	150	56	49	49	46	- 22,0 %	- 13

Programme Communal de Développement Rural  
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

<b>Ecole Guy de Larigaudie</b>	Primaire	98	108	106	106	111	109		107	102	113	115	+ 17,3 %	+ 17
<b>Ecole spéciale</b>	Maternelle			4	7	8	7	14	9	4	9	6	+ 50,0 %	+ 2
<b>Ecole spéciale</b>	Primaire			90	90	101	102	93	107	107	132	109	+ 21,1 %	+ 19
<b>Totaux</b>		<b>574</b>	<b>581</b>	<b>631</b>	<b>708</b>	<b>739</b>	<b>731</b>	<b>705</b>	<b>644</b>	<b>709</b>	<b>714</b>	<b>667</b>		

Entre 2012 et 2020, quel que soit son enseignement (maternel et primaire), l'école spéciale de la Communauté française de Musson a vu son nombre d'élèves augmenter. A l'inverse, les écoles libres Saint-Pierre de Mussy-la-Ville et Signeulx ont connu une diminution de leurs élèves. Ceci est peut-être dû au manque d'infrastructure comparé à d'autres écoles du territoire et également au fait qu'il n'y ait qu'un seul professeur et une classe pour 3 années (1 classe pour les maternelles, une classe pour les 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> primaire et une classe pour 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> primaire).

Les enfants de l'école de Signeulx sont en partie des enfants du village et des enfants français. Leurs enfants bénéficient ainsi de services qui n'existent pas en France comme l'accueil extra-scolaire à partir de 7h30 et jusqu'à 19h.

### **18.3 Les services sociaux**

#### **✚ Centre Public d'Action Sociale :**

La commune de Musson dispose d'un Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Il a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité dans le but de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. L'aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique. Dans le cadre de son PST 2019-2021, la structure communale entend :

- Être un CPAS qui ouvre son champ d'action par des micro actions conviviales ;
- Être un CPAS qui veille à la bonne gouvernance ;
- Être un CPAS dans l'écoute, l'accueil et l'accessibilité ;
- Être un CPAS éco-responsable ;
- Veiller à l'entretien, l'amélioration et la rénovation des logements d'urgence ;
- Être un CPAS avec une politique locale faisant appel aux bénévoles.

Le CPAS avait mis en place un Plan de Cohésion Sociale (PCS). Aucune activité initialement prévue dans le PCS n'a pu être mise en place en 2020 que ce soit au niveau du jardin partagé ou de l'accès à la culture pour les jeunes. Le PCS a pris fin en décembre 2020. Il est possible que le CPAS se positionne comme candidat pour le PCS 2026-2030.

#### **✚ Repasserie :**

Géré par l'ALE, la commune de Musson propose un service de repassage « La Repasserie » sur la Place de l'Abbé Goffinet, depuis le 31 mars 2008. Le principe est de déposer sa manne de repassage et de la récupérer, une fois le linge repassé. En temps normal, 70 paniers de linge sont déposés par semaines. En général, il y a une baisse de fréquentation pendant la période hivernale (plus ou moins 45 à 55 paniers par semaine). La pandémie a également amplifié la diminution de fréquentation.

#### **✚ Espace Public Numérique :**

Situé Place de l'Abbé Goffinet à Musson, l'Espace Public Numérique (EPN) est une structure de proximité ouverte à tous. Elle met du matériel à disposition de la population pour effectuer des activités bureautiques et de la navigation sur Internet. Les habitants de la commune ont un accès libre et gratuit. L'EPN dispose de six ordinateurs et six tablettes, avec accès internet. Il est également possible pour les habitants de suivre des formations et d'être guidés dans l'apprentissage de l'informatique.

Dans le cadre de son PST, la commune ouvre l'EPN selon un horaire déterminé et mettre en place des ateliers à destination des citoyens, afin d'offrir à chacun la possibilité d'accès à des outils numériques.



## **18.4 Les services aux aînés**

### **+ Activités des aînés :**

Chaque année, l'administration communale organise une excursion en faveur des personnes âgées de 60 ans, des pensionnés et leurs conjoints domiciliés dans la commune. Le programme de 2020 était une excursion à Lessines, dans le Hainaut.

Au même titre que l'excursion annuelle, elle organise chaque année le goûter des aînés visant à rassembler les personnes plus âgées de la commune, dans une ambiance conviviale.

### **+ Conseil Consultatif Communal des Aînés :**

La commune de Musson dispose d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA). Il s'agit d'une structure participative mise à disposition des aînés pour qu'ils s'impliquent dans la vie sociale et développent une citoyenneté active. Créé en 2019, il a pour mission de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des personnes de 55 ans et plus.

### **+ Des actions identifiées dans le Programme Stratégique Transversal :**

Dans le cadre de son PST, Musson souhaite « favoriser le maintien des personnes âgées sur la commune » à travers deux actions précises :

- La mise à disposition de maisonnettes pour personnes âgées dans le cadre du PCDR précédent. Aujourd'hui, 5 maisonnettes sont occupées.
- La distribution de boîtes « Senior Focus » en collaboration avec la Province : La distribution initiale a été effectuée et se réorganise chaque année par le CCCA.

Elle souhaite également « améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune » à travers :

- L'organisation annuelle du goûter des aînés ;
- L'organisation annuelle de l'excursion des pensionnés.

### **+ Maison de repos :**

Il n'y a pas de maison de repos sur le territoire communal de Musson. Les maisons de repos les plus proches se trouvent à Virton, Athus et Messancy.

## **18.5 Les services aux enfants et aux jeunes**

### **+ Accueil extrascolaire :**

L'accueil extrascolaire est animé par 13 employés (1 temps plein et 12 temps partiel). 324 enfants y sont inscrits.

Il a plusieurs missions telles que :

- La coordination de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires et durant les petits congés scolaires ;
- L'organisation des réunions d'équipe de l'accueil extrascolaire ;
- La relation entre l'organisation communale et l'ONE ;

- La gestion de la commission communale de l'accueil de l'enfance.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a compliqué la mise en place de plusieurs actions, reportées à 2021. Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) a identifié des priorités pour ces dernières années :

### **Durant les congés scolaires :**

1. Maintenir et entretenir les plaines de vacances et les différentes activités qui ont déjà été mises en place ces dernières années ;
2. Distribuer en « toutes - boîtes » les informations concernant les activités organisées durant les petits congés scolaires ;
3. Programmer des activités culturelles et artistiques ;
4. Diversifier les activités pour les plus petits durant les vacances scolaires ;
5. Proposer des activités aux enfants dans les différents villages qui composent le territoire communal

### **Durant l'année scolaire :**

1. Maintenir et entretenir tous les accueils qui ont été mis en place ces dernières années ;
2. Chercher un local supplémentaire et adéquat pour l'accueil extrascolaire à Musson ;
3. Entretien des différentes plaines de jeux existant sur le territoire communal

En 2022, la commune a lancé un appel à candidature pour constituer une réserve d'engagement au poste d'accueillant(e) extrascolaire (m/f) suite au nombre d'enfants sans cesse croissant fréquentant l'accueil extrascolaire.

### **🚦 Office de la Naissance et de l'Enfance :**

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) est un service gratuit destiné aux futurs parents, aux parents et aux enfants de 0 à 6 ans. Des permanences sont organisées chaque jeudi du mois pour des conseils TMS et les pesées. Des consultations médicales sont proposées un jeudi sur deux.

Notons qu'un bus médical de l'ONE circule le 4<sup>ème</sup> lundi de chaque mois, dans la matinée, dans plusieurs villages de la commune : à Signeux devant le cercle « Chez nous », à Mussy-la-Ville sur la place Abbé Alexandre et à Willancourt devant l'église.

### **🚦 Service « Jeunesse » communale:**

Le service « jeunesse » de l'administration communale pour les jeunes de 2,5 ans à 12 ans a plusieurs missions telles que :

- La mise en place de plaine de vacances Rigololand ;
- L'organisation de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires et durant les congés scolaires ;
- L'organisation d'activités d'animation durant l'accueil ;
- La mise en relation entre l'organisation communale et l'ONE.

L'administration communale organise diverses activités telles que :

- **Créa'fil** : Ateliers éco-responsables et créations avec de la laine, de la corde et des fils ;
- **Graine de campagnard** : activité organisée à la ferme du Bueau pour apprendre comment soigner et nourrir les animaux ;

- **P'tites bêtes et géant vert** : Activités artistiques et ludiques « nature » pour les enfants dès 3 ans ;
- **A la découverte de la nature** : Plaine nature animée par divers intervenants (le Contrat de rivière, chasse au trésor au recyparc, ateliers chez un producteur local, etc.) ;
- **Ados aventure** : Visite de la station d'épuration et activités en lien avec la survie dans les bois ;
- **Plaine Rigololand** ouverte aux enfants dès 3 ans ;
- **Plaine ados** ayant pour thèmes les sports, l'aventure et les découvertes ;
- **Touch'à tout** : Ateliers de tissage, peinture, cuisine, bricolage et jeux divers ;
- **Objets détournés** : Utilisation d'argile, de tissu, de plâtre, de fil de fer et de carton afin de créer des objets et personnages ;
- **Tout en couleur et créa'fil** : matinées consacrées à la peinture sur différents supports et après-midis consacrés au travail de l'art du fil, de la couture, du tissu, de la laine et de la broderie ;
- **Stage photo** ;
- **Jeux m'amuse** : Jeux de société et découverte de nouveaux jeux, en collaboration avec le magasin « Fox et Cie » de Messancy ;
- **C'est nous au fourneau** : Ateliers de cuisine pour les enfants ;
- **Vacances à la Buissonnière** : Activités ludiques, artistiques, animations et sorties selon le thème de la semaine.

#### **Crèche « La Cigogne » :**

Située à Musson, « La Cigogne » est une crèche privée ouverte pendant la semaine de 06h30 à 19h00.

#### **Gardiennne d'enfants autonome :**

A Baranzy, il y a une accueillante autonome agréée par l'ONE qui accueille des enfants.

#### **Conseil communal des enfants :**

La commune dispose d'un Conseil Communal des Enfants (CCE). Il s'agit d'une structure participative mise à disposition des enfants, les impliquant dans la vie sociale et leur permettant de développer une citoyenneté active. Véritable structure adaptée aux besoins des enfants, le CCE émet des avis sur les problèmes qui concernent les enfants au sein de la collectivité locale. Au même titre que les autres conseils consultatifs, il émet des propositions ou suggestions au Collège communal.

#### **Programme Stratégique Transversal :**

Dans le cadre de son PST, la commune de Musson souhaite développer les activités pour les jeunes. Pour y arriver, plusieurs actions ont été définies :

- Le développement de l'accueil extrascolaire avec la création d'une extension des locaux pour un budget de 400.000 € ;
- La mise en place d'un soutien scolaire ;
- La création d'une page Facebook pour le CCE ;
- La création d'une maison des jeunes en 2021 ;
- La mise en place d'un nouveau système d'inscription pour les stages de vacances ;
- Diversifier et renouveler l'offre de stages.

## **18.6 Les autres services publics**

### **Bpost :**

Ouvert du lundi au vendredi, un bureau de poste est situé à Musson (Rue de Gaume, 6). Un distributeur de billets est à disposition.

### **Police :**

Aux côtés des communes d'Aubange, Messancy et Saint-Léger, Musson fait partie de la zone de police « Sud Luxembourg ». Ouverte tous les mardis, l'antenne de la police de proximité se trouve à Musson.

### **Incendie :**

La commune de Musson fait partie de la zone de secours Luxembourg, couvrant les 44 communes de la Province de Luxembourg. Les localités de Musson, Baranzy, Gennevaux et Willancourt dépendent du poste de secours d'Aubange, et les localités de Mussy-la-Ville et Signeulx dépendent du poste de secours de Virton.

### **Informations communales :**

Les informations communales sont assurées par divers moyens de communication, à savoir :

- Le site internet de l'administration communale (<https://www.musson.be>);
- Les différentes pages Facebook associées aux activités de la commune (@Commune de Musson, @ Epn Musson, @ CPAS de Musson) ;
- Le bulletin communal « Infos communales » distribué chaque mois.

Des informations relatives à la commune sont aussi communiquées dans la presse locale, les sites internet et pages Facebook des associations et infrastructures communales, à travers les toutes-boîtes ou encore la page Facebook « MUSSON – Toute l'actu » à l'initiative du média L'avenir.net.

Plusieurs actions inscrites dans le PST relèvent de la communication, à savoir :

- La création d'une page Facebook afin d'y mentionner les informations importantes pour les citoyens et promouvoir les actions de la commune, réalisée en 2019 ;
- Le développement d'un site internet de qualité, facile d'accès et contenant l'ensemble des informations nécessaires aux citoyens ;
- La réalisation d'une étude relative à la mise en place de nouveaux outils de communication numériques ;
- La révision de l'édition du bulletin d'information communal ;
- L'organisation de conférences sur divers thèmes.

## **18.7 La santé**

### **18.7.1 L'offre en soins de santé**

Afin d'avoir une vue plus précise, l'offre en soins de santé est répertoriée par village.

**Willancourt :**

- 1 médecin généraliste ;
- 1 pédicure médicale spécialisée

**Musson :**

- 2 médecins généralistes ;
- 2 diététiciens ;
- 1 kinésithérapeute ;
- 1 ostéopathe ;
- 1 pédicure-médicale ;
- 1 psychothérapeute

**Baranzy :**

- 1 kinésithérapeute
- 1 kinésithérapeute et ostéopathe
- 1 podologue

**Signeux :**

- 1 médecin généraliste

**Mussy-la-Ville :**

- 1 pédicure médicale

Selon l'administration communale l'offre en soins de santé apparaît diversifiée. Présente dans la plupart des localités communales, elle reste néanmoins concentrée à Musson.

Une pharmacie se trouve à Musson. Le territoire communal ne dispose pas d'hôpital sur son territoire ni de structure d'accueil pour les personnes âgées. L'hôpital le plus proche en Belgique est situé à Arlon, à 19,4 kilomètres de Musson. Notons également la présence d'une polyclinique à Athus. Musson bénéficie de la proximité de l'Hôpital de Mont-Saint-Martin en France, situé à 8,6 kilomètres, ou encore de l'Hôpital Niederkorn au Grand-Duché de Luxembourg, situé à 18,6 kilomètres de Musson.

Afin de garantir l'accès aux soins de santé, la commune de Musson a mis en place une maison médicale dans un ancien presbytère au centre de Musson. 4 médecins sont associés au projet mais deux vont prendre prochainement leur retraite.

**18.7.2 Profil local de santé**

*Les données ci-dessous proviennent du Profil local de santé de Musson, réalisé par l'Observatoire de la santé de la Province de Luxembourg.*

**Tableau 27 : Profil local de santé - 2020 - Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg**

Indicateurs		Musson	Province de Luxembourg	Région wallonne
Espérance de vie à la naissance (2012-2016)	Hommes	79,6	76,9	76,5
	Femmes	88,2	82,6	82,1
	Hommes	75,0	96,1	100



<b>Indice comparatif de mortalité (2012-2016)</b>	<b>Femmes</b>	62,0	94,4	100
<b>Prévalence diabète en % (2016)</b>		9,1	7,4	7,8
<b>Dépistage cancer du sein des femmes de 50 à 69 ans en % (2016)</b>		55,5	50,2	53,9
<b>Maladies chroniques en % (2017)</b>		9,8	11,2	11,6

L'espérance de vie apparaît être un bon indicateur démographique des conditions de vie et de santé de la population. Entre 2012 et 2016, à Musson, les femmes présentent une espérance de vie plus élevée que celle des hommes, avec une différence de 8,6 ans entre les deux sexes. Les hommes de Musson peuvent espérer vivre 79,6 ans, ce qui est plus élevé que la Province de Luxembourg (76,9 ans) et la Région wallonne (76,5 ans). L'espérance de vie des femmes mussonnaises est de 88,2 ans, ce qui est bien supérieur aux valeurs provinciale (82,6 ans) et régionale (82,1 ans).

La mortalité des hommes et des femmes est nettement moins élevée qu'au sein des échelons supérieurs. Le profil local de santé indique également que la mortalité prématurée communale, soit la proportion de décès survenus avant l'âge de 65 ans, n'est pas différente de celles de la Province de Luxembourg et la Région wallonne.

En 2016, 9,1 % des habitants souffrent de diabète. Cette proportion est supérieure à celles recensées dans la Province de Luxembourg (7,4 %) et la Région wallonne (7,8 %).

Le taux communal de couverture de dépistage du cancer du sein (55,5 %) est supérieur à ceux observés au niveau provincial (50,2 %) et au niveau régional (53,9 %). Quel que soit le niveau territorial, les femmes ont plus souvent recours au dépistage spontané (par mammographie diagnostique) qu'au dépistage organisé par Mammothest (mammographie réalisée dans le cadre du programme organisé de dépistage du cancer du sein).

9,8 % des habitants de Musson bénéficient du forfait maladie chroniques – part communale légèrement inférieure aux proportions provinciale et wallonne.

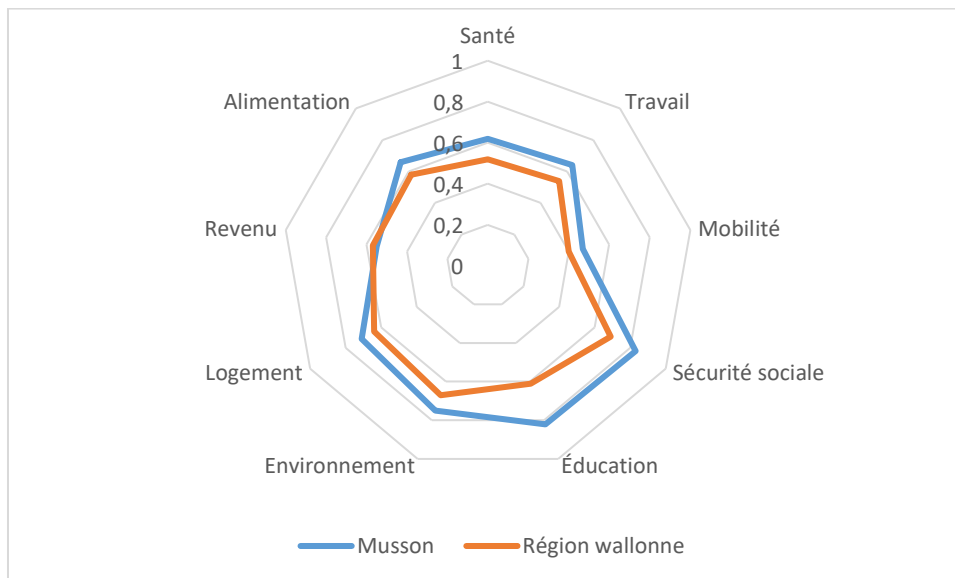
### 18.7.3 Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Les droits fondamentaux sont déclinés en neuf dimensions :

- Le droit à un revenu conforme à la dignité humaine ;
- Le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité ;
- Le droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale ;
- Le droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales ;
- Le droit à l'éducation et à l'enseignement ;
- Le droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau ;
- Le droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté ;
- Le droit à la mobilité ;
- Le droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle.

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risque dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune.

*Graphique 46 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux - 2018 - WALSTAT*



Il est intéressant de noter que, hormis l'indicateur portant sur le revenu, tous les indicateurs communaux sont supérieurs à ceux de la Région wallonne. L'écart le plus important concerne l'éducation – Musson ayant un indicateur de 0,83 et la Région wallonne un indicateur de 0,69.

## 18.8 Éléments de synthèse

<b>Commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 commerces identifiés et concentrés à Musson ;</li> <li>• Plusieurs pôles commerciaux situés à proximité (Virton, Athus, France, Messancy, Arlon, Esch-sur-Alzette) ;</li> </ul>
<b>Enseignement et éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École communale de Mussy-la-Ville ;</li> <li>• 3 écoles libres à Signeulx, Musson et Mussy-la-Ville ;</li> <li>• 2 écoles de la Communauté Française à Musson.</li> </ul>
<b>Services sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Public de l'Action Sociale ;</li> <li>• Service de repassage « La Repasserie » ;</li> <li>• Espace Public Numérique ;</li> </ul>
<b>Service aux aînés et activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Excursions et goûter des aînés, organisés chaque année ;</li> <li>• Conseil consultatif communal des aînés ;</li> <li>• 5 maisonnettes pour aînés ;</li> </ul>
<b>Services aux enfants et aux jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil extrascolaire ;</li> <li>• Office de la Naissance et de l'Enfance ;</li> <li>• Service « Jeunesse » au sein de l'administration communale ;</li> <li>• 1 crèche et 1 accueillante autonome</li> <li>• Conseil communal des enfants ;</li> </ul>
<b>Autres services publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau de poste situé à Musson ;</li> <li>• Zone de police « Sud Luxembourg » ;</li> <li>• Zone de secours « Luxembourg » ;</li> <li>• Informations communales relayées à travers divers moyens de communication ;</li> </ul>
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de soins de santé diversifiée et concentrée à Musson ;</li> <li>• Absence d'hôpital et de structure pour les personnes âgées ;</li> <li>• Indicateurs de santé et ISADF favorables ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La volonté communale d'améliorer la communication avec les citoyens et de développer des activités pour les ados ;</b></li> <li>• <b>Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques (jeunes et aînés).</b></li> <li>• <b>Inciter de jeunes médecins à s'installer sur la commune pour compenser les médecins qui partent bientôt à la retraite.</b></li> </ul>

## **19 La culture, le sport et les loisirs**

### **19.1 Les infrastructures**

#### **✚ Point lecture :**

Située à Musson sur la place de l'Abbé Goffinet, un point lecture propose un large choix d'ouvrages allant du roman au documentaire pour tous. Il est également possible de trouver une série de DVD et livres audio. Ouverte le mercredi et deux samedis par mois, diverses animations autour de la lecture y sont réalisées.

En 2019, les activités (s'inscrivant dans le cadre du PCS) ont été variées au sein de la bibliothèque-ludothèque :

- Soirées « jeux » ;
- Projet d'animation « Je chante en français » en collaboration avec l'école de Mussy-la-Ville, la Bibliothèque Provinciale et la Province du Luxembourg ;
- Ouverture du point lecture les mercredis après-midi et un samedi sur deux ;
- Participation à la Foire du Livre ;
- Réalisation et analyse de l'enquête publique sur l'EPN ;
- Projection cinéma pour les jeunes enfants.

#### **✚ Centre Sportif et Culturel :**

Situé à Baranzy, le Centre Sportif et Culturel dispose d'une grande salle intérieure permettant la pratique de plusieurs sports, et à l'extérieur, une plaine de jeux, un terrain de football et plusieurs terrains de tennis. Au niveau du taux d'occupation, on peut constater via le planning des activités que le hall est occupé tous les jours et presque toutes les plages horaires sont occupées. La salle est quant à elle surtout utilisée la semaine, entre 17h et 21h, ainsi que le samedi soir. Ce sont 8 clubs réguliers et une école qui occupent les plages horaires du centre sportif. Voici une idée de la fréquentation :

- 1) Rebond Musson : +/- 160-180
- 2) Karaté Club Musson : +/- 80
- 3) Musson Sobukai (aikido) : +/- 18
- 4) Musson United (mini-foot) : 1 équipe « jeunes » et 1 équipe « adultes » : +/- 30
- 5) Première Compagnie des archers de gaume (tir à l'arc) : +/- 15
- 6) Tennis de table Halanzy-Musson : +/- 60
- 7) Step-touch Musson (fitness) : +/- 180-200
- 8) Kaérobic (fitness) : +/- 8
- 9) Ecole libre

Quelques groupements occupent occasionnellement le centre sportif lorsque des heures se libèrent :

- Un groupe de jeunes 16-18 ans (mini-foot)
- US Musson (foot prairie) lors de la trêve hivernale

Le centre sportif est occupé également pour des manifestations exceptionnelles. Il accueille alors d'autres groupements :

- Le syndicat d'initiative : fête gaumaise et foire du livre (pas depuis le COVID)
- La Petite Plante : cabaret (pas depuis le COVID)

Il n'accueille pas de club extérieur cependant beaucoup de sportifs viennent des communes avoisinantes surtout de Gorcy et d'Aubange et un peu de Saint-Léger.

Le centre sportif et culturel organise diverses activités à destination des enfants et des jeunes :

- **Vélo 2 roues et mini-sports** : Apprendre à freiner, à tourner, à éviter les obstacles, à s'équilibrer via une multitude de jeux et de circuits à travers différents sports ;
- **100% énergie au grand air** : Stage conçu pour les ados qui rêvent d'activités sportives de plein air. Deux journées et une nuit sont prévues à l'extérieur ;
- **Psychomotricité** : Sauter, courir, ramper... via une multitude de jeux et de circuits de psychomotricité ;
- **Les p'tits sportifs** : Initiation aux différents sports (unihockey, badminton, basket, gymnastique,...) ;
- **Les athlètes du mémorial Van Damme** : Matinées consacrées à l'initiation aux différentes épreuves de l'athlétisme (courses, sauts, lancers) et après-midis consacrés à une multitude de sports variés ;
- **Sports raquettes** : Découverte et perfectionnement aux 3 raquettes (badminton, tennis et tennis de table) combinés à diverses activités sportives ;
- **Football et multisports** : Matinées consacrées à l'initiation et au perfectionnement du football, et après-midis consacrés à une multitude de sports variés ;
- **3 Frissons** : VTT, roller, randonnées, accrobranche et défis sportifs en équipe ;
- **Koh-Lanta hike et multisports** : Stage basé sur le jeu télévisé Koh-Lanta ;
- **Danse, gymnastique et roller** ;
- **Le monde merveilleux du cirque** : Initiation au jonglage, au diabolo et aux activités artistiques et sportives sur le thème du cirque ;
- **Graine de campagnard et multisports** : Découverte des animaux à la ferme du Bueau la matinée et familiarisation à une multitude de sports l'après-midi.

Différents clubs sportifs se partagent le hall et la salle du centre sportif :

- Aikido : Sobukaï – Takedo Budo
- Basket : Rebond Musson
- Body girly + renforcement musculaire
- Course à pied : JCPMF Musson
- Clyclotourisme : Les cyclos D'Mussy
- Danse & fitness : Step Touch
- Equitation : La clé des Champs
- Equitation : Les Eperons de Musson
- Equitation : Les boxes de la Cussignière
- Equitation : Les écuries Montessori
- Football : R.E.S. Signeux
- Football : U.S. Musson
- Gymnastique
- Kaerobic : Méthode Julie Debatti
- Karaté : Karaté Club Musson
- Marche : Les galopins du Cœur Willancourt
- Marche : Je marche pour ma forme
- Mini-foot : Musson United
- Motocross : Moto club Gaumais de Willancourt
- Psychomotricité



- Tennis : Location de terrain
- Tennis de table : TT Halanzy-Musson
- Tir à l'arc : La Flèche de Musson
- Tir à l'arc : 1<sup>ère</sup> compagnie des archers de Gaume
- Yoga : Yoga Terre Happy

Inscrit dans le cadre de son PST, la commune a pour projet de créer une extension du centre sportif afin de proposer à la population une deuxième salle intérieure et un parking plus grand. L'idée serait également de créer une sortie vers la route régionale afin d'éviter des flux trop importants sur la rue de France.

### **Maison de villages**

Plusieurs salles et espaces sont répartis sur le territoire et sont disponibles à la location :

- Cercle « Au Chêne » (paroissial) à Baranzy, 110 places assises ;
- Cercle « l'Étoile » (paroissial) à Willancourt, 40 places assises ;
- Cercle « Saint-Martin » (paroissial) à Musson, 80 places assises ;
- Cercle « Saint-Pierre » (paroissial) à Mussy-la-Ville, 200 places assises ;
- Salle « l'Émulation » (associatif) à Mussy-la-Ville, 60 places assises ;
- Salle « l'Union » (associatif) à Musson, 80 places assises.

#### *Figure 54 : Maison de village de Signeux*

Financée dans le cadre du premier Programme Communal de Développement Rural (PCDR), la salle de l'Union a été rénovée en maison de village. C'est une infrastructure communale polyvalente destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives (publiques ou privées) initiées par les habitants. Sa capacité est de 120 places assises.

Notons également que la commune se dote pour projet de construire une maison rurale à Musson en 2022, pour un budget de 1.350.000 €.

## **19.2 Les associations et activités**

### **19.2.1 Les associations**

La commune de Musson compte diverses associations, pouvant être répertoriées par village, en plusieurs catégories.

### Musson

- **Associations sportives** : Sudokaï Musson – Takeda Budo (Aïkido), La Flèche de Musson, Tennis de table Halanzy-Musson, 1<sup>ère</sup> compagnie des archers de Gaume, Basket Club Rebond Musson, Step Touch, Je Cours Pour Ma Forme, Musson United (mini-foot), Karaté Club Musson, Kaérobic, Je Marche Pour Ma Forme, Gymnastique enfants et psychomotricité (organisés par le centre sportif)
- **Associations culturelles** : Harmonie de l'Entente Gaumaise, Photo Club Musson, Syndicat d'Initiative de Musson, Musson mémoire, Cercle horticole, Musée minier et métallurgique Musson-Halanzy

### Mussy-la-Ville

- **Association sportive** : Les Cyclos d'Mussy,
- **Associations culturelles** : Syndicat d'initiative de Mussy-la-Ville,
- **Association de loisirs** : Comité des fêtes du Cabu, Jeunes de Mussy-la-Ville

### Baranzy

- **Associations sportives** : La Clé des Champs, Les Éperons de Musson, les Boxes de la Cussignière, US Musson, ;

### Signeux

- **Associations sportives** : Royal Éclair Sportif Signeux, Yoga Terre Happy,
- **Association de loisirs** : les Tricoteuses ;

### Gennevaux

- **Association sportive** : Les écuries Montessori ,;

### Willancourt

- **Associations sportives** : Les Galopins du Cœur, Moto Club Gaumais.
- **Association de loisirs** : le cercle de Willancourt

Dans le cadre de son PST, Musson souhaite offrir une aide ponctuelle aux associations de la commune, à travers diverses actions :

- Soutien humain et logistique lors des manifestations ;
- Mise à disposition de locaux grâce à la maison de village, le centre sportif et la maison multi-services ;
- Faire la publicité des événements des associations via le site internet et le bulletin communal ;
- Mettre en place des séances d'information sur des sujets en lien avec la vie des associations (conférences, fiches info) ;

#### 19.2.2 Les activités

Au regard du nombre d'associations présentes sur le territoire communal, il est possible de réaliser de nombreuses activités sportives et quelques activités culturelles et de loisirs.

Comme il est précisé dans la partie relative au tourisme, des activités sont propres au territoire communal, à savoir la Foire aux Livres, la Fête Gaumaise et le Marché de l'artisanat et du terroir. Il est aussi possible de découvrir le Musée minier métallurgique Musson-Halanzy.

### **19.3 Les conseils consultatifs**

#### **+ Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité :**

La commune dispose d'une Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM). Composée de représentants de la population et de membres du conseil communal, elle a pour but des avis sur des questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de mobilité, qui peuvent être obligatoires car requis en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

#### **+ Conseil Consultatif Communal des Aînés :**

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) a pour fonction de promouvoir le bien-être des seniors et leur intégration dans la société. Le CCCA favorise toute initiative et encourage toute action contribuant au bien-être moral, social, économique et culturel des aînés.

Le conseil dispose d'un rôle consultatif. Lors des réunions, les membres débattent de divers thèmes et interrogations ayant une incidence sur la vie des aînés. Ensemble, ils établissent des projets.

Le CCCA a participé à l'élaboration de certains projets du PCDR 2009-2019 comme la construction de maisonnette pour personne âgées. Il organise différentes activités comme la marche intergénérationnelle, des conférences (+/- 4 par an) ainsi que des excursions (2 par an).

#### **+ Conseil Communal des enfants :**

Le Conseil Communal des Enfants (CCE) est une structure participative mise à disposition des enfants, les impliquant dans la vie sociale et leur permettant de développer une citoyenneté active. Véritable structure adaptée aux besoins des enfants, le CCE émet des avis sur les problèmes qui concernent les enfants au sein de la collectivité locale. Au même titre que les autres conseils consultatifs, il émet des propositions ou suggestions au Collège communal.

En 2018-2019, plusieurs projets ont été réalisés dans le cadre du CEE :

- Visite des personnes âgées au Home l'Amitié à Virton ;
- Participation au marché de Noël à Mussy-la-Ville ;
- Une soirée « jeux » ;
- Participation à divers opérations et commémorations : 11 novembre, Be Wapp, opération Arc-en-Ciel, 8 mai, journée de l'eau ;
- Le 20<sup>ème</sup> rassemblement des CCE de Wallonie à Amay le 4 mai 2019 ;
- Le 4<sup>ème</sup> rassemblement des CCE de la Province du Luxembourg ;
- La page Facebook ;
- Des nouveaux tee-shirts avec le logo du CCE ;
- La balade en vélo aux étangs à Willancourt ;
- Atelier au verger à Baranzy ;
- Atelier de plantation de fraisiers et pommes de terre au jardin partagé.

### **Commission Locale de Développement Rural (CLDR) :**

La commission Locale de Développement Rural est un organe participatif composé de mandataires et de représentants de la population qui souhaitent s'investir dans le développement de leur commune. Leurs objectifs sont d'accompagner les projets de la commune et de jouer un rôle de relais entre les habitants et les mandataires communaux.

Les réalisations de la CLDR sont répertoriées dans le bilan du précédent PCDR comme par exemple, la création d'un centre de ressources sur l'histoire et le patrimoine de la commune : « Musson Mémoire ».

## **19.4 Éléments de synthèse**

<b>Infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bibliothèque-ludothèque ;</li> <li>• Centre culturel et sportif de Musson ;</li> <li>• Salles et espaces disponibles à la location ;</li> </ul>
<b>Associations et activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Majorité d'associations sportives et quelques associations culturelles/de loisirs ;</li> <li>• Associations présentes dans toutes les localités, mais concentrées à Baranzy (Centre sportif et culturel) ;</li> </ul>
<b>Conseils consultatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité ;</li> <li>• Conseil Consultatif Communal des Aînés ;</li> <li>• Conseil Communal des Enfants ;</li> </ul>
<b>Enjeux, perspectives et besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maintien du dynamisme associatif ;</b></li> <li>• <b>Renforcement des équipements à destination des habitants ;</b></li> <li>• <b>Mise en place de projets dans le cadre de conseils consultatifs.</b></li> </ul>

## **20 Données complémentaires**

### **20.1 Les ressources humaines**

#### **20.1.1 Composition du Collège communal**

<b>Sylvie Guillaume Bourgmestre</b>	<b>Daniel Guebels 1<sup>er</sup> échevin</b>	<b>Valérie Recht 2<sup>ème</sup> échevine</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat civil</li> <li>- Police</li> <li>- Sécurité</li> <li>- Population</li> <li>- Information/Communication</li> <li>- Fêtes/Cérémonies</li> <li>- Environnement</li> <li>- Cimetières</li> <li>- Propreté publique</li> <li>- Fleurissement</li> <li>- Economie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux</li> <li>- Finances</li> <li>- Distribution d'eau</li> <li>- Bâtiments</li> <li>- Voirie</li> <li>- Patrimoine</li> <li>- Mobilité</li> <li>- PCDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunesse</li> <li>- Enseignement</li> <li>- Culture</li> <li>- Accueil extrascolaire</li> <li>- Commerce</li> <li>- Tourisme</li> </ul>
<b>Christopher Bonnier 3<sup>ème</sup> échevin</b>	<b>Anne-Marie Goeury Présidente du CPAS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sports</li> <li>- Plaines de jeux</li> <li>- Santé</li> <li>- Urbanisme</li> <li>- Aménagement du territoire</li> <li>- Energie</li> <li>- Eaux et forêts</li> <li>- Chasses</li> <li>- Agriculture</li> <li>- Cultes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPAS</li> <li>- Logement</li> <li>- Emploi</li> <li>- Affaires sociales</li> <li>- Aînés</li> </ul>	

#### **20.1.2 Composition du Conseil communal**

- Mme Sylvie Guillaume
- M. Daniel Guebels
- Mme Valérie Recht
- M. Christopher Bonnier
- Mme Anne-Marie Goeury
- M. Robert Schiltz
- M. Mohammed Boumkassar
- Mme Maria Vitulano
- M. Christian Marmoy
- M. Bruno Goelff
- Mme Stéphanie Lentini
- M. Geoffrey Schadeck
- M. François Rongvaux
- M. Jean-Jacques Boreux
- Mme Jennifer Kirsch



20.1.3 Organigramme des services communaux

<b>Directrice générale Coralie Roskam</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des dossiers du Collège et du Conseil communal</li> <li>- Gestion du personnel</li> <li>- Gestion de l'enseignement</li> <li>- Gestion du patrimoine communal</li> <li>- Gestion des litiges</li> <li>- Organisation des élections</li> <li>- Aide à l'élaboration du budget communal</li> <li>- Support administratif du CCCA</li> </ul>	
<b>FINANCES/MARCHES PUBLICS</b>	<b>POPULATION/ETAT CIVIL</b>
<b>Christine Poncin</b>	<b>Myriam Pire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des recettes et dépenses</li> <li>- Gestion de la comptabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue des registres d'état civil</li> <li>- Tenue du registre des étrangers</li> <li>- Délivrance des permis de conduire</li> </ul>
<b>Bérangère Tarnus</b>	<b>Isabelle Bissot Sylvie Defossé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement de facturiers</li> <li>- Gestion administrative des dossiers de subsides</li> <li>- Gestion administrative des ventes de bois</li> <li>- Préparation du budget</li> <li>- Gestion des dossiers de marchés publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil</li> <li>- Tenue des registres de population</li> <li>- Organisation des élections</li> <li>- Secrétariat</li> <li>- Gestion des cimetières</li> <li>- Gestion des salles communales</li> </ul>
<b>Annelise Heyard</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des taxes et redevances communales</li> <li>- Demande d'informations notariales</li> <li>- Production d'attestations fiscales</li> </ul>	

<b>URBANISME</b>	<b>ACCUEIL EXTRASCOLAIRE</b>
<b>Carlo Ughi</b>	<b>Anissa Guarneri</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des dossiers d'urbanisme</li> <li>- Gestion de la CCATM</li> <li>- Plan communal de mobilité</li> <li>- Gestion de la CLDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordinatrice ATL</li> <li>- Gestion de l'accueil extrascolaire</li> <li>- Gestion de la CCA</li> <li>- Gestion de l'équipe de l'AES</li> <li>- Organisation des stages et plaines</li> </ul>
<b>Catherine Lefèvre</b>	<b>Accueillants extrascolaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion administrative de l'eau</li> <li>- Informations aux citoyens concernant l'énergie</li> <li>- Cadastre énergétique des bâtiments publics</li> <li>- Dossiers PEB</li> <li>- Renseignements notariaux</li> <li>- Inventaire des bâtiments inoccupés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fabienne Soblet</li> <li>- Claudia Simon</li> <li>- Jessica Brichaux</li> <li>- Nathalie Herman</li> <li>- Valérie De Bouw</li> <li>- Amélie Perrin</li> <li>- Audrey Spigolon</li> <li>- Laurine Gonry</li> <li>- Nicole Dropsy</li> <li>- Gaëtan Rocca</li> <li>- Eveline Stoz</li> </ul>
<b>Florence Gofflot</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du petit patrimoine</li> <li>- Environnement</li> <li>- Autorisation d'ouverture pour les commerces</li> <li>- Conseiller en prévention</li> <li>- Gestion des assurances</li> <li>- Fonctionnaire PLANU</li> </ul>	

<b>COMMUNICATION/INFORMATIQUE</b>	<b>SPORTS</b>
<b>Frank Vassaux</b>	<b>Elsa Wauthier</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue des permanences de l'EPN</li> <li>- Publications et graphisme</li> <li>- Gestion du site internet</li> <li>- Petites interventions informatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des locations</li> <li>- Cours de sports</li> <li>- Gestion des groupes JCPMF et JMPMF</li> <li>- Gestion des dossiers de subsides</li> <li>- Organisation des stages sportifs</li> </ul>
<b>TRAVAUX/ENVIRONNEMENT</b>	<b>ENTRETIEN</b>
<b>Jean-Marc Schwartz</b>	<b>Gina Pedro Patricia Lambert Virginie Chatelain Magali Lebrun Raymonde Genin</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'équipe des ouvriers</li> <li>- Suivi des travaux</li> <li>- Gestion du réseau de distribution d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des bâtiments communaux</li> </ul>
<b>Service technique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- François Arnould</li> <li>- Fabrice Benoit</li> <li>- Julien Delsate</li> <li>- Vincent Fontaine</li> <li>- François Glesener</li> <li>- Laurent Grégoire</li> <li>- Quentin Jacquemin</li> <li>- Bruno Kim</li> <li>- Catherine Mangin</li> <li>- Frédéric Marmoy</li> <li>- Sébastien Simon</li> <li>- Benoit Soblet</li> <li>- Roland Sodoyez</li> <li>- Romain Thielens</li> <li>- Dorian Wolff</li> </ul>	

S'ajoutent à ce personnel, selon les disponibilités et les besoins, les personnes mises au travail sous l'article 60 de la loi organique des CPAS et les étudiants lors des vacances.

## 20.2 Les ressources financières

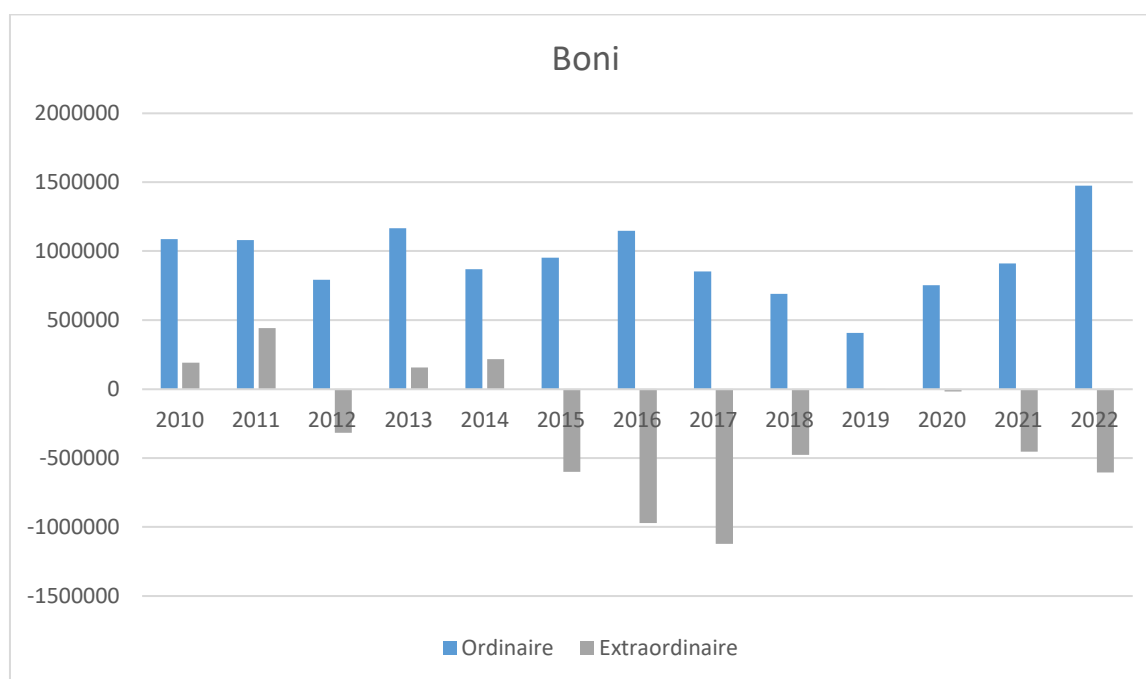
### 20.2.1 Le compte budgétaire

#### 20.2.1.1 *Service ordinaire*

Sur base des budgets	Exercice 2023	Exercice 2024
Recettes de l'exercice propre	8.054.180,43	8.183.582,21
Dépenses de l'exercice propre	7.468.041,02	8.175.007,37
Boni de l'exercice propre	586.139,41	8.574,84
Recettes des exercices antérieurs	1.195.722,98	1.015.701,84
Dépenses des exercices antérieurs	51.767,66	29.252,01
Prélèvements en recettes		
Prélèvements en dépenses	900.000,00	600.000,00
Recettes globales	9.249.903,41	9.199.284,05
Dépenses globales	8.419.808,68	8.804.259,38
Boni global	830.094,73	395.024,67

Les budgets proposés en 2023 et 2024 présentent des bonis globaux relativement intéressants pour les années futures d'autant plus que le fonds de réserve extraordinaire est toujours doté de montants importants.

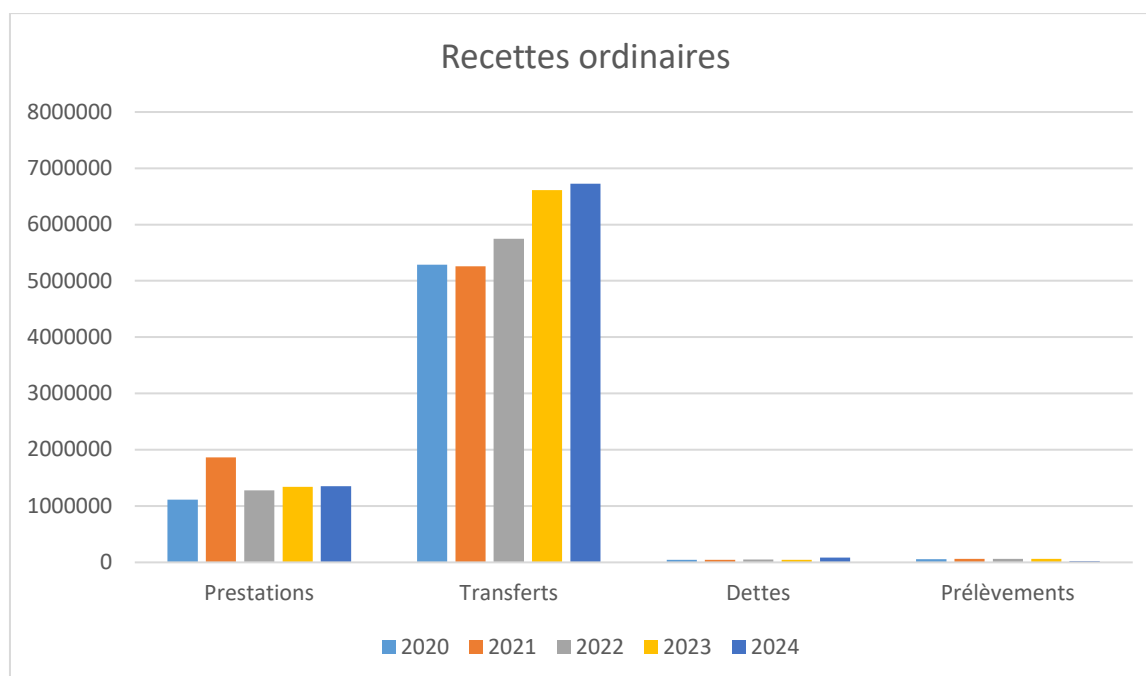
Le graphique ci-dessous montre l'évolution du boni à l'ordinaire et à l'extraordinaire de 2010 à 2022 sur base des comptes. On peut constater que le boni ordinaire laisse toujours une certaine marge de manœuvre pour financer des projets extraordinaires en dotant le fonds de réserve extraordinaire.



➤ Les recettes ordinaires

Les recettes ordinaires sont composées de recettes de prestations, de transferts et de dettes (dividendes) et représentent un montant de 8.183.582,21 € en 2024 contre 8.054.180,43 € en 2023 (soit une augmentation de 1,6%).

	2020	2021	2022	2023	2024
Prestations	1.114.089,99	1.864.163,27	1.280.044,47	1.338.544,65	1.353.445,48
Transferts	5.286.793,62	5.256.137,20	5.745.394,05	6.608.822,90	6.724.313,60
Dettes	41.723,41	42.489,34	48.486,93	45.802,88	85.823,13
Prélèvements	58.000,00	59.000,00	60.000,00	61.000,00	20.000,00
<b>Total</b>	<b>6.500.607,02</b>	<b>7.221.789,81</b>	<b>7.133.925,45</b>	<b>8.054.180,43</b>	<b>8.183.582,21</b>



L'évolution des recettes de prestations s'explique notamment par le produit de la vente d'eau et des ventes de bois, en légère diminution par rapport aux années précédentes.

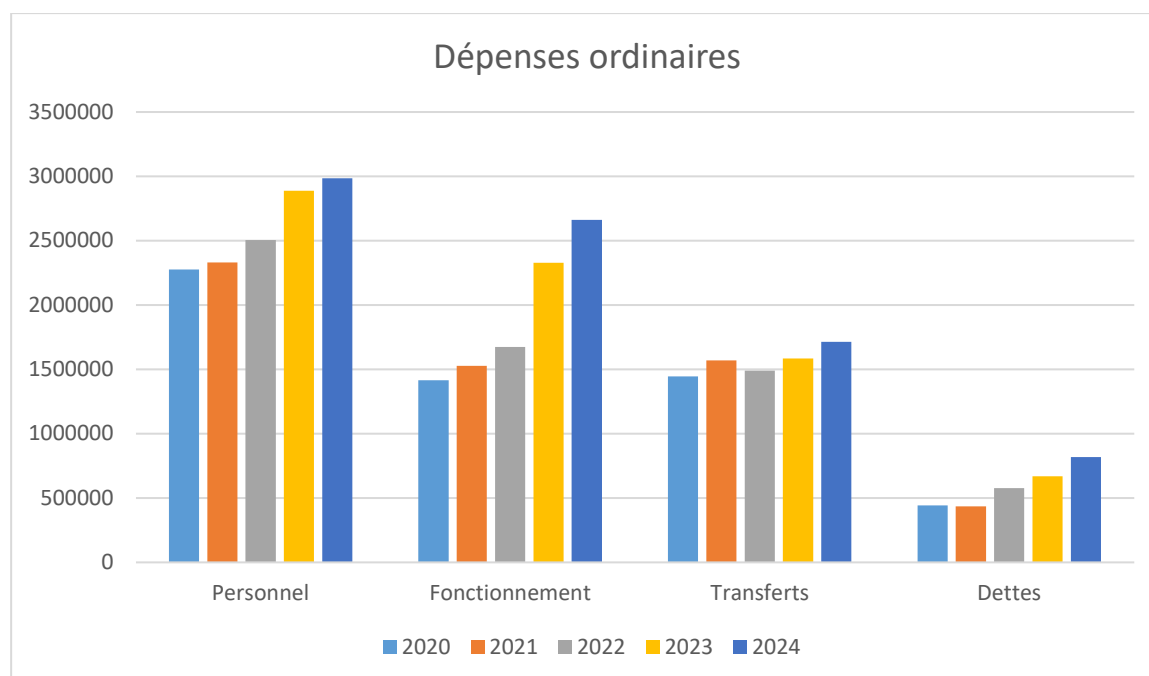
Les recettes de transferts proviennent essentiellement du fonds des communes et des taxes. En 2024, le fonds des communes n'a que très peu augmenté par rapport aux années précédentes ce qui laisse moins de possibilité de financement des dépenses ordinaires.

Les recettes de dettes proviennent essentiellement de dividendes mais restent très faibles et les prélèvements sont constitués de provisions pour risques et charges notamment pour le fonds de pension des mandataires.

➤ Les dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts et de dettes et représentent un montant de 8.175.007,37 € en 2024 contre 7.468.041,02 € en 2023 (soit une augmentation de 9,47 %).

	2020	2021	2022	2023	2024
Personnel	2.275.213,39	2.330.557,76	2.504.745,66	2.887.764,61	2.983.627,00
Fonctionnement	1.413.943,45	1.525.539,95	1.672.402,27	2.327.927,65	2.660.672,75
Transferts	1.445.293,13	1.570.159,49	1.490.234,00	1.584.790,07	1.713.499,83
Dettes	443.279,06	434.621,71	576.599,51	667.559,30	817.207,79
<b>Total</b>	<b>5.577.729,03</b>	<b>5.860.878,91</b>	<b>6.243.981,44</b>	<b>7.468.041,02</b>	<b>8.175.007,37</b>



Les dépenses de personnel augmentent continuellement du fait de l'évolution barémique des membres du personnel et de l'indexation des salaires. Ces dépenses représentent 36,49% des dépenses totales et sont difficilement compressibles. La politique d'embauche se veut prudente, les départs à la retraite sont remplacés et des augmentations d'effectifs sont prévues notamment pour l'accueil extrascolaire afin de respecter les normes d'encadrement des enfants.

Les dépenses de fonctionnement, représentant 32,54% des dépenses totales, sont également en forte hausse depuis deux ans. Ceci s'explique notamment par la hausse des prix de l'énergie et par l'inscription d'un crédit en 2024 pour la location de modules pour les services administratifs étant donné les travaux d'envergure prévus à l'hôtel de ville. Cette dépense devrait donc disparaître dans les années à venir.



Les dépenses de transfert qui représentent 19,37 % des dépenses globales évoluent de façon assez constante et sont principalement constituées de la dotation à la zone de police, à la zone de secours, au CPAS et à l'ALE-Titres services.

Les dépenses de dettes, 9,99 % des dépenses totales, évoluent de façon croissante, les projets extraordinaires déjà en cours ou inscrits au budget sont nombreux et nécessitent un financement par emprunts. Néanmoins, la situation financière de la commune reste saine.

#### 20.2.1.2 Service extraordinaire

Sur base des budgets	Exercice 2023	Exercice 2024
Recettes de l'exercice propre	5.806.280,29	5.935.283,44
Dépenses de l'exercice propre	6.199.530,00	7.978.670,00
Boni de l'exercice propre	-393.249,71	-2.043.386,56
Recettes des exercices antérieurs	0,00	379.341,74
Dépenses des exercices antérieurs	1.178.500,00	541.391,74
Prélèvements en recettes	1.571.749,71	2.205.436,56
Prélèvements en dépenses		
Recettes globales	7.378.030,00	8.520.061,74
Dépenses globales	7.378.030,00	8.520.061,74
Boni global	0,00	0,00

A l'extraordinaire, le résultat de l'exercice propre s'établit en mali qui est compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Le boni global est nul comme imposé par la circulaire budgétaire.

De nombreux investissements sont encore inscrits au budget 2024. La commune va toujours chercher les subsides disponibles pour le financement des projets. Néanmoins, ceux-ci ne couvrent pas la totalité de l'investissement. Il faut donc financer une partie par fonds propres par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire et une partie par emprunt. Les taux d'emprunt étant encore relativement bas, la charge de la dette reste supportable pour les finances communales.

#### 20.2.2 Le compte de résultats

Bien que les charges courantes sont en hausse, le boni courant reste assez élevé et affiche un montant de 1.088.962,64 € grâce à des produits courants également en augmentation.

Le boni total de l'exercice présente un montant de 1.678.207,51 €.

#### 20.2.3 Le bilan

A l'actif, le bilan présente les avoirs de la commune, à savoir des immobilisations pour 36.811.301,13 € et des actifs circulants d'un montant de 8.945.398,94 €.

Au passif, les ressources de la commune comprennent des fonds propres pour un montant de 37.444.488,43 € et des dettes s'élevant à 8.312.211,64 €.

#### 20.2.4 Conclusion

Bien que la commune prévoit encore de nombreux investissements, la charge de la dette reste supportable pour les finances communales. La situation financière est saine et reste une des préoccupations principales du pouvoir politique.

## 21 Synthèse AFOM

L'analyse socio-économique permet d'identifier les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) du territoire de Musson. Cette synthèse sera soumise en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

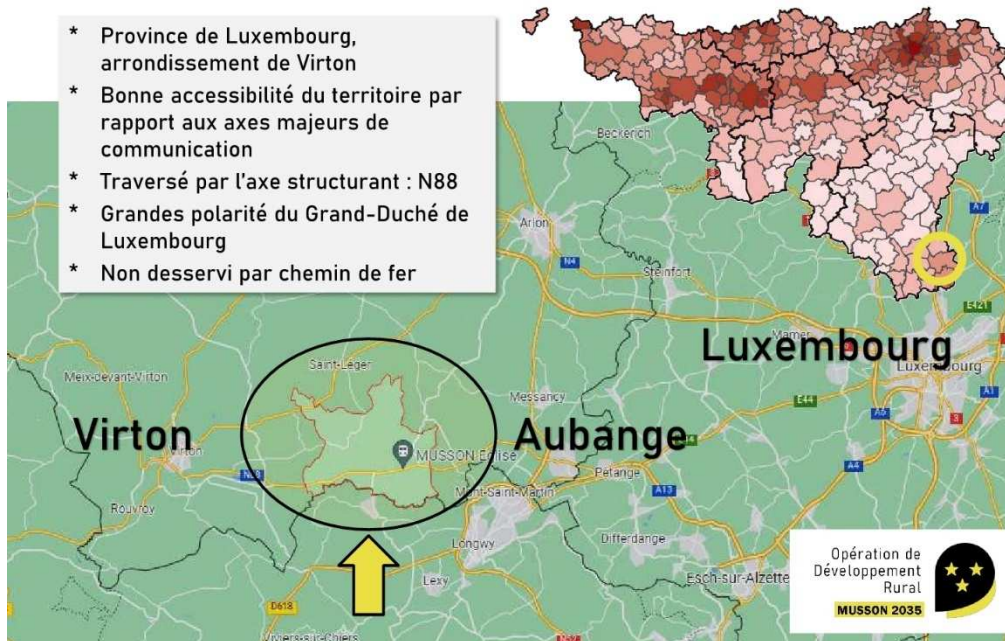
ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Environnement naturel et paysager</b> : Natura 2000, réserves naturelles, sites de grand intérêt biologique, arbres et haies remarquables, etc.</li> <li>– <b>Dynamique démographique</b> : Croissance démographique (+ 13,6 % depuis 2002), solde migratoire positif depuis 2016 et population jeune (26 % des habitants ont moins de 20 ans) ;</li> <li>– <b>Arrivée de nouveaux ménages, notamment de jeunes ménages</b></li> <li>– <b>Activités de diversification agricole et produits locaux</b> : Ferme pédagogique, vente directe, évènements promouvant le terroir local ;</li> <li>– <b>Un réseau de distribution d'eau communal</b> ;</li> <li>– <b>Nombreux services à disposition pour les enfants</b> : accueil extra-scolaire, nombreuses écoles primaires et belle offre d'activité</li> <li>– <b>Activités organisées pour les aînés</b></li> <li>– <b>Plusieurs services sociaux proposés et infrastructures</b> : Bibliothèque, centre sportif et culturel, etc.</li> <li>– <b>Diverses structures consultatives</b> : CCATM, CCCA, CCE ;</li> <li>– <b>Mise en place de plans de développement local (PCM)</b></li> <li>– <b>Des réserves foncières à valoriser et/ou relocaliser pour développer l'habitat et l'économie</b></li> <li>– <b>Voies lentes en développement</b></li> <li>– <b>Engagement vers des économies d'énergie</b> : Adhésion à la Convention des maires en 2019, présence d'un écopasseur, projet d'implantation de 6 éoliennes, PAEDC</li> <li>– <b>Mise en place de projet dans le cadre des conseils consultatifs</b></li> <li>– <b>Offre diversifiée au niveau des sports</b></li> <li>– <b>Tissu associatif important sur le territoire</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Faible dynamique immobilière</b> : hausse des prix immobiliers (maisons et terrains), baisse du nombre de transactions ;</li> <li>– <b>Offre HoReCa peu développée</b> ;</li> <li>– <b>Baisse du nombre d'exploitations agricoles</b> (- 59,4 % depuis 2000) ;</li> <li>– <b>Non-desservi par les chemins de fer</b> ;</li> <li>– <b>Offre TEC limitée dans certains villages</b></li> <li>– <b>Absence de documents stratégiques de développement territorial</b> (SDC, SOL, GCU) ;</li> <li>– <b>Certains villages ne disposant pas d'activité commerciale/services</b> ;</li> <li>– <b>Viellissement de la population</b> selon l'IWEPS</li> <li>– <b>Absence de maison de repos</b></li> <li>– <b>Absence d'école secondaire</b></li> <li>– <b>Arrêt du Plan de Cohésion Social</b></li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Indicateur d'emploi favorables</b> (taux de demande d'emploi et taux de chômage en baisse)</li> </ul>	
<p><b>OPPORTUNITÉS</b></p>	<p><b>MENACES</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dynamique transcommunale</b> : nombreux projets réalisés avec d'autres communes ;</li> <li>- <b>Agglomération transfrontalière du Pôle Européen de Développement</b> ;</li> <li>- <b>Indicateurs d'emploi favorables</b> (taux d'activité et d'emploi positifs, taux de chômage en baisse) ; bassin d'emploi</li> <li>- <b>Développement d'un tourisme vert</b> ;</li> <li>- <b>Micro-région démographiquement attractive</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Évolution socio-économique engendrant des besoins en matière de services, d'équipements et de logements</b> ;</li> <li>- <b>Enjeux énergétiques et d'utilisation des bâtiments anciens</b> (25,7 % des bâtiments érigés avant 1900) ;</li> <li>- <b>Enjeu du renouvellement des générations des agriculteurs</b> : une minorité âgée de moins de 35 ans.</li> <li>- <b>Pression foncière forte</b> (proximité avec le Grand-Duché du Luxembourg)</li> </ul>

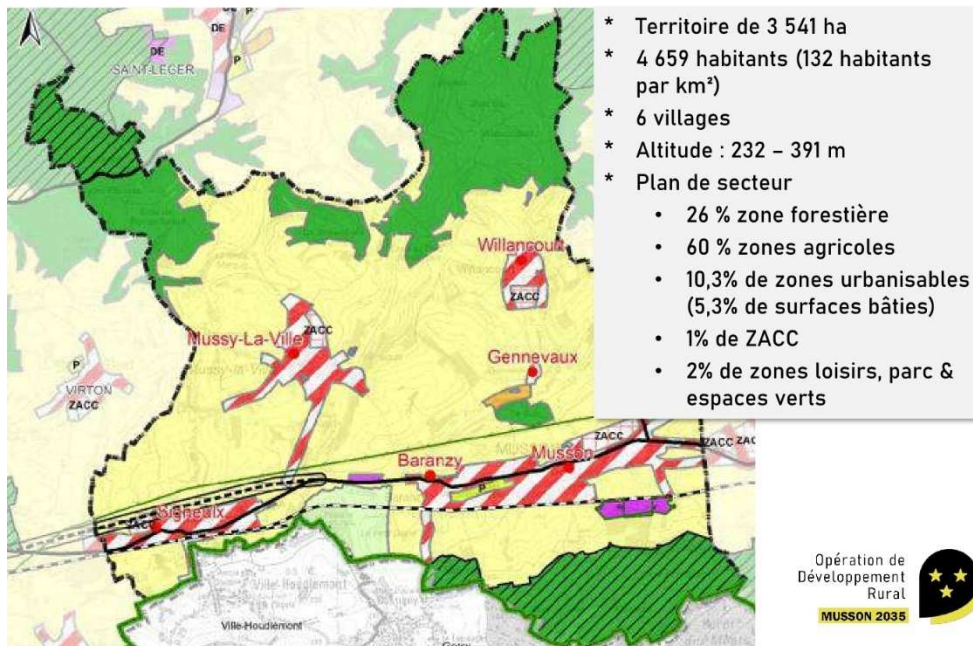
## 22 Annexes

### Synthèse de l'analyse, à soumettre en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population

## Une commune bien située



## Un territoire rural





## Un espace de vie remarquable

- \* Villages agréables et caractéristiques
- \* Plusieurs édifices patrimoniaux, dont un monument classé
- \* Nombreux espaces publics
- \* Nombreux chemins et sentiers dans la campagne et les forêt



Opération de  
Développement  
Rural  
MUSSON 2035



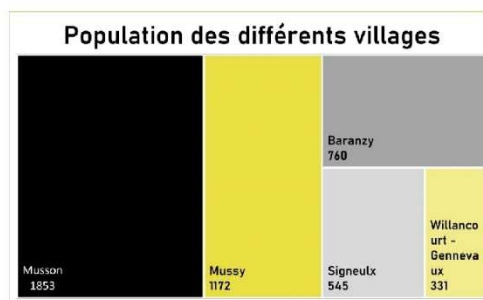
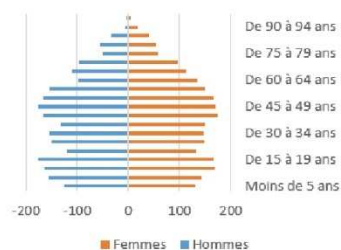
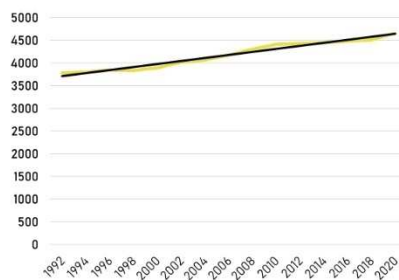
## Des richesses naturelles

- \* Cuesta bajocienne
- \* Paysages de qualité
- \* 37 km de rivières et ruisseaux
- \* Zones protégées :
  - 45,1 % du territoire en Natura 2000
  - 15 SGIB
  - 1 RN agréée – 3 RN domaniales
  - 1 site naturel classé (marais de la Cussignière)
  - 12 arbres et 4 haies remarquables



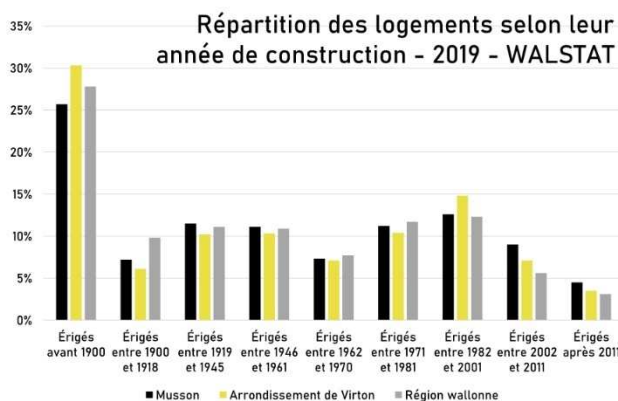
## Population jeune et en croissance

- \* Taux de croissance élevé
- \* Population jeune
- \* Taux d'activité élevé et chômage faible
- \* Revenu moyen élevé
- \* 51,7 % de la population active au GDL



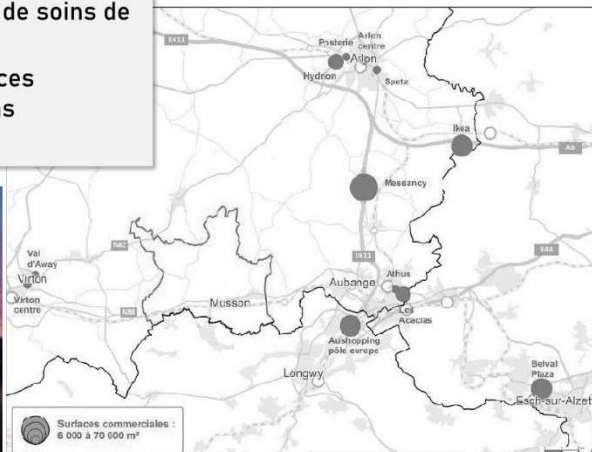
## Un développement constant de l'habitat

- \* Parc immobilier de Musson de 2.157 bâtiments (1936 logements)
- \* Majorité de bâtiments érigés avant 1900
- \* Prix de vente moyen en hausse
- \* Tendance à la construction en hausse
- \* 30 logements publics



## Une économie locale diversifiée

- \* 160 entreprises (importance des secteurs de la construction, de l'automobile et de l'agriculture)
- \* 335 postes salariés (importance de l'administration et l'enseignement)
- \* 203 indépendants (dont offre de soins de santé diversifiée)
- \* 40 commerces. Peu de surfaces commerciales => pôles voisins
- \* Une ZAE (palgé)



## Une place importante de l'agriculture & de la sylviculture

- \* 13 agriculteurs
- \* Agriculture tournée vers l'élevage bovin
- \* Plusieurs initiatives de diversification et de développement des filières courtes
- \* 815 ha forêt communale (gestion DNF) - 105 ha forêt privée
- \* 3 entreprises liées au secteur forestier



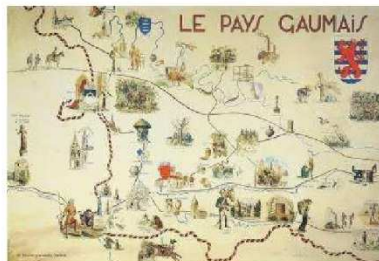
Opération de  
Développement  
Rural  
MUSSON 2035





## Tourisme gaumais de court séjour

- \* Offre en hébergement peu développée (5 gîtes)
- \* Offre en Horeca limitée (7 lieux de restauration,
- \* Développement du tourisme vert et lié au passé industriel (musée minier)
- \* Maison du tourisme de Gaume/ Parc naturel de Gaume
- \* Partenaires locaux : deux SI et un musée
- \* Nombreux itinéraires balisés



Opération de  
Développement  
Rural  
MUSSON 2035



## Une vie sociale dynamique

### Tissu associatif

- \* Une quarantaine d'association dont beaucoup de clubs sportifs
- \* Manifestations culturelles diverses : Foire aux Livres, Fête gaumaise, Marché de l'artisanat et du terroir, fête du cabu
- \* Existence de salles paroissiales et privées (et une salle communale)

### Services communaux

- \* Ecoles
- \* Accueil extra scolaire
- \* Centre sportif
- \* Espace public numérique (EPN)
- \* CPAS - Donnerie
- \* Agence locale pour l'emploi (ALE)
- \* Maison médicale en projet



Opération de  
Développement  
Rural  
MUSSON 2035



## Partenaires et programmes

### Commissions citoyennes

- \* CLDR
- \* CCATM
- \* CCCA
- \* CCE

### Programmes stratégiques

- \* PCM
- \* PST
- \* PCDR
- \* PCS
- \* PAED

### Partenaires supra-communaux

- \* Parc Naturel de Gaume
- \* Maison du tourisme de Gaume
- \* Contrat de rivière
- \* Pôle Européen de Développement
- \* Zone de police du Luxembourg



## Villages de Gennevaux et Willancourt

### Willancourt

- \* Petit village agricole à l'écart des axes de circulation
- \* A l'orée d'un massif boisé de plusieurs centaines d'hectares
- \* Village à la typologie intéressante et un habitat ancien



### Gennevaux

- \* Petit hameau qui s'est développé à proximité du cours d'eau : le ruisseau du fond du Hazat et de son moulin
- \* Présence d'étangs
- \* Calvaire de 1704



Opération de Développement Rural  
MUSSON 2035





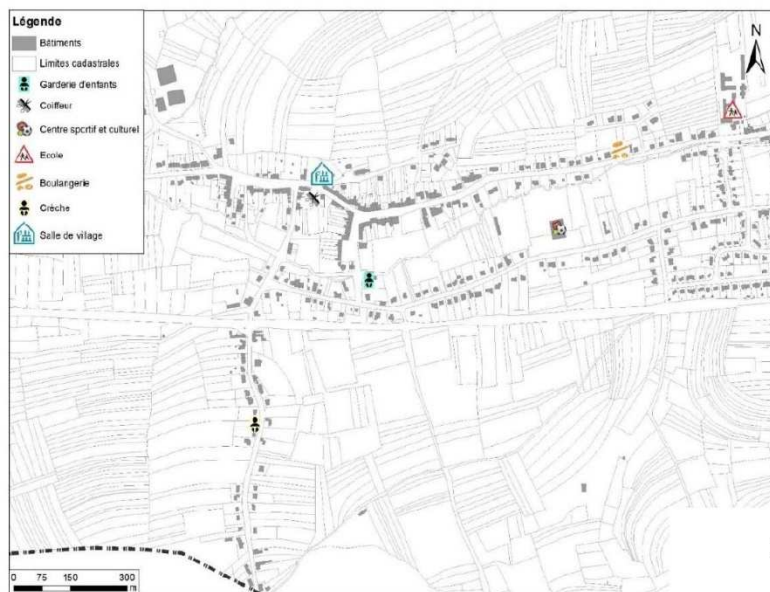
## Village de Baranzy



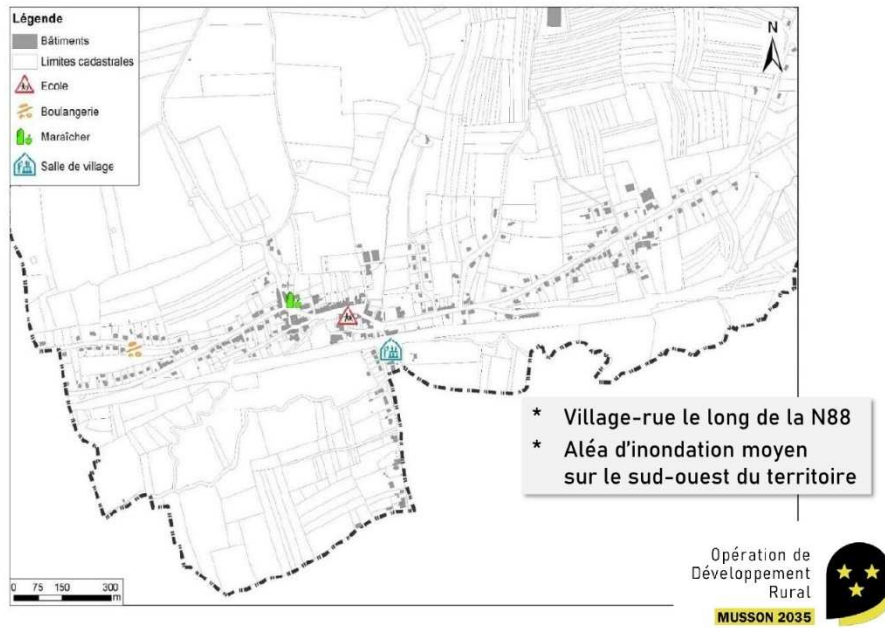
- \* prolongement naturel du village de Musson, les deux zones d'habitat ne formant plus qu'une seule localité
- \* Village qui a beaucoup souffert de la Première Guerre mondiale
- \* Marais de la Cussignière



## Village de Baranzy



## Village de Signeux



## Village de Signeux



- \* Ancienne localité de la commune de Bleid → proximité Virton
- \* Proximité directe avec la France
- \* Pas de place de village
- \* Ecole, commerces, restauration



Opération de Développement Rural

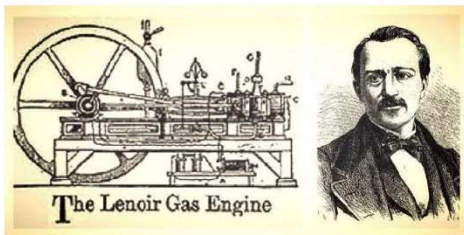
MUSSON 2035



## Village de Mussy-la-Ville



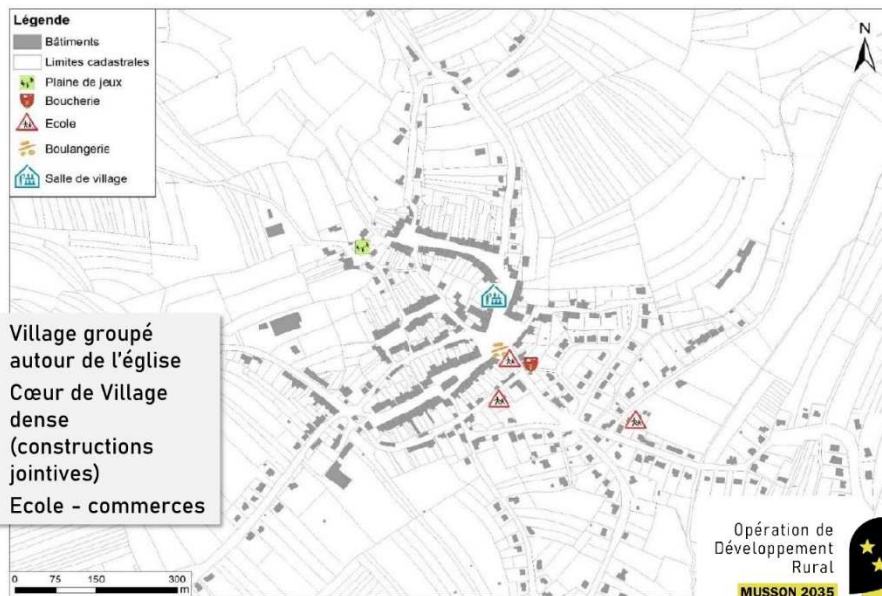
- \* Histoire locale riche et renommée (Etienne Lenoir, centre de maraîchage)
- \* 2 salles privées



Opération de Développement Rural  
**MUSSON 2035**



## Village de Mussy-la-Ville



## Village de Musson

